

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Soixante-sixième série de réunions**  
**Genève, 8 – 17 juillet 2025**

RAPPORT GÉNÉRAL

*adopté par les assemblées*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	
Point 1 de l'ordre du jour unifié	OUVERTURE DES SESSIONS .....5
Point 2 de l'ordre du jour unifié	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....5
Point 3 de l'ordre du jour unifié	DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI.....5
Point 4 de l'ordre du jour unifié	DÉCLARATIONS GÉNÉRALES .....17
Point 5 de l'ordre du jour unifié	ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX .....18
Point 6 de l'ordre du jour unifié	ADMISSION D'OBSERVATEURS.....18
Point 7 de l'ordre du jour unifié	NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2026 .....24
Point 8 de l'ordre du jour unifié	COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE .....26
Point 9 de l'ordre du jour unifié	COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET .....31
Point 10 de l'ordre du jour unifié	RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION .....31
Point 11 de l'ordre du jour unifié	RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC) .....35
Point 12 de l'ordre du jour unifié	RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI .....46
Point 13 de l'ordre du jour unifié	SYSTÈME DE MADRID.....47
Point 14 de l'ordre du jour unifié	SYSTÈME DE LA HAYE.....47
Point 15 de l'ordre du jour unifié	SYSTÈME DE LISBONNE .....47
Point 16 de l'ordre du jour unifié	CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE .....47
Point 17 de l'ordre du jour unifié	TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT) .....47
Point 18 de l'ordre du jour unifié	TRAITÉ SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT).....48
Point 19 de l'ordre du jour unifié	RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA CONCLUSION ET L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES (DLT) .....48
Point 20 de l'ordre du jour unifié	ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE .....48
Point 21 de l'ordre du jour unifié	RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL .....62
Point 22 de l'ordre du jour unifié	RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'APPEL DE L'OMPI .....62
Point 23 de l'ordre du jour unifié	ADOPTION DES RAPPORTS .....62
Point 24 de l'ordre du jour unifié	CLÔTURE DES SESSIONS .....62

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-huitième session (27<sup>e</sup> session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-sixième session (27<sup>e</sup> session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingt-quatrième session (56<sup>e</sup> session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, soixante et unième session (27<sup>e</sup> session ordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante-cinquième session (61<sup>e</sup> session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-cinquième session (27<sup>e</sup> session ordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante et onzième session (56<sup>e</sup> session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, cinquante-neuvième session (26<sup>e</sup> session ordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante-cinquième session (25<sup>e</sup> session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante-cinquième session (27<sup>e</sup> session ordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, quarante-deuxième session (26<sup>e</sup> session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante-cinquième session (26<sup>e</sup> session ordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], quarante-sixième session (25<sup>e</sup> session ordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-septième session (25<sup>e</sup> session ordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, quarante-deuxième session (23<sup>e</sup> session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-huitième session (23<sup>e</sup> session ordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt-cinquième session (12<sup>e</sup> session ordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt-cinquième session (12<sup>e</sup> session ordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingt-quatrième session (11<sup>e</sup> session ordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], dix-huitième session (9<sup>e</sup> session ordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], dixième session ordinaire
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], sixième session ordinaire

réunis à Genève du 8 au 17 juillet 2025, qui ont pris des décisions en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes convoqués (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "les assemblées des États membres").

2. En plus du présent rapport général, des rapports distincts ont été établis pour les sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI (WO/GA/58/14), du Comité de coordination de l'OMPI (WO/CC/84/2), de l'Assemblée de l'Union de Madrid (MM/A/59/3), de l'Assemblée de l'Union de La Haye (H/A/45/2), de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (LI/A/42/3) et de l'Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/18/1). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des

autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l'OMPI (WO/CF/46/1), Assemblée de l'Union de Paris (P/A/61/1), Comité exécutif de l'Union de Paris (P/EC/65/1), Assemblée de l'Union de Berne (B/A/55/1), Comité exécutif de l'Union de Berne (B/EC/71/1), Assemblée de l'Union de Nice (N/A/45/1), Assemblée de l'Union de Locarno (LO/A/45/1), Assemblée de l'Union de l'IPC (IPC/A/46/1), Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/57/1), Assemblée de l'Union de Budapest (BP/A/42/1), Assemblée de l'Union de Vienne (VA/A/38/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT/A/25/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/25/1), Assemblée du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/24/1), Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/10/1) et Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/6/1).

3. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 4 juillet 2025, figure dans le document [A/66/INF/1 Rev.](#)

4. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document [A/66/1](#)) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1 à 7, 9 à 12, 16, 17, 19, 20, 23 et 24	M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama), président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points 21 et 22	M. Karan Thapar (Inde), vice-président du Comité de coordination de l'OMPI
Point 8	M. Abdulaziz Alswailem (Arabie saoudite), président de la Conférence de l'OMPI; Mme Ainna Vilengi Kaundu (Namibie), vice-présidente de la Conférence de l'OMPI
Point 13	M. Jérémie Fénichel (France), vice-président de l'Assemblée de l'Union de Madrid, en l'absence de Mme Loreto Bresky (Chili), présidente de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 14	M. Pascal Faure (France), président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 15	Mme Grace Issahaque (Ghana), vice-présidente de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, en l'absence de M. Matúš Medvec (Slovaquie), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 18	Mme Kathrine Myhre (Norvège), présidente de l'Assemblée du Traité de Singapour

5. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté, la liste des documents et la liste des participants font respectivement l'objet des documents [A/66/1](#), [A/66/2](#) et [A/66/INF/5](#).

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### OUVERTURE DES SESSIONS

6. La soixante-sixième série de réunions des assemblées a été convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang (ci-après dénommé "Directeur général").

7. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama).

8. Le président a souhaité la bienvenue à toutes les délégations, y compris celles qui participaient à distance depuis le monde entier. Il a remercié les délégations de la confiance qu'elles lui avaient accordée et les a encouragées à mener des discussions dans un esprit de collaboration afin d'obtenir des résultats utiles pour l'OMPI et de conclure avec succès les assemblées.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/66/1 Prov. 3.

10. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/66/1 Prov.3 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié", document [A/66/1](#)).

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

11. Le Directeur général a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

"Monsieur l'Ambassadeur Alfredo Suescum, président de l'Assemblée générale de l'OMPI,

"Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres,

"Mesdames et Messieurs les chefs d'offices de propriété intellectuelle,

"Chères et chers collègues, chères amies, chers amis,

Bonjour et bienvenue à la [soixante-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI](#). Nous sommes très heureux d'accueillir plus de 1 600 délégués – le plus grand nombre jamais atteint – dont un nombre record de 40 ministres et vice-ministres et près de 100 chefs d'offices de propriété intellectuelle. Il s'agit véritablement du plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'échelle planétaire.

J'ai également la joie de vous annoncer que la famille de l'OMPI s'est agrandie. Il y a deux semaines, les États fédérés de Micronésie ont adhéré à la Convention instituant l'OMPI, devenant ainsi notre cent quatre-vingt-quatorzième État membre. Je vous invite à

vous joindre à moi et à les applaudir pour leur souhaiter la bienvenue à l'OMPI et à leurs premières assemblées!

### *Le paysage mondial*

Chères et chers collègues, chères et chers amis,

Nous nous réunissons à un moment où les tempêtes qui agitent notre monde semblent s'amplifier et se renforcer chaque jour. Les conflits politiques, l'incertitude économique, l'accélération technologique et les mutations de la société semblent se conjuguer pour perturber notre monde de manière inédite.

Mais en ces temps difficiles, je pense qu'il est plus important que jamais de nous rappeler nos valeurs communes et ce qui nous unit. Et à l'OMPI, ce qui nous unit est notre foi en l'esprit humain et en sa capacité d'imaginer, d'inventer, d'innover et de créer.

C'est cette qualité humaine unique qui nous a donné le feu, la roue, l'agriculture, les villes, la médecine, la science, la poésie, la musique et l'art. Et au cours de nos existences, elle a éradiqué des maladies, allongé la durée de la vie humaine, maîtrisé de nouvelles formes d'énergie, nous a donné de nouveaux moyens de partager nos histoires avec le monde entier et a révolutionné notre manière de travailler, de vivre et de nous divertir.

En tant que communauté mondiale de la propriété intellectuelle, notre responsabilité commune et partagée envers l'humanité est de nourrir cet esprit et de l'orienter en faveur du bien de toutes et de tous.

\*\*\*

Cette mission fondamentale de soutien des innovateurs et des créateurs du monde entier n'est pas isolée, mais s'inscrit dans un contexte planétaire. En tant qu'institution mondiale chargée de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité, nous disposons d'un point de vue large et unique, et j'aimerais partager avec vous trois tendances qui façonnent aujourd'hui l'écosystème mondial de l'innovation.

Tout d'abord, malgré les difficultés et les turbulences, l'activité mondiale en matière d'innovation reste solide. Chaque minute, plus de 40 demandes de titres de propriété intellectuelle sont déposées quelque part dans le monde. Depuis 2018, plus de 20 millions de demandes ont été déposées chaque année, dont plus de 23 millions en 2023. C'est 150% de plus qu'en 2010.

Sous ces chiffres se cache une transformation moins visible, mais plus profonde, de la manière dont la valeur est créée et conservée. À mesure que les entreprises et les pays innoveront, créeront et se numérisent, cette valeur se déplace des actifs corporels vers les actifs incorporels, notamment la propriété intellectuelle, les données, l'image de marque ou le savoir-faire, entre autres. L'OMPI estime que la valeur globale des actifs incorporels a atteint près de 80 000 milliards de dollars É.-U. l'année dernière, un chiffre supérieur à la valeur cumulée des plus grandes économies mondiales.

Cette tendance ne fera que s'accroître – demain, nous publierons un rapport qui montre que les investissements dans les actifs incorporels augmentent aujourd'hui près de quatre fois plus vite que les investissements dans les actifs corporels, avec les États-Unis d'Amérique en tête, atteignant près de 15% du PIB l'an dernier.

Deuxièmement, l'innovation est de plus en plus numérique.

Un tiers des plus de trois millions de demandes de brevet déposées chaque année concerne aujourd'hui des technologies numériques comme l'intelligence artificielle (IA), l'informatique quantique, la cybersécurité ou l'Internet des objets, entre autres, et les investissements dans les logiciels et les données sont plus soutenus que dans tout autre actif incorporel. Les États-Unis d'Amérique arrivent également en tête des dépenses en logiciels, représentant plus de la moitié des investissements mondiaux. Mais le plus intéressant est de constater que [certains des taux de croissance les plus rapides proviennent de pays à revenu intermédiaire comme l'Argentine, le Cameroun, l'Inde, l'Indonésie, la République islamique d'Iran et le Sénégal.](#)

L'innovation numérique ne se contente pas de transformer l'innovation industrielle, elle transforme également l'économie de la création. La technologie, les médias, la culture et les contenus fusionnent sous des formes nouvelles et dynamiques. Les jeux vidéo, qui représentent aujourd'hui une industrie de 200 milliards de dollars É.-U., en sont un excellent exemple. Les développeurs utilisent des mondes numériques pour raconter des histoires enracinées dans leurs propres mythes, légendes et cultures, mais transformées en jeux qui attirent un public mondial. *Black Myth Wukong* en Chine, la série *Witcher* en Pologne, *Clair Obscur* en France et *Bahamut* en Arabie saoudite montrent comment l'innovation numérique, l'expression créative et le patrimoine local se mélangent selon des formes inédites.

Troisièmement, les moteurs de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité se mondialisent de plus en plus. Aujourd'hui, sept dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle sur 10 proviennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. [Selon WIPO Pulse, notre enquête mondiale d'opinion sur la propriété intellectuelle, c'est également dans ces régions que l'attitude du public à l'égard de la propriété intellectuelle est la plus positive.](#) Et dans l'économie de la création, c'est au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Amérique latine que les revenus mondiaux tirés de la musique ont augmenté le plus rapidement l'an dernier.

Des pays de toutes tailles, à tous les stades du développement, perçoivent désormais l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle non comme des préoccupations périphériques ou techniques, mais comme des éléments centraux de leur développement, de leur croissance et de leur prospérité. Cette année, nous accueillons plus de ministres que jamais aux assemblées de l'OMPI, dont bon nombre proviennent de pays en développement, ce qui témoigne de l'intérêt politique accru que suscite notre action auprès de tous les pays. Et lors de mes visites officielles à l'étranger, je rencontre de plus en plus souvent des chefs d'État qui parlent de la propriété intellectuelle non seulement comme d'un ensemble de droits juridiques, mais aussi comme d'un éventail d'actifs commerciaux et financiers – et comme d'un moteur horizontal de l'emploi, de l'investissement, de la croissance des entreprises et du développement économique.

Dans ce contexte, la mission de l'OMPI s'est également transformée. Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que la propriété intellectuelle ne se limite pas à l'enregistrement et à la protection, mais qu'elle concerne également la commercialisation et l'utilisation. Nous avons tout fait pour mettre la propriété intellectuelle à la portée de toutes et de tous, en proposant nos programmes à celles et ceux qui innovent et créent sur le terrain, aussi bien dans les villes que dans les zones rurales. Nous avons mis notre énergie au service des groupes défavorisés, comme les femmes, les jeunes, les PME, les peuples autochtones et les communautés locales, aux côtés de nos parties prenantes traditionnelles. Et nous nous sommes attachés à faire en sorte que notre activité soit concrète et ait un impact, avec des résultats visibles pour les communautés et toutes les personnes, plutôt que de nous contenter de belles paroles.

Si une image vaut mille mots, je pense qu'une vidéo peut véhiculer un million d'impressions. J'aimerais donc partager avec vous une courte vidéo montrant quelques-unes des activités que nous menons dans le monde entier pour faire entrer la propriété intellectuelle dans la vie de toutes les personnes.

Grâce à votre soutien, nous avons pu atteindre cet objectif et transformer leur vie de manière à ce qu'elles puissent réaliser leurs espoirs et leurs aspirations. Nous vous remercions de nous aider à concrétiser notre vision collective.

Dans le rapport que je vais vous présenter, qui passe en revue l'activité de l'année écoulée, [je reviendrai sur les quatre piliers et la fondation du Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI.](#)

### *Pilier n° 1*

Le premier pilier vise à rendre la propriété intellectuelle compréhensible, accessible et visible, et à la démystifier non seulement pour les experts, mais également pour le grand public.

C'est une mission passionnante qui nous permet de rencontrer des innovateurs et des créateurs inspirants à travers le monde. [Un exemple très récent est celui d'Isabella Springmühl, originaire du Guatemala et première styliste atteinte du syndrome de Down à se présenter à la Fashion Week de Londres.](#)

Lors d'un voyage au Guatemala, j'ai rencontré Isabella dans son atelier, où elle associe l'artisanat et les tissus traditionnels à la mode contemporaine. Son récit a été notre vidéo la plus regardée de l'année.

L'histoire d'Isabella vient étoffer une bibliothèque croissante de plus de 250 vidéos, conçues pour différents réseaux sociaux et plateformes. Il s'agit d'un changement radical par rapport à l'époque où nos communications s'adressaient principalement à d'autres experts en propriété intellectuelle.

Du fait de cette évolution, nous comptons désormais près de 600 000 abonnés sur les réseaux sociaux, notamment Instagram et TikTok. Nous enregistrons notre plus forte croissance sur ces deux plateformes et elles jouent un rôle essentiel dans notre interaction avec les jeunes.

[La Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été un autre moment fort de cette année. Notre campagne sur le thème de la propriété intellectuelle et de la musique a attiré 30 millions de visiteurs et suscité 60 000 réactions et commentaires,](#) et plus de 240 pays et territoires ont célébré la propriété intellectuelle et la musique avec nous.

Nous comptons bien maintenir cette dynamique grâce à un autre thème fédérateur et passionnant.

En 2026, année des Jeux olympiques d'hiver en Italie, de la Coupe du monde en Amérique du Nord et des tout premiers Jeux olympiques de la jeunesse en Afrique (au Sénégal), j'ai le plaisir de vous annoncer que le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sera la propriété intellectuelle et le sport. Nous vous invitons à célébrer cet événement avec nous.

## *Pilier n° 2*

Le deuxième pilier concerne le rôle joué par l'OMPI en tant qu'instance mondiale chargée d'établir les normes de propriété intellectuelle, d'examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et de façonner l'avenir de la propriété intellectuelle.

L'année 2024 a été historique, marquée par la conclusion de deux nouveaux traités : [le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, en mai](#), et [le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, en novembre](#). Je suis particulièrement fier que ces traités aient été adoptés par consensus, un résultat devenu trop rare en ces temps difficiles pour les négociations multilatérales.

Nous remercions les États membres pour leur esprit constructif, leur collaboration et leur pragmatisme, qui ont permis d'aboutir à ce succès sans précédent. Nous avons prouvé que, même si les négociations multilatérales sont difficiles, il n'est pas impossible, à l'OMPI, de franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Le rôle de l'OMPI dépasse néanmoins les négociations formelles de traités. Une grande partie de notre mission consiste également à organiser des dialogues et des groupes informels, dans lesquels nous jouons un rôle de coordonnateur neutre, professionnel et inclusif pour différents groupes et communautés.

Il s'agit notamment de discussions sur des questions spécialisées telles que le financement par la propriété intellectuelle, les brevets essentiels à des normes et l'analyse des brevets. D'autres thèmes sont plus transversaux, comme notre Colloque sur les femmes et la propriété intellectuelle et WILD, notre nouveau dialogue mondial destiné aux responsables des TIC des offices de propriété intellectuelle.

Le thème de la propriété intellectuelle et de l'intelligence artificielle continue de dominer les discussions. [Nous sommes fiers d'être une instance véritablement mondiale et d'avoir accueilli, au cours des cinq dernières années, plus de 14 000 participants venus de plus de 170 pays pour le Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe.](#)

Afin de poursuivre nos travaux dans ce domaine, nous lancerons une nouvelle initiative en décembre : la Plateforme d'échange sur l'infrastructure de l'IA ou AIII. Ce sera l'occasion d'échanger des idées et de rassembler des partenaires qui s'intéressent aux identifiants numériques et autres métadonnées, des éléments de plus en plus importants pour toutes les parties prenantes de l'économie de la création dans le contexte de la numérisation des contenus.

Dans un souci d'anticipation, nous rassemblons également le monde de la propriété intellectuelle afin d'envisager l'avenir de manière plus structurée. [La semaine dernière, nous avons publié un rapport exploratoire sur l'avenir de la propriété intellectuelle d'ici 10 ans.](#)

Cet exercice est essentiel pour nous, car les offices de propriété intellectuelle fonctionnent à un rythme soutenu et ne disposent pas de beaucoup de temps pour anticiper l'avenir. En tant qu'ancien dirigeant d'un office national de propriété intellectuelle, je suis bien placé pour le savoir, et c'est une situation très alarmante dans un contexte d'innovation en évolution rapide. Nous aiderons les offices de propriété intellectuelle à renforcer leurs capacités prospectives et à créer une communauté mondiale de pratique de la prospective afin de tous nous aider à réfléchir à long terme et à anticiper plus efficacement les changements.

Avec l'évolution géographique de l'activité de propriété intellectuelle, nous voyons davantage d'innovateurs, d'inventeurs, de créateurs et d'entrepreneurs issus des pays en développement rejoindre les rangs de ceux issus des pays développés. Les demandes émanant des pays en développement se rapprochent donc de celles des pays développés.

Ce phénomène s'est notamment manifesté dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle. Au cours des dernières semaines, j'ai pris la parole lors d'événements consacrés à l'application des droits en Afrique, en Europe et en Asie. Les thèmes abordés – du piratage numérique à la lutte contre la contrefaçon – sont les mêmes dans tous ces pays et régions, et le prix du piratage de la propriété intellectuelle – en termes de pertes d'emplois, voire parfois de vies humaines, et d'anéantissement des créateurs et inventeurs locaux – est évoqué partout où je vais.

L'OMPI reste pleinement déterminée à lutter contre le piratage et la contrefaçon. L'année dernière, nous avons lancé une nouvelle campagne numérique sur le piratage dans le domaine du sport, qui a enregistré plus de 60 millions de vues. Nous avons également formé près de 1 500 responsables de l'application des lois, procureurs et juges à travers le monde.

[Des milliers de sites Web portant atteinte à la propriété intellectuelle ont également été ajoutés à WIPO Alert, notre plateforme mondiale qui recense les sites Web portant atteinte au droit d'auteur.](#) Nous mettons également en place deux nouveaux outils : WIPO Alert Pay, qui cible le financement des sites pirates, et WIPO CRIS, un système d'enregistrement douanier conçu pour renforcer la protection de la propriété intellectuelle aux frontières.

Plus tard dans l'année, nous lancerons un nouveau dialogue sur la protection de la propriété intellectuelle dans le commerce électronique. Et l'année prochaine, nous créerons un forum destiné aux procureurs spécialisés dans la propriété intellectuelle, afin d'appuyer la création d'une communauté mondiale de pratique pour les procureurs chargés de la lutte contre la criminalité dans ce domaine.

Les partenariats sont au cœur de tous ces efforts et déterminent notre façon de produire un impact. Nous renforçons notre collaboration au sein du système des Nations Unies, ce qui est plus important que jamais dans le contexte de la réforme de l'ONU et de l'Initiative ONU80. Cela inclut notre collaboration trilatérale avec l'OMS et l'OMC, nos collaborations avec la CCI sur les entrepreneuses et la mode autochtone et celle avec la CCNUCC pour le Livre sur les technologies vertes.

Outre l'ONU, nous collaborons avec des ONG et des partenaires ayant une position commune et nous avons l'honneur de faire partie du Regionalized Vaccine Manufacturing Collaborative, qui vise à contribuer au renforcement des capacités de fabrication de vaccins dans les pays en développement. Nous maintenons des partenariats solides avec des associations internationales spécialisées dans la propriété intellectuelle et l'innovation, telles que l'AUTM, l'INTA, la LESI, la FICPI et bien d'autres, toutes représentées ici, afin de promouvoir les activités de propriété intellectuelle au niveau mondial.

Nous sommes également présents à l'Exposition universelle d'Osaka (Japon) afin de faire découvrir la propriété intellectuelle aux millions de visiteurs venus pour l'occasion. Tous ces partenariats élargissent notre champ d'action et notre capacité d'obtenir des résultats concrets sur le terrain et d'étendre nos programmes.

### *Pilier n° 3*

Le pilier n° 3 concerne les services et les données de propriété intellectuelle, soit le moteur de l'innovation mondiale.

Les difficultés économiques ont pesé sur tous les offices de propriété intellectuelle et sur l'OMPI, mais nous sommes heureux de constater que les dépôts dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont tous progressé l'année dernière (de 0,5%, 1,2% et 6,8%, respectivement). Le recours au Centre d'arbitrage et de médiation a également augmenté de 25%, en grande partie grâce à une hausse des demandes de médiation.

L'OMPI se distingue des institutions spécialisées des Nations Unies en ce qu'elle fournit ces services mondiaux de propriété intellectuelle au secteur privé. Avec des centaines de litiges en matière de propriété intellectuelle réglés et des centaines de milliers de demandes de titres de propriété intellectuelle déposées chaque année auprès de nos services d'enregistrement par des milliers d'entreprises, de professionnels et d'inventeurs, nous avons développé une philosophie du service à la clientèle qui fait écho à celle des offices nationaux de propriété intellectuelle.

Nous sommes heureux que bon nombre de vos entreprises, de vos inventeurs et de vos créateurs aient déjà recours à nos services, mais nous souhaitons toujours plus satisfaire nos clients. Pour ce faire, nous avons mis en place une Équipe spéciale sur la croissance future afin d'améliorer notre service à la clientèle et de mieux commercialiser nos offres. Cela nous permet d'adopter une approche plus stratégique et anticipatrice en matière de croissance, tout en poursuivant les réformes opérationnelles internes, afin de renforcer l'efficacité de nos services d'enregistrement et de les rendre plus conviviaux.

À titre d'exemple, nous pouvons citer la nouvelle plateforme eMadrid, qui a initialement fait l'objet de consultations approfondies avec près d'un millier de clients du monde entier possédant différents niveaux de compétence, afin que les besoins de ces derniers orientent la refonte du système.

Avec la croissance de l'activité mondiale de dépôt des demandes de titres de propriété intellectuelle, une grande partie du travail de l'OMPI consiste également à aider les offices de nos États membres à servir leurs clients. Les offices du monde entier sont soumis à une pression immense, car ils doivent numériser leurs processus, gérer leurs coûts informatiques et atteindre l'ensemble de leur population, et non plus seulement les habitants des capitales.

C'est pourquoi l'OMPI aide actuellement 94 offices à utiliser gratuitement notre suite de solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle, environ un quart des offices étant passé à des services en nuage, notamment le Botswana, premier office en Afrique à recourir à ce service.

Nous soutenons également la modernisation à l'échelle régionale. Avec le service d'enregistrement de la propriété intellectuelle de l'ASEAN, nous avons contribué à regrouper 10 millions de dossiers de propriété intellectuelle des États membres de l'ASEAN dans une base de données unique et consultable (ce qui représente un bond en avant considérable par rapport à l'ancien système fragmenté), qui a été utilisée des millions de fois. Sur cette base, nous examinons actuellement la possibilité de travailler avec l'ARIPO en Afrique à la mise en place d'une plateforme similaire.

Chères et chers collègues, chères et chers amis,

Des informations, des données et des analyses fiables sont essentielles pour vous aider, en tant que décideurs politiques et dirigeants, à comprendre le fonctionnement de vos écosystèmes d'innovation et de création et les mesures à prendre pour les améliorer.

En ce sens, l'OMPI joue un rôle unique et stratégique. [Notre Indice mondial de l'innovation, qui couvre plus de 130 économies, est largement utilisé par les décideurs politiques, les leaders d'opinion et les chercheurs dans plus de 90 pays](#). L'année dernière, nous avons choisi pour thème spécial l'entrepreneuriat social, qui a donné lieu à de nouveaux partenariats passionnants avec la Fondation Skoll, le Forum économique mondial et la Fondation Schwab.

Le troisième pilier concerne également nos efforts pour répondre aux enjeux mondiaux tels que le changement climatique et la santé publique. Certaines initiatives, comme le Centre d'excellence pour la fabrication de produits médicaux, sont nouvelles. Ce centre-ci vise à soutenir la fabrication de ces produits à l'échelle locale au moyen de partenariats sur le terrain avec les parties prenantes. D'autres sont bien établies, comme WIPO Green, [notre marché des technologies durables, qui regroupe plus de 140 000 technologies vertes provenant de plus de 140 pays et qui mène des projets ayant un fort impact en Chine, au Tadjikistan et dans toute l'Amérique latine](#).

#### *Pilier n° 4*

Le quatrième pilier vise à faire de la propriété intellectuelle un catalyseur de croissance et de développement *pour tous les pays*.

L'activité de l'OMPI dans ce domaine a évolué au cours des dernières années et s'articule autour de trois principes fondamentaux.

Tout d'abord, nous recherchons l'efficacité, en évitant l'aide au développement "standardisée" qui ne donne pas de résultats concrets sur le terrain. C'est pourquoi, parallèlement au format plus traditionnel des séminaires et des ateliers, nous avons mis en place une approche par projet, qui nous permet d'accompagner un groupe de bénéficiaires triés sur le volet pendant une période de 9 à 12 mois et de les aider à intégrer la propriété intellectuelle dans leur parcours de vie. [À ce jour, nous avons mené à bien près de 90 projets qui ont transformé la vie de plus de 2 000 bénéficiaires](#).

Ensuite, nous n'essayons pas de tout faire nous-mêmes, mais nous recherchons des partenaires qui peuvent nous aider à avancer. Cela signifie que nous cherchons activement des partenaires locaux ou communautaires susceptibles de nous aider à proposer nos programmes à leurs membres et à leurs communautés, et lorsque nous trouvons ces partenaires, nous leur faisons confiance et comptons sur eux pour fournir nos outils et nos programmes et pour travailler en notre nom. Notre collaboration avec la CII et la FICCI en Inde, qui nous a permis d'atteindre des milliers d'entreprises dans l'immense secteur des PME indiennes, en est un exemple.

Enfin, nous ne croyons pas qu'il faille simplement donner, mais plutôt renforcer les capacités existantes. C'est ce que nous voulons dire lorsque nous affirmons que l'assistance de l'OMPI ne consiste pas à distribuer des aides, ce qui n'est d'ailleurs pas ce que souhaitent les pays. Il s'agit plutôt de renforcer les compétences, les capacités et la confiance, afin que ce que nous transmettons soit durable et pérenne. À titre d'exemple, nous pouvons citer les activités que nous avons menées en Namibie pour soutenir les entrepreneuses, qui se présentaient au départ sous la forme d'un projet ponctuel de l'OMPI puis se sont transformées en un programme ministériel dirigé par des Namibiens, pour les Namibiens.

Je suis heureux d'annoncer que, grâce à cette nouvelle manière de travailler, les programmes, projets et activités d'assistance de l'OMPI ont touché 400 000 jeunes, 300 000 femmes et 200 000 PME au cours des quatre dernières années. Au cours de la même période, l'Académie de l'OMPI a formé 620 000 personnes issues de 190 pays, soit pratiquement du monde entier. L'OMPI est devenue le plus grand fournisseur mondial de compétences, de formations et de capacités en matière de propriété intellectuelle.

Permettez-moi de vous présenter quelques points clés.

Tout d'abord, [50 000 PME de plus de 180 pays ont utilisé notre outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle pour comprendre en quoi cette dernière est liée à leur stratégie d'entreprise et de croissance](#), améliorant ainsi leurs connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle. Nous sommes fiers que cet outil soit disponible dans près de 30 langues.

Nous aidons également les entreprises à utiliser la propriété intellectuelle de manière plus judicieuse et plus stratégique. Des PME de plus de 60 pays ont pris part à des ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle qui ont porté sur des domaines aussi variés que l'intelligence artificielle, l'agro-industrie, les technologies médicales, la mode et la création.

Les partenariats avec des organisations intermédiaires des PME se développent eux aussi : nous en comptons désormais 100 en cours. [Le mois dernier, j'ai signé un nouvel accord avec l'INPI en France et la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones pour atteindre davantage de PME en Afrique francophone](#). Ce type de partenariat ciblé nous aide à renforcer de manière très concrète les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle dans différentes régions du monde.

Et nous ne nous arrêterons pas là. Notre objectif est de toucher 100 000 PME de plus ces deux prochaines années. Pour y parvenir, nous proposons une nouvelle initiative : le Programme mondial pour l'autonomisation des entrepreneurs. Ce programme est un guichet unique adapté à chaque étape du parcours des entreprises, de la familiarisation avec la propriété intellectuelle à son utilisation à des fins de croissance et de commercialisation, en passant par sa protection. Nous envisageons ce programme comme un modèle à l'échelle mondiale pour la réussite des entreprises.

Deuxièmement, l'année dernière, près de 5 000 entrepreneuses ont pris part à nos programmes de formation et de mentorat. Certains sont menés sur le plan national, comme le projet de soutien aux vannières de Djibouti ou à la communauté d'artisans brodeuses de *tally* en Égypte. D'autres couvrent plusieurs régions, à l'instar de notre projet sur la stratégie de marque dans le secteur de la mode pour les pays arabes. En outre, nous établissons des liens interrégionaux et mettons en relation des femmes en Afrique et aux Caraïbes afin de diffuser les meilleures pratiques, de stimuler l'inspiration et de promouvoir l'égalité des sexes grâce à la propriété intellectuelle.

Troisièmement, nous donnons des moyens d'action à la prochaine génération. [L'année dernière, nous avons lancé la toute première stratégie de l'OMPI pour l'autonomisation des jeunes : IP YES!](#) L'une de nos priorités est d'aller à la rencontre des jeunes le plus tôt possible. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons d'intégrer la propriété intellectuelle et l'innovation dans les écoles primaires et secondaires et de proposer nos cours d'été sur la propriété intellectuelle dans de nouveaux pays, notamment Antigua-et-Barbuda, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Jordanie.

La formation à la propriété intellectuelle doit également déboucher sur la mise en application de la propriété intellectuelle. Par exemple, en Zambie et en Tanzanie, nous

avons accompagné 100 jeunes dans la commercialisation de leurs inventions, et une douzaine de brevets ont été délivrés. Nous aidons ainsi la prochaine génération non seulement à imaginer l'avenir, mais aussi à le construire.

Quatrièmement, nous renforçons l'appui que nous apportons aux peuples autochtones et aux communautés locales. À titre d'exemple, dans la région de Pasco au Pérou, une zone de production de thé, nous avons œuvré en collaboration avec 15 communautés locales asháninka pour faire enregistrer une marque collective. Des projets sont également en cours en Australie à l'intention des entreprises des Premières Nations dans le domaine des aliments de brousse, ainsi qu'au Guatemala où nous avons lancé un nouveau projet en faveur de 30 tisserandes autochtones.

Nous sensibilisons en outre les praticiens de la médecine traditionnelle à la propriété intellectuelle dans le cadre d'un programme au Botswana, inspiré d'un projet pilote mené avec succès en Éthiopie. Enfin, nous intensifions notre action en faveur d'autres groupes marginalisés, notamment les entrepreneurs ayant des déficiences intellectuelles au Mexique et les entrepreneurs migrants en Espagne. [Grâce à notre Consortium pour des livres accessibles \(ABC\), 1,1 million d'ouvrages accessibles ont été distribués à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés à travers le monde.](#)

Cinquièmement, les États membres accordent désormais davantage d'attention à la commercialisation de la propriété intellectuelle et nous demandent de les aider à aller au-delà de la protection de la propriété intellectuelle pour garantir que celle-ci se traduise par des emplois, des investissements et des résultats économiques.

Afin de soutenir les inventeurs et les chercheurs, [notre réseau mondial composé de 1 600 centres d'appui à la technologie et à l'innovation, actif dans plus de 90 pays, a géré plus de 2,2 millions de demandes l'année dernière](#), contribuant ainsi à transformer les avancées de la recherche en résultats commerciaux. L'étape suivante consiste à les aider à progresser dans la chaîne de valeur, en les faisant passer de simples relais d'information à une fonction de bureaux de transfert de technologie, grâce à un outil de référence que nous lancerons prochainement.

La commercialisation de la propriété intellectuelle ne concerne pas uniquement l'innovation industrielle : elle peut également porter sur des produits traditionnels fabriqués par les communautés locales et fondés sur des pratiques traditionnelles.

Dans des pays comme le Cambodge, le Chili, le Ghana et la Grenade, ainsi qu'au Kazakhstan, au Togo et Vanuatu, nous travaillons en étroite collaboration avec les producteurs locaux afin de garantir la protection des indications géographiques ou des marques collectives, puis de combiner ces droits de propriété intellectuelle plus communautaires avec un ensemble approprié de marques, de dessins et modèles et de droits d'auteur, de manière à ce que différents types de propriété intellectuelle se complètent pour aider à faire parler de ces produits, à leur donner une image de marque, à les commercialiser, à créer des emballages, afin qu'ils pénètrent de nouveaux marchés.

[Nos efforts visant à faire reconnaître la propriété intellectuelle comme un actif financier et à faire évoluer la dynamique en matière de valorisation, de mise en garantie et de financement de la propriété intellectuelle ne cessent de progresser.](#) Nous avons mené à bien une série d'études toujours plus nombreuses sur les pratiques en la matière dans les États membres et avons entamé un dialogue sur cette question avec les milieux comptables, financiers et spécialisés dans la valorisation. Nous aurons besoin de votre aide dans ce domaine, car j'ai le sentiment que tout cela est très nouveau pour nombre de financiers. Nous sommes en quête de projets pilotes à mener avec vous pour que cela devienne une pratique courante.

Sixièmement, nos travaux en faveur de l'économie de la création et des créateurs s'intensifient, les pays en développement comme les pays développés sollicitant fortement l'OMPI pour les aider à développer leur économie de la création.

À l'appui de cette démarche, nous avons mis au point un nouveau modèle de données relatives à l'économie de la création en vue d'approfondir et d'harmoniser la manière dont nous mesurons la contribution économique de ce secteur. Nous avons déjà mis en œuvre ce projet à titre expérimental en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, aux Philippines, en Thaïlande et à la Trinité-et-Tobago, et espérons l'étendre à plus de 10 pays d'ici la fin de l'année.

Nous sommes également ravis d'annoncer que WIPO Connect, notre logiciel gratuit pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, est désormais utilisé par 60 organisations de gestion collective et, surtout, a permis de distribuer, l'année dernière, plus de 30 millions de dollars de redevances à des créateurs et interprètes ou exécutants de pays en développement. Grâce à WIPO Connect, ECCO, l'organisation de gestion collective des Caraïbes, vient d'annoncer le versement de plus d'un million de dollars de redevances à des musiciens de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Kitts-et-Nevis. Pour bon nombre de ces musiciens, c'est la première fois qu'ils touchent des redevances.

Cette année a également été particulièrement importante pour notre plateforme en ligne gratuite CLIP ou Creators Learn IP, qui sensibilise les créateurs à la propriété intellectuelle, désormais disponible dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies et en portugais. Nous venons de désigner notre premier groupe de "Champions de la plateforme CLIP", dont Solange Cesarovna de Cabo Verde fait partie, qui contribue à transmettre notre vision et à élargir notre rayonnement. Nous envisageons d'étendre la plateforme au-delà de la musique pour inclure les arts visuels.

Enfin, outre les programmes destinés aux particuliers au sein des États membres, nos travaux s'inscrivent également au niveau des politiques nationales.

Nous aidons actuellement plus de 65 pays à élaborer leur stratégie nationale de propriété intellectuelle, des stratégies qui font l'objet de mises à jour ou de révisions de plus en plus fréquentes afin de les aligner sur la nouvelle vision de la propriété intellectuelle que nombre d'entre vous partagent. Il s'agit d'un élément essentiel pour positionner la propriété intellectuelle d'une manière totalement différente et qui constitue l'un des outils politiques les plus puissants dont disposent les gouvernements pour réformer leur système de propriété intellectuelle et le transformer en un écosystème d'innovation.

Nous avons élaboré des mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés (PMA), un ensemble de services destinés à aider les PMA en voie de reclassement. Nous sommes satisfaits de voir que ces mesures sont déjà en place en Angola, au Laos et à Sao Tomé-et-Principe et que des efforts en ce sens sont en cours au Bangladesh et au Népal. Quarante autres PMA ont bénéficié de conseils législatifs et nous avons élaboré un guide du droit des brevets et des technologies à l'intention des États membres radiés de la liste des pays les moins avancés.

Outre un outil de développement, nous voyons la propriété intellectuelle comme un pont entre les pays et nous cherchons toujours des occasions de rassembler les États membres pour qu'ils apprennent les uns des autres.

Parmi les faits marquants dans ce domaine, on peut citer la première édition de la Conférence des directeurs des offices de propriété intellectuelle des 17 États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui s'est tenue à Yaoundé l'année dernière, et la Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine, qui s'est tenue au Guatemala. Nous

travaillons également à renforcer notre soutien aux petits États insulaires en développement et à approfondir les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire Nord-Sud.

Nous souhaitons que l'OMPI soit un pont, un lien, et les présentes assemblées sont une nouvelle occasion pour nous de remplir cette mission, grâce aux nombreuses activités de réseautage organisées.

### *Fondation*

Chères et chers collègues, chères et chers amis,

La solidité financière et la gouvernance de l'OMPI constituent la fondation de tout ce travail. La gestion axée sur les résultats, la planification stratégique, les contrôles internes rigoureux et la gouvernance efficace ne sont pas de simples fonctions administratives, mais font partie intégrante de la vie même de notre organisation, dont ils sont les organes essentiels qui lui permettent de rester forte, en bonne santé et prête à servir.

À cet égard, je suis ravi d'annoncer une nouvelle année de bonne santé financière. En 2024, les recettes ont atteint 496,7 millions de francs suisses, les gains d'investissement se sont élevés à 73,7 millions de francs et nous avons clos l'exercice avec un excédent de 140 millions de francs. Nous gérons notre organisation avec rigueur afin de pouvoir vous servir sans vous imposer de contributions substantielles.

Mais les organisations solides ne reposent pas uniquement sur des considérations financières. La culture et les personnes sont tout aussi essentielles, si ce n'est plus. C'est pourquoi nous redoublons d'efforts pour que nos talents et nos ressources humaines soient à même de répondre à nos objectifs stratégiques. Nous avons accéléré la mise en œuvre de notre plan d'action en faveur de la diversité géographique, en lançant des projets pilotes au Botswana, en Estonie et au Paraguay. Je peux également vous annoncer que 60% des collègues qui nous ont rejoints l'année dernière sont des femmes. Nous continuerons de nous efforcer de créer une culture de travail toujours plus diversifiée, plus ouverte, plus dynamique, plus collaborative et plus axée sur les résultats.

\*\*\*

Chères et chers collègues, chères et chers amis,

Permettez-moi de conclure par là où j'ai commencé, à savoir notre mission, qui consiste à sauvegarder et à promouvoir l'esprit d'innovation et de créativité de l'humanité, et à soutenir les innovateurs et les créateurs du monde entier.

Avec votre appui, nous avons entrepris ensemble un processus de transformation de l'OMPI, mais aussi de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle afin de rendre la propriété intellectuelle utile, concrète et visible pour toutes et tous, et de veiller ainsi à ce qu'elle ne soit pas l'apanage de quelques-uns, mais soit au service du plus grand nombre.

En tant que communauté mondiale de la propriété intellectuelle, nous pouvons être fiers d'avoir eu une influence positive sur la vie de centaines de milliers de personnes à travers le monde, mais bien d'autres encore ont besoin de notre aide et de notre appui pour commercialiser leurs idées et donner vie à leurs aspirations.

Mon équipe et moi-même vous assurons de notre soutien sans faille tandis que nous poursuivons cette transformation avec vous, pour que notre vision de l'innovation et de la

créativité au service de tout le monde et partout se concrétise au cours des années à venir.

Je vous remercie sincèrement pour votre chaleureux appui et je vous souhaite à toutes et tous tout le succès possible pour ces assemblées.

Merci!"

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

12. Les délégations et représentants des 141 États suivants (dont 11 au nom de groupes d'États), de huit organisations intergouvernementales (OIG) et de 29 organisations non gouvernementales (ONG) ont fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Samoa, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Iraq, Botswana, Viet Nam, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe, Union européenne, All-China Patent Agents Association (ACPAA), American Arab Intellectual Property Association (AAIPA), Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR), Association européenne de fournisseurs commerciaux d'information en matière de brevets (PatCom), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association internationale des jeunes avocats (AIJA), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Bahrain Intellectual Property Society (BIPS), Brand Owners' Protection Group (Gulf BPG), Centre Sud (CS), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité international pour les Peuples Autochtones des Amériques (Incomindios), Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT), Consortium for Common Food Names (CCFN), Egyptian Council for Innovation, Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP), Escuela Latinoamericana de Propiedad Intelectual (ELAPI), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA), Emirates Science Club, Global Expert Network on Copyright User Rights (User Rights Network), Health and Environment Program (HEP), Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPSJ), Intellectual Property Protection Association (IPPA), International Generic and Biosimilar Medicines Association (IGBA), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC), Knowledge Ecology International (KEI), Ligue des États arabes (LEA), Maloca Internationale, Office des brevets du Conseil de coopération des

États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), Office eurasiatique des brevets, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (ORIGIN), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Third World Network (TWN).

13. Les déclarations prononcées au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/INF/2](#).

15. Présentant le point 5 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a rappelé que, lors des assemblées de cette année, les États membres devaient élire les membres des bureaux comme suit : un président et deux vice-présidents pour les 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions, soit un total de 66 postes de membres des bureaux. Elle a rappelé que tous les membres des bureaux, hormis ceux du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, étaient élus pour un mandat de deux ans. Le mandat des présidents et vice-présidents du Comité de coordination et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne avait une durée d'un an. La Conseillère juridique a rappelé que, conformément à l'article 9.2) des Règles générales de procédure de l'OMPI, le mandat des membres des bureaux commençait après la dernière réunion de la session au cours de laquelle ils avaient été élus et que les membres des bureaux restaient en fonction jusqu'à ce que le mandat des membres nouvellement élus commence. La Conseillère juridique s'est dite heureuse d'annoncer que les États membres étaient parvenus à un consensus concernant les membres des bureaux à élire, ajoutant que la liste des candidats était projetée à l'écran.

16. Le président a remercié la Conseillère juridique et a proposé d'approuver les nominations, qui ont fait l'objet d'un consensus parmi les États membres.

17. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont élu les membres de leur bureau respectif comme indiqué dans le document [A/66/INF/2](#).

## POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADMISSION D'OBSERVATEURS

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/3 Rev.2](#).

19. En présentant le point 6 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a attiré l'attention des délégations sur le document [A/66/3 Rev.2](#) et a invité les États membres à examiner les demandes d'octroi du statut d'observateur présentées par une ONG internationale et 12 ONG nationales énumérées au paragraphe 4 du document [A/66/3 Rev.2](#). Elle a informé les États membres que, concernant les 12 ONG nationales et conformément aux principes applicables aux ONG nationales adoptés par les États membres, le Secrétariat avait consulté les États membres dont les ONG nationales étaient originaires, avant la présentation de leurs demandes aux assemblées. Elle a également informé les États membres que l'accord nécessaire avait été reçu pour les 12 demandes d'ONG nationales concernées.

20. La délégation de la Chine a fait part de son désaccord concernant l'admission de la Fondation Wikimedia en qualité d'observatrice auprès de l'OMPI. De l'avis de la délégation, les

projets mis en œuvre par la Fondation Wikimedia, y compris le site Web de Wikipédia, contenaient une grande quantité d'informations et de désinformations contraires au principe d'une seule Chine. Ces cinq dernières années, la Chine a exprimé à plusieurs reprises ses préoccupations à ce sujet lors des réunions de l'OMPI. La délégation a poursuivi en soulignant que la Fondation Wikimedia poursuivait ses activités comme par le passé, sans manifester le moindre intérêt pour la question. Tant que la Fondation Wikimedia n'aura pas répondu aux graves préoccupations de la Chine, la délégation de la Chine s'opposerait à son admission en qualité d'observatrice. La délégation souhaitait rappeler trois points essentiels concernant la demande. Tout d'abord, elle a fait observer que les activités des observateurs auprès de l'OMPI devaient respecter les principes de la Charte des Nations Unies, ce qui était primordial et constituait même une ligne rouge pour déterminer si une organisation remplissait les critères d'obtention du statut d'observateur. Les activités de la Fondation Wikimedia portaient atteinte au principe d'une seule Chine, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Chine, et allaient à l'encontre de la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la position constante de l'OMPI sur le principe d'une seule Chine. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI devait appliquer strictement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et ne devait pas accepter la Fondation Wikimedia en qualité d'observatrice. Deuxièmement, la délégation a fait observer que les observateurs devaient faire preuve d'une volonté sincère de s'engager dans la communication et la coopération. Au fil des ans, la Chine a exprimé à plusieurs reprises ses préoccupations concernant des problèmes liés à la Fondation Wikimedia, mais celle-ci a toujours fermé les yeux et n'a pris aucune mesure concrète pour y remédier. Au lieu de cela, la Fondation Wikimedia a tenté de passer en force année après année. Selon la délégation, cela témoignait d'un manque de sincérité dans l'exercice des responsabilités et des obligations d'un observateur. Le fait de tolérer de telles actions a non seulement sapé l'autorité de l'OMPI, mais également entravé sa croissance saine et à long terme. Troisièmement, la délégation a souligné de nouveau que la décision relative à l'admission des observateurs était toujours prise par les États membres de l'OMPI sur la base d'un consensus et a dit espérer que toutes les parties continueront de suivre les méthodes de travail fondées sur le consensus dans un esprit d'unité et de coopération. Elle a appelé tous les États membres à adhérer aux méthodes de travail de l'OMPI fondées sur le consensus et à les faire respecter, afin de maintenir le dynamisme et la stabilité du système international de gouvernance de la propriété intellectuelle.

21. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document A/66/3 Rev.2 et s'est déclarée favorable à toutes les demandes qui y sont formulées. Elle a déclaré que le groupe B considérait, sur la base du paragraphe 4 du document A/66/3 Rev.2, que toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur reçues par le Secrétariat contenaient les informations nécessaires pour permettre l'examen et l'octroi ultérieur du statut d'observateur. Selon le groupe B, les demandes publiées respectaient toutes les exigences procédurales. La délégation a rappelé que les organisations énumérées aux annexes 1 et 2 du document A/66/3 Rev.2, à savoir une ONG internationale et 12 ONG nationales, avaient démontré leur intérêt pour les questions de propriété intellectuelle. Ces organisations se sont conformées aux principes d'admission des observateurs auprès de l'OMPI, tels qu'indiqués sur le site Web de l'OMPI, qui mettent l'accent sur les contributions de fond aux délibérations sur la propriété intellectuelle. Le groupe B soulignait que la participation des observateurs enrichissait les discussions de politique générale de l'OMPI grâce à l'expertise technique et à la diversité régionale, comme en témoignaient les sessions passées. L'inclusion de diverses entités permettait d'assurer une représentation équilibrée entre les différents secteurs. La délégation a souligné l'engagement de longue date de l'OMPI en faveur de l'inclusion, comme en témoignaient les 209 ONG internationales et les 111 ONG nationales accréditées en qualité d'observatrices. Elle a souligné que le fait de refuser le statut d'observateur sans motif sérieux serait contraire à l'esprit de transparence et d'ouverture. Par conséquent, le groupe B demandait respectueusement que la liste complète des demandes d'octroi du statut d'observateur, telle qu'elle figurait dans le document A/66/3 Rev.2, soit approuvée, conformément aux précédents établis et à l'équité de la procédure.

22. La délégation de la République de Corée a appuyé l'approbation du statut d'observateur pour la Korea Intellectual Property Protection Agency (KOIPA). Elle a estimé que la participation de la KOIPA en qualité d'observatrice contribuerait de manière positive aux travaux de l'OMPI en apportant des compétences et des points de vue divers, notamment dans le domaine de l'application et de la protection de la propriété intellectuelle, lors des discussions. En tant qu'institution publique, la KOIPA jouait un rôle clé dans la sauvegarde des droits de propriété intellectuelle et la lutte contre les infractions aux niveaux national et international. La délégation a fait observer que l'expérience et les meilleures pratiques de la KOIPA pourraient constituer une contribution précieuse aux efforts déployés actuellement par l'OMPI pour améliorer le système mondial de protection de la propriété intellectuelle. À cet égard, elle se féliciterait de la participation de la KOIPA aux travaux de l'OMPI et a appuyé sa demande d'octroi du statut d'observateur.

23. La délégation de Cuba a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Chine. Elle a souligné l'importance d'adopter par consensus la décision relative à l'admission d'observateurs et de respecter ce principe au sein de l'OMPI.

24. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B. Elle s'est prononcée en faveur de l'approbation de la liste complète des demandes d'observateurs figurant dans le document A/66/3 Rev.2. Elle a dit regretter que, pour une année supplémentaire, la Chine s'oppose à l'admission de la Fondation Wikimedia en qualité d'observatrice auprès de l'OMPI. Elle a rappelé que la Chine continuait d'affirmer que la participation de Wikimedia était incompatible avec le principe dit d'une seule Chine, qui se référait spécifiquement à la position de Pékin selon laquelle Taiwan fait partie de la Chine. La délégation a souligné que les pays et les organisations privées du monde entier prenaient leurs propres décisions concernant les interactions avec Taiwan. Elle a souligné que la position d'un État membre ne pouvait servir de base à l'exclusion d'une ONG, en particulier d'une ONG dont l'expertise était directement liée aux travaux de l'OMPI. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'un autre cas où la Chine essayait d'intimider et de punir toute entité qui choisissait de nouer des relations avec Taiwan. Selon la délégation, la position de la Chine était profondément regrettable, car les observateurs jouaient un rôle essentiel dans les travaux des comités et des assemblées de l'OMPI. Les observateurs contribuaient de manière significative aux débats grâce à des points de vue variés et éclairés, et leur participation permettait d'améliorer les discussions au sein des assemblées de l'OMPI et de faire progresser les activités et les objectifs de l'OMPI. Plus précisément, la mission de la Fondation Wikimedia consistait à fournir l'infrastructure nécessaire à la diffusion de connaissances libres dans le monde entier. Tout comme les chapitres nationaux de Wikimedia, la Fondation Wikimedia manifestait son intérêt pour les questions de droit d'auteur, un sujet en rapport direct avec les travaux de l'OMPI. Pour la délégation, il était évident que la Fondation Wikimedia avait un intérêt légitime à obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMPI. Elle a conclu que la demande de Wikimedia devrait être examinée sur le fond et en fonction de sa contribution potentielle aux discussions sur les questions de propriété intellectuelle au sein des assemblées de l'OMPI. Elle a fait remarquer que la candidature de Wikimedia était solide et que le statut d'observateur ne devrait donc pas lui être refusé parce qu'un État membre avait choisi de politiser ce point de l'ordre du jour. La délégation a donc demandé instamment l'accréditation de toutes les organisations visées dans le document A/66/3 Rev.2.

25. La délégation du Bélarus a pris acte des préoccupations formulées par la délégation de la Chine concernant l'admission de la Fondation Wikimedia en qualité d'observatrice. Elle a souligné qu'il n'était pas logique d'accorder le statut d'observateur à une organisation à l'égard de laquelle les États membres avaient formulé des objections fondées. Elle a souligné que les organisations qui demandaient le statut d'observateur devaient s'engager à coopérer avec l'OMPI en faisant preuve de bonne volonté et en contribuant de manière constructive aux travaux. La délégation a appuyé le maintien de la politique de décisions fondées sur le consensus, y compris en ce qui concernait l'admission des observateurs.

26. La délégation de l'Algérie a pris note des préoccupations exprimées par la délégation de la Chine. Elle a reconnu le rôle essentiel des observateurs dans l'enrichissement des délibérations au sein des institutions spécialisées des Nations Unies, y compris à l'OMPI. Toutefois, elle a souligné l'importance du respect du principe de consensus dans les questions relatives à l'admission d'observateurs.

27. La délégation du Nicaragua a réaffirmé que les activités de l'OMPI devaient être limitées à la promotion, à la protection et à l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement socioéconomique. Le Nicaragua rejetait la demande d'admission de la Fondation Wikimedia en qualité d'observatrice auprès de l'OMPI parce que Wikimedia diffusait des informations erronées contre la Chine et portait atteinte au principe d'une seule Chine, qui compromettait la souveraineté chinoise. Par conséquent, la délégation ne considérait pas que la Fondation Wikimedia remplissait les critères pour devenir un observateur auprès de l'OMPI. La Fondation Wikimedia allait à l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaissent le principe d'une seule Chine, et la délégation a fait observer que l'OMPI devait s'aligner sur ces résolutions. La délégation a réaffirmé son soutien au principe d'une seule Chine et à la République populaire de Chine. Elle a souscrit à la déclaration de la délégation chinoise rejetant l'admission en qualité d'observatrice de la Fondation Wikimedia. Enfin, la délégation a estimé que les procédures d'admission d'observateurs devaient être respectées et que la décision devait être prise par consensus par les États membres.

28. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a appuyé la position de la Chine rejetant la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par la Fondation Wikimedia au motif qu'elle était incompatible avec le principe d'une seule Chine. Elle a souligné l'importance de respecter le principe du consensus sur cette question et a réaffirmé son opposition à la demande de la Fondation Wikimedia.

29. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a rappelé que les décisions relatives à l'admission d'observateurs aux assemblées de l'OMPI étaient toujours prises par consensus par tous les États membres de l'OMPI. Elle a insisté sur le respect de la longue tradition de l'OMPI en matière de prise de décision fondée sur le consensus et dans un esprit d'unité et de coopération. La délégation a réaffirmé son soutien au principe d'une seule Chine et a insisté sur le fait que la Fondation Wikimedia ne respectait pas la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et n'était donc pas habilitée à participer aux assemblées de l'OMPI.

30. La délégation du Pakistan a remercié le président et le Secrétariat pour la préparation du document A/66/3 Rev.2. Elle a souligné l'importance de l'admission d'observateurs responsables pour le fonctionnement de l'OMPI. Les interactions des observateurs lors des assemblées de l'OMPI et des réunions des unions administrées par l'OMPI jouaient une importante fonction de soutien et permettaient d'aider les États membres à évaluer les progrès et les priorités des travaux de l'OMPI. La délégation a estimé que l'acceptation et le respect des principes mondialement reconnus étaient une condition préalable à l'admission d'observateurs. Selon la délégation, un candidat au statut d'observateur qui défendrait des concepts partisans et diffuserait des informations erronées constituait un motif sérieux de préoccupation quant à ses qualités pour obtenir ce statut. Elle s'est dite favorable à la prise de décisions par consensus sur la question de l'octroi du statut d'observateur. Elle a appuyé la position exprimée par d'autres délégations sur l'impossibilité d'accepter l'admission de la Fondation Wikimedia en qualité d'observatrice auprès de l'OMPI.

31. La délégation de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Chine, soulignant que la participation de tout observateur devait être fondée sur des règles. L'admission d'observateurs dont les activités visaient à porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des États membres serait contre-productive et irait à l'encontre

des objectifs initiaux de la participation des observateurs aux travaux de l'OMPI. La délégation a fait observer qu'à l'OMPI, les décisions relatives à l'admission des observateurs avaient toujours été prises par consensus, et que la pratique consistant à accorder le statut d'observateur à des organisations à l'égard desquelles certains États membres ont des doutes ou des objections n'existait pas. La délégation a dit espérer que ces traditions de longue date de l'OMPI, fondées sur l'esprit de coopération et le professionnalisme, se poursuivent.

32. La délégation du Royaume-Uni a appuyé la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B et a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/66/3 Rev.2. Elle a souligné l'importance des observateurs pour les activités de l'OMPI, car ils enrichissaient les conversations et les discussions et apportaient des contributions précieuses à tous les comités et organes. Elle a estimé que toutes les demandes devaient être examinées quant au fond et que toutes les organisations énumérées dans le document devaient respecter les règles de l'OMPI en matière d'adhésion en qualité d'observatrices. Wikimedia avait un intérêt légitime à adhérer en qualité d'observatrice auprès de l'OMPI. La délégation a été déçue d'entendre l'opposition à l'admission de Wikimedia pour une année supplémentaire, ce qui a empêché le consensus. Elle a demandé instamment l'approbation de la liste complète des organisations figurant dans le document A/66/3 Rev.2.

33. La délégation de l'Iran (République islamique d') a pris note des préoccupations exprimées par la délégation de la Chine. Bien que la contribution des observateurs soit toujours bienvenue et importante, la délégation a réaffirmé que les principes établis de la prise de décision par consensus étaient toujours restés une priorité pour l'OMPI et que les États membres de l'OMPI y étaient très attachés.

34. La délégation de la France a remercié le président et l'a félicité pour son élection. La délégation a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe B et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document A/66/3 Rev.2. Elle s'est prononcée en faveur de l'octroi du statut d'observateur à toutes les ONG qui en font la demande. Elle a notamment appuyé la demande d'octroi du statut d'observateur de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), qui jouait un rôle important en matière de droit d'auteur et fournissait des services essentiels aux auteurs. La délégation a fait observer qu'elle avait toujours soutenu la présence et la participation de la société civile dans les organisations multilatérales. Enfin, elle a approuvé l'admission de la Fondation Wikimedia, qui œuvrait en faveur du libre partage des connaissances.

35. La délégation du Canada a indiqué qu'elle était pour l'inclusion et la participation concrètes des ONG dans les débats sur les questions qui relevaient de leur domaine d'activité au sein des organismes des Nations Unies tels que l'OMPI. Elle a estimé que les observateurs enrichissaient les échanges à l'OMPI et a fait remarquer qu'il était important d'entendre d'autres voix que celles des États membres dans les organismes des Nations Unies, y compris l'OMPI, étant donné l'incidence de l'Organisation sur les utilisateurs finaux du système international de propriété intellectuelle. La délégation n'était pas favorable à la mise à l'écart des ONG qui avaient démontré et clairement affirmé leur intérêt pour les travaux de l'OMPI. Elle a indiqué que la liste complète des ONG demandant à être admises à titre d'observatrices devrait être accueillie dans son intégralité.

36. La délégation de la Suisse a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/66/3 Rev.2. Elle a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe B, ainsi qu'aux déclarations faites par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et le Canada, et a appuyé toutes les demandes d'octroi du statut d'observateur figurant dans le document. Elle a également rappelé aux États membres que la Fondation Wikimedia attendait d'être habilitée depuis 2020. La délégation a fait observer que l'objectif de la Fondation Wikimedia était de promouvoir le contenu éducatif dans le monde entier et a souligné le lien direct de Wikimedia avec les questions de propriété intellectuelle. Elle a estimé que la Fondation Wikimedia pouvait

contribuer de manière significative aux travaux de l'OMPI. Par conséquent, la délégation a appuyé la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par la Fondation Wikimedia, ainsi que toutes les demandes, et a demandé aux États membres d'approuver ces demandes.

37. La délégation de la Chine a remercié les États membres qui ont appuyé sa position. Elle a noté que certains États membres soutenaient la demande de la Fondation Wikimedia et que leurs déclarations pouvaient sembler honorables mais étaient fondamentalement infondées. Tout d'abord, elle a rappelé que le respect de la procédure était une condition préalable fondamentale pour l'examen des demandes d'octroi du statut d'observateur et que seules les assemblées de l'OMPI étaient habilitées à accorder le statut d'observateur, comme le stipulait la Convention instituant l'OMPI. Alors que le Secrétariat ne pouvait procéder qu'à un examen formel des demandes, les assemblées de l'OMPI prenaient des décisions de fond en la matière, selon une approche fondée sur le consensus, ce qui signifiait que tant qu'un État membre s'y opposait, l'organisation en question ne pouvait pas devenir observatrice. Deuxièmement, la délégation a fait observer que le respect des règles était une exigence fondamentale pour l'obtention du statut d'observateur. La délégation a déclaré que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, devait respecter la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, y compris les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. En violant de manière flagrante la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Fondation Wikimedia n'était manifestement pas qualifiée. La délégation a observé que les États membres qui encourageaient les atteintes au droit politisaient les discussions et toléraient les distorsions du droit international, ce qui sapait ensuite les fondements du système mondial de propriété intellectuelle. Troisièmement, elle a indiqué que l'admission des observateurs avait pour objectif premier de servir les travaux de l'OMPI. La Chine a toujours soutenu les diverses organisations participant aux travaux de l'OMPI et les a encouragées à contribuer à la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle. Cependant, permettre à une organisation qui portait atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un État membre de devenir observatrice perturberait manifestement les travaux de l'OMPI et nuirait à l'atmosphère de coopération. C'était tout à fait contraire à l'objectif de l'admission des observateurs et, si une telle pratique abusive n'était pas contrôlée et se généralisait, n'importe quel pays pourrait en souffrir et l'autorité et la crédibilité de l'OMPI s'en trouveraient affaiblies. Au cours des cinq dernières années, la Chine a exprimé à plusieurs reprises sa position sur cette question. La délégation a conseillé à la Fondation Wikimedia de modifier son approche et de ne pas forcer les choses. Enfin, la délégation a souhaité répondre à la déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique. Elle a souligné que la question de Taiwan relevait exclusivement des affaires intérieures de la Chine, qui ne tolérait aucune ingérence étrangère, et que les États-Unis d'Amérique n'avaient pas le droit de faire des commentaires arbitraires. Elle a rappelé que les États-Unis d'Amérique avaient accusé la Chine de menacer d'autres pays et organisations. La délégation a fait remarquer qu'il s'agissait d'accusations infondées et que la communauté internationale avait clairement constaté que les États-Unis d'Amérique, et non la Chine, utilisaient les droits de douane pour contraindre ou menacer d'autres pays, ou lançaient unilatéralement des attaques militaires contre un autre pays.

38. Le président a remercié toutes les délégations pour leurs déclarations et a pris acte du consensus sur toutes les demandes d'octroi du statut d'observateurs, à l'exception de celle de la Fondation Wikimedia. Il a donc proposé d'adopter le paragraphe de la décision tel qu'il figurait dans le document A/66/3 Rev. à l'exception de ce qui concerne la demande de la Fondation Wikimedia.

39. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations non gouvernementales nationales suivantes :

- i) Association of Technology, Education, Development, Research, and Communication (TEDIC);

- ii) Chamber for the Protection of Copyright of Artists, Creators and Performers (SIIP);
- iii) Société chinoise du droit d'auteur (CSC);
- iv) Association des éditeurs des Émirats (EPA);
- v) INDICAM for the Protection of Intellectual Property (INDICAM);
- vi) InfoCons Association;
- vii) International Intellectual Property Alliance (IIPA);
- viii) Korea Intellectual Property Protection Agency (KOIPA);
- ix) National Puerto Rican Chamber of Commerce (NPRCC);
- x) News/Media Alliance (N/MA);
- xi) Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM); et
- xii) United States Council for International Business (USCIB).

#### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

#### NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2026

40. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/4](#).

41. Présentant le point 7 de l'ordre du jour relatif à la nomination du Directeur général en 2026, la Conseillère juridique a attiré l'attention des délégations sur le document A/66/4. Elle a rappelé que le mandat du Directeur général expirait le 30 septembre 2026. La Conseillère juridique a noté que le document de travail rappelait les dispositions statutaires concernant la nomination et la désignation des directeurs généraux de l'OMPI, ainsi que les procédures y relatives adoptées par l'Assemblée générale de l'OMPI en 1998 et modifiées en 2019.

42. Elle a décrit le calendrier de mise en œuvre des étapes de la procédure figurant dans le document A/66/4, à savoir : le 24 juillet 2025, l'envoi de la circulaire invitant à proposer des candidats; le 24 octobre 2025, la date limite de dépôt des candidatures; les 12 et 13 février 2026, la convocation d'une session extraordinaire du Comité de coordination pour désigner un candidat au poste de Directeur général; le 21 avril 2026, les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, de l'Assemblée de l'Union de Paris et de l'Assemblée de l'Union de Berne pour nommer le Directeur général, et le 1<sup>er</sup> octobre 2026, le début du mandat du prochain Directeur général.

43. La délégation du Pakistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a pris note des informations figurant dans le document A/66/4 et s'est déclarée prête à soutenir le processus de nomination du Directeur général de l'OMPI en 2026. Elle s'est félicitée de la transparence et de la clarté du calendrier et des procédures proposés par le Secrétariat et a souligné qu'elle était prête à s'engager de manière constructive dans toutes les étapes à venir du processus. La délégation a estimé que la sélection du Directeur général faisait partie des décisions les plus importantes prises par l'Organisation. La direction de l'OMPI devait inspirer confiance à ses divers membres, répondre à l'évolution des besoins du cadre mondial de propriété intellectuelle et défendre les valeurs fondamentales de l'Organisation que sont l'inclusion, l'équité et le développement de la propriété intellectuelle. Il était donc essentiel que le processus reflète non

seulement la compétence, mais également l'équilibre et l'équité dans la représentation. La délégation a souhaité profiter de l'occasion pour remercier sincèrement le Directeur général pour sa direction visionnaire et sa collaboration. Elle a souligné que son mandat se caractérisait par des efforts visant à renforcer la réactivité aux besoins des États membres et à faire progresser l'écosystème mondial de propriété intellectuelle. Alors que l'OMPI se préparait au processus de nomination, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a réaffirmé sa volonté d'agir de manière constructive et de poursuivre la coopération avec tous les groupes régionaux.

44. La délégation de l'Équateur, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document A/66/4 qui donnait une image claire des mesures pertinentes qui devaient être prises et du calendrier proposé pour la nomination et la désignation du Directeur général de l'OMPI en 2026. Elle a exprimé son accord avec les suggestions faites dans le document et a pris note du calendrier proposé pour la mise en œuvre. Le GRULAC saluait le travail du Directeur général de l'OMPI et les initiatives prises pour aider tous les membres à renforcer leurs systèmes de propriété intellectuelle. La délégation a réaffirmé son engagement en faveur d'un processus inclusif et transparent, conforme aux règles de l'OMPI.

45. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document A/66/4 et d'avoir présenté les informations relatives à la nomination du Directeur général en 2026. Elle a dit espérer que, grâce aux efforts concertés de tous les États membres et du Secrétariat, et en respectant les procédures pertinentes, l'Organisation serait en mesure de choisir un futur Directeur général qui ferait l'unanimité parmi tous les États membres. Elle a en outre exprimé l'espoir que le futur Directeur général continuerait de montrer la voie à l'Organisation malgré tous les défis à relever et de promouvoir le système multilatéral de la propriété intellectuelle dans un esprit plus inclusif, plus transparent et plus équilibré.

46. La délégation de l'Arabie saoudite a rendu hommage à la direction visionnaire du Directeur général, dont il a fait preuve tout au long de son mandat, période durant laquelle le Royaume d'Arabie saoudite a connu des progrès considérables en matière d'innovation et de développement de la créativité. Les initiatives et l'appui de l'OMPI ont aidé à relever les défis existants et à rendre les systèmes de propriété intellectuelle plus réactifs aux défis technologiques et autres. La date de nomination d'un nouveau Directeur général arrivant bientôt, en 2026, la délégation a dit espérer poursuivre une coopération constructive avec l'OMPI et tous les États membres, en conservant la dynamique déjà établie, soit en maintenant la direction actuelle, soit en sélectionnant une autre personne compétente et qualifiée capable de mener à bien cette politique. Elle a affirmé que l'OMPI était l'un des principaux moteurs du développement de la propriété intellectuelle dans le monde et répondait aux attentes de ses États membres.

47. La délégation de la Thaïlande a remercié le Secrétariat pour les informations fournies et a réaffirmé son soutien à un processus ouvert et transparent, comme l'a noté la délégation pakistanaise. Elle a tenu à remercier le Directeur général pour ses efforts et sa direction dévouée en faveur de la promotion d'un système de propriété intellectuelle inclusif. La Thaïlande restait déterminée à collaborer avec toutes les délégations aux fins d'un processus harmonieux et fondé sur le consensus dans l'intérêt de l'OMPI.

48. Le président a remercié les délégations qui ont pris la parole. En l'absence d'autres demandes de parole, il a proposé le paragraphe de décision ci-après, tel qu'il figure dans le document de travail A/66/4.

49. L'Assemblée générale de l'OMPI, le Comité de coordination de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne, chacun pour ce qui le concerne,

- i) ont pris note de la circulaire figurant à l'annexe II du document A/66/4, à envoyer comme indiqué au paragraphe 7 du document A/66/4,

ii) ont approuvé la convocation de l'Assemblée générale de l'OMPI, de l'Assemblée de l'Union de Paris et de l'Assemblée de l'Union de Berne le 21 avril 2026,

iii) ont approuvé le calendrier prévu pour le déroulement de la procédure, comme indiqué au paragraphe 7 du document A/66/4.

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE

50. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/5](#).

51. En l'absence du président de la Conférence de l'OMPI, M. Abdulaziz Alswailem (Arabie saoudite), la vice-présidente, Mme Ainna Vilengi Kaundu (Namibie) (ci-après dénommée "présidente"), a présidé la réunion. Elle a ouvert ce point de l'ordre du jour en précisant qu'il avait été reporté et non ouvert la semaine précédente, le Secrétariat n'ayant pas reçu toutes les candidatures à l'élection de ces organes.

52. La présidente a informé les délégations qu'à la suite de consultations informelles, un consensus s'était dégagé sur les États à élire en tant que membres du Comité de coordination. Elle a invité la Conseillère juridique à présenter brièvement le document à l'examen tel qu'il a été préparé par le Secrétariat.

53. Présentant le point 8 de l'ordre du jour, la Conseillère juridique a attiré l'attention des délégations sur le document A/66/5. Elle a rappelé que la composition du Comité de coordination était établie une fois tous les deux ans, lors de la session ordinaire des assemblées de l'OMPI et qu'il comprenait des membres des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne, des membres ad hoc désignés par la Conférence de l'OMPI, à savoir des États qui étaient parties à la Convention instituant l'OMPI mais pas membres des Unions de Paris ou de Berne, et la Suisse qui, en tant qu'État hôte était membre de droit. La Conseillère juridique a annoncé que les mandats des membres actuels des comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne et du Comité de coordination expiraient durant l'année en cours. Par conséquent, de nouveaux membres devaient être élus au cours des présentes Assemblées pour siéger jusqu'à la clôture de la prochaine session ordinaire des Assemblées.

54. Elle a rappelé que, ainsi qu'il était expliqué dans le document de travail, la nouvelle composition du Comité de coordination de l'OMPI comptait 90 membres, soit une augmentation par rapport aux 83 membres actuels. Toutefois, en l'absence d'accord sur la meilleure répartition des sept sièges supplémentaires du Comité de coordination, le consensus entre les États membres était que le Comité de coordination devait rester, exceptionnellement, à 83 membres. Si la Conférence de l'OMPI, l'Assemblée de l'Union de Paris et l'Assemblée de l'Union de Berne l'approuvent, le Comité de coordination serait composé, pour la période allant de la clôture de la présente session à la clôture de la prochaine session ordinaire des assemblées de l'Union de Paris et de l'Union de Berne et de la Conférence de l'OMPI en 2027, des 41 pays élus au Comité exécutif de l'Union de Paris, des 40 pays élus au Comité exécutif de l'Union de Berne, d'un membre ad hoc désigné par la conférence et de l'État hôte en tant que membre d'office. La Conseillère juridique a annoncé qu'un document informel avait été fourni aux États membres, énumérant les 83 membres proposés pour le Comité de coordination.

55. La Conseillère juridique a fait remarquer que le paragraphe de décision proposé pour le point de l'ordre du jour indiquait que les assemblées des unions de Paris et de Berne et la

Conférence de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, décident, par accord unanime de tous les États membres de l'OMPI, que le Comité de coordination, exceptionnellement composé de 83 membres, a été dûment constitué, y compris, en particulier, du point de vue de ses fonctions relatives à la procédure de nomination du prochain Directeur général, et qu'il ne saurait fonder aucune contestation, de la part de tout État membre de tout organe pertinent de l'OMPI, quant à la validité de la nomination par le Comité de coordination de l'OMPI d'un candidat à la nomination au poste de Directeur général en 2026.

56. Elle a rappelé aux délégations que ce paragraphe figurait également dans la décision adoptée à l'occasion de la dernière composition du Comité de coordination au cours de l'année précédant la nomination du Directeur général en 2019. À cette époque, une situation similaire s'était présentée concernant la composition exceptionnelle du Comité de coordination avec 83 membres, à propos de laquelle la Conseillère juridique avait renvoyé les délégations au paragraphe 96 du document A/59/14, nonobstant les dispositions du traité qui prévoient un nombre plus important de membres. Par conséquent, comme en 2019, il a été proposé d'inclure le paragraphe susmentionné afin de confirmer que la composition du Comité de coordination, avec 83 membres, ne pouvait servir de base pour contester le processus de nomination du Directeur général en 2026.

57. La Conseillère juridique a noté que le texte de la décision proposée reflétait également une formulation standard selon laquelle le président de l'Assemblée générale de l'OMPI entreprendrait des consultations sur l'attribution des sièges vacants pour l'élection de la composition du Comité de coordination et des comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne lors des assemblées de l'OMPI en 2027. Enfin, la proposition de décision comportait un texte précisant les organismes dont les pays concernés étaient membres, en relation avec les déclarations qu'elle contenait. Ce texte, qui était le fruit de consultations informelles, était conforme à celui adopté au titre du point 9 de l'ordre du jour sur la composition du Comité du programme et budget (PBC).

58. La présidente a remercié la Conseillère juridique, les coordonnateurs de groupe et les délégations pour leur participation active aux consultations menées durant les assemblées actuelles. Elle a déclaré que, malgré l'absence de consensus sur la composition complète du Comité de coordination avec 90 membres, un consensus a été atteint sur 83 nominations. Elle a donc proposé aux délégations de procéder à l'élection, à titre exceptionnel, de ces 83 membres. Elle a déclaré que, comme la Conseillère juridique venait de le mentionner, le paragraphe de décision proposé avait été partagé de manière informelle avec les États membres et que, selon elle, il était acceptable pour tous.

59. La délégation du Pakistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a souhaité formuler sa déclaration. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique se félicitait de la préparation par le Secrétariat du document A/66/5 sur la composition du Comité de coordination. Le groupe souhaitait réitérer la position exprimée dans la proposition conjointe du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains, telle qu'elle figure dans le document A/64/9, initialement soumise en 2021 et réaffirmée au cours des réunions ultérieures. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique estimait que la répartition actuelle des sièges au sein du Comité de coordination n'était ni équitable ni véritablement représentative de la réalité géographique des membres de l'OMPI. Il soutenait une attribution juste et équitable des postes vacants au sein du Comité de coordination de l'OMPI sur la base d'une répartition géographique équitable. Le principe de la répartition géographique équitable a été inscrit à l'article 14.4) de la Convention de Paris et à l'article 23 de la Convention de Berne. Le groupe estimait que ce principe devait guider l'attribution des nouveaux sièges vacants afin de corriger les déséquilibres existants dans la représentation des groupes au sein du Comité de coordination. Il souhaitait également rappeler que l'augmentation du nombre de membres du Comité de coordination résultait de nouvelles adhésions provenant principalement du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains, le groupe des pays d'Asie et

du Pacifique représentant à lui seul 16 des 24 adhésions aux conventions de Paris et de Berne depuis 2011. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique estimait que cette tendance reflétait clairement l'évolution de la réalité de la composition des membres de l'OMPI et devait être prise en considération de manière adéquate dans ses structures de gouvernance. Il respectait la diversité des points de vue, ajoutant que le groupe était d'avis que le fait de limiter l'attribution des sièges à des paramètres économiques portait atteinte aux principes fondamentaux du multilatéralisme, à savoir l'inclusion, l'équilibre, l'équité et la solidarité entre les États membres. L'OMPI était une institution spécialisée des Nations Unies et ses structures de gouvernance devaient refléter la diversité de ses membres, et pas seulement leur poids économique. Une représentation géographique équitable au sein des principaux organes décisionnels de l'OMPI était essentielle pour garantir la légitimité des décisions prises au sein des organes institutionnels et la viabilité à long terme des politiques de l'Organisation. Tous les groupes régionaux devaient jouer un rôle significatif dans la détermination du cap à suivre par l'OMPI et dans l'orientation de ses travaux futurs. En conclusion, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique appelait à une décision constructive et consensuelle au cours de la session, qui garantisse que la nouvelle composition du Comité de coordination incarne réellement le principe de la répartition géographique équitable et corrige les déséquilibres historiques dans la représentation.

60. La délégation de la Namibie, parlant au nom du groupe des pays africains, a pris note des paragraphes de décision proposés pour la composition du Comité de coordination et des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne. Le groupe se félicitait des efforts déployés par la présidente pour faciliter le consensus sur le point de l'ordre du jour et souhaitait affirmer l'importance de préserver le consensus dans le multilatéralisme. Dans un esprit de flexibilité, le groupe des pays africains considérait cette décision comme un compromis obtenu dans des circonstances exceptionnelles et non comme la norme, compte tenu de ses implications pour le consensus et du précédent qu'elle créerait.

61. La présidente a remercié la délégation de la Namibie et a donné la parole à la délégation du Japon. Elle a également rappelé aux délégations qu'elle ouvrirait le débat sur le point de l'ordre du jour après la décision, en leur assurant qu'elles auraient la possibilité de faire des commentaires.

62. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document A/66/5 sur la composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs de l'Union de Paris et de l'Union de Berne. Tout en reconnaissant que la représentation géographique était l'un des critères à prendre en considération pour déterminer la répartition des nouveaux sièges, le groupe B tenait à réaffirmer que l'équilibre géographique devait être complété par la prise en considération des contributions importantes au système international de propriété intellectuelle, notamment le nombre de dépôts et d'enregistrements de titres de propriété intellectuelle. À cet égard, les parties prenantes des pays du groupe B apportaient des contributions fondamentales et essentielles au bon fonctionnement des services et des activités de l'OMPI. L'attribution proposée de 44 sièges par comité exécutif et l'inclusion de membres ad hoc n'appartenant pas à l'Union ne devraient pas affaiblir la voix des principaux acteurs de l'écosystème de propriété intellectuelle. En conclusion, le groupe B exprimait sa volonté de continuer à contribuer aux discussions sur le sujet.

63. La présidente a remercié la délégation du Japon et, en l'absence d'objections, a demandé au Secrétariat de projeter le paragraphe de décision suivant sur l'écran.

64. À l'issue de consultations informelles entre les États membres,

- i) l'Assemblée de l'Union de Paris a élu les États ci-après membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris : Algérie, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, République

populaire démocratique de Corée, Danemark, Égypte, Équateur, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Liban, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Sierra Leone, Slovénie, Türkiye, Ouganda, Ukraine, Royaume-Uni, Zambie (41).

ii) L'Assemblée de l'Union de Berne a élu les États ci-après membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Colombie (2026), Congo, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Ghana, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Qatar, République de Corée, République tchèque, Singapour, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay (2027) (40).

iii) La Conférence de l'OMPI a désigné à l'unanimité l'État ci-après membre ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI : Somalie (1);

iv) La Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne ont noté que la Suisse continuerait d'être membre d'office du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne.

En conséquence, le Comité de coordination de l'OMPI est composé des États ci-après pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture des sessions ordinaires suivantes de l'Assemblée de l'Union de Paris, de l'Assemblée de l'Union de Berne et de la Conférence de l'OMPI, qui se tiendront en 2027.

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie (2026), Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie (ad hoc), Suède, Suisse (d'office), Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay (2027), Zambie (83).

65. Les assemblées des unions de Paris et de Berne et la Conférence de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, décident, par accord unanime de tous les États membres de l'OMPI, que le Comité de coordination, exceptionnellement composé de 83 membres, a été dûment constitué, y compris, en particulier, du point de vue de ses fonctions relatives à la procédure de nomination du prochain Directeur général, et qu'il ne saurait fonder aucune contestation, de la part de tout État membre de tout organe pertinent de l'OMPI, quant à la validité de la nomination par le Comité de coordination de l'OMPI d'un candidat à la nomination au poste de Directeur général en 2026.

66. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé que le président de l'Assemblée générale de l'OMPI entreprendrait des consultations avec les États membres concernant la répartition des sièges vacants aux assemblées de l'OMPI

en 2027, pour déterminer, aux mêmes assemblées, la composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne.

67. L'Ukraine a exprimé son opposition à la nomination de la Fédération de Russie en tant que membre ordinaire du Comité exécutif de l'Union de Berne et en tant que membre du Comité de coordination pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2027.

68. La Fédération de Russie a exprimé son opposition à la nomination de l'Ukraine en tant que membre ordinaire du Comité exécutif de l'Union de Paris et en tant que membre du Comité de coordination pour la période comprise entre la clôture de la présente session et la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2027.

69. En l'absence d'objection, la présidente a déclaré le paragraphe de décision adopté et a donné la parole aux délégations qui souhaitaient formuler leurs déclarations.

70. La délégation de l'Estonie a pris la parole au nom des membres suivants du groupe des États d'Europe centrale et des États baltes (CEBS) : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine. La délégation a déclaré que les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'étaient fortement désolidarisés de l'élection de la Fédération de Russie en tant que membre du Comité de coordination pour la période allant de la clôture de la présente session à la clôture de la prochaine session ordinaire des Assemblées en 2027, car un État qui violait systématiquement les normes et les principes du droit international de la manière la plus grave n'avait pas le droit de participer à la prise de décisions stratégiques de l'Organisation. Par conséquent, alors que la Fédération de Russie poursuivait son agression militaire contre l'Ukraine, elle ne pouvait pas être un exemple de partenaire responsable au sein de l'OMPI, et le maintien des relations habituelles avec la Fédération de Russie au sein du Comité de coordination n'était pas une option pour les pays respectueux des règles. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes ont réitéré leur demande à la Fédération de Russie de mettre immédiatement fin à la guerre d'agression contre l'Ukraine, réaffirmant les résolutions des Nations Unies condamnant la tentative d'annexion du territoire ukrainien. Aucune acquisition territoriale résultant de l'invasion armée de l'Ukraine par la Fédération de Russie et de la menace ou de l'usage de la force ne devrait être reconnue comme légale.

71. La délégation du Danemark a fait sa déclaration au nom des États membres de l'Union européenne et des autres États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède, plus Islande, Norvège et Royaume-Uni. Les États mentionnés soutenaient pleinement l'Ukraine et se désolidarisaient de l'élection de la Fédération de Russie en tant que membre du Comité de coordination de l'OMPI pour la période allant de la clôture de la présente session à la clôture de la prochaine session ordinaire des assemblées en 2027.

72. La délégation de l'Ukraine a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et à la déclaration faite par la délégation du Danemark au nom des pays susmentionnés. Elle a également remercié les États membres pour leur soutien continu et leur solidarité avec l'Ukraine. Elle a souhaité faire savoir qu'elle se désolidarisait fortement de la décision d'élire la Fédération de Russie comme membre ordinaire du Comité exécutif de l'Union de Berne et comme membre du Comité de coordination pour la période allant de la clôture de la présente session à la clôture de la prochaine session ordinaire des Assemblées en 2027. La délégation a souligné que, comme elle l'avait fait remarquer à de nombreuses reprises et au titre du point 9 de l'ordre du jour, la guerre

d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine continuait d'infliger de profonds dommages humains, culturels et institutionnels, y compris à son système de propriété intellectuelle. Le Comité de coordination jouait un rôle essentiel dans la gouvernance institutionnelle de l'OMPI, notamment grâce à son mandat consistant à proposer des candidats au poste de Directeur général et à d'autres postes de haut niveau, et à veiller au bon fonctionnement des processus de direction de l'Organisation. La délégation a dit demeurer convaincue que le fait de permettre à la Fédération de Russie de violer constamment le droit international, d'abuser systématiquement des plateformes multilatérales et de siéger dans des comités constituait une menace directe pour la crédibilité et la neutralité des procédures de gouvernance de l'OMPI. La délégation a une nouvelle fois exhorté tous les États membres à veiller à ce que les valeurs et les principes de l'Organisation soient respectés et ne soient pas compromis par les actions ou la présence d'un État agresseur.

73. La délégation de l'Arabie saoudite a remercié les États membres d'avoir élu l'Arabie saoudite membre du Comité de coordination et du Comité exécutif de l'Union de Berne. Elle a exprimé ses remerciements pour les efforts déployés afin de renouveler la composition des principaux organes et d'assurer une participation effective et complète des États membres ainsi qu'une représentation géographique par rotation, ce qui permettait de faire respecter ce principe au sein de ces organes. La délégation s'est félicitée de pouvoir participer activement à ces organes afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Organisation. Elle a réitéré sa volonté de collaborer avec tous les partenaires de l'OMPI pour promouvoir le système de propriété intellectuelle aux niveaux international et régional, ainsi que pour mettre en œuvre des systèmes de protection des droits de propriété intellectuelle.

74. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que, se fondant sur le principe de réciprocité, elle s'opposait à la nomination de l'Ukraine en tant que membre du Comité de coordination et du Comité exécutif de l'Union de Paris, comme indiqué dans le paragraphe de décision. En outre, compte tenu des déclarations faites par plusieurs des délégations précédentes, la Fédération de Russie s'est désolidarisée du consensus sur la nomination de candidats provenant du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'Union européenne qui s'étaient eux-mêmes désolidarisés de la décision d'élire la Fédération de Russie.

75. En l'absence d'autres demandes d'intervention, la présidente a déclaré le point 8 de l'ordre du jour clos.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

76. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

77. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

78. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/66/6](#) et [A/66/7](#).

79. Le président a souhaité la bienvenue au représentant du vérificateur externe des comptes, M. Bahtiar Arif, directeur général de l'initiative "Audit VIII and International Organization", vérificateur des comptes en charge, Commission d'audit de la République d'Indonésie (Badan Pemeriksa Keuangan (BPK)), a présenté le rapport suivant :

"Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs les membres des assemblées, Monsieur le sous-directeur général de l'OMPI, chers membres de la direction, Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est un honneur pour moi que de présenter à ces illustres assemblées les résultats de l'audit de l'OMPI pour l'année 2024, en tant que représentant de la Commission d'audit de la République d'Indonésie, Badan Pemeriksa Keuangan ou BPK, en ma qualité de vérificateur des comptes en charge des audits de l'OMPI.

"En tant que vérificateur externe des comptes, notre mandat consiste à vous fournir un rapport complet couvrant l'audit financier et l'audit des résultats pour l'année 2024, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audits antérieurs.

"Excellences, Mesdames et Messieurs, la Commission d'audit de la République d'Indonésie reste déterminée à fournir des services d'assurance de qualité, en respectant systématiquement les principes d'indépendance, d'intégrité et d'objectivité à chaque étape de la procédure d'audit.

"Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à partir de l'audit que nous avons effectué, nous estimons que les états financiers de l'OMPI pour 2024 ont été présentés fidèlement, à tous égards importants, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et que les transactions financières sont conformes au règlement financier et au règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI.

"Tout en affirmant la solidité de la gestion financière de l'OMPI, le rapport d'audit financier met en évidence trois recommandations stratégiques visant à améliorer la gouvernance institutionnelle, qui, selon nous, renforceront encore la gestion financière de l'OMPI sans compromettre l'intégrité et la fidélité de ses états financiers.

"Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, nous préconisons vivement que l'OMPI renforce les rapports financiers de l'Organisation en optimisant son Système de gestion de l'information administrative (AIMS), en remplacement de la procédure manuelle actuelle. Cela permettra non seulement de renforcer les contrôles internes de l'OMPI, mais aussi d'améliorer sensiblement la précision et l'efficacité de ses rapports financiers.

"Deuxièmement, nous recommandons une amélioration globale de la politique comptable de l'OMPI concernant les émoluments et taxes du système de Madrid, afin de traiter les comptes liés à la structure de paiement de ces émoluments et taxes et d'améliorer la clarté et la cohérence des rapports financiers.

"Troisièmement, j'aimerais reconnaître le défi administratif posé à l'OMPI par les paiements en suspens liés à des marques, dont le nombre ne cesse de croître. Pour traiter efficacement cette question, nous recommandons à l'OMPI d'envisager la mise en place d'un système dédié à la gestion des retards ou de veiller à ce que les fonctionnalités pertinentes soient intégrées dans le futur système de planification des ressources de l'Organisation (ERP).

“Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne l’audit des résultats, nous nous sommes concentrés sur les piliers n<sup>os</sup> 1 et 2 du Plan stratégique à moyen terme de l’OMPI pour 2022-2026 (pilier n<sup>o</sup> 1 ‘S’adresser au public du monde entier pour expliquer comment la propriété intellectuelle peut améliorer la qualité de la vie de tous et partout’, et pilier n<sup>o</sup> 2, ‘Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l’avenir de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle’).

“L’objectif de l’audit des résultats était d’évaluer l’efficacité de la planification, du suivi et de l’évaluation des programmes et activités menés pour atteindre les objectifs des piliers n<sup>os</sup> 1 et 2. L’audit a conclu que la planification, le suivi et l’évaluation de ces programmes et activités avaient été gérés efficacement tout au long de la période d’audit.

“L’audit a également permis de formuler trois recommandations en vue d’une amélioration potentielle.

“Tout d’abord, nous recommandons à l’Organisation d’élaborer des procédures opérationnelles standard pour la coordination des réunions et l’évaluation des principaux indicateurs d’exécution. Cette procédure opérationnelle standard renforcerait la cohérence opérationnelle, optimiserait l’efficacité des procédures et établirait des lignes directrices ambitieuses pour la poursuite de la coordination des événements, tandis que les indicateurs d’exécution améliorés renforceraient le processus de suivi et d’évaluation des résultats de l’OMPI.

“Deuxièmement, l’utilisation d’outils avancés, tels que la traduction automatique des publications et l’application ‘WePerform’, peut améliorer l’accessibilité et sensiblement renforcer les initiatives de communication multilingue de l’OMPI.

“Enfin, nous soulignons que l’amélioration de la procédure d’enquête pourrait enrichir le retour d’information des parties prenantes et faciliter l’amélioration des services tout en permettant une évaluation approfondie des principaux indicateurs d’exécution.

“En adoptant ces recommandations, l’Organisation peut renforcer son engagement en faveur de l’excellence et amplifier son impact sur le paysage mondial de la propriété intellectuelle.

“Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres, Mesdames et Messieurs, en mars 2025, l’OMPI a accompli des progrès louables avec la mise en œuvre de 91% des recommandations d’audit émises entre 2018 et 2023, témoignant d’un engagement ferme en faveur de l’amélioration des pratiques de gouvernance et de gestion.

“En ce qui concerne les recommandations actuellement en cours pour la stratégie immobilière, la direction nous a informés qu’une stratégie immobilière avait été présentée lors de la trente-huitième session du PBC, pour répondre à deux recommandations d’audit.

“Nous saluons cette démarche proactive, mais il est essentiel de noter que cette information a été communiquée après la publication du rapport d’audit.

“En conséquence, elle n’a pas encore été soumise à notre examen. Une évaluation complète de ces actions sera intégrée à notre prochain rapport d’audit.

“Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour le professionnalisme et l’expertise remarquables dont a fait preuve la direction de l’OMPI, dont le soutien et la collaboration ont été déterminants pour la réussite de cet audit. Je souhaite également remercier l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et

mes collègues, qui sont parmi nous aujourd'hui, pour le soutien qu'ils nous ont apporté dans l'accomplissement de notre mission d'audit.

“Au nom de la BPK, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux assemblées pour le privilège qu'elles nous accordent de soutenir l'OMPI dans sa quête de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance. C'est un grand honneur pour moi de contribuer aux efforts continus déployés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs stratégiques.

“En outre, je souhaite également remercier le précédent vérificateur externe des comptes, le Bureau national de vérification du Royaume-Uni, pour son esprit de collaboration et son engagement constructif qui ont facilité une transition efficace et sans heurts.

“Merci.”

80. Le président a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport.

81. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a exprimé sa gratitude au vérificateur externe des comptes pour le rapport complet sur les états financiers de l'OMPI pour 2024, ainsi que pour le travail d'audit réalisé en 2024. Le groupe attachait une grande importance au rapport, qu'il a analysé avec soin, et a salué son évaluation détaillée des aspects financiers des activités de l'OMPI, ainsi que des aspects liés à ses résultats. Le groupe B a pris acte de l'évaluation du vérificateur externe des comptes, selon laquelle les états financiers avaient été présentés fidèlement à tous égards importants, conformément aux normes IPSAS. Le groupe a également remercié le vérificateur externe des comptes pour ses observations professionnelles et s'est dit satisfait de l'approche constructive suivie pour l'évaluation. Le groupe a encouragé l'Organisation à poursuivre la mise en œuvre des recommandations du vérificateur externe des comptes découlant de l'audit 2024 et attendait avec intérêt de recevoir des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre dans les prochains rapports. En ce qui concerne les autres commentaires de fond, le groupe B a rappelé sa déclaration à la trente-neuvième session du PBC.

82. La délégation de l'Estonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport détaillé, dans lequel les conclusions et recommandations étaient présentées de manière très claire et concise. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a noté que le rapport du vérificateur externe des comptes indiquait que les résultats de l'Organisation s'étaient considérablement améliorés en 2024, avec une augmentation notable de l'excédent en dépit des défis géoéconomiques et géopolitiques persistants. Le groupe s'est déclaré satisfait d'apprendre que les contrôles internes de l'Organisation étaient globalement sains et efficaces. En ce qui concerne les commentaires de fond, le groupe a rappelé les déclarations faites à la trente-neuvième session du PBC, au cours de laquelle il a notamment souligné l'importance de prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations suivantes, émises par le vérificateur externe des comptes : améliorer l'optimisation des rapports financiers; évaluer les principaux indicateurs d'exécution actuels et les exprimer au niveau des résultats; élaborer une procédure opérationnelle standard unifiée qui intègre les meilleures pratiques et les procédures harmonisées pour la coordination des événements; étendre l'utilisation de la traduction automatique à toutes les publications répondant aux critères définis dans la stratégie de traduction.

83. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite par la délégation du Japon, au nom du groupe B, et a remercié le vérificateur externe des comptes pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/39/4. Les États-Unis d'Amérique ont reconnu les progrès accomplis par l'OMPI dans la mise en œuvre des recommandations antérieures et ont noté que 91,2% des recommandations en suspens avaient été mises en œuvre. Les États-Unis d'Amérique encourageaient l'OMPI à donner la priorité aux problèmes constatés avec la

synthèse des états financiers, la fonction de génération d'une balance de vérification consolidée dans le système financier AIMS de l'OMPI et le rapprochement dans le grand livre général. La délégation a noté que les problèmes liés au système concernaient la saisie et le rapprochement manuels, ainsi que les risques de contrôle interne liés à des modifications non autorisées ou non intentionnelles. La délégation a noté que la direction de l'OMPI avait accepté toutes les recommandations d'audit et a encouragé l'Organisation à fournir un rapport sur l'état d'avancement avant la fin de l'année d'audit, tenant compte des progrès accomplis et des échéances.

84. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/66/6).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

85. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

86. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/66/7](#) et [A/66/9](#).

87. Ouvrant le point 11 de l'ordre du jour, le président a remercié le président et les vice-présidents sortants du PBC pour leur travail lors des deux dernières sessions et il a félicité les nouveaux président et vice-présidents pour leur élection. Il les a également remerciés pour leur engagement et leur intérêt. Le président a ensuite invité la contrôleuse et le secrétariat du PBC à présenter une brève introduction.

88. Le secrétariat a indiqué que deux sessions du PBC avaient eu lieu en mai et juin 2025, respectivement. Les ordres du jour des trente-huitième et trente-neuvième sessions couvraient de nombreux points, notamment les questions d'audit et de supervision, l'exécution du programme et les questions financières, la planification et la budgétisation, les points faisant suite aux décisions prises lors des sessions du PBC et des assemblées des États membres de l'OMPI de 2024, une proposition, et l'élection des membres des bureaux pour les sessions du PBC de 2026-2027. Les États membres avaient participé activement aux deux récentes sessions et pris note d'un certain nombre de points, énumérés dans le document A/66/7, ou recommandé l'approbation de ces points par les assemblées de l'OMPI. Les décisions comprenaient des recommandations aux assemblées concernant l'approbation du rapport financier annuel et des états financiers de l'OMPI pour 2024 (document WO/PBC/39/6) et du Plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI (document WO/PBC/39/9). Le PBC a également demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et de le présenter pour examen à sa quarantième session. La liste des décisions du PBC comprenait également des recommandations aux assemblées de prendre note des résultats positifs obtenus par l'OMPI en 2024, tels qu'ils figuraient dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024 (document WO/PBC/38/3 Rev.) et dans les rapports des organes d'audit et de supervision. Le Secrétariat a indiqué que le PBC avait examiné le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 à sa trente-huitième session et qu'il avait identifié deux questions en suspens à soumettre à un examen plus approfondi à sa trente-neuvième session. Lors de la trente-neuvième session, le PBC est parvenu à un consensus sur les deux questions en suspens et a décidé de renvoyer trois autres questions en suspens à la soixante-sixième série de réunions des assemblées de l'OMPI. Le Secrétariat a indiqué que le document A/66/INF/4 proposait une mise à jour de l'état des paiements des

contributions au 30 juin 2025, et a signalé que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, une contribution a été reçue du Népal, réduisant ainsi les arriérés à environ 10,2 millions de francs suisses.

89. Le président a noté que le Comité du programme et budget avait pris des décisions et formulé des recommandations claires sur tous les points à l'exception d'un seul, le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 (voir le document A/66/9). Il a considéré que les assemblées acceptaient toutes les autres recommandations et a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de revenir sur ces points convenus. Il s'est félicité de l'engagement des coordinateurs de groupe, des ambassadeurs et de toutes les délégations à progresser sur les questions en suspens. Si le projet bénéficiait d'un large soutien, trois questions en suspens nécessitaient un examen plus approfondi : i) une proposition visant à supprimer toutes les références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD) du programme de travail et budget proposé; ii) une proposition visant à ajuster le nombre estimé de demandes et les prévisions de recettes du système de Lisbonne en 2026-2027, ainsi qu'à réviser le budget de l'Union de Lisbonne; et iii) une proposition visant à supprimer le Fonds d'accélération pour le développement ainsi que les références et le budget y associés. Les délégations ayant examiné ces questions lors de la trente-huitième session du PBC, le président les a invitées à ne pas répéter les déclarations qu'elles avaient déjà été faites à cet égard.

90. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi la liste des décisions adoptées par le PBC, contenue dans le document A/66/7. Le groupe a remercié les deux vice-présidents du PBC ayant présidé les trente-huitième et trente-neuvième sessions du PBC pour leur direction efficace et leur dévouement. Le groupe a noté que les États membres n'avaient malheureusement pas pu parvenir à un consensus sur l'ensemble du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, mais il a fait observer avec satisfaction qu'un accord avait été trouvé sur des sujets importants tels que le Plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI et les recommandations du jury de sélection concernant deux nouveaux membres de l'OCIS. Le groupe B a pris note de la discussion sur le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et continuerait de participer de manière constructive aux délibérations du PBC à la quarantième session. Le groupe restait déterminé à collaborer avec les États membres pour approuver par consensus le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 et pour faire progresser un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace.

91. La délégation du Pakistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a réaffirmé le rôle essentiel joué par le PBC pour superviser l'orientation financière, stratégique et programmatique des activités de l'OMPI. Le groupe s'est félicité des bons résultats financiers obtenus par l'OMPI et a salué l'accent mis sur le développement dans le projet de programme de travail et budget. L'augmentation significative des dépenses de développement prévue dans le présent document et l'établissement du Fonds d'accélération pour le développement aideraient l'OMPI à faire progresser son Plan d'action pour le développement et à aider les États membres dans leurs efforts pour atteindre les ODD. L'OMPI devait continuer à donner la priorité à l'assistance technique et au renforcement des capacités afin d'apporter un soutien adapté aux pays en développement et aux économies émergentes. Un résultat équilibré sur la question des bureaux extérieurs de l'OMPI avait été atteint lors de la trente-huitième session du PBC.

92. La délégation Chine s'est félicitée de l'esprit de coopération ayant caractérisé les délibérations lors des deux sessions du PBC en mai et juin 2025. La délégation a noté avec satisfaction que, sous la direction du président et des vice-présidents du PBC, la grande majorité des États membres s'étaient engagés dans un dialogue et une coordination approfondis dans un esprit de coopération, témoignant ainsi d'une grande souplesse, et étaient parvenus à un consensus sur un certain nombre de questions dans le budget proposé. Les

questions en suspens concernant le programme de travail et budget proposé devaient être réglées par consensus. Le maintien de l'unité était d'une importance vitale pour le développement à long terme de l'Organisation. La délégation a exhorté toutes les parties à faire preuve de souplesse et à s'engager de manière constructive pour parvenir à un accord sur le programme de travail et budget proposé lors des assemblées.

93. La délégation de la Namibie, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité le PBC pour son travail et, saluant les résultats financiers positifs de l'OMPI, a noté qu'une provision pour un excédent de 7,6 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2026-2027 avait été incluse dans le projet de programme de travail et budget. Cela confirmait l'efficacité de l'approche actuelle, qui devait être maintenue, tout comme l'approche unifiée de l'Organisation en matière de planification budgétaire. L'OMPI devait continuer de promouvoir la propriété intellectuelle en tant que moyen de relever des défis tels que l'accès à la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. La proposition de supprimer toutes les références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD dans le programme de travail et budget proposé avait suscité des inquiétudes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD avaient guidé la coopération internationale et devaient rester ancrés dans le programme de travail et budget. Le développement devait rester un pilier central du mandat de l'Organisation. À cet égard, l'objectif du Fonds d'accélération pour le développement était de soutenir les efforts de développement de l'OMPI et d'offrir une assistance ciblée aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA). Il permettrait de combler les lacunes en matière de capacités, d'alimenter l'écosystème de l'innovation et de renforcer l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement durable. Le groupe a soutenu l'introduction de nouvelles langues dans les systèmes d'enregistrement internationaux, notamment dans le cadre des stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles. La sous-représentation de longue date des ressortissants de certains pays, en particulier des ressortissants africains, dans les postes de direction et d'encadrement supérieur ainsi que dans l'ensemble du personnel de l'OMPI, restait une source de grave préoccupation.

94. La délégation de l'Équateur, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), espérait que la session des assemblées serait productive et fructueuse et qu'elle permettrait d'avancer de manière constructive vers l'adoption du programme de travail et budget pour 2026-2027. Le groupe a réaffirmé que les travaux du PBC devaient contribuer à relier la propriété intellectuelle aux priorités nationales de développement, à créer un écosystème de propriété intellectuelle inclusif et représentatif aligné sur les priorités de développement durable, à faire en sorte que les avantages de la propriété intellectuelle profitent à toutes et à tous et aient un impact tangible, et à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que moteur d'une croissance et d'un développement inclusifs. Le GRULAC s'engageait à rechercher le consensus et à prendre des décisions qui renforceraient le mandat du PBC.

95. La délégation de l'Indonésie a accueilli favorablement le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, qui reflétait l'engagement de l'OMPI de faire progresser les priorités stratégiques répondant aux besoins de ses États membres, en veillant à ce que la propriété intellectuelle reste un puissant catalyseur de l'innovation, de la créativité et du développement économique à l'échelle mondiale. Les ODD devaient continuer à inspirer les activités, les programmes et la planification budgétaire de l'OMPI. Le système de la propriété intellectuelle avait joué un rôle clé dans la réalisation de ces objectifs, en particulier l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 10 (Réduction des inégalités) et l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques). L'OMPI devait donc renforcer les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement à mettre la propriété intellectuelle au service du développement durable et d'une croissance inclusive et transformatrice. En outre, en continuant de contribuer à la bonne gouvernance, à la gestion

des risques, aux procédures de contrôle interne, à la prise de décisions en connaissance de cause et à une supervision efficace, l'OMPI améliorerait sa crédibilité et renforcerait sa capacité de servir l'intérêt général.

96. La délégation du Brésil a exprimé son soutien à l'égard du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, qui a reçu un soutien quasi unanime lors de la trente-neuvième session du PBC. Malheureusement, aucun consensus n'a été atteint sur l'allocation de ressources à titre exceptionnel pour financer la participation de représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux réunions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (IGC) au cours de l'exercice biennal 2026-2027. Cette initiative avait bénéficié d'un large soutien et justifiait des efforts supplémentaires pour obtenir une approbation par consensus lors du prochain cycle budgétaire. En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'OMPI, en alignant sa mission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avait non seulement amélioré l'efficacité et la cohérence de ses activités, mais avait aussi renforcé le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement durable. La délégation soutenait le Fonds d'accélération pour le développement et, s'agissant des différents systèmes d'enregistrement, privilégiait l'approche budgétaire unifiée de l'Organisation, car les différents piliers de son action devaient être en synergie et se renforcer mutuellement.

97. La délégation d'El Salvador, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC, a déclaré que la solide performance financière de l'Organisation en 2024, avec un excédent de 140 millions de francs suisses et des actifs nets dépassant 700 millions de francs suisses, constituait une opportunité qu'il fallait saisir pour renforcer son impact sur le développement. Les efforts visant à renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle devaient promouvoir un développement social et économique durable et le Fonds d'accélération pour le développement serait un outil essentiel à cet égard. Le programme de développement de l'Organisation devait être transversal et s'appliquer à toutes ses activités. Le Fonds d'accélération pour le développement était un outil clé pour atteindre cet objectif en permettant la création et l'adoption de projets qui encourageaient l'innovation pour assurer de meilleures conditions de vie et améliorer la base productive des pays. Les projets et programmes de l'OMPI devaient être étroitement liés à la protection des droits de propriété intellectuelle, afin d'être alignés sur son mandat.

98. La délégation du Mexique a salué l'approche prudente adoptée dans la formulation du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, conçu pour protéger la santé financière de l'Organisation sans affaiblir son mandat; l'accent mis sur le développement et l'inclusion, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030; et des initiatives telles que le Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes et le Fonds d'accélération pour le développement. Elle a fait observer que l'alignement des activités de l'OMPI sur les ODD avait permis de les relier aux priorités nationales de développement des États membres, d'améliorer la coordination avec d'autres agences des Nations Unies et de renforcer l'obligation de rendre compte. La délégation était favorable à une participation effective des peuples autochtones aux travaux de l'IGC et collaborait avec d'autres pays sur des propositions visant à renforcer le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI et à garantir la participation en connaissance de cause des peuples autochtones. Bien qu'aucun consensus n'ait encore été atteint sur cette question, le Mexique continuerait d'explorer des solutions pratiques et viables.

99. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B et a réitéré son objection à l'inclusion d'un libellé définissant les travaux de l'OMPI dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou des ODD, et a réaffirmé sa proposition de supprimer toutes les références à ceux-ci dans le programme de travail et budget proposé. Le mandat de l'OMPI était de

promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier, et non de mettre fin à la pauvreté, de promouvoir la santé ou de fournir de l'eau potable. Bien qu'un système de la propriété intellectuelle solide puisse contribuer à la réalisation de ces objectifs et d'autres ODD, l'OMPI n'avait pas prévu de budget pour les ODD et ses stratégies de mise en œuvre n'avaient pas été guidées par les ODD, mais par les résultats escomptés dans la Maison de la stratégie de l'OMPI, dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2022-2026. Toute contribution à la réalisation des ODD n'était qu'un sous-produit des travaux de l'OMPI en vue d'atteindre les résultats escomptés. En outre, les États membres étaient libres d'utiliser les activités menées par l'OMPI en matière de propriété intellectuelle pour promouvoir leurs intérêts nationaux sur n'importe quelle question, y compris la mise en œuvre des ODD. La délégation s'est opposée aux références figurant dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, qui supposaient de mettre l'accent sur la mise en œuvre des ODD ou appelaient l'OMPI à axer ses activités sur cet élément plutôt que de suivre son mandat consistant à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. La délégation a réitéré sa proposition de supprimer toutes les références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD dans le programme de travail et de budget proposé pour 2026-2027, tel qu'il figurait dans le document A/66/9. La délégation s'est également opposée à l'augmentation du budget du système de Lisbonne prévue dans le programme de travail et budget proposé, qui contenait des estimations gonflées des demandes et des recettes de la part du Service d'enregistrement de Lisbonne plutôt que les prévisions de l'économiste en chef. Les estimations du Service d'enregistrement de Lisbonne se sont révélées particulièrement peu fiables dans le passé. Depuis 2018, le système de Lisbonne n'a atteint son objectif de nombre de demandes que deux fois. Au cours des deux années où le système a atteint ses estimations du nombre de demandes, le nombre réel a dépassé les estimations de manière substantielle. La délégation a rappelé que les estimations du Service d'enregistrement de Lisbonne étaient très peu fiables. Elle a souligné que les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye reposaient tous sur des projections fournies par l'économiste en chef et qu'il devrait en être de même pour le système de Lisbonne. La délégation s'est inquiétée du fait que d'autres États membres ne semblaient pas vouloir que le système de Lisbonne parvienne à l'autosuffisance. Une étude devait être menée sur la manière de parvenir à la viabilité financière des unions de Lisbonne et de La Haye et d'aider le PBC à identifier les leçons tirées des unions qui génèrent le plus de recettes. En résumé, les estimations du nombre de demandes et des recettes du système de Lisbonne devaient être ajustées et le budget total de l'Union de Lisbonne ramené à 3 257 000 francs suisses. La délégation n'a pas soutenu la proposition concernant le Fonds d'accélération pour le développement. La création du Fonds d'accélération pour le développement, doté d'un budget de plus de 3 millions de francs suisses, avait constitué une expansion inappropriée des projets d'assistance technique axés sur le développement de l'Organisation, sans supervision de la part des États membres. L'OMPI disposait déjà d'un mécanisme d'examen et d'approbation des projets d'assistance technique avec le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), auquel 4,5 millions de francs suisses ont déjà été alloués dans le cadre du programme de travail et budget proposé. De l'avis de la délégation, rien ne justifiait la création d'un autre fonds servant un objectif similaire, mais sans supervision de la part des États membres. Des discussions positives ont eu lieu lors de la trente-neuvième session du PBC, en vue de recentrer l'utilisation de ces fonds en faveur de tous les États membres, en assurant une supervision et en évitant la duplication des tâches. La délégation a conclu qu'elle attendait avec intérêt de travailler de manière constructive sur cette question.

100. La délégation de la Tunisie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et a félicité l'OMPI pour ses résultats financiers. La délégation s'est dite favorable au maintien de la méthodologie budgétaire actuelle, fondée sur les principes de solidarité et d'unité budgétaire. Elle a salué les efforts déployés par l'OMPI pour promouvoir le Plan d'action pour le développement, mettre en œuvre des projets favorisant l'innovation et la créativité et contribuant à la création d'emplois, et s'est félicitée de la mise en place du Fonds d'accélération pour le développement, qui renforcerait le travail de

l'Organisation sur le terrain, aiderait à répondre aux attentes des États membres et renforcerait sa contribution à la réalisation des ODD. En tant qu'organisme des Nations Unies, l'OMPI devait aligner ses activités sur le Plan d'action pour le développement et tenir compte des ODD.

101. La délégation de l'Algérie, s'associant à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a exhorté tous les États membres à continuer de travailler dans l'esprit de coopération ayant caractérisé les trente-huitième et trente-neuvième sessions du PBC, afin de parvenir à un consensus sur les questions en suspens. La performance financière positive de l'Organisation au cours de l'exercice biennal en cours, malgré des conditions économiques difficiles, avait confirmé l'efficacité de ses méthodes de travail. La délégation a soutenu toutes les initiatives de développement figurant dans le programme de travail et budget proposé, y compris celles relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la mise en place du Fonds d'accélération pour le développement. Ce dernier point, en particulier, aiderait les pays, y compris les pays développés, à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle. L'OMPI devait continuer d'intégrer les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement dans ses activités. Les efforts déployés par l'OMPI à l'égard des ODD, qui constituaient un cadre commun dans le système multilatéral, étaient louables et il était important qu'ils soient inscrits dans le programme de travail et budget proposé. L'OMPI devait également continuer de promouvoir un système de la propriété intellectuelle équilibré, qui permettait d'examiner des questions telles que la santé publique, le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'intelligence artificielle.

102. La délégation de la République de Corée s'est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a accueilli favorablement le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Néanmoins, l'OMPI devait le mettre en œuvre d'une manière qui non seulement favorise un renforcement durable et inclusif des capacités, afin de réduire les écarts en matière de propriété intellectuelle, mais qui garantisse également un écosystème de la propriété intellectuelle solide et équilibré, afin de préserver les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les principaux utilisateurs des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.

103. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC et a dit espérer que le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 serait adopté. Il renforcerait la mise en place d'un système de propriété intellectuelle global et équilibré contribuant à une croissance socioéconomique durable et favorisant les formes d'organisation sociale coopérative et les micro, petites et moyennes entreprises reposant sur la communauté, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, conformément au Plan d'action pour le développement. La délégation a salué l'approche harmonisée et directrice du système multilatéral, tenant compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD. L'allocation des ressources dans le cadre du budget de l'OMPI devait être équitable et unifiée. Cela permettrait d'assurer la continuité dans le traitement des priorités de l'Organisation, parmi lesquelles la mise à disposition de ressources financières et humaines suffisantes pour permettre aux peuples autochtones, dont les connaissances et l'expérience pouvaient apporter une contribution significative aux travaux de l'OMPI, de participer largement à ses délibérations.

104. La délégation de l'Égypte s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et a remercié le Secrétariat pour la présentation du document A/66/7 et pour son travail diligent au cours des trente-huitième et trente-neuvième sessions du PBC. La délégation s'est dite satisfaite de la performance de l'Organisation en 2024 et a reconnu les progrès accomplis pour atteindre les résultats escomptés, 79% des indicateurs d'exécution étant déclarés en bonne voie. L'Égypte a appuyé le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, qui était pleinement aligné sur les quatre piliers stratégiques de l'OMPI et sur le PSMT 2022-2026, et attendait avec intérêt son

adoption. L'Égypte a salué l'engagement de l'Organisation à mettre en œuvre son Plan d'action pour le développement et à réaliser les ODD, ainsi que la mise en place du Fonds d'accélération pour le développement. Le programme de travail et budget proposé garantissait la prudence financière et permettrait à l'OMPI de renforcer son rôle dans la promotion d'un système international de la propriété intellectuelle équilibré. La délégation a également estimé que l'OMPI était bien placée pour adapter un programme de travail et budget pour 2026-2027 financièrement sain, résilient et axé sur le développement.

105. La délégation de l'Argentine a déclaré que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était non contraignant et ambitieux et que les États étaient libres de l'interpréter comme ils l'entendaient. L'Argentine a donc soutenu la proposition de supprimer toutes les références à ce programme et aux ODD dans le programme de travail et de budget proposé pour 2026-2027. Toute mention devait reconnaître la souveraineté des États et leur droit de définir leurs propres politiques. De même, la référence au Fonds d'accélération pour le développement devait être supprimée, car cela n'impliquait pas de supprimer le financement des domaines prioritaires, qui continueraient vraisemblablement de recevoir le soutien habituel de l'Organisation.

106. La délégation de la Fédération de Russie s'est félicitée de la prise en considération du principe de multilinguisme parmi les questions prioritaires pour le Secteur des marques et des dessins et modèles dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Elle a dit espérer que ce principe serait également ancré dans le prochain Plan stratégique à moyen terme de l'Organisation. La délégation a pris note de l'engagement actif et de l'approche multilatérale des États membres vis-à-vis du processus d'établissement et de mise en œuvre du programme de travail et budget de l'OMPI. Elle s'est félicitée de l'inclusion de la tâche relative au renforcement de la fonction d'évaluation dans le programme de travail et budget proposé et a reconnu l'importance des références aux ODD. La délégation s'est félicitée de la stabilité de la situation financière de l'Organisation et des indicateurs de performance élevés, notamment s'agissant des systèmes d'enregistrement international administrés par l'OMPI. Dans le même temps, elle a souligné que les perspectives à long terme et les intérêts stratégiques de toutes les parties devaient être pris en considération dans la planification, la mise en œuvre et la prise de décisions au sein du PBC, et que l'action du comité devait se fonder sur les principes de transparence, d'inclusivité et de multilatéralisme. La délégation a dit espérer que le Secrétariat maintienne une approche ouverte dans la présentation de l'état des activités financières et administratives de l'OMPI et qu'il soit tenu compte des propositions d'amélioration au cours des sessions du PBC.

107. La délégation de Cuba s'est alignée sur la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC et a déclaré que la mention des ODD et du budget du Fonds d'accélération pour le développement dans le programme de travail et budget proposé devait être maintenue. Cuba était favorable à une synergie budgétaire entre les unions des traités administrés par l'OMPI.

108. La délégation de l'Espagne, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B, s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat pour concevoir un programme de travail conforme aux priorités stratégiques inscrites dans le PSMT et les ODD. Ces derniers avaient servi de guide pour les travaux de l'ensemble du système des Nations Unies et rappelaient que la propriété intellectuelle n'était pas un but en soi, mais un moyen d'atteindre des objectifs plus élevés en matière de progrès social et économique. L'adoption du budget par consensus était essentielle pour la stabilité institutionnelle de l'OMPI, et le maintien de sa stabilité financière lui permettrait de continuer d'être le fer de lance du développement du système mondial de la propriété intellectuelle.

109. La délégation de la France, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B, a déclaré qu'elle s'opposait à toute réduction du budget proposé pour le

système de Lisbonne. Neuf nouveaux membres, dont quatre pays en développement et PMA, avaient adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques au cours des deux dernières années. Des ressources supplémentaires avaient donc été nécessaires pour renforcer les capacités et sensibiliser à la manière d'utiliser efficacement le système. Réduire le budget aurait un impact négatif sur le système eLisbon. L'estimation annuelle de 80 demandes devait être maintenue. Selon l'économiste en chef, l'annexe V du programme de travail et budget proposé ne constituait pas une base fiable pour réduire le nombre estimé de demandes pour 2026-2027. Le modèle utilisé pour ces estimations différait des modèles appliqués au système de Madrid et laissait entrevoir la possibilité que les demandes puissent même dépasser les estimations. Il était dans l'intérêt de l'OMPI et de ses membres que les prévisions de financement, de personnel et d'expertise soient suffisantes et que des objectifs ambitieux soient fixés pour tous les systèmes d'enregistrement. La délégation a déclaré que de telles ambitions ne devaient pas être revues à la baisse sur la base d'une évaluation préliminaire et a ajouté que la France avait toute confiance dans les estimations du Secrétariat. En outre, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI avait contribué aux efforts déployés pour atteindre les ODD. La propriété intellectuelle devait continuer d'être un outil pour construire un environnement durable et inclusif pour toutes et tous.

110. La délégation du Népal, parlant au nom du groupe des PMA, valorisait le rôle joué par l'OMPI en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies axée sur la propriété intellectuelle, qui était essentiel pour faire progresser de manière significative le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La délégation a déclaré que les activités menées par l'OMPI correspondaient directement à de nombreuses cibles des ODD, notamment celles relatives à l'innovation et à la capacité technologique, à la bonne santé grâce à l'accès aux médicaments, à une éducation de qualité grâce au transfert de connaissances et aux partenariats pour le développement. L'OMPI devait continuer de renforcer sa contribution à la réalisation des ODD tout en restant concentrée sur son mandat principal dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'accent mis par l'Organisation sur les PMA et le soutien continu apporté à la région Afrique étaient appréciés. La délégation a fait remarquer que le cadre budgétaire proposé était essentiel pour garantir que des ressources suffisantes soient allouées à l'assistance technique et au renforcement des capacités des PMA. Elle a insisté sur le fait que le succès des efforts multilatéraux était intrinsèquement lié au progrès significatif et durable des PMA.

111. La délégation de la Colombie, s'associant à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC, a noté avec satisfaction que le PBC avait de nouveau abordé la question du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, compte tenu notamment du fait qu'en 2019, la Colombie avait été désignée pour faire partie de ce réseau. S'agissant du Programme de développement durable à l'horizon 2030, une série de mandats pour les institutions du système des Nations Unies avaient été définis dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Un mandat plus large pour l'OMPI avait également été inscrit dans l'accord entre les Nations Unies et l'OMPI. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD étaient donc une question clé transversale pour la propriété intellectuelle et du point de vue des objectifs communs qui devaient continuer de guider les programmes et activités de l'Organisation.

112. La délégation de l'Ouganda, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a approuvé le Fonds d'accélération pour le développement et a souligné son soutien au budget unifié, qui reflétait la complémentarité des services et des piliers de l'OMPI dans l'obtention de résultats. La création du Fonds d'accélération pour le développement avait réaffirmé le rôle joué par l'OMPI dans la résolution des problèmes mondiaux, tels que le changement climatique et les pandémies. La délégation a déclaré que la propriété intellectuelle devait faire partie de la réponse globale, et le Fonds d'accélération pour le développement affirmait ce rôle.

113. La délégation de l'Italie a réitéré son soutien au programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Tout en étant prudent dans son approche, ce programme prévoyait l'allocation de ressources humaines et financières suffisantes pour mettre pleinement en œuvre toutes les initiatives et activités envisagées par l'Organisation. En vertu du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, les ressources pouvaient être transférées d'un poste de dépenses à un autre au cours de l'exercice biennal, et les États membres devaient en être informés. L'allocation budgétaire pour le système de Lisbonne était appropriée et avait été déterminée en vue de contenir les coûts, dont la plupart étaient liés au personnel, et de supprimer les dépenses superflues. Les actifs fixes, tels que le Service d'enregistrement de Lisbonne, nécessitaient une gestion appropriée : la mise à jour des contenus et de l'infrastructure informatique avait permis à l'OMPI de répondre rapidement aux besoins en matière d'information et de prise de décisions, de fournir aux utilisateurs des services plus efficaces et d'assurer la transparence et la bonne gestion. L'OMPI avait besoin d'un cadre financier équilibré et durable pour favoriser le développement d'une culture de la propriété intellectuelle et de l'ensemble des actifs de propriété intellectuelle, conformément à ses objectifs et au profit de toute la société.

114. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a remercié les vice-présidents du PBC d'avoir présidé les trente-huitième et trente-neuvième sessions et le Secrétariat d'avoir préparé les sessions et le rapport. La délégation a noté que le PBC, dans ses activités, proposait un cadre pour la mise en œuvre efficace et équilibrée des objectifs de l'Organisation, ce qui était vital à un moment où la communauté internationale continuait de faire face à des incertitudes et à des défis mondiaux. La gestion financière prudente du Secrétariat et l'attention accordée aux programmes axés sur le développement et aux initiatives d'assistance technique, y compris la mise en place du Fonds d'accélération pour le développement, avaient été saluées. Ces efforts étaient essentiels pour les pays en développement et les PMA et permettaient de faire progresser le Plan d'action pour le développement. La délégation a soutenu l'allocation des ressources de manière à favoriser la synergie entre les unions et, en particulier, le budget proposé pour le système de Lisbonne.

115. La délégation de l'Ukraine a remercié les vice-présidents du PBC, le Secrétariat de l'OMPI et les États membres pour leur contribution constructive aux travaux du PBC. La délégation a salué les efforts déployés par l'OMPI pour maintenir la stabilité financière et l'autonomie institutionnelle. Elle s'est dite favorable à une approche équilibrée de la planification budgétaire de l'Organisation et à une affectation efficace des ressources, conformément à ses objectifs stratégiques. Les ressources allouées au système de Lisbonne devaient être suffisantes pour soutenir une prestation de services de qualité, promouvoir la sensibilisation et favoriser les opportunités économiques, y compris pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les producteurs locaux. La délégation a dénoncé la présence et le fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie. Comme la délégation l'a déjà souligné, la guerre d'agression non provoquée menée par la Fédération de Russie à l'encontre de l'Ukraine portait gravement atteinte au droit international et menaçait l'intégrité du système multilatéral de la propriété intellectuelle. Le bureau extérieur de l'OMPI dans la Fédération de Russie, un pays qui sapait systématiquement l'État de droit et qui instrumentalisait et détournait la propriété intellectuelle, était incompatible avec les principes fondamentaux de l'OMPI et devait être fermé. La tragique attaque de missiles menée par la Fédération de Russie sur Kyïv la veille au soir, qui a provoqué la mort de deux femmes et les blessures de 13 autres, rappelait une fois de plus le coût humain et matériel de sa guerre d'agression contre l'Ukraine et soulignait le besoin urgent de reddition de comptes dans toutes les instances internationales. La Fédération de Russie devait assumer les conséquences juridiques de ses actes illicites à l'échelle internationale et du harcèlement qu'elle faisait subir à la communauté de la propriété intellectuelle, et tout financement de projets dans ce pays devait cesser immédiatement, le bureau extérieur de l'OMPI à Moscou devait être fermé et la réorientation de ces fonds vers des partenariats constructifs et respectueux des droits

contribuerait à restaurer la confiance dans le droit international et la justice au sein de la communauté de la propriété intellectuelle.

116. La délégation de l'Afrique du Sud s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et a souligné l'importance de la réalisation des ODD et la nécessité d'aligner le programme et les activités de l'Organisation sur ces objectifs. L'Afrique du Sud s'était engagée à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement et avait soutenu l'établissement du Fonds d'accélération pour le développement en tant que pilier du mandat de l'Organisation.

117. La délégation du Kenya, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a réitéré son soutien à l'intégration et à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI et des ODD dans tous les domaines d'activité de l'OMPI. La délégation s'est dite préoccupée par la proposition de supprimer du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 les références au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD. Le Kenya soutenait le Fonds d'accélération pour le développement, la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et l'intégration des recommandations de ce dernier et des ODD dans tous les domaines d'activité de l'OMPI. L'OMPI devait continuer de se concentrer sur les pays en développement et les PMA pour les questions de propriété intellectuelle et de développement.

118. La délégation de la République populaire démocratique de Corée, exprimant son soutien au programme de travail et de budget proposé, a rappelé que la question avait déjà fait l'objet d'un examen approfondi lors des dernières sessions du PBC. Les tentatives de la délégation de l'Ukraine d'inciter à la confrontation et de politiser l'OMPI n'avaient servi qu'à affaiblir l'Organisation. Le Secrétariat devait veiller à ce que les travaux des assemblées reflètent la mission de l'OMPI.

119. Le président a suspendu la discussion sur ce point de l'ordre du jour, en l'absence de consensus sur les trois questions en suspens.

120. Rouvrant le point de l'ordre du jour, le président a remercié les délégations d'avoir participé de manière constructive aux discussions sur le point en suspens. Le président a invité les délégations à faire le point sur l'état d'avancement des discussions.

121. La délégation de la Suisse a déclaré qu'elle avait facilité des discussions constructives entre les délégations et a ajouté qu'elle poursuivrait les discussions plus tard dans la journée.

122. Le président a remercié la délégation de la Suisse d'avoir facilité les discussions et a suspendu le débat.

123. Rouvrant le point de l'ordre du jour, le président a annoncé que les consultations informelles, facilitées par la délégation de la Suisse, avaient été menées à bien, et il a remercié les délégations pour leur engagement, leur travail constructif et l'esprit dont elles avaient fait preuve lors des assemblées.

124. La délégation de la Suisse a remercié les délégations et, rappelant que les consultations se sont concentrées sur trois questions relatives au Fonds d'accélération pour le développement dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, a annoncé que ces trois questions avaient été résolues. Tout d'abord, il a été convenu de modifier le nom du Fonds d'accélération pour le développement, pour le renommer "Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement". Le changement de nom n'aurait aucune incidence sur le fond ou le contenu du programme. Deuxièmement, le programme continuerait de relever du Secteur du développement régional et national. Troisièmement, un texte avait été finalisé concernant un mécanisme assurant la transparence et la supervision du programme, et le fonctionnement de ce mécanisme était conforme à la pratique de l'OMPI, telle qu'elle était

déjà appliquée de manière générale. À l'issue des consultations informelles, il a été convenu que, si l'accord était maintenu, aucune délégation ne bloquerait le consensus sur le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027.

125. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à l'adoption par consensus du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, mais qu'elle continuait de s'opposer fermement aux références qui appelaient l'OMPI à concentrer ses travaux sur la mise en œuvre des ODD plutôt que sur son mandat de promotion de la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Ces références donnaient une fausse impression des moteurs du travail de l'OMPI et n'avaient pas leur place dans son programme de travail et budget. Néanmoins, les États-Unis d'Amérique souhaitaient résoudre les questions difficiles par consensus, dans l'intérêt de la santé à long terme de l'Organisation. Pour cette raison, ils se démarquaient du consensus concernant la décision d'approbation du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. En outre, les États-Unis d'Amérique ont réitéré leur forte objection à l'augmentation du budget et du déficit pour le système de Lisbonne reflétée dans le programme de travail et budget proposé. La délégation restait préoccupée par les projections de l'Union de Lisbonne qui y étaient présentées et elle recommandait que l'économiste en chef de l'OMPI dispose de suffisamment de temps et d'informations pour établir des projections pour toutes les unions financées par des taxes de l'OMPI en vue des futurs programmes de travail et budget. Les États-Unis d'Amérique ont également maintenu leur proposition d'étude visant à illustrer des pistes pour la viabilité financière de toutes les unions financées par des taxes, en particulier les unions de Lisbonne et de La Haye, afin d'aider le PBC à identifier les leçons tirées des principales unions génératrices de recettes. La délégation a fait observer que, sans une telle étude, l'Organisation négligerait les manquements de ses unions à leurs obligations découlant des traités en matière d'autonomie financière.

126. La délégation de l'Argentine a réitéré sa position concernant toute mention du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD dans le programme de travail et budget proposé, car, selon elle, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était non contraignant et ambitieux et les États étaient libres de l'interpréter comme ils l'entendaient. L'Argentine ne souhaitait pas perturber le consensus obtenu, mais elle se dissociait de toute mention de ces concepts dans le programme de travail et budget. Elle a fait remarquer que la souveraineté des États et leur liberté de déterminer leurs propres politiques devaient être respectées.

127. Le président a annoncé la décision suivante, qui a été affichée à l'écran :

128. Concernant l'ensemble des questions relevant de ce point de l'ordre du jour, à l'exception du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (documents WO/PBC/38/6 et WO/PBC/39/10); et
- ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget figurant dans le même document.

S'agissant du programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, les assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne

- iii) ont accepté de changer le nom du "Fonds d'accélération pour le développement" en "Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement",

- iv) ont approuvé le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 (document A/66/9), sous réserve des modifications visées à l'alinéa iii),
- v) ont demandé au Secrétariat, conformément aux pratiques ordinaires de l'OMPI, en ce qui concerne les projets financés par le "Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement", de :
  - i. mettre au point des critères pour les projets garantissant des liens clairs avec les résultats escomptés de l'OMPI, en privilégiant la conduite d'idées nouvelles et innovantes et en évitant les chevauchements avec d'autres projets et initiatives en cours dans l'ensemble de l'Organisation;
  - ii. fournir aux États membres des mises à jour régulières sur le site Web de l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement de tous les projets, les activités à réaliser dans le cadre de chaque projet, la mise en œuvre des projets et les résultats des projets;
  - iii. rendre compte de manière exhaustive des projets dans chaque Rapport sur la performance de l'OMPI.

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORTS DES COMITÉS DE L'OMPI

#### i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

129. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

#### ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)

130. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

#### iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

131. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

#### iv) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

132. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

#### v) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

133. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

vi) Comité des normes de l'OMPI (CWS)

134. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

vii) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

135. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

136. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (document MM/A/59/3).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

137. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (document H/A/45/2).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LISBONNE

138. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (document LI/A/42/3).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

139. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS (PLT)

140. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

## POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### TRAITÉ SUR LE DROIT DES MARQUES (STLT)

141. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du Traité de Singapour (document SLT/A/18/2).

## POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR LA CONCLUSION ET L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES (DLT)

142. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/58/14).

## POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CRÉATIVITÉ ET AU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE

143. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/66/8](#).

144. Le Directeur général a présenté le Rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/66/8), qui a été établi conformément à l'alinéa d) de la décision des États membres prise lors de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (document A/65/11, paragraphe 201). À la demande des États membres et en coopération avec l'Ukraine, le Bureau international a continué d'appuyer le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de propriété intellectuelle de ce pays. Cet appui résultait de la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre l'OMPI et le Ministère de l'économie de l'Ukraine sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, signé en juillet 2023. Un nouveau mémorandum d'accord a été signé avec le vice-ministre de l'économie chargé de la transformation numérique, de la numérisation et de l'économie numérique de l'Ukraine, M. Oleksandr Tsybort, le 7 juillet 2025, qui guidera la collaboration future entre l'OMPI et l'Ukraine en s'appuyant sur les résultats importants obtenus jusqu'à présent et en tenant compte des dernières priorités de l'Ukraine. Depuis les précédentes assemblées, une quarantaine de consultations ont eu lieu entre les autorités ukrainiennes et le Bureau international. Parmi celles-ci figuraient la récente réunion avec le vice-ministre, M. Oleksandr Tsybort, ainsi que les réunions précédentes tenues avec le vice-ministre de l'économie, M. Vitaly Kindrativ. Le Bureau international était en contact régulier avec Mme Olena Orliuk, directrice de l'Office national ukrainien de la propriété intellectuelle et des innovations (JANIPIO) et d'autres parties prenantes. Le Directeur général a expliqué que cet engagement soutenu avait permis au Bureau international de mettre à jour et d'adapter ses systèmes pour répondre à l'évolution des besoins de l'Ukraine. L'OMPI a continué d'aider l'Ukraine à élaborer sa stratégie nationale de propriété intellectuelle, qui était en voie d'achèvement, et lui a prodigué des conseils en matière de politique et de législation. La coopération avec l'Académie de la propriété intellectuelle de l'Ukraine s'est étendue à des domaines tels que les technologies émergentes et le soutien aux entrepreneurs du secteur de l'artisanat populaire. En outre, en juin 2024, avec le soutien du Fonds fiduciaire de la République de Corée pour la propriété intellectuelle et l'enseignement, le Bureau international a lancé un nouveau programme visant à donner à 350 femmes, étudiantes, jeunes

professionnelles, femmes au foyer ou ayant connu des interruptions de carrière, les moyens de créer des idées novatrices et de tirer parti de la propriété intellectuelle pour la création d'entreprises. Un memorandum d'accord a été signé en février 2025 avec la Chambre de commerce internationale et la Chambre de commerce ukrainienne afin de soutenir davantage les PME locales et de les encourager à utiliser les outils et les initiatives de l'OMPI pour commercialiser leurs idées. Le Directeur général a pris note de l'évaluation actualisée des répercussions de la guerre sur le secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine, qui a révélé que la guerre en cours continuait d'avoir des répercussions significatives sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine, la plupart des effets précédemment identifiés persistant et s'intensifiant dans certains cas. Même si les prévisions à moyen et long terme restaient incertaines compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire et des perspectives de paix et de relèvement, l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation du pays faisait preuve d'une résilience remarquable. Le nombre de dépôts nationaux de demandes de titres de propriété intellectuelle a augmenté en 2023 et les dépôts internationaux ont suivi une trajectoire positive en 2024. Les institutions et les parties prenantes ont maintenu leurs fonctions essentielles, élargi leurs services et adapté leurs opérations pour répondre aux besoins urgents, notamment dans des secteurs critiques tels que les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la défense. Le marché de la musique numérique s'est notamment développé depuis le début de la guerre et a créé de nouvelles possibilités pour les musiciens et les artistes ukrainiens. Bien que l'activité en matière de propriété intellectuelle soit inférieure aux niveaux d'avant-guerre, cette évolution reflétait la détermination et la capacité des innovateurs et des créateurs ukrainiens. Conformément à la demande des États membres, le Bureau international a pris des mesures pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il a fait remarquer que la paix était essentielle pour permettre à l'innovation et à la créativité de s'épanouir, ajoutant qu'on espérait que la paix reviendrait bientôt en Ukraine. Le Directeur général a ensuite donné la parole au directeur de la Division des pays en transition et des pays développés, pour qu'il donne plus de détails sur le rapport.

145. Le Secrétariat a présenté la structure du rapport et a fait part des nombreuses consultations qu'il avait tenues avec les parties prenantes gouvernementales et autres de l'Ukraine dans le cadre de son élaboration. Le Secrétariat a réaffirmé son engagement continu, qui a permis au Bureau international d'adapter l'appui et l'assistance qu'il apporte en fonction de l'évolution des besoins du pays et de la situation sur le terrain. L'évaluation de l'impact contenue dans le rapport a été réalisée à partir de consultations menées avec les parties prenantes, notamment au moyen de questionnaires et d'entretiens, de recherches documentaires et d'analyses de données. Une cinquantaine de parties prenantes, dont des autorités gouvernementales chargées de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle, des établissements d'enseignement et de recherche, des organisations apportant un appui à l'innovation, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des représentants d'entreprises, des acteurs des industries créatives tels que des artistes, des interprètes, des musiciens, des éditeurs et des organisations de gestion collective, ainsi que des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), avaient participé à cette réunion. Le Bureau international avait consulté un large éventail de sources, notamment des rapports officiels d'organisations et d'institutions internationales et régionales, d'autorités nationales, des sites Web officiels des parties prenantes concernées, ainsi que des rapports et des résumés produits par des centres de recherche. Il s'était notamment référé au rapport intitulé "Ukraine : Fourth Rapid Damage and Needs Assessment" (Quatrième évaluation rapide des dommages et des besoins, ci-après dénommé Quatrième évaluation rapide), publié par la Banque mondiale en avril 2025 et couvrant la période de février 2022 à décembre 2024, qui avait fourni une vue d'ensemble de la guerre, des estimations des dommages et des pertes, ainsi que des besoins du pays en matière de redressement et de reconstruction. Cette évaluation de l'impact indiquait que la guerre continuait d'avoir des répercussions négatives considérables sur le secteur et

l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. Bon nombre des effets précédemment signalés (documents A/64/8 et A/65/7) persistaient et, dans certains cas, s'étaient intensifiés. Il s'agissait notamment de perturbations sociales, de la détérioration de la santé mentale, des dommages causés aux infrastructures, de la perte ou de la destruction d'équipements de recherche, de la fuite des cerveaux et de la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la recherche et de l'innovation, ainsi que du manque persistant de financement en raison de la nécessité pour le gouvernement d'allouer des ressources à la sécurité et à la défense nationales. L'écosystème de l'innovation en souffrait de plus en plus. Le secteur de la création continuait également de faire face à d'importantes difficultés. Parmi les facteurs qui ont contribué à cette situation, on peut citer la forte diminution du financement national du développement culturel, la réduction de la production de biens et de services créatifs, le manque de personnel et le fonctionnement limité des organisations de gestion collective. Ces facteurs ont eu un impact négatif majeur sur le secteur de la création. Le Bureau international avait également analysé les résultats de l'Ukraine tels qu'ils ressortaient de l'Indice mondial de l'innovation, et cette analyse a révélé des défis structurels conformes à ceux identifiés par les parties prenantes nationales et internationales et confirmé les tendances à la baisse des investissements dans la recherche et l'innovation, du nombre de chercheurs et de la production scientifique. Le Secrétariat a indiqué que la portée et la profondeur du rapport étaient limitées en raison de la situation en matière de sécurité en Ukraine et de l'incertitude quant aux perspectives de paix. L'évaluation a mis en évidence la nécessité pour le Bureau international de continuer de collaborer étroitement avec les autorités ukrainiennes et de s'adapter à l'évolution de leurs besoins et de leurs priorités. Malgré ces difficultés, le système de propriété intellectuelle de l'Ukraine résistait, comme en témoignait le fait que le nombre de dépôts nationaux de demandes de titres de propriété intellectuelle avait augmenté en 2023 par rapport à 2022, tout en restant toutefois inférieur aux niveaux d'avant-guerre. L'utilisation par les déposants ukrainiens des systèmes du PCT et de Madrid avait augmenté entre 2023 et 2024, démontrant que les institutions et les parties prenantes ukrainiennes avaient fait preuve d'une résilience remarquable. Elles avaient maintenu les fonctions essentielles et, dans certains cas, élargi les services, adapté les opérations et innové sous la pression. La guerre a servi de catalyseur à l'innovation dans des secteurs spécifiques, tels que les TIC et la défense, tandis que dans le secteur de la création, l'expansion du marché de la musique numérique avait permis aux musiciens ukrainiens de toucher un public plus large. L'assistance de l'OMPI à l'Ukraine a porté sur l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, sur des conseils en matière de politique et de législation et sur le renforcement des compétences et des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat a cité quelques exemples de coopération et de l'assistance que l'Organisation avait fournie à l'Ukraine au cours de la période couverte par le rapport. Le Bureau international a formé 30 artisans entrepreneurs dans le cadre d'un projet relevant du Fonds de reconstruction de l'OMPI. Quelque 670 Ukrainiens ont bénéficié de cours hybrides et d'enseignement à distance proposés par l'Académie de l'OMPI. En outre, 59 examinateurs de marques et 43 examinateurs de brevets de l'UANIPIO ont participé à un programme régional de renforcement des capacités. Des progrès ont été accomplis dans la traduction en ukrainien des cours d'enseignement à distance de l'OMPI intitulés "Introduction à la propriété intellectuelle" et "Cours général de propriété intellectuelle", ainsi qu'en matière d'élaboration d'outils destinés aux PME et aux jeunes entreprises. Un outil de diagnostic personnalisé en matière de propriété intellectuelle sera bientôt lancé, ainsi qu'un guide intitulé "De l'idée à l'entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises". Un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle sera également mis en place pour des entreprises sélectionnées. Afin de soutenir le renforcement de l'infrastructure de propriété intellectuelle de l'UANIPIO, des progrès ont été accomplis pour faire de l'UANIPIO un office déposant et un office ayant accès à la plateforme de Service d'accès numérique (DAS) de l'OMPI. Des discussions ont également eu lieu avec le ministre de l'économie sur le déploiement potentiel de WIPO Connect. Le Bureau international a continué d'allouer des ressources dans le cadre du programme de travail et budget à l'assistance technique et juridique, au renforcement des capacités ainsi qu'à d'autres initiatives en Ukraine. Il a pris des mesures pour faire en sorte que les publications sur

les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Plus précisément, le Bureau international a examiné attentivement les mesures possibles dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. En conséquence, il avait modifié le contenu, élargi le champ d'application lorsque cela était nécessaire et introduit des avertissements dans les ressources et sur les plateformes pertinentes de l'OMPI. Le Secrétariat a réaffirmé sa ferme détermination à poursuivre une coopération étroite et continue afin de garantir que son soutien et son assistance apportent des avantages et un impact tangible aux créateurs, aux innovateurs et aux membres de la communauté de la propriété intellectuelle. L'appui à l'Ukraine restera axé sur l'atténuation des effets négatifs de la guerre et sur la reconstruction d'un écosystème d'innovation et de créativité résilient, inclusif et dynamique, contribuant ainsi au redressement économique et au développement à long terme du pays. Le mémorandum d'accord récemment signé guiderait la coopération et l'assistance futures.

146. La délégation de l'Ukraine a adressé ses sincères remerciements au Directeur général pour sa direction et son engagement permanents en faveur des secteurs de l'innovation, de la créativité et de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. La délégation a également exprimé sa gratitude au vice-directeur général, à la Division des pays en transition et des pays développés ainsi qu'à toutes les autres unités pertinentes de l'OMPI pour le soutien déterminant et pour l'assistance concrète qu'ils avaient apportés au système ukrainien de propriété intellectuelle. Elle était reconnaissante aux États membres de l'OMPI de la solidarité dont ils ont fait preuve à son égard en soutenant les décisions prises les années précédentes à son sujet. Cette action collective avait joué un rôle essentiel pour aider l'Ukraine à protéger et maintenir son écosystème d'innovation et de propriété intellectuelle dans des conditions extrêmement difficiles. La délégation a ajouté que l'ampleur des dégâts et le coût estimé du redressement étaient colossaux. Si le rapport du Secrétariat donnait des indications précieuses sur la voie à suivre pour la reconstruction, il ne donnait qu'un bref aperçu des souffrances et des destructions immenses causées par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'impact de la guerre était quotidien et dévastateur. Ces dernières semaines, la Fédération de Russie a intensifié ses attaques aériennes sur Kyïv et d'autres villes d'Ukraine, tuant ou blessant des dizaines de civils, dont des enfants. Des infrastructures essentielles, des habitations, des sites culturels, des bâtiments administratifs, dont ceux liés au système ukrainien de propriété intellectuelle, ont été endommagés ou détruits, y compris l'UANIPIO. Les récentes frappes aériennes ont blessé physiquement et mentalement des collègues de l'UANIPIO et endommagé les maisons et les biens de 15 membres du personnel. Il ne s'agissait pas de cas isolés, mais de la réalité quotidienne à laquelle devaient faire face tous les acteurs de la propriété intellectuelle en Ukraine : créateurs, inventeurs, propriétaires d'entreprises et fonctionnaires. Près de 230 000 infrastructures civiles ont été endommagées ou détruites et plus de 300 000 habitations ont été perdues durant la guerre, et des millions d'autres sont inaccessibles. Plus de 2 200 sites culturels, dont des musées, des églises et des bibliothèques, ont été endommagés ou détruits et 7 millions d'objets culturels ont été perdus, pillés ou restaient bloqués dans des territoires occupés. Pourtant, l'Ukraine persévérerait. En collaboration avec le Ministère de l'économie, l'UANIPIO poursuivait ses activités et mettait la dernière main à une stratégie nationale de propriété intellectuelle, à laquelle les experts de l'OMPI avaient grandement contribué et qui servirait de feuille de route pour surmonter les difficultés et accomplir le relèvement du pays. Des consultations publiques étaient prévues et la poursuite de l'engagement de l'OMPI serait bienvenue. La résilience du système de la propriété intellectuelle en Ukraine était également démontrée par l'élargissement du portefeuille de services et des activités de l'UANIPIO, comme le soulignait le document A/66/8. L'UANIPIO travaillait à élargir ses services et ses activités et le réseau des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) comptait désormais plus de 50 centres dans toute l'Ukraine, y compris dans les régions qui étaient fortement touchées par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'UANIPIO a étroitement collaboré avec les instituts universitaires et de recherche afin de les aider à élaborer leurs politiques internes en matière de propriété

intellectuelle au moyen de la méthodologie de l'OMPI. Grâce à des programmes ciblés, l'Ukraine orientait la propriété intellectuelle vers des domaines où elle pourrait sauver des vies et contribuer à construire un avenir. Des initiatives sectorielles, telles que les projets Lab2Market UA : Veterano et MedTech, ont ouvert des voies d'innovation inclusives pour les vétérans, les scientifiques et les bénévoles. Dans le secteur de la création, les artistes ont bénéficié de conseils et de programmes de sensibilisation, et une unité de soutien à l'industrie de la création a été mise en place pour proposer des consultations quotidiennes. Un système de remboursement pour les PME a été testé en coopération avec les autorités de la région de Kyïv, qui leur permet de recouvrer les dépenses liées à la propriété intellectuelle. Le programme s'est avéré efficace et des mesures ont été prises pour l'étendre à d'autres régions touchées par la guerre. Tous les États membres de l'OMPI étaient invités à s'associer à ces initiatives et à les compléter, soit en aidant les déposants et les entreprises ukrainiens relevant de leur ressort juridique, soit en offrant un soutien ciblé visant à renforcer les capacités de l'Ukraine en matière de propriété intellectuelle. Chaque marque ukrainienne enregistrée et chaque brevet délivré était un acte non seulement de résistance économique, mais aussi de défiance face à l'agression. L'Ukraine a appelé les États membres à soutenir activement cet effort et à se tenir à ses côtés sur le champ de bataille de la liberté, de la créativité et des valeurs démocratiques. L'Ukraine demeurait profondément préoccupée par l'utilisation abusive continue par la Fédération de Russie des systèmes administrés par l'OMPI. Malgré la décision adoptée par les précédentes assemblées de défendre l'intégrité territoriale de l'Ukraine (document A/65/11, paragraphe 201, alinéa c)), trois nouveaux enregistrements internationaux de marques avaient été publiés dans le cadre du système de Madrid, comportant des adresses ukrainiennes dans des territoires temporairement occupés comme si ceux-ci faisaient partie de la Fédération de Russie. Ces demandes, déposées après la décision des assemblées de 2024, démontraient clairement que la mesure de protection fondée sur l'avertissement mis en place était inefficace et n'empêchait pas les abus systématiques. Tout en saluant les mesures prises par l'OMPI, la délégation a estimé qu'elles étaient insuffisantes au regard de ce qui était nécessaire. Elle a réaffirmé que l'OMPI devrait agir de manière décisive, transparente et rapide pour rétablir l'intégrité de son système. Il ne s'agissait pas d'une question technique, mais plutôt d'un test institutionnel approfondi pour l'ensemble de la communauté internationale de la propriété intellectuelle quant à sa capacité collective à faire respecter les principes du droit international et ses engagements en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Bureau international devrait renforcer les mesures techniques garantissant le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Des solutions techniques devaient être mises au point et déployées pour empêcher les fausses déclarations d'adresse de déposants et bloquer toute tentative d'appropriation illicite des territoires ukrainiens. L'OMPI disposait de l'assise juridique et de la responsabilité institutionnelle nécessaires pour faire respecter ces principes; il s'agissait d'une question de droit international et d'un élément essentiel de la crédibilité de l'Organisation en tant qu'agence des Nations Unies chargée d'administrer le système mondial de la propriété intellectuelle. Outre ces mesures de respect, l'Ukraine a réitéré son appel à appliquer la seule réponse efficace possible aux actions brutales de la Fédération de Russie, à savoir la fermeture du Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie, la suspension du financement de tout projet de l'OMPI mené au sein de la Fédération de Russie, la cessation de toute coopération avec les fonctionnaires russes, l'exercice d'une pression sur ceux-ci afin qu'ils cessent d'utiliser les ressources de l'OMPI pour légitimer l'occupation illégale du territoire ukrainien et la poursuite du soutien et de l'assistance à l'Ukraine, avec un suivi constant de la mise en œuvre.

147. La délégation de l'Estonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité l'OMPI pour les efforts déployés au cours de la période considérée afin d'améliorer, dans la mesure du possible, l'infrastructure et l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine. Dans ses travaux, l'OMPI tenait compte des circonstances et des besoins sur le terrain, qui étaient une conséquence directe de l'agression russe en cours contre l'Ukraine. Le rapport montrait que trois années de guerre avaient fait payer un lourd tribut

social, humanitaire et économique à l'Ukraine; toutefois, les tendances à la hausse de certains dépôts nationaux et internationaux de demandes de titres de propriété intellectuelle donnaient des raisons d'espérer. Le groupe s'est déclaré très préoccupé par les constatations indiquant que la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie continuait d'avoir un impact significatif sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, les résultats étant bien en deçà du niveau de 2021 atteint avant la guerre. Les dommages causés aux infrastructures des institutions scientifiques, éducatives, culturelles et de recherche étaient sans précédent. Mais le plus important était la perte de potentiel et de capacité des parties prenantes de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle. Malgré l'augmentation indiquée du nombre de dépôts selon le PCT en 2024, les chiffres globaux demeuraient inférieurs aux niveaux de 2021, avant la guerre de grande ampleur. La baisse de 4,5% en 2024 des désignations ukrainiennes dans les dépôts internationaux de marques par rapport à 2023 dont il était rendu compte était un réel sujet de préoccupation qui illustre les graves dommages infligés au système ukrainien de la propriété intellectuelle par rapport à la situation d'avant-guerre (2021). La fuite du capital intellectuel était également une source d'inquiétude : 6,9 millions d'Ukrainiens avaient quitté le pays en tant que réfugiés et 3,7 millions avaient été déplacés à l'intérieur du pays. Les effets négatifs considérables de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, depuis la détérioration de la santé mentale des parties prenantes de la propriété intellectuelle jusqu'à la fuite des cerveaux causée par cette crise humanitaire, et amplifiée par les dommages causés aux infrastructures et la réduction des ressources financières, soulignaient la nécessité pour la communauté internationale de continuer de soutenir le peuple ukrainien dans la lutte contre les effets négatifs et durables de la guerre. Ces constats ne laissent aucun doute sur le fait qu'il faudrait de nombreuses années pour compenser les dommages causés par la guerre. Le groupe a souligné la nécessité d'un engagement à long terme de la part de l'OMPI, ajoutant que le rôle de l'OMPI dans la fourniture d'une assistance ciblée et adaptée à l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle était indispensable pour répondre aux besoins immédiats et pour atténuer les effets néfastes de la guerre qui pourraient entraîner des conséquences irréversibles à long terme. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a exprimé sa solidarité avec l'Ukraine et son peuple et a demandé à l'OMPI de continuer d'apporter une assistance et un appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine sur la base de la proposition de décision figurant dans le document A/65/8 (proposition commune du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B relative à l'assistance et à l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine). Le groupe a exhorté la Fédération de Russie à tenir compte des demandes de la communauté internationale réclamant qu'elle cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine et qu'elle retire immédiatement, complètement et inconditionnellement toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

148. La délégation du Danemark, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré que, depuis plus de trois ans, l'Union européenne et ses États membres n'avaient cessé d'appeler la Fédération de Russie à cesser immédiatement son invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine, qui avait entraîné une crise humanitaire sans précédent, des pertes de vies humaines et une tragédie humanitaire, ainsi que de graves destructions et endommagements des infrastructures civiles. Depuis plus de trois ans, les membres entendaient la Fédération de Russie accuser d'autres pays de politiser les délibérations de l'OMPI et de soulever des questions sans rapport avec les travaux de l'Organisation. Le rapport du Secrétariat ne laissait planer aucun doute sur l'impact négatif profond de la guerre d'agression russe sur le fonctionnement de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle. Il faudrait des années, voire des décennies, voire plus, pour que l'économie ukrainienne retrouve son niveau d'avant-guerre. L'économie ukrainienne, qui se situait à moins de 70% de son niveau d'avant la guerre, aurait besoin de ressources financières et d'efforts considérables pour se reconstruire et se relever. Il était encore plus difficile d'imaginer le temps qu'il faudrait et le montant des investissements nécessaires pour retrouver le chemin de la croissance que

l'économie ukrainienne connaissait avant la guerre. L'Union européenne et ses États membres exigeaient de la Fédération de Russie qu'elle mette immédiatement fin à son invasion illégale, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine, qu'elle retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire et qu'elle mette fin à toutes les violations du droit international. Comme le montre le rapport, la guerre a provoqué une tragédie humaine, une augmentation sans précédent de la pauvreté parmi les Ukrainiens et des dégâts inimaginables aux infrastructures civiles, estimés à 176 milliards de dollars É.-U. La destruction de près de 500 sites culturels, scientifiques et éducatifs signalés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) aurait des répercussions négatives sur le développement de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle à court, moyen et long terme. Selon la délégation, l'impact de la perte indiquée de plus de 150 scientifiques, dont des femmes et de jeunes talents, à la suite de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine était inestimable. La délégation a déclaré que la Fédération de Russie et ses dirigeants devaient être tenus pleinement responsables pour avoir mené une guerre d'agression contre l'Ukraine et pour d'autres crimes graves en vertu du droit international ainsi que pour les dégâts massifs causés par sa guerre. La fuite des cerveaux, mise en évidence par le rapport et aggravée par les déplacements internes de population et les migrations externes, continuait d'entraver le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine. La délégation estime que la peur est une ennemie redoutable de la créativité et de l'innovation. Les attaques russes incessantes contre les villes et les civils ukrainiens étaient une source constante de peur au sein des populations pour les personnes qui leur étaient chères. Les gens avaient dû fuir leur propre pays et n'avaient pas pu jouir d'une vie normale. L'Union européenne et ses États membres ont exprimé leur soutien continu et indéfectible à l'Ukraine et au peuple ukrainien. Ils ont salué l'augmentation du nombre des dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle ainsi que les innovateurs et les créateurs ukrainiens pour leur détermination et leur persévérance. Malgré des conditions extrêmement difficiles, ces derniers continuaient de contribuer à la croissance de l'économie et de la propriété intellectuelle au niveau mondial. La capacité des institutions ukrainiennes de propriété intellectuelle à préserver leurs fonctions essentielles, à élargir leurs services et à s'adapter au nouvel environnement était également remarquable. L'Union européenne et ses États membres continueraient de soutenir le redressement de l'économie ukrainienne et de l'écosystème de la propriété intellectuelle, et se réjouissaient de la croissance dynamique des secteurs de l'agroalimentaire, des technologies médicales, des TIC et du numérique en Ukraine. Ils ont noté avec satisfaction la coopération synergique entre l'OMPI et les institutions de l'Union européenne, en particulier l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), en vue d'aider les PME ukrainiennes et d'autres parties prenantes du domaine de la propriété intellectuelle. Toutes les activités de l'OMPI visant à renforcer l'architecture institutionnelle de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle et à fournir une assistance axée sur les résultats aux parties prenantes de la propriété intellectuelle dans ce pays ont été reconnues et saluées. Les initiatives visant à renforcer la résilience des institutions ukrainiennes et leur capacité à participer à des projets et initiatives internationaux étaient tout aussi appréciées. Les signes positifs relevés dans le rapport confirmaient l'opportunité, la nécessité et l'importance des travaux et des efforts de l'OMPI. L'Union européenne et ses États membres ont remercié l'OMPI pour l'appui constant qu'elle apportait au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. L'Union européenne et ses États membres attendaient avec intérêt l'évaluation actualisée des répercussions à moyen et long terme de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine lors des prochaines assemblées de l'OMPI. La délégation a précisé que la déclaration était également faite au nom de l'Islande, de la Norvège, de Monaco, de la Suisse et du Royaume-Uni.

149. La délégation du Royaume-Uni s'est exprimée au nom des États membres suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège,

Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Moldova, Royaume des Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine. Ce groupe d'États membres ayant une position commune accueillait favorablement le rapport du Secrétariat. Le groupe jugeait regrettable qu'un tel rapport soit nécessaire en raison des actions illégales d'un pays, mais a déclaré qu'un tel rapport était et resterait impératif tant que ces actions illégales se poursuivraient. Le rapport soulignait les effets dévastateurs de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les conséquences de la violation des frontières nationales. Il établissait clairement que la guerre continuait d'avoir des répercussions négatives sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine, les effets précédemment observés persistant ou s'intensifiant. L'assistance technique était donc plus que jamais essentielle pour l'avenir de l'Ukraine. L'aide apportée par le Bureau international à l'Ukraine face aux attaques brutales et injustifiées contre le peuple, le pays et, par conséquent, son écosystème de propriété intellectuelle, de création et d'innovation, était la bienvenue. Les attaques incessantes de la Fédération de Russie contre l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, par voie terrestre, maritime et aérienne, qui avaient causé des dommages considérables à l'écosystème de la propriété intellectuelle, étaient intolérables et devaient cesser. L'année dernière, les assemblées de l'OMPI ont demandé au Bureau international de prendre des mesures pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues (document A/65/11, paragraphe 201, alinéa c)). Toutefois, malgré ce mandat clair, le groupe n'a pas été suffisamment actif pour traiter les publications incorrectes effectuées dans les systèmes de l'OMPI en violation des frontières internationalement reconnues et souveraines de l'Ukraine. La mesure actuelle consistant à inclure un avertissement n'était pas suffisante. Depuis que la Fédération de Russie avait porté atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, plusieurs demandes de droits de propriété intellectuelle avaient été enregistrées dans le cadre des systèmes de Madrid et du PCT par la Fédération de Russie à partir de territoires illégalement occupés. Des demandes irrégulières de cette nature avaient continué d'être déposées depuis la dernière décision de l'OMPI, notamment les enregistrements n° 1820461, effectué le 29 juillet 2024, et n° 1862267, effectué le 17 avril 2025 dans le cadre du système de Madrid. Le groupe a instamment demandé au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver une solution afin de mettre en œuvre efficacement la décision des assemblées de 2024. Il devrait également donner des assurances quant à son engagement à cet égard, tenir les États membres informés des mesures prises pour donner effet au mandat relatif à la décision (document A/65/11, paragraphe 201), et suivre de près la fréquence de ces cas dans l'ensemble des systèmes de l'OMPI et en rendre compte.

150. La délégation du Niger a réaffirmé son attachement au multilatéralisme, à la coopération et à la solidarité internationale, ainsi qu'au principe d'égalité des États et d'égalité de traitement des États membres dans les organisations internationales. L'assistance de l'OMPI devrait être fournie à tous les États membres sans discrimination aucune. Évoquant le rapport contenu dans le document A/66/8, la délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les ressources de l'Organisation étaient dirigées vers un seul État membre. De nombreux autres États membres dans le monde, et notamment des pays en développement et des pays moins avancés (PMA), faisaient face à de multiples défis, tels que l'impact du changement climatique, l'insécurité et les conflits armés et d'autres défis. Relever ces défis mobilisait une part significative du budget de tout État, au détriment des secteurs de la créativité, de l'innovation et de la propriété intellectuelle. Face à cette situation, il convenait de réfléchir au message que le fait de détourner des ressources vers un seul État membre envoyait aux autres États membres. Cette approche donnait aux autres États le sentiment d'être laissés pour compte et d'être moins égaux. Le rapport du Secrétariat ne contenait aucune justification de ce traitement privilégié accordé à un seul pays. D'autres États membres pourraient estimer qu'un tel traitement constituait un favoritisme arbitraire. C'est pourquoi ce point devrait être soit retiré de l'ordre du

jour des assemblées, soit modifié pour inclure tous les États membres qui se trouvent dans des situations similaires ou qui se heurtent à des difficultés d'une gravité similaire.

151. La délégation du Mali a pris note du rapport et souligné que l'un des principaux objectifs de l'Organisation était d'assurer un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace. L'assistance apportée à l'Ukraine pourrait être interprétée comme du favoritisme, en particulier dans le contexte actuel de tensions géopolitiques, de crises multiformes et multidimensionnelles, qui contraignaient de nombreux pays à consacrer une grande partie de leurs ressources publiques à la sécurité, au détriment de secteurs tels que l'innovation et la créativité. Tous les États membres devaient être traités de manière juste et équitable en matière d'assistance et de coopération. Le principe d'équilibre entre les États membres ne devait jamais être compromis.

152. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle s'était toujours opposée, et continuerait de s'opposer, à la politisation artificielle des travaux de l'OMPI, soulignant que le point 20 de l'ordre du jour était le résultat des décisions odieuses des trois séries de réunions des assemblées précédentes, et que le biais politique qui sous-tendait ces décisions constituait une violation flagrante du mandat de l'Organisation. La délégation a fait observer que ces décisions avaient été adoptées sans consensus, selon une procédure de vote sans précédent dans l'histoire récente de l'Organisation, et n'avaient bénéficié du soutien que d'un tiers des États membres. La délégation a souligné que, durant les précédentes séries de réunions des assemblées aussi bien que durant la série de réunions en cours, de nombreuses déclarations avaient été faites en faveur de l'expansion du cercle des bénéficiaires de l'appui de l'OMPI pour y inclure les secteurs de l'innovation et de la créativité, ainsi que les écosystèmes de propriété intellectuelle, d'autres États membres intéressés, notant que les voix de ces États membres n'avaient toujours pas été entendues. La délégation a également rappelé l'importance de la réalisation des ODD et a précisé que les ressources dont disposait l'OMPI devaient avant tout être utilisées pour fournir une assistance technique aux pays en développement et aux PMA, ainsi qu'aux États confrontés à des crises telles que des catastrophes naturelles, les effets du changement climatique, des pandémies et une instabilité économique. La délégation a fait observer qu'il était inacceptable de réserver cette assistance technique à un seul État membre, en particulier pour des raisons politiques, puisqu'une telle approche allait catégoriquement à l'encontre du principe fondamental d'égalité, qui est la pierre angulaire des relations internationales et du système des Nations Unies. La délégation a en outre rappelé que, en règle générale, l'inclusion de projets en rapport avec la fourniture d'une assistance technique relevait de la compétence du CDIP et a souligné que la mise en œuvre de ce type de projets nécessitait également une compréhension claire de leurs mécanismes de financement et des coûts associés, ce qui relevait de la responsabilité du PBC. La délégation de la Fédération de Russie a noté que cette question, néanmoins, n'avait jamais été soumise à l'examen de ces instances, ce qui était tout à fait inacceptable. La délégation a fait valoir la nécessité d'adhérer au mandat de l'OMPI et de tenir dûment compte des perspectives et intérêts à long terme de tous les États membres, notant qu'une approche sélective et politisée de la fourniture de l'assistance technique était inacceptable, puisqu'elle contournait la stratégie de coordination convenue de cette activité au sein des comités compétents. La délégation a également relevé en particulier que, selon le rapport établi par le Secrétariat, les ressources de l'OMPI étaient largement affectées à des fins militaires. Plusieurs paragraphes du rapport contenaient des références à des technologies à double usage, à des développements en matière de défense, à la production de drones et au soutien de technologies liées à la défense. Cela signifiait essentiellement que les ressources d'une organisation multilatérale, initialement destinées au développement, notamment au soutien des pays en développement et les PMA, étaient réaffectées de manière arbitraire au soutien de l'industrie militaire d'un État membre, dans un contexte de délibérations sur la réduction du budget de l'OMPI consacré au développement. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que les éléments susmentionnés mettaient en évidence le caractère politisé de cette initiative et, plus généralement, le souhait d'un groupe particulier de pays de politiser artificiellement les travaux

des assemblées de l'OMPI en maintenant à l'ordre du jour des propositions controversées, qui ne bénéficiaient pas d'un soutien universel. La délégation a également indiqué que le rapport contenait des conclusions et des réserves qui allaient au-delà du mandat de l'Organisation. L'OMPI n'a aucune prérogative dans le domaine du droit humanitaire international. La délégation a appelé à mettre fin à cette pratique vicieuse qui sapait l'autorité de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, dotée de son propre domaine d'expertise. La délégation a insisté sur le fait que les États membres devaient cesser de soutenir le rapport, retirer ce point de l'ordre du jour des assemblées de l'OMPI et mettre un terme à toutes les activités de l'Organisation en la matière.

153. La délégation de la Pologne s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Danemark, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, de l'Estonie, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et du Royaume-Uni, au nom du groupe des pays ayant une position commune. La Pologne condamnait fermement la guerre d'agression brutale menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les attaques répétées contre des civils et des infrastructures civiles faisaient partie du plan russe visant à détruire l'Ukraine, à décomposer son intégrité territoriale et à détruire son identité nationale en endommageant son patrimoine culturel et historique et en portant gravement atteinte à la force et à la dignité du peuple ukrainien. La délégation a réaffirmé que la Fédération de Russie devait immédiatement mettre fin à la guerre qui violait le droit international et les principes qui étaient également à la base de l'OMPI. Le rapport du Secrétariat fournissait des preuves suffisantes et indiscutables du caractère intentionnel de la destruction et des dommages causés aux hôpitaux, écoles, universités, centres technologiques et autres sites, sans lesquels la propriété intellectuelle ne serait qu'un concept abstrait. La délégation a souligné que la Fédération de Russie devait accepter l'entière responsabilité des dommages et que, dans l'intervalle, elle ne devrait pas être autorisée à jouir de tous les droits et avantages de la coopération multilatérale, y compris au sein de l'OMPI. Aucun rapport ne pouvait rendre compte de l'ampleur du drame humain et de l'impact de la fuite du capital intellectuel, ni du temps nécessaire à son relèvement, et aucun rapport ne pouvait estimer où en serait l'économie ukrainienne si le pouvoir des créateurs, des artistes et des innovateurs ukrainiens n'avait pas été étouffé par une peur écrasante pour leur vie. Ces aspects devraient faire partie de l'évaluation des effets négatifs de la poursuite de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. La délégation a souligné que le soutien de la Pologne au Gouvernement et au peuple ukrainiens était inconditionnel. Les réfugiés ukrainiens en Pologne avaient bénéficié de divers programmes sociaux et plus de 50 000 étudiants ukrainiens avaient étudié en Pologne au cours de l'année universitaire écoulée. Les Ukrainiens représentaient la moitié des étudiants étrangers dans les universités polonaises. Le centre national polonais des sciences a lancé des projets de recherche pour aider les scientifiques et les chercheurs ukrainiens, dont beaucoup poursuivent leurs recherches en Pologne. Les universités, les centres de recherche et les centres technologiques polonais ont adapté leurs activités pour offrir une assistance directe à leurs homologues ukrainiens. Plus de 200 000 élèves ukrainiens du primaire, du collège et du lycée ont fréquenté des écoles polonaises en 2024. Depuis le début de la guerre, plus de 30 000 entreprises ukrainiennes ont été enregistrées en Pologne, dont beaucoup travaillent dans des domaines liés à la propriété intellectuelle, en particulier les TIC et les industries de la création. L'Office des brevets de la République de Pologne soutenait l'UANIPIO dans ses efforts visant à harmoniser les réglementations et mettre au point des outils en faveur des innovateurs, en particulier les PME. Les efforts déployés par le Secrétariat de l'OMPI pour aider l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle et les parties prenantes de la propriété intellectuelle étaient remarquables. Tous les projets et activités présentés dans le rapport se sont avérés très opportuns et utiles. La Pologne estimait que l'assistance directe fournie par l'OMPI aux entrepreneurs, créateurs, artistes, scientifiques et innovateurs ukrainiens ayant décidé de poursuivre leurs activités malgré les circonstances difficiles était très précieuse et méritait l'admiration et le soutien de tous. La Pologne soutenait ses collègues ukrainiens qui avaient exprimé leurs préoccupations concernant l'enregistrement correct des demandes. La délégation a instamment demandé au Bureau international de prendre des mesures pour faire

en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément à l'alinéa c) de la décision prise par les assemblées en 2024 (document A/65/11, paragraphe 201). La délégation attendait avec intérêt l'évaluation actualisée des incidences à moyen et long terme de la guerre d'agression russe sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine lors des assemblées de l'OMPI de l'année prochaine, ainsi que la mise en œuvre intégrale de la décision figurant dans le document A/65/11.

154. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est toujours opposée à la politisation des travaux de l'OMPI, dont le mandat était de traiter les questions d'innovation et de création. Si les assemblées souhaitaient discuter de la restauration du système de propriété intellectuelle en Ukraine et de l'opération militaire spéciale de la Fédération de Russie, elles devraient également parler du soutien à Gaza, où même les droits de l'homme élémentaires à la vie et à l'existence étaient violés de manière flagrante, ainsi que des PMA, qui étaient vulnérables au changement climatique et d'autres défis mondiaux. Les rapports sur l'assistance technique apportée à un État membre particulier devraient être examinés par le CDIP ou le PBC, plutôt que dans le cadre d'un point spécifique de l'ordre du jour des assemblées de l'OMPI.

155. La délégation du Bélarus a déclaré partager les préoccupations exprimées par les délégations de la Fédération de Russie, du Niger et du Mali concernant le rapport présenté par le Secrétariat. Son élaboration était l'initiative contradictoire et politisée d'un groupe de pays et enfreignait les principes qui sous-tendent l'assistance technique de l'OMPI, tels que les principes d'inclusion et d'égalité des droits. Cette initiative était incompatible avec le mandat de l'OMPI dès le départ. Sa mise en œuvre créait des inégalités et une discrimination à l'égard d'autres États membres touchés par des conflits, des crises économiques ou des sanctions économiques illégales, qui avaient eux aussi besoin d'une assistance technique. Il s'agissait d'une politisation malhonnête de l'ordre du jour de l'OMPI et d'un détournement du mandat de l'Organisation, ce qui était inacceptable. Le programme et les activités de l'OMPI devaient être inclusifs et tenir compte des intérêts de tous les États membres sur un pied d'égalité. Les États membres qui avaient lancé ce point de l'ordre du jour devaient cesser d'abuser de la tribune qu'offrait l'OMPI. La délégation a souscrit à la proposition de retirer ce point de l'ordre du jour et de mettre fin aux travaux de l'Organisation sur cette question.

156. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a pris note du rapport, mais n'était pas d'accord avec le fait qu'un seul État membre se voie accorder un soutien technique de son secteur de l'innovation et de la créativité et de son système de propriété intellectuelle. Cette approche était déséquilibrée et ne tenait pas compte des besoins des autres États membres, en particulier des pays en développement et de ceux qui rencontraient des difficultés telles que des catastrophes naturelles, ou qui faisaient l'objet de sanctions unilatérales illégales, dont les conséquences constituaient une menace incontestable pour la protection de la propriété intellectuelle. Il était donc important d'élargir la liste des bénéficiaires, conformément au principe d'égalité qui est à la base des relations internationales.

157. La délégation de la République de Moldova a rappelé avoir proposé la décision relative à l'assistance à l'Ukraine, en 2024, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, parce qu'elle était fermement convaincue qu'il était urgent de remédier aux conséquences dévastatrices de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et en particulier à son impact sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de propriété intellectuelle de ce pays. La décision, approuvée par les assemblées en 2024, reflétait la gravité de la situation aux yeux de la majorité des États membres de l'OMPI et témoignait de la solidarité avec l'Ukraine. Elle n'était en aucun cas discriminatoire à l'égard d'un État membre et n'avait pas non plus porté atteinte au principe de la répartition équitable des ressources. En ces temps extrêmement difficiles, l'appui de l'OMPI

à l'écosystème de la propriété intellectuelle de l'Ukraine était essentiel. Les efforts continus de l'OMPI dans ces circonstances difficiles étaient appréciés. Même si les améliorations constatées dans le rapport du Secrétariat étaient positives, ce dernier mettait clairement en évidence l'impact négatif persistant de la guerre sur l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine. En tant que pays voisin, la République de Moldova comprenait parfaitement l'urgence de la situation et souhaitait souligner le fait que l'assistance technique restait essentielle pour le relèvement et la résilience de l'Ukraine. Plusieurs déclarations faites dans le cadre du présent débat, celle de la délégation de l'Ukraine et celle faite par le Royaume-Uni au nom des pays ayant une position commune, ont mis en évidence des préoccupations fondées concernant les publications et les plateformes de l'OMPI. Les réponses du Secrétariat à cet égard seraient les bienvenues. La République de Moldova appliquait le cadre juridique existant de manière à respecter les principes fondamentaux de souveraineté et d'intégrité territoriale par rapport à l'Ukraine. Plus précisément, lors de l'examen des demandes déposées par l'intermédiaire de son office national de la propriété intellectuelle, ce dernier veillait à ce qu'aucun enregistrement ne soit accordé si leur contenu contrevenait aux principes fondamentaux de souveraineté et d'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette approche réaffirmait l'engagement de la République de Moldova en faveur de l'ordre international fondé sur des règles et de l'intégrité du système de propriété intellectuelle. Une approche identique devrait être adoptée au niveau international. Toutes les plateformes et publications de l'OMPI devaient respecter pleinement le droit international et les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de l'Ukraine. Une vigilance accrue et des efforts coordonnés dans tous les aspects de l'administration de la propriété intellectuelle étaient donc nécessaires à tous les stades, qu'il s'agisse du dépôt, de l'enregistrement ou de la publication. La République de Moldova a réitéré son soutien indéfectible à l'Ukraine et a appelé l'OMPI à poursuivre son soutien technique et institutionnel essentiel.

158. La délégation du Nicaragua a déclaré que l'OMPI avait été créée pour promouvoir l'utilisation, la protection et les avantages de la propriété intellectuelle en tant qu'outil contribuant au développement économique et social. La coopération technique offerte par l'OMPI à ses États membres était donc plus que nécessaire. Néanmoins, le Nicaragua a rappelé son rejet, également exprimé lors des soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions, du point de l'ordre du jour relatif au soutien à l'Ukraine, qu'il ne considérait pas comme une assistance technique normale. Les rapports et la précédente décision sur ce sujet ont été approuvés d'une manière sans précédent, avec le soutien d'une minorité seulement. En outre, les questions relatives à la fourniture d'une assistance technique étaient généralement soumises à l'examen du CDIP et du PBC, ce qui n'était pas le cas en l'espèce. Les besoins d'assistance technique de plusieurs autres États membres, notamment des pays en développement en proie à des crises économiques majeures, étaient ignorés. Cela allait à l'encontre du principe d'égalité sur lequel l'Organisation était fondée. Les travaux de l'OMPI et de ses assemblées ne devaient pas être politisés de manière artificielle, mais devaient au contraire reposer sur un consensus et respecter les objectifs et les principes fondateurs de l'Organisation. La délégation a réitéré qu'elle rejetait le rapport et réaffirmé son souhait que le point en question soit retiré de l'ordre du jour des assemblées.

159. La délégation du Zimbabwe a réaffirmé son appui à la fourniture d'une assistance aux États membres de l'OMPI en difficulté, compte tenu notamment du fait que la communauté mondiale n'était pas sur la bonne voie pour atteindre les ODD. La délégation a redit sa position exprimée depuis la soixante-troisième série de réunions des assemblées en 2022, à savoir que cette aide précieuse devait être étendue à un plus grand nombre d'États membres. Nombre d'entre eux étaient aux prises avec des défis complexes allant du changement climatique et des catastrophes naturelles aux crises de santé publique et à la montée des tensions géopolitiques et commerciales, autant d'éléments qui compromettaient la paix et la durabilité, essentielles à l'épanouissement de l'environnement mondial de la propriété intellectuelle. Ce soutien qui semblait être une priorité sélective et arbitraire accordée à un État membre au détriment d'autres États membres tout aussi nécessaires était une source de profonde préoccupation. La

délégation était fermement opposée à toute forme de sélectivité et de discrimination dans le traitement des États membres de l'OMPI. Tous les États membres devraient bénéficier d'un accès égal au soutien, conformément aux principes d'équité, d'inclusion et de solidarité qui sous-tendent l'Organisation. La délégation a regretté que le point de l'ordre du jour à l'examen constitue une entorse à la longue tradition de l'OMPI en matière de prise de décision par consensus. Tous les États membres devraient réfléchir à la question de savoir s'ils souhaitaient favoriser un système de propriété intellectuelle inclusif et transparent ou un système qui risquait d'être perçu comme politisé et ostracisant. La délégation estimait que l'OMPI devait rester un organe technique axé sur l'innovation et la propriété intellectuelle, distinct des plateformes politiques qui étaient mieux à même de traiter des questions géopolitiques aussi sensibles.

160. La délégation de la Lettonie s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, du Danemark au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et du Royaume-Uni au nom du groupe des pays ayant une position commune. Elle a déclaré que la Lettonie apporterait toujours son soutien indéfectible à l'Ukraine. L'impact dévastateur de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine était indéniable. Les dommages infligés étaient profonds et continuaient manifestement d'avoir des répercussions négatives sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur l'écosystème de la propriété intellectuelle. Il ne s'agissait pas d'un simple concours de circonstances malheureux. Il s'agissait d'un acte délibéré et honteux de nature destructrice commis par un État membre de l'OMPI à l'encontre d'un autre. La délégation a pris note avec satisfaction de l'assistance continue fournie par l'OMPI à l'Ukraine et s'est félicitée du rapport présenté sur l'assistance au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. Le fait que la Fédération de Russie mène depuis de nombreuses années déjà une guerre de grande ampleur non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine et son peuple et qu'elle porte ainsi atteinte à l'écosystème de la créativité et de l'innovation dans le domaine de la propriété intellectuelle n'avait fait que souligner davantage la nécessité urgente d'un soutien continu et amplifié à long terme de la part de l'OMPI. Il était impératif que l'OMPI maintienne son appui à l'Ukraine et qu'elle continue à faire rapport sur cette question chaque année aussi longtemps que nécessaire. Il importait également que la décision des assemblées de l'année dernière (document A/65/11, paragraphe 201) soit pleinement mise en œuvre et respectée. Des inquiétudes avaient été exprimées à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'alinéa c) qui n'avait pas été pleinement appliqué. Malgré le mandat clair et les discussions continues avec l'Ukraine, les publications incorrectes effectuées dans les systèmes de l'OMPI demeuraient un sujet de préoccupation, car elles constituaient une violation de la souveraineté et des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Le Secrétariat devrait donc faire connaître les mesures qu'il avait examinées et prises pour mettre en œuvre la décision. Se référant aux déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom des pays ayant une position commune, ainsi que par d'autres délégations, la délégation a estimé qu'un avertissement n'était pas suffisant. L'OMPI devait être félicitée pour sa volonté de continuer à soutenir l'Ukraine, mais la délégation lui demandait instamment de réévaluer ses mesures et de trouver des solutions constructives et adéquates pour garantir la mise en œuvre effective et intégrale de la décision. L'OMPI devrait poursuivre un dialogue constructif avec l'Ukraine et d'autres États membres sur cette question. Le point à l'ordre du jour n'avait certainement pas pour objet de pointer du doigt un pays en particulier. Au contraire, il s'agissait de démontrer qu'un soutien pouvait être apporté à tout État membre dans le besoin. Les circonstances en l'espèce étaient extraordinaires : une guerre de grande ampleur non provoquée et injustifiée était en cours depuis plusieurs années. La délégation a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une question politique et que le message adressé aux autres États membres était celui de l'importance d'un système de propriété intellectuelle mondial et inclusif qui donne la priorité à l'unité et au soutien des pays qui en ont désespérément besoin, ce qui est tout à fait conforme aux valeurs de l'OMPI.

161. La délégation de la Lituanie a souscrit aux déclarations faites par les délégations de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, du Danemark au

nom de l'Union européenne et de ses États membres, du Royaume-Uni au nom du groupe des pays ayant une position commune et de l'Ukraine. Elle a réaffirmé son soutien sans faille au Gouvernement et au peuple ukrainiens et sa condamnation de la guerre d'agression brutale menée par la Fédération de Russie. Selon la délégation, le point de l'ordre du jour à l'examen était essentiel pour faire respecter le droit international et réaffirmer l'engagement collectif en faveur des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'un ordre international fondé sur des règles. Ces principes étaient importants pour tous les membres responsables de la communauté internationale. Il était essentiel de s'attaquer aux actes d'agression en cours; ces violations ne devaient pas être ignorées et la guerre ne devait pas être acceptée comme la nouvelle normalité. La délégation a pris acte des travaux de l'OMPI sur l'assistance et l'appui à l'Ukraine et de la décision pertinente de l'année précédente. Tout en encourageant le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à soutenir le secteur de l'innovation et de la créativité et le système de propriété intellectuelle en Ukraine, elle a noté que l'avertissement mis en place en réponse à l'alinéa c) de la décision adoptée l'année précédente ne répondait pas entièrement aux problèmes soulevés. Le Secrétariat devait prendre toutes les mesures nécessaires pour définir et mettre en œuvre des solutions efficaces afin de veiller à ce que la décision soit pleinement mise en œuvre et que toutes les publications sur les plateformes et dans les ressources de l'OMPI respectent pleinement les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Une réponse claire et complète du Secrétariat aux questions soulevées dans la déclaration faite au nom du groupe des pays ayant une position commune serait appréciée.

162. La délégation de la Chine a déclaré que sa position sur la crise en Ukraine restait inchangée. Elle privilégiait une solution politique par le dialogue et la négociation. La Chine était prête à travailler de manière constructive avec la communauté internationale en vue d'un règlement rapide et pacifique. Le mandat de l'OMPI était de promouvoir la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle et le mandat principal des assemblées était de faire progresser l'élaboration du cadre mondial de la propriété intellectuelle. Toutes les parties devaient respecter et se concentrer sur ce mandat et s'efforcer de faire en sorte que l'Organisation reste professionnelle, technique, objective et neutre, notamment en ce qui concerne la fourniture impartiale d'un appui aux États membres, en particulier aux pays en développement. La politisation des opérations de l'Organisation devait être évitée.

163. La délégation de Cuba a réitéré son opposition à la politisation des débats de l'Organisation, qui devraient plutôt se concentrer sur les questions techniques, conformément à son mandat. Tous les pays en développement, y compris ceux qui faisaient l'objet de mesures unilatérales, avaient le droit de recevoir une assistance technique sans exclusive.

164. Le Directeur général a affirmé que le Secrétariat avait écouté attentivement toutes les observations formulées par les États membres sur cette question. Il a réaffirmé l'engagement du Bureau international à mettre pleinement en œuvre la décision prise l'année précédente par les assemblées à cet égard. Il a remercié les États membres et les partenaires qui avaient collaboré avec le Secrétariat pour apporter leur soutien à l'Ukraine, notamment le Fonds fiduciaire de Corée du Sud et l'EUIPO. En ce qui concerne l'alinéa c), le Bureau international s'était efforcé de le mettre en œuvre, comme en témoignait le renforcement des avertissements. Ceux-ci avaient été modifiés pour être plus stricts et encore plus clairs. Il n'en demeurait pas moins que le Bureau international avait exercé ses activités dans un cadre défini par les différentes règles régissant le fonctionnement des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Si les États membres estimaient que ces cadres devaient être révisés, le Bureau international était prêt à apporter son aide, à soutenir et à discuter. Il a réaffirmé que le Bureau international, en fonction des résultats des discussions et des décisions finales, était prêt à continuer d'examiner comment poursuivre la mise en œuvre de la décision. Le Directeur général a de nouveau assuré et réaffirmé que l'OMPI était tenue par son devoir et prête à aider

et à soutenir tous les États membres. Il a invité les États membres en situation de conflit, de détresse ou de difficulté à se tourner vers l'OMPI pour lui demander de l'aide.

165. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a indiqué que toutes les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour avaient été enregistrées et a considéré que les débats sur ce point de l'ordre du jour étaient clos.

#### POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

166. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/84/2](#)).

#### POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'APPEL DE L'OMPI

167. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/84/2](#)).

#### POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### ADOPTION DES RAPPORTS

168. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/66/10.

169. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/66/10) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 14 août 2025 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 11 septembre 2025 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 25 septembre 2025.

#### POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### CLÔTURE DES SESSIONS

170. Les délégations qui ont pris la parole ont remercié le Directeur général, le président, le Secrétariat, les interprètes et les traducteurs pour leur travail durant les assemblées.

171. La délégation du Pakistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, s'est félicitée des décisions prises par consensus au cours de la soixante-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait toujours prôné le dialogue et encouragé les États membres à combler les lacunes dans un esprit de multilatéralisme. Les États membres devaient s'efforcer d'atteindre

les objectifs énoncés dans le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et dans les ODD. La composition du Comité de coordination avait été convenue à titre exceptionnel lors de la session en cours. Néanmoins, une représentation géographique équitable au sein des organes directeurs de l'OMPI était importante et renforcerait la crédibilité de son processus de prise de décisions en étant intégrée dans toutes les activités de l'OMPI et au sein de ses effectifs. La décision de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027 signifiait que les États membres pouvaient poursuivre les négociations fondées sur des textes et s'appuyer sur les travaux de ce comité. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique attendait avec intérêt de poursuivre les travaux du SCCR sur les limitations et les exceptions et de faire progresser le Plan d'action pour le développement lors des prochaines sessions.

172. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, a rendu hommage à la délégation de la Suisse pour avoir mené à bien les consultations informelles sur le programme de travail et budget. Toutes les décisions prises lors des présentes assemblées avaient été adoptées par consensus et l'OMPI abordait l'exercice biennal à venir en position de force et d'unité. Les événements organisés par les États membres en marge des assemblées avaient été stimulants et divertissants.

173. La délégation de la Chine a salué les décisions prises lors des assemblées et a félicité toutes les parties pour leur flexibilité et leur attitude constructive, en particulier pour parvenir à un consensus sur le budget du prochain exercice biennal et sur la composition du prochain PBC et du Comité de coordination. Le consensus était la pierre angulaire du fonctionnement harmonieux et efficace de l'Organisation. La Chine allait suivre de près la mise en œuvre et l'évaluation du programme de travail et budget. Elle espérait que de nouveaux progrès seraient réalisés en matière d'audit et de supervision, ainsi que de présentation de rapports aux États membres, et qu'une plus grande transparence serait instaurée dans la mise en œuvre du budget. La Chine allait également suivre les efforts déployés pour améliorer les systèmes de services mondiaux de l'OMPI, en particulier la réforme des régimes linguistiques dans les systèmes de Madrid et de La Haye. Cela incluait l'introduction de nouvelles langues.

174. La délégation de l'Estonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est félicitée du renforcement de la coopération de l'OMPI avec l'Ukraine, sur la base de la décision adoptée par les assemblées de l'OMPI l'année précédente (paragraphe 201 du document A/65/11), notamment en ce qui concerne l'alinéa c) de cette décision, visant à garantir que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attendait avec intérêt de poursuivre sa collaboration dans ce domaine. Il a salué l'adoption du programme de travail et budget pour l'exercice 2026-2027, qui résultait de la flexibilité dont avaient fait preuve les délégations et les groupes régionaux, ainsi que le renouvellement du mandat de l'IGC.

175. La délégation de l'Équateur, parlant au nom du GRULAC, a déclaré que l'objectif premier du groupe était de renforcer l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, de le rendre plus inclusif et plus représentatif, et de l'aligner plus complètement sur le Plan d'action pour le développement. Des outils spécifiques devaient être conçus et mis en œuvre pour garantir que les avantages de la propriété intellectuelle permettent de relever les défis communs et contribuent à une croissance et à un développement inclusifs. La propriété intellectuelle devait notamment aider les entrepreneurs et les PME à devenir plus compétitifs. Les décisions collectives et les actions futures de l'Organisation devaient toujours être guidées par les principes de justice et d'inclusion.

176. La délégation de la Namibie, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de l'adoption du programme de travail et budget pour l'exercice 2026-2027 et de l'esprit de

coopération dont avaient fait preuve tous les États membres à cet égard. Elle les a encouragés à signer et à ratifier le traité GRATK, afin d'assurer son entrée en vigueur rapide et sa mise en œuvre effective. Le groupe des pays africains a salué la décision de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027 et est resté déterminé à faire avancer les négociations sur un instrument international juridiquement contraignant sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'assistance technique en faveur des pays en développement, conformément à leurs priorités nationales et régionales, devaient être au centre des programmes de l'OMPI.

177. La délégation de l'Indonésie a remercié toutes les personnes ayant participé à l'événement organisé en marge des assemblées sous le thème "Local Roots Global Reach", qui a mis en valeur la propriété intellectuelle indonésienne. Cette initiative reflétait la vision du pays, qui consistait à permettre aux créateurs locaux d'acquérir une reconnaissance mondiale grâce à l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Elle a montré comment la propriété intellectuelle pouvait transformer la créativité en valeur économique, tout en préservant et en célébrant l'identité culturelle. La culture et les œuvres de création étaient au cœur de la stratégie nationale du pays visant à faire de la propriété intellectuelle un moteur de croissance économique durable et inclusive. La propriété intellectuelle devait être une incitation, et non un obstacle, pour les créateurs et les entrepreneurs. L'Indonésie achevait un projet relevant du Plan d'action pour le développement, concernant l'industrie de la création à l'ère numérique, dont l'objectif était de faire connaître la propriété intellectuelle et de renforcer la capacité de l'utiliser de manière stratégique. L'Indonésie s'était engagée à renforcer un système mondial de la propriété intellectuelle inclusif, équilibré et axé sur le développement.

178. La délégation de l'Inde a salué les délégations pour avoir défendu le principe de consensus de l'OMPI, grâce à l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve au cours des assemblées. Elle a remercié la délégation de la Suisse d'avoir facilité les consultations informelles dont les résultats ont permis l'adoption du programme de travail et budget par consensus. Le programme budgétaire avait renforcé l'engagement de l'Organisation en faveur d'un Plan d'action pour le développement équilibré et inclusif. La participation aux assemblées de plus de 40 ministres et de 92 directeurs d'offices de propriété intellectuelle avait souligné le rôle croissant joué par l'OMPI en tant que pivot de l'innovation et de l'esprit d'entreprise au niveau mondial. Les réunions tenues en marge des assemblées avaient permis de discuter de la coopération bilatérale en matière de propriété intellectuelle et des nouveaux domaines d'intérêt mutuel. L'Inde a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets au cours des assemblées. L'OMPI et l'Inde célébraient 50 années de partenariat, une étape importante qui reflétait un désir commun de promouvoir l'innovation au moyen de la propriété intellectuelle.

179. La délégation du Danemark, parlant au nom de l'Union européenne et ses États membres, a souligné que le succès des assemblées, en particulier en ce qui concerne le programme de travail et budget pour 2026-2027, était le résultat de l'esprit de collaboration dont avaient fait preuve les groupes régionaux et les délégations. L'Union européenne et ses États membres se sont félicités du renouvellement du mandat du comité intergouvernemental pour 2026-2027, de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles et de l'assistance que l'OMPI continuait d'apporter au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine.

180. La délégation de l'Égypte a déclaré que le fait d'être parvenu à un accord par consensus sur tous les points de l'ordre du jour lors des assemblées reflétait un engagement commun en faveur de la coopération multilatérale. Le multilatéralisme fonctionnait. L'Égypte attendait avec intérêt de continuer de coopérer avec l'OMPI dans le même esprit, afin de promouvoir un système international de la propriété intellectuelle plus efficace et plus équilibré qui favorise l'innovation et la créativité, contribue au développement national et permet de progresser vers la réalisation des ODD.

181. La délégation de l'Algérie s'est félicitée de l'accord trouvé par consensus sur tous les points de l'ordre du jour et de l'esprit constructif dans lequel ils ont été négociés. De nombreux résultats tangibles ont été obtenus au cours de l'année précédente pour faire progresser le système mondial de la propriété intellectuelle, en particulier dans les pays en développement, grâce aux initiatives de développement et aux efforts déployés pour atteindre les ODD. Les décisions prises lors des assemblées constituaient une feuille de route pour les activités menées par l'Organisation au cours du prochain exercice biennal.

182. La délégation de l'Arabie saoudite a salué la coopération fructueuse et constructive entre les États membres qui a caractérisé les assemblées. Les résultats positifs obtenus reflétaient leur volonté collective de renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle. La délégation a réaffirmé son soutien à l'Organisation et à ses différents organes et travaillerait avec tous les partenaires pour promouvoir l'innovation et protéger les droits de propriété intellectuelle. Ces efforts étaient conformes aux ODD et au projet Vision 2030 lancé par l'Arabie saoudite.

183. La délégation de la Côte d'Ivoire a déclaré que 2024 avait été une année charnière pour l'OMPI, avec l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles et du Traité GRATK, que le gouvernement prévoyait de ratifier prochainement. La Côte d'Ivoire s'est félicitée d'avoir été élue au Comité de coordination et à l'Assemblée de l'Union de La Haye en tant que vice-présidente, et s'est engagée à contribuer de manière constructive et concertée à la gouvernance de l'OMPI. Elle continuerait de mettre en œuvre des réformes dans les domaines du droit d'auteur et de l'innovation technologique et de tirer parti du savoir-faire local, notamment grâce aux indications géographiques et aux marques collectives.

184. La délégation de la Fédération de Russie a noté avec satisfaction les progrès accomplis au cours des réunions, ainsi que l'adoption de décisions par consensus, dans un esprit de coopération saine et multilatérale. Elle s'est félicitée des résultats des deux conférences diplomatiques tenues en 2024 et a souligné l'importance des futurs travaux pour promouvoir le multilinguisme, y compris l'introduction et l'utilisation d'au moins toutes les langues officielles des Nations Unies dans les systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation a également fait observer qu'il était important de préserver et de renforcer l'architecture des relations multilatérales dans le domaine de la propriété intellectuelle. Dans le même temps, elle a jugé totalement inacceptable la discrimination fondée sur des principes nationaux et linguistiques en ce qui concerne l'enregistrement et l'octroi de la protection juridique des droits de propriété intellectuelle, tout comme les accusations infondées portées à l'encontre de la Fédération de Russie qui, pour sa part, avait toujours strictement respecté ses obligations internationales et continuerait de le faire. La délégation a rappelé qu'elle prônait une nature non politisée du système mondial de la propriété intellectuelle ainsi qu'une coopération multilatérale ouverte, constructive, sans discrimination, et sans double standard ou tentative de brouiller les concepts et de politiser artificiellement les travaux, y compris dans le domaine de l'assistance technique. Elle a précisé que le système mondial de la propriété intellectuelle devait encourager l'innovation et la créativité, et non devenir un obstacle à la réalisation du potentiel humain et au développement global de toutes les personnes à travers le monde.

185. La délégation de la Jamaïque, s'associant à la déclaration de clôture faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC, a déclaré que les discussions tenues au cours des assemblées avaient réaffirmé le rôle essentiel du dialogue multilatéral dans la promotion et la protection de la propriété intellectuelle. Pour la Jamaïque et d'autres petits États insulaires en développement, les engagements multilatéraux étaient essentiels pour renforcer la résilience et faire de la propriété intellectuelle un moteur de la croissance économique durable, notamment en soutenant les microentreprises, les PME, les créateurs et les innovateurs. La Jamaïque s'est donc félicitée des efforts déployés pour renforcer la sensibilisation, l'éducation et l'accessibilité en matière de propriété intellectuelle, afin de garantir que les avantages du système de la propriété intellectuelle soient largement partagés.

186. La délégation du Kazakhstan a réaffirmé son engagement en faveur des objectifs de l'OMPI et du renforcement de la coopération internationale en matière de protection et de développement de la propriété intellectuelle. Elle a grandement salué les efforts déployés par l'OMPI pour assurer un avenir inclusif, durable et axé sur la technologie, ainsi que le soutien apporté aux États membres dans la poursuite de leurs priorités nationales. Le Kazakhstan s'efforcera, par un dialogue constructif, l'échange de bonnes pratiques et l'utilisation efficace des outils de l'OMPI, de contribuer à la croissance de l'innovation, à la numérisation et à l'amélioration de la protection juridique des droits de propriété intellectuelle. Il attendait avec intérêt de pouvoir continuer de travailler de la même manière constructive que celle caractérisant les assemblées actuelles.

187. La délégation d'El Salvador a déclaré que la conclusion positive des assemblées avait contribué à renforcer le multilatéralisme. Les activités menées par l'Organisation contribuaient à la mise en place d'un système de la propriété intellectuelle plus équilibré et plus inclusif qui favorisait l'innovation, la créativité, le développement et la croissance durable. La délégation a remercié la délégation de la Suisse, qui avait joué un rôle d'intermédiaire honnête et de bâtisseur de ponts en facilitant les négociations sur le programme de travail et budget pour 2026-2027.

188. La délégation du Guatemala a remercié les États membres ayant partagé des informations sur leur identité culturelle lors d'expositions organisées en marge des assemblées. Les expressions culturelles exposées ont non seulement contribué à favoriser la compréhension mutuelle, mais ont également illustré le lien étroit entre propriété intellectuelle et diversité culturelle.

189. La délégation du Samoa a déclaré qu'elle avait bon espoir que le traité GRATK serait en vigueur au moment de la convocation des prochaines assemblées. Les négociations et les discussions au sein de l'OMPI devenaient de plus en plus politiques et axées sur les affaires, plutôt que techniques et basées sur les droits humains. Il fallait veiller à ce que les activités menées par l'Organisation n'aboutissent pas à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres. L'innovation devait toujours avoir un aspect lié au développement humain, soulager les souffrances humaines et prévenir les crises mondiales plutôt que de les intensifier. En tant qu'agence des Nations Unies, l'OMPI devrait être guidée avant tout par les doctrines et les principes des Nations Unies.

190. La délégation de la Trinité-et-Tobago a souscrit à la déclaration de clôture faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC. Elle a remercié la délégation de la Suisse d'avoir facilité les négociations sur le programme de travail et budget. La conclusion rapide et réussie des assemblées était le résultat d'un processus décisionnel fondé sur le consensus et le multilatéralisme. Les décisions prises soulignaient le rôle joué par l'OMPI pour permettre aux pays en développement de tirer parti de l'innovation et de la créativité en faveur de la croissance économique et du développement durable. L'initiative lancée par le Directeur général, de réunir autour d'un dîner des directeurs d'offices de propriété intellectuelle invités à examiner certaines questions en profondeur, était particulièrement bienvenue.

191. La délégation du Niger, s'associant à la déclaration de clôture faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a remercié la délégation de la Suisse d'avoir facilité les consultations informelles sur le programme de travail et budget. Son adoption par consensus était le résultat de l'engagement et de la flexibilité de toutes les délégations concernées. Cette prise de décision par consensus était la pierre angulaire du multilatéralisme.

192. La délégation du Nigéria a déclaré que les assemblées avaient illustré la force de la coopération multilatérale lorsqu'elle était fondée sur l'inclusivité, la transparence et un véritable engagement en faveur du développement. Le Nigéria s'est félicité de la décision de faire avancer les travaux de l'IGC, notamment en ce qui concerne la finalisation d'un instrument sur

les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, et l'adoption du programme de travail et budget avec des liens plus clairs avec le développement. La propriété intellectuelle devait catalyser la diversification économique et la création d'emplois et protéger le riche patrimoine culturel et biologique de l'Afrique. Le Nigéria s'est engagé à promouvoir un système mondial de la propriété intellectuelle équilibré et axé sur le développement, qui ne laisse aucun pays ni aucune communauté de côté.

193. La délégation du Soudan a félicité toutes les parties pour l'esprit constructif ayant prévalu au cours des assemblées, qui a conduit à l'adoption de toutes les décisions par consensus. L'OMPI devait préserver la nature technique et développementale de ses activités et s'abstenir de les politiser ou d'appliquer des normes sélectives. Une plus grande coordination était nécessaire entre l'OMPI et d'autres organes des Nations Unies afin de réaliser les ODD, conformément au principe "ne laisser personne de côté". Cette approche devait être illustrée par un partenariat efficace dans le cadre de l'accord tripartite et dans les activités humanitaires et de développement, particulièrement dans les pays ou régions fragiles et en proie à des conflits, comme le Soudan.

194. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que la propriété intellectuelle jouait un rôle de plus en plus important non seulement dans l'innovation, mais aussi dans le développement social à l'échelle mondiale. Convaincue que l'OMPI remplirait son mandat, la République populaire démocratique de Corée renforcerait ses relations avec l'OMPI et les autres États membres et s'engagerait activement dans les efforts visant à promouvoir l'écosystème de la propriété intellectuelle.

195. La délégation du Zimbabwe a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains. Elle s'est félicitée de l'esprit de collaboration et du dévouement dont avaient fait preuve les États membres tout au long des assemblées et a accueilli favorablement le renouvellement du mandat de l'IGC. Au cours des 10 dernières années, les États membres avaient accompli des progrès considérables sur des questions clés qui façonneraient l'avenir de la propriété intellectuelle dans le monde. Les décisions prises lors des assemblées reflétaient une vision commune d'un système de la propriété intellectuelle solide, inclusif et tourné vers l'avenir.

196. La délégation de la Colombie, s'associant à la déclaration de clôture faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC, s'est félicitée de la décision de renouveler le mandat de l'IGC et de l'adoption du programme de travail et budget pour 2026-2027. Elle a salué le consensus atteint sur la reconnaissance de l'innovation, de la créativité, de la productivité et de la légalité comme principes directeurs des activités de l'Organisation. La délégation continuerait d'apporter son expérience et son point de vue en tant que pays d'Amérique latine et des Andes méridionales, afin de renforcer le multilatéralisme et de créer un système de la propriété intellectuelle plus solide et plus inclusif.

197. La délégation de l'Eswatini, s'associant à la déclaration de clôture faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de l'engagement constructif, de l'esprit de collaboration et de l'engagement en faveur du consensus qui ont caractérisé les assemblées. Les résultats de leurs travaux reflétaient un désir commun de renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle d'une manière inclusive, équilibrée et adaptée aux besoins de toutes les personnes. Les progrès réalisés pour faire avancer le Plan d'action pour le développement et aligner le programme de travail et budget sur les ODD avaient été particulièrement satisfaisants.

198. La délégation du Panama, s'associant à la déclaration de clôture faite par la délégation de l'Équateur au nom du GRULAC, a félicité toutes les délégations pour leur participation constructive aux assemblées, en particulier lors des réunions organisées en marge de celles-ci. Les États membres devaient unir leurs forces pour promouvoir des solutions innovantes et

efficaces aux défis mondiaux et pour exploiter le potentiel de transformation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil visant un développement plus équitable, inclusif et durable. Le multilatéralisme était au cœur des travaux de l'Organisation, en grande partie grâce à l'esprit de collaboration de ses États membres.

199. La délégation du Cameroun a souscrit à la déclaration de clôture faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains. Le succès des assemblées avait démontré la capacité des États membres de mettre de côté leurs différences et de s'engager les uns avec les autres de manière constructive, afin de trouver des solutions à des problèmes communs. C'était l'essence même du multilatéralisme, auquel le Cameroun était pleinement attaché.

200. La délégation du Canada a déclaré qu'elle appréciait la collaboration, les progrès et la prise de décisions par consensus ayant caractérisé les assemblées. Il était regrettable que l'on ne soit pas parvenu à un consensus sur une proposition de financement pour la participation des peuples autochtones aux travaux de l'IGC. Cette proposition était intéressante, créative et capable de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. Cependant, les progrès et les décisions prises sur tous les autres points de l'ordre du jour du PBC, et des assemblées en général, avaient permis aux États membres d'être bien préparés pour le prochain exercice biennal.

201. La délégation du Botswana, s'associant à la déclaration de clôture faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a salué l'esprit de coopération et d'unité des États membres, ainsi que leurs contributions constructives aux débats des assemblées, qui reflétaient leur désir commun d'établir un système mondial harmonisé pour la propriété intellectuelle. L'OMPI devait promouvoir la ratification et la mise en œuvre du traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles dans l'intérêt de tous les États membres.

202. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B et a salué l'engagement collectif de tous les États membres au cours des assemblées. Dans sa communication écrite, la délégation a déclaré que les ressources de l'Organisation doivent être utilisées pour faire avancer son mandat, à savoir promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Les États-Unis d'Amérique souhaitent profiter de l'occasion pour souligner les principes qu'ils jugeaient essentiels au succès futur de l'Organisation, et ils ont souligné leur engagement en faveur de systèmes solides et efficaces qui servent les intérêts des parties prenantes de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. L'amélioration et la simplification des systèmes de dépôt et d'enregistrement internationaux devaient être au cœur de l'action de l'OMPI et de ses dépenses, afin que les utilisateurs puissent en tirer parti. Ces systèmes doivent faciliter la protection de la propriété intellectuelle d'une manière rentable, sans exigences pesantes qui découragent l'innovation. Tous les systèmes d'enregistrement doivent devenir solvables et financièrement autonomes, et la viabilité financière doit rester au cœur des activités de l'OMPI. Il restait beaucoup à faire dans ce domaine, en particulier pour les systèmes de Lisbonne et de La Haye. Il était injuste de continuer de faire peser sur les déposants du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et du système de Madrid des taxes qui finançaient d'autres systèmes qui n'étaient ni solvables ni en voie de devenir financièrement viables. Les déposants ne devaient payer que pour les services reçus. S'agissant des ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, les activités menées dans ce domaine devaient rester du ressort exclusif de l'IGC, comme le prévoyait son mandat renouvelé. La délégation a ajouté que ce nouveau mandat de l'IGC indiquait que toute discussion ou activité concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles devaient avoir lieu dans ce seul cadre. Les tentatives d'examiner ces sujets, y compris le "biopiratage", au sein d'autres comités, revenaient à tenter d'étendre à l'excès le mandat de l'IGC et à saper les tâches de ces autres comités. En outre, il était important de maintenir l'intégrité et l'efficacité du système du PCT en tant qu'outil permettant aux déposants de demandes de brevet, y compris

les PME, de bénéficier d'une protection mondiale par brevet. De nouvelles exigences, telles que la divulgation et l'origine des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés, qui ne concernaient pas la brevetabilité des inventions, ne devaient pas être incorporées dans le PCT. Une telle mesure modifierait fondamentalement sa nature de mécanisme de dépôt et imposerait une charge substantielle aux déposants. Cela saperait les incitations à l'innovation, introduirait de l'incertitude dans le système des brevets et le rendrait moins attrayant pour les inventeurs. Pour les raisons susmentionnées, les États-Unis d'Amérique n'étaient pas favorables à l'idée d'imposer des exigences supplémentaires aux déposants du PCT. La délégation a rappelé que l'OMPI, conformément à son mandat, devait se concentrer sur les services relatifs à la protection de la propriété intellectuelle, tels que les brevets, les marques, le droit d'auteur et les dessins et modèles industriels. Elle a en outre noté que, comme déjà indiqué au cours des assemblées, les États-Unis d'Amérique estimaient qu'il était temps d'intensifier et de recentrer leur énergie, leur temps et leurs ressources sur la réalisation plus complète du mandat de l'Organisation. Par ailleurs, ils attendaient avec intérêt un débat plus approfondi sur l'intersection entre l'intelligence artificielle et les politiques en matière de brevets, ainsi que sur les secrets d'affaires, qui constituaient un outil peu coûteux mais efficace pour protéger des actifs de valeur. Le système de Madrid devait devenir plus attrayant pour les entreprises désireuses de protéger leurs marques et d'être compétitives sur les marchés mondiaux. S'agissant des dessins et modèles, les dessins et modèles numériques dominaient désormais les dépôts et l'OMPI avait un rôle important à jouer en aidant les États membres à actualiser leurs pratiques par la publication d'une recommandation commune sur la protection des interfaces utilisateurs graphiques. Les États-Unis d'Amérique continueraient de collaborer avec d'autres États membres pour progresser dans ce domaine. La délégation a déclaré attendre avec intérêt la poursuite de discussions plus ciblées sur les questions de radiodiffusion et l'avancement des discussions sur le droit d'auteur, afin de renforcer les protections et les normes reconnues dans ce domaine. La délégation a souligné qu'elle devait être réaliste en ce qui concerne les attentes à l'égard des travaux des différents comités de l'OMPI. En outre, elle a invité tous les États membres à veiller à ce que les travaux de l'OMPI favorisent et promeuvent la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Les États-Unis d'Amérique allaient rester vigilants et s'engager de manière constructive, afin de veiller à ce que l'accent soit de nouveau mis sur les questions fondamentales de propriété intellectuelle – brevets, marques, droit d'auteur, dessins et modèles et secrets d'affaires – conformément à la Convention instituant l'OMPI. Enfin, la délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle surveillerait de près les activités de l'OMPI et s'engagerait de manière constructive pour veiller à ce que l'OMPI progresse conformément à son mandat.

203. La délégation de la République de Corée a déclaré que les assemblées avaient réaffirmé la volonté des États membres de mettre en place un système mondial de la propriété intellectuelle plus inclusif, innovant et durable, au bénéfice de toutes et de tous. La rapidité et la flexibilité avec lesquelles un consensus avait été atteint sur un certain nombre de points de l'ordre du jour étaient particulièrement louables. L'OMPI devait continuer de renforcer la coopération multilatérale et d'accroître le soutien mutuel et le partage des connaissances entre tous les États membres. La délégation est restée pleinement engagée à travailler main dans la main avec l'OMPI et les autres États membres pour établir un cadre de la propriété intellectuelle équilibré, équitable et orienté vers l'avenir.

204. La délégation de l'Ukraine s'est associée aux déclarations de clôture faites par les délégations de l'Estonie et du Danemark au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'Union européenne et de ses États membres, respectivement. L'Ukraine s'est félicitée du renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027, des activités menées par le SCCR sur le projet de traité relatif aux organismes de radiodiffusion, des discussions concernant l'IA générative, des vastes travaux effectués par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle et des évolutions axées sur les utilisateurs dans l'ensemble des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation. Elle a également salué le travail des organes directeurs de l'OMPI, y compris le PBC et le Comité de

coordination. Il était regrettable que la Fédération de Russie participe à ces organes, alors même qu'elle continuait de faire la guerre et d'utiliser systématiquement les plateformes de l'OMPI à mauvais escient, au mépris flagrant des principes de l'Organisation. Néanmoins, l'Ukraine s'est félicitée du soutien continu apporté par l'Organisation et attendait avec intérêt de poursuivre la coopération dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'OMPI quelques jours plus tôt. La délégation de l'Ukraine a remercié le Secrétariat de l'OMPI pour l'établissement du rapport A/66/8 et a estimé que le soutien continu apporté à l'Ukraine était à la fois opportun et nécessaire au moment où l'Ukraine subissait les conséquences de la guerre d'agression en cours menée par la Russie. La délégation s'est félicitée de l'engagement pris par le Secrétariat de l'OMPI de prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver des solutions en vue de la mise en œuvre effective de la décision de l'Assemblée générale de l'année dernière, figurant dans le document A/65/11. En outre, elle s'est félicitée de la volonté du Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La délégation ukrainienne a conclu sa déclaration en remerciant sincèrement tous les États membres qui continuaient de faire preuve d'une position de principe et d'une adhésion aux principes fondamentaux sur lesquels reposait l'Organisation, réaffirmant que cette position était synonyme de solidarité avec l'Ukraine.

205. La délégation du Cambodge s'est félicitée de l'esprit constructif et de la solidarité dont les États membres avaient fait preuve tout au long des assemblées, ce qui avait permis de réaliser des progrès considérables sur des questions clés, notamment la promotion de l'innovation inclusive. Le Cambodge a été particulièrement encouragé par la volonté des États membres de répondre aux besoins des pays en développement et des PMA. La délégation soutenait les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer les capacités des États membres, moderniser les offices de propriété intellectuelle et protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore.

206. La délégation de Sri Lanka s'est félicitée des discussions approfondies tenues lors des assemblées et des décisions en ayant résulté. Elle s'est félicitée de l'engagement constructif des États membres sur des questions d'une importance vitale pour les pays en développement, telles que la protection des droits de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités. Sri Lanka continuera d'exploiter la propriété intellectuelle en tant qu'outil d'innovation, de créativité et de développement durable.

207. La délégation de l'Afrique du Sud, s'associant à la déclaration finale faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a salué les efforts déployés par la délégation de la Suisse pour faciliter les réunions informelles, en particulier celles du PBC qui, une fois de plus, faisait preuve de souplesse en prenant des décisions fondées sur le consensus. La conclusion rapide des assemblées résultait de l'esprit de coopération et de la capacité d'adaptation dont les États membres faisaient preuve. L'Afrique du Sud s'est félicitée de l'adoption du traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles et attendait avec impatience leur mise en œuvre rapide.

208. La délégation de la France, s'associant aux déclarations finales faites par les délégations du Japon et du Danemark au nom du groupe B et de l'Union européenne et ses États membres, respectivement, s'est félicitée de l'esprit constructif et de collaboration dont avaient fait preuve les États membres en prenant des décisions fondées sur le consensus. Cependant, des mesures devaient être prises pour parvenir à un consensus sur d'autres textes en discussion depuis de nombreuses années. Les décisions au sein de l'Organisation devaient continuer d'être prises par consensus.

209. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est associée à la déclaration de clôture faite par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a fait

observer que les assemblées avaient réaffirmé l'importance d'une approche constructive et d'un respect mutuel dans l'examen des défis et des possibilités liés à la propriété intellectuelle dans le monde. La République islamique d'Iran restait déterminée à mettre en place un système de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif qui encourage l'innovation et la créativité et contribue au développement dans toutes les régions, et a salué les efforts continus déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement.

210. La délégation de Cuba a salué l'esprit de collaboration dont avaient fait preuve les États membres pour parvenir à des décisions lors des assemblées et a souligné qu'il était essentiel d'inclure une dimension de développement dans toutes les activités de l'OMPI.

211. La délégation de la Guinée-Bissau s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et a déclaré que les résultats des assemblées montraient que le multilatéralisme avait prévalu.

212. La délégation de l'Italie, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Danemark au nom de l'Union européenne et ses États membres, a déclaré que les assemblées constituaient une occasion exceptionnelle de dialogue, d'échange et de coopération. Des points de vue divergents avaient été exprimés, mais, plus important encore, un effort concerté avait été fait pour trouver un terrain d'entente. Une fois de plus, le multilatéralisme donnait des résultats tangibles.

213. La délégation de Singapour a félicité les États membres pour leur engagement continu en faveur du multilatéralisme au bénéfice de toutes et de tous. Les assemblées avaient une nouvelle fois démontré que la coopération était la pierre angulaire du progrès, et un nombre croissant de pays, de parties prenantes et d'innovateurs reconnaissaient le pouvoir de la propriété intellectuelle pour transformer les vies et stimuler le développement.

214. La délégation de la République démocratique populaire lao a déclaré que les résultats des assemblées témoignaient de la capacité du Directeur général de l'OMPI de diriger l'Organisation avec intégrité et empathie et d'agir de manière décisive.

215. La délégation du Japon, parlant au nom de son pays, a déclaré que, dans un contexte international complexe, l'avancement du système de la propriété intellectuelle fondé sur le multilatéralisme était plus important que jamais. L'OMPI était une organisation clé pour la coopération internationale, et le Japon restait déterminé à contribuer à l'élaboration d'un système international de la propriété intellectuelle équitable et efficace pour le bien-être de toutes et de tous.

216. La représentante de Health and Environment Program a fait remarquer que, si certaines questions examinées lors des assemblées étaient très controversées, les discussions avaient été menées avec la dignité nécessaire à une organisation internationale. L'OMPI pourrait néanmoins envisager de permettre aux ONG de participer pleinement aux réunions informelles.

217. L'allocution de clôture du Directeur général est consignée comme suit :

“Monsieur le président,

“Mesdames et Messieurs les délégués,

“Chères et chers collègues, chères et chers amis,

“Alors que les assemblées touchent à leur fin, permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions sur l'Assemblée générale de cette année.

“Tout d’abord, il s’agit de la plus grande Assemblée générale jamais organisée, avec l’adhésion de la Micronésie, devenue notre cent quatre-vingt-quatorzième État membre, et la participation de 1 600 personnes. Nous avons toutes et tous pu constater à quel point notre salle était bondée, animée et bruyante – dans le bon sens du terme! Cela témoigne de l’intérêt croissant que suscitent les activités de l’OMPI et les questions de propriété intellectuelle.

“Je dois également mentionner que la participation de personnalités influentes à l’échelle mondiale est également en augmentation. Cette année, 94 directeurs d’offices de propriété intellectuelle se sont joints à nous, ainsi que 40 ministres – le nombre le plus élevé jamais atteint. J’ai moi-même participé à près de 100 réunions bilatérales. Tout cela pour dire que nous sommes très honorés de l’intérêt croissant que vous portez toutes et tous à notre travail, que ce soit de la part des experts venant de vos capitales ou de vos missions.

“Nous constatons également un intérêt accru au niveau politique, ce qui est important d’un point de vue stratégique et pour chacun d’entre vous qui êtes directeur d’un office de propriété intellectuelle, afin d’obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de nos projets. Je dirais que, pour quelqu’un qui assiste aux assemblées de l’OMPI depuis 12 ou 13 ans, ce niveau d’engagement est tout à fait différent de ce qu’il était. Cela montre que la propriété intellectuelle revêt une importance stratégique croissante pour tous les pays.

“Ma deuxième réflexion est que, si des questions très importantes sont examinées et des décisions prises dans cette salle à partir de l’ordre du jour officiel de l’Assemblée générale, nous savons également que l’intérêt de l’Assemblée générale est de rassembler la communauté mondiale de la propriété intellectuelle, ainsi que ses dirigeants, en un seul lieu.

“Il s’agit donc d’une occasion unique de se rencontrer, d’établir des liens et d’échanger une fois par an. Et c’est une tradition de longue date que de nombreux directeurs d’offices de propriété intellectuelle et de délégations en profitent pour rencontrer leurs partenaires dans le cadre de réunions bilatérales ou régionales.

“L’une des innovations que nous avons introduites cette année pour tous les directeurs d’offices de propriété intellectuelle a pris la forme d’un dîner et d’un petit-déjeuner partagés, afin d’examiner les questions relatives à la gestion et à l’administration des offices de propriété intellectuelle. Au cours de ces rencontres, nous n’avons pas examiné les questions politiques ou formelles, mais les questions pratiques liées à la gestion efficace des offices de propriété intellectuelle. Les réactions ont été très positives dans le monde entier, de nombreux directeurs ayant déclaré que ces événements leur avaient permis de découvrir des offices de propriété intellectuelle de régions qu’ils n’auraient pas découverts autrement. Cette initiative a renforcé le sentiment d’appartenance à une famille, et de nombreux directeurs d’offices ont indiqué qu’ils avaient rencontré d’autres directeurs confrontés aux mêmes difficultés, ce qui avait ravivé leur motivation et véritablement renforcé le sentiment d’appartenance à une communauté mondiale de la propriété intellectuelle.

“Troisièmement, l’Assemblée générale est l’occasion de partager les meilleures pratiques, les idées, les tendances et d’autres éléments liés à l’élaboration des politiques de propriété intellectuelle. Il s’agit notamment des rapports et des initiatives que nous lançons – dont une très intéressante concernant l’investissement dans les actifs incorporels – et bien d’autres encore. Mais ce qui est remarquable, c’est que l’Assemblée générale est également devenue un lieu où les États membres exposent leur propriété intellectuelle. Parcourir l’OMPI lors de l’Assemblée générale, c’est littéralement faire le

tour du monde, les pays profitant de cette occasion pour partager, célébrer et promouvoir leur culture, leur créativité, leurs innovations, leur cuisine et la manière dont la propriété intellectuelle existe pour eux.

“Je pense que donner vie à la propriété intellectuelle est étroitement lié à la mission collective que nous partageons. Notre tâche consiste réellement à faire de la propriété intellectuelle un catalyseur de l’emploi, de l’investissement, de l’esprit d’entreprise, de l’innovation et de la créativité. Il s’agit en fait de mettre la propriété intellectuelle à la portée de toutes et de tous, femmes, jeunes, petites et moyennes entreprises, peuples autochtones et communautés locales, et de nous aider à relever les défis mondiaux et à faire de l’OMPI un lieu où le multilatéralisme fonctionne et donne des résultats, de sorte que la propriété intellectuelle accompagne le parcours des innovateurs et des créateurs, en mettant leurs idées à la portée du monde entier.

“Nous continuerons de travailler sans relâche avec vous, pour recueillir vos observations et faire de l’Assemblée générale un lieu où nous examinons les questions importantes inscrites à l’ordre du jour et où les personnes se rassemblent pour former une communauté.

“En ce qui concerne les différents points de l’ordre du jour, je vous remercie de la reconnaissance que vous avez témoignée à l’égard du travail que mes collègues et moi-même accomplissons. J’ai écouté très attentivement vos avis, vos conseils et vos orientations, et nous continuerons de le faire. Cette Organisation est la vôtre et nous sommes fiers de vous servir en qualité de Secrétariat, en travaillant toujours de manière efficace, professionnelle, transparente, ouverte et pertinente.

“L’organisation des plus grandes assemblées de l’histoire de l’OMPI est une entreprise sérieuse, qui n’est possible que grâce à l’engagement d’un très grand nombre de personnes.

“Permettez-moi tout d’abord de remercier notre cher président, M. l’Ambassadeur Suescum, d’avoir une fois de plus dirigé nos discussions avec patience, expérience, sagesse, compétence et calme. Vos conseils patients ont été d’une aide inestimable pour nous permettre de mener à bien des discussions complexes et d’aboutir à des décisions importantes. C’est également l’une des premières fois dans l’histoire de l’Assemblée générale que nous terminons avant le déjeuner, et je pense que nous pouvons applaudir le président pour cet accomplissement. Je crois aussi que la Trinité-et-Tobago a peut-être lancé une nouvelle tradition pour le président de l’Assemblée générale : remplacer le marteau de clôture par un instrument de musique, ce qui convient tout à fait à l’organisme des Nations Unies expert en créativité!

“Je tiens également à remercier une nouvelle fois les coordonnateurs de groupe. C’est un travail difficile que de guider de très grands groupes de pays et je sais que ce travail commence bien avant les assemblées. Je remercie également nos chers États membres. C’est réellement grâce à votre approche constructive et pragmatique que l’esprit du multilatéralisme prend vie au sein de cette Organisation. Nous saluons la volonté dont vous avez témoigné pour trouver la souplesse et l’esprit de compromis qui nous ont permis de prendre des décisions et de continuer de faire avancer la mission de cette Organisation. Nous remercions également les observateurs pour leurs nombreuses contributions, qui enrichissent notre travail.

“Il convient également de remercier chaleureusement les collègues de l’OMPI qui ont travaillé sans relâche aux préparatifs et à l’encadrement de ces réunions. Que ce soit ici, sur le podium, ou dans la salle, je vous remercie du fond du cœur. Je dois également

mentionner les personnes de la Division des relations diplomatiques et des assemblées, du Bureau de la Conseillère juridique et d'autres encore.

“Je souhaite également rendre hommage à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre. De l'établissement des documents à la coordination de l'ordre du jour, en passant par l'interprétation, la traduction, l'audiovisuel, l'informatique, la sécurité, la restauration, le nettoyage et bien d'autres choses encore, il s'agit véritablement d'un travail d'équipe et je vous en suis reconnaissant à toutes et à tous. Sur le plan personnel, je tiens à remercier tout particulièrement mon secrétariat. La coordination de toutes mes visites bilatérales représente un travail considérable et je vous remercie de votre soutien à cet égard.

“Chères et chers collègues, chères amies, chers amis,

“Chère famille de l'OMPI,

“Merci pour votre engagement à l'égard de l'OMPI, de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle et des innovateurs et créateurs que nous avons toutes et tous le grand privilège de servir. Mes collègues et moi-même sommes impatients de collaborer étroitement avec vous pour faire en sorte que le pouvoir de la propriété intellectuelle soit ressenti dans le monde entier. Je vous souhaite un bon voyage de retour et un été reposant.

“Je vous remercie.”

218. Dans ses remarques de clôture, le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a déclaré qu'un travail préparatoire important avait été effectué au cours des mois précédant les assemblées. Leur aboutissement est le fruit des efforts de nombreuses personnes, dont l'ensemble du Secrétariat, les délégations et les observateurs. L'élément humain a été déterminant : la flexibilité et la volonté de trouver des compromis et des terrains d'entente afin de prendre des décisions difficiles ont été largement démontrées. Des événements organisés par les délégations en marge des assemblées ont apporté une touche de couleur à ces semaines de travail ardues.

219. Un bref exposé vidéo retraçant les faits marquants des assemblées, établi par le Secrétariat, a été présenté.

220. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-sixième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[L'annexe suit]

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1. Les délégations et représentants des 141 États suivants (dont 11 au nom de groupes d'États), de huit organisations intergouvernementales et de 29 organisations non gouvernementales (ONG) ont fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande; Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizstan, Lettonie, Liban, Lesotho, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Samoa, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe, Union européenne, Centre Sud, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office eurasien des brevets, Ligue des États arabes, Organisation de la coopération islamique (OCI), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), Consortium for Common Food Names (CCFN), Association européenne de fournisseurs commerciaux d'information en matière de brevets (PatCom), Global Expert Network on Copyright User Rights (User Rights Network), Escuela Latinoamericana de Propiedad Intelectual (ELAPI), Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale des jeunes avocats (AIJA), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité international pour les Peuples Autochtones des Amériques (Incomindios), Association internationale des médicaments génériques et biosimilaires (IGBA), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC), *MALOCA Internationale*, Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (ORIGIN), Third World Network Berhad (TWN), All-China Patent Agents Association (ACPAA), American Arab Intellectual Property Association (AAIPA), Bahrain Intellectual Property Society (BIPS), Brand Owners' Protection Group (Gulf BPG), Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT), Egyptian Council for Innovation, Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA), Emirates Science Club, Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR), Health and Environment Program (HEP), Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPSJ), Intellectual Property Protection Association (IPPA), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) et Knowledge Ecology International (KEI).

2. Les délégations et les représentants ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour leur travail au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne l'établissement de la documentation et des dispositions pour les assemblées.

3. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré que le système de propriété intellectuelle était un mécanisme essentiel pour générer des idées novatrices et scientifiques et encourager l'activité créatrice. Les pays membres du groupe étaient des utilisateurs actifs des services mondiaux fournis par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et s'efforçaient d'améliorer leurs infrastructures et leurs services nationaux de propriété intellectuelle. Il conviendrait d'élargir la portée des projets déjà en cours et de reproduire les expériences réussies afin de renforcer le potentiel de la région. Les principes de la représentation géographique devaient être respectés et de nombreux pays de la région d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale étaient sous-représentés au sein du Secrétariat. Le multilinguisme constituait une priorité également, et les régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye, ainsi que le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), devaient être étendus pour inclure le russe. Le respect des principes d'ouverture, d'inclusion et de participation égale de toutes les parties contribuerait à une prise de décision équilibrée fondée sur le consensus. Compte tenu des circonstances actuelles, il était plus important que jamais de favoriser le dialogue multilatéral, d'impliquer de nouvelles catégories d'utilisateurs et de renforcer la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle afin de garantir le bon fonctionnement du système. L'OMPI devrait rester une plateforme de dialogue constructif aux fins de l'accomplissement de son mandat spécifique.

4. La délégation du Pakistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a salué les programmes adaptés et l'appui axé sur le développement de l'Organisation, tels qu'ils ressortaient de son projet de programme de travail et budget pour 2026-2027, ainsi que l'alignement de ses travaux sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur ses propres recommandations du Plan d'action pour le développement. L'allocation de fonds supplémentaires aux projets du Plan d'action pour le développement et la proposition de création d'un Fonds d'accélération pour le développement étaient des éléments positifs. Le soutien au développement inclusif de la propriété intellectuelle était essentiel pour renforcer les écosystèmes nationaux naissants en matière de propriété intellectuelle et pour autonomiser les économies en développement et les pays en transition. L'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) en 2024 témoignait de l'importance du multilatéralisme et de la solidarité entre les États membres. Le renouvellement du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI pour l'exercice biennal 2026-2027 permettrait au comité de poursuivre ses travaux sur un instrument juridique international visant à prévenir l'appropriation illicite des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Les pays membres du groupe étaient sous-représentés au sein des principaux organes directeurs de l'OMPI, en particulier au sein du Comité de coordination, et dans l'ensemble du personnel de l'Organisation. Cette situation était très préoccupante. L'absence de représentation géographique équilibrée freinait les progrès et sapait la légitimité de la gouvernance d'une organisation multilatérale. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait hâte de trouver des solutions consensuelles à ces questions.

5. La délégation de l'Estonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a salué l'adoption historique du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui témoignaient de l'efficacité du multilatéralisme. Dans cet esprit, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était très favorable à la conclusion rapide d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Il était également prêt à continuer à travailler de manière constructive avec l'IGC, à se joindre aux efforts internationaux visant à renforcer l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne concernant les appellations d'origine et les indications géographiques et à ouvrir de nouvelles perspectives économiques grâce à une promotion et à une utilisation plus larges des indications

géographiques. La propriété intellectuelle n'était plus une question purement juridique ou technique, mais également un moteur du développement économique, et les pays membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, qui disposaient d'une expérience unique en matière de transition économique et numérique, pouvaient apporter une contribution importante à cet égard. Le rapport du Secrétariat sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (document A/66/8) montrait que la guerre d'agression injustifiée et non provoquée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine continuait d'avoir un impact majeur sur l'écosystème de l'innovation et de la créativité de ce pays. Les dommages étaient, dans certains cas, irréversibles. Les institutions et les parties prenantes ukrainiennes avaient maintenu les fonctions essentielles, adapté les opérations et continué à développer des services, notamment des services numériques de haute qualité dans des secteurs clés. Néanmoins, un appui international continu restait essentiel pour le secteur de la création en Ukraine. La coopération étroite et soutenue de l'Organisation avec ce pays et son secteur de la propriété intellectuelle avait été inestimable. Cette assistance devait rester alignée sur l'évolution des réalités sur le terrain et continuer à apporter des avantages tangibles aux créateurs, aux innovateurs et à l'ensemble de la communauté de la propriété intellectuelle. Une approche prospective était nécessaire pour atténuer les conséquences à long terme de la guerre et reconstruire l'écosystème d'innovation et de créativité. L'appui de l'OMPI et d'autres organisations internationales serait essentiel à la reprise. L'accueil de bureaux extérieurs de l'OMPI était un privilège, et non un droit, et leur travail devait être transparent et conforme aux objectifs et à la vision de l'OMPI. Ils devaient produire des résultats mesurables au profit des utilisateurs de la propriété intellectuelle. Les activités du bureau de l'OMPI en Fédération de Russie étaient donc un sujet de grave préoccupation pour la plupart des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe attendait également des résultats concrets et positifs des discussions sur la question de la sous-représentation dans le recrutement de l'OMPI.

6. La délégation de la Chine a déclaré que le Gouvernement chinois attachait une grande importance à la propriété intellectuelle et continuait à œuvrer pour faire du pays une puissance en matière de propriété intellectuelle et soutenir ainsi un développement de haute qualité. En 2024, la troisième conférence de haut niveau "Une ceinture et une route" sur la propriété intellectuelle s'était tenue à Beijing. La Chine remerciait les États membres de leur appui et de leur participation à cet événement, qui avait donné des résultats tangibles. La Chine s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et restait déterminée à défendre le système multilatéral de propriété intellectuelle avec l'OMPI pour plateforme principale. La Chine estimait que l'efficacité des systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle devait être renforcée plus avant grâce à l'amélioration constante de l'efficacité de la gestion opérationnelle de ces systèmes et à la promotion de l'inclusion du chinois et d'autres langues officielles de l'ONU dans les systèmes de Madrid et de La Haye, afin de mieux répondre aux besoins des innovateurs dans le monde entier. L'OMPI pourrait faire davantage pour aider les États membres à favoriser le développement durable en tirant parti de la propriété intellectuelle. Elle devrait également jouer un rôle plus important en facilitant la coopération dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies de pointe, en encourageant l'application de grands modèles linguistiques dans les travaux liés à la propriété intellectuelle et en favorisant le développement symbiotique et la synergie de la propriété intellectuelle et de l'IA. En ce qui concernait la RAS de Hong Kong, la Chine prévoyait que les travaux préparatoires à l'ouverture d'un centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) seraient achevés d'ici à la fin de l'année 2025. Le CATI devrait commencer ses activités peu après, en fournissant à l'industrie technologique de Hong Kong des services relatifs aux droits de propriété intellectuelle. La RAS de Hong Kong fonctionnait selon le système de *common law*, où les procédures sont bilingues en chinois et en anglais, et se préparait à rejoindre la base de données WIPO Lex Judgements afin de partager les décisions importantes rendues par ses tribunaux locaux en matière de propriété intellectuelle, contribuant ainsi au développement d'une jurisprudence mondiale dans ce domaine.

7. La délégation du Japon, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui simplifie les procédures de protection des dessins et modèles. Les États membres devraient continuer à adhérer à la pratique fructueuse de la prise de décision par consensus qui a conduit à son adoption. La convocation des assemblées de l'OMPI en été, en particulier pendant les années budgétaires, posait problème. Il convenait donc de les tenir, comme c'était le cas auparavant, à l'automne. Cela permettrait aux délégations de disposer de plus de temps pour préparer les assemblées et les sessions du Comité du programme et du budget (PBC). Les résultats financiers positifs de l'Organisation en 2024, avec un excédent de 140 millions de francs suisses, constituaient une bonne nouvelle. Les redevances versées à l'OMPI par les utilisateurs de son système mondial de dépôt et d'enregistrement de la propriété intellectuelle, en particulier les utilisateurs des systèmes du PCT et de Madrid, représentaient 95% de ses recettes et constituaient sa colonne vertébrale financière. Une gestion financière prudente et efficace devait être maintenue compte tenu de l'exposition de l'Organisation aux fluctuations économiques. Les efforts pour améliorer l'efficacité de l'OMPI grâce à l'utilisation des technologies fondées sur l'IA étaient louables et le Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe attirait un large public. La délégation a salué les initiatives en cours visant à accélérer la transformation numérique de l'Organisation et à fournir aux États membres et aux autres parties prenantes une plateforme pour débattre des technologies de pointe liées à la propriété intellectuelle, notamment l'IA. Ces discussions devraient également se poursuivre au sein du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). L'OMPI ne devrait pas perdre de vue son mandat principal, tel qu'énoncé dans la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Convention instituant l'OMPI) : promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier par la coopération entre les États.

8. La délégation de l'Équateur, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a déclaré que le système de la propriété intellectuelle devait tenir compte des besoins de tous les pays, en particulier des pays en développement, et protéger les droits des détenteurs de savoirs afin de promouvoir l'innovation, la culture et la technologie, contribuant ainsi au développement durable. L'amélioration de la qualité des services de l'OMPI avait stimulé la demande et généré un excédent financier solide. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se félicitait du travail accompli par l'OMPI dans les pays constituant son groupe et de la proposition de création du Fonds d'accélération pour le développement, qui faciliterait l'alignement de la propriété intellectuelle sur les priorités de développement définies par les offices nationaux de la propriété intellectuelle. Le programme de travail et budget pour 2026-2027 devrait inclure des lignes directrices visant à favoriser une allocation transparente et stratégique des ressources, à responsabiliser les détenteurs de droits et à stimuler l'innovation inclusive et le développement durable. Une décision sur l'ouverture d'un bureau extérieur en Colombie devrait être prise d'urgence, conformément aux principes convenus en 2015. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'est félicité de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT).

9. La délégation de la Namibie, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré être attachée au Plan d'action pour le développement de l'Organisation en tant que moyen de tirer parti de la propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique et s'est félicitée de la proposition visant à créer le Fonds d'accélération pour le développement. Les efforts déployés par l'OMPI pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) devaient être pris en compte dans toutes ses activités et dans le programme de travail et budget pour 2026-2027. Le groupe appuyait le programme de travail sur les brevets et la santé, dont l'objectif était d'encourager la souplesse nationale en matière de licences et de promouvoir les capacités régionales de fabrication de produits pharmaceutiques, éléments essentiels à la préparation aux pandémies. Ce point avait été souligné lors d'une conférence internationale sur le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation pour relever les défis mondiaux en matière de santé publique en mai 2025. L'assistance technique de l'OMPI devait

être axée sur la demande, transparente et adaptée aux stratégies de développement nationales. Un soutien accru était nécessaire dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles, de la réforme législative, de la numérisation des offices de propriété intellectuelle et du développement du capital humain. La coopération Sud-Sud et triangulaire pouvait favoriser l'apprentissage entre pairs parmi les pays en développement. Il fallait approfondir les discussions sur les exceptions et limitations au droit d'auteur pour les bibliothèques, les services d'archives et les établissements d'enseignement et de recherche et des personnes souffrant de handicaps. L'éducation et la recherche stimulaient l'innovation, la concurrence et le développement économique. Elles pouvaient également contribuer à la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 4 (éducation de qualité) et l'ODD 10 (réduction des inégalités). Le déséquilibre persistant dans la répartition géographique du personnel de l'Organisation, et en particulier la sous-représentation des ressortissants africains, était une source de grave préoccupation.

10. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays arabes, s'est félicitée de la bonne situation financière de l'Organisation, des progrès récents en termes de mise en œuvre de projets et de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Elle a pleinement soutenu le renouvellement du mandat de l'IGC ainsi que le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, notamment en ce qui concernait les initiatives de développement, le Fonds d'accélération pour le développement et les projets visant à réaliser les ODD. Il était nécessaire d'adopter des dispositions juridiquement contraignantes sur les exceptions et les limitations afin de maintenir un équilibre entre les intérêts des titulaires de droits et l'accès du public à la connaissance. L'OMPI avait un rôle clé à jouer dans la création d'un environnement favorable à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'entreprise, en particulier pour les jeunes, les femmes, les petites et moyennes entreprises (PME) et les jeunes entreprises. À cet égard, les activités de renforcement des capacités et de formation devraient être élargies afin de favoriser le développement socioéconomique. Les pays arabes disposaient d'un riche vivier de jeunes inventeurs et créateurs susceptibles de contribuer au développement et à l'innovation à l'échelle mondiale. Le groupe accordait une grande importance à l'utilisation de la langue arabe dans les publications, les documents d'information et les systèmes de protection. Il se félicitait que le PBC ait donné la priorité au multilinguisme. Il était nécessaire de parvenir à un équilibre géographique dans le recrutement du personnel, en particulier aux postes de direction, afin de permettre à l'Organisation de répondre plus efficacement aux besoins de tous les États membres. Israël poursuivait ses attaques contre le peuple palestinien et son patrimoine matériel et immatériel, menaçant ainsi son système de propriété intellectuelle.

11. La délégation d'El Salvador, parlant en sa qualité de secrétaire *pro tempore* du Forum ministériel pour la propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine, a déclaré que le dialogue politique de haut niveau rendu possible par le Forum ministériel et la vision commune de ses pays membres ont favorisé l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en tant qu'outil essentiel du développement économique, social et culturel, encouragé les politiques de gestion globale de la propriété intellectuelle dans la sous-région et permis d'adapter les bonnes pratiques internationales aux réalités locales. Une approche régionale coordonnée a permis de renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle et de créer des synergies entre les pays membres. Lors d'une table ronde sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique qui s'est tenue en juin 2025 à El Salvador, les experts de l'OMPI ont contribué à l'élaboration de stratégies régionales et nationales visant à protéger, promouvoir et valoriser les traditions culinaires et les produits locaux au moyen d'appellations d'origine, d'indications géographiques et de marques collectives. Parmi les autres projets récents figurait une initiative destinée aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et aux entrepreneurs sur la manière de tirer parti des actifs de propriété intellectuelle pour obtenir des financements. Les projets à venir soutenus par l'OMPI comprenaient la création d'une plateforme en ligne pour l'échange d'informations entre les membres du Forum,

des campagnes de sensibilisation des jeunes entrepreneurs à l'importance des droits de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités des membres du Forum en ce qui concernait l'Indice mondial de l'innovation.

12. La délégation du Cambodge, parlant au nom du Groupe de travail de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC), a déclaré que la propriété intellectuelle était fondamentale pour atteindre l'objectif du plan stratégique 2026-2030 de la Communauté économique de l'ASEAN, qui est de construire une communauté entreprenante, audacieuse et innovante. Le Plan d'action 2026-2030 de l'ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle était au cœur de la stratégie de la région en matière de propriété intellectuelle. L'OMPI avait aidé l'ASEAN à formuler une série de mesures stratégiques, parmi lesquelles l'harmonisation des cadres réglementaires en matière de propriété intellectuelle et le développement de plateformes et d'institutions régionales; la facilitation de la création, de la gestion et de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle; la promotion d'une culture de respect de la propriété intellectuelle et de l'application des droits de propriété intellectuelle; et la promotion de la propriété intellectuelle en vue d'une croissance durable et inclusive. L'ASEAN souhaitait renforcer ses relations avec l'OMPI et apprendre des autres États membres. L'OMPI avait facilité la première réunion du réseau de CATI de l'ASEAN, qui avait mis en relation près de 250 CATI de la région, et contribuait à améliorer le registre de propriété intellectuelle de l'ASEAN, rendant ainsi les données relatives à la propriété intellectuelle plus transparentes et plus utiles pour les parties prenantes. La coopération entre l'ASEAN et l'OMPI devait se renforcer dans le cadre de leur protocole d'accord, avec 23 activités conjointes déjà prévues.

13. La délégation du Népal, parlant au nom du groupe des pays les moins avancés (groupe des PMA), a souligné que l'OMPI était particulièrement bien placée pour contribuer à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son travail était en parfaite adéquation avec plusieurs ODD, notamment ceux liés à l'innovation et aux capacités technologiques, à la santé grâce à l'accès aux médicaments, à l'éducation de qualité grâce au transfert de connaissances et aux partenariats pour le développement. L'OMPI devait renforcer sa contribution à la réalisation de ces objectifs. Les PMA étaient confrontés à des vulnérabilités multidimensionnelles caractérisées par une capacité productive fragile et des écosystèmes d'innovation faibles. Seuls trois PMA avaient satisfait aux critères de sortie prévus dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, et aucun n'avait atteint le seuil de revenu national brut (RNB) par habitant. L'accent mis par l'Organisation sur les PMA, en particulier ceux d'Afrique, était grandement apprécié. L'aide apportée par le biais des mesures d'appui au reclassement des pays les moins avancés (PMA) adoptées par l'OMPI était essentielle. La première session de formation de l'OMPI pour les délégations des PMA basés à Genève, qui s'était tenue en mai 2025, et le nouveau kit d'information sur le droit des brevets et des technologies à l'intention des PMA constituaient des évolutions bienvenues. L'OMPI avait également joué un rôle remarquable en aidant les PMA à mettre en œuvre l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Le groupe invitait instamment l'OMPI à continuer de tenir compte des considérations relatives aux PMA dans l'ensemble de ses mécanismes et à maintenir son soutien aux PMA. Il convenait de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement. Il était souhaitable que le programme de travail et budget pour 2026-2027 reflète mieux le Plan d'action pour le développement, dans l'intérêt des PMA. Le succès des travaux multilatéraux était essentiel à leur progrès durable.

14. La délégation de l'Albanie, s'associant à la déclaration faite par la délégation de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a réaffirmé son soutien et sa solidarité à l'égard de l'Ukraine. Le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) constituait une avancée majeure en permettant aux créateurs de protéger leur travail. La nomination du directeur de la Direction albanaise du droit d'auteur à la vice-présidence de la

dix-septième session du Comité consultatif sur l'application des droits soulignait le rôle du pays sur la scène internationale de la propriété intellectuelle. La législation nationale sur le droit d'auteur avait été modifiée pour réglementer les principaux acteurs du domaine numérique, tout en garantissant la protection des droits. L'OMPI avait contribué à la rédaction d'amendements et de compléments législatifs, en mettant l'accent sur la gestion et l'application des droits collectifs et sur l'alignement sur les meilleures pratiques internationales. Outre les efforts déployés pour s'aligner sur le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, l'Albanie avait collaboré avec l'OMPI à l'élaboration d'une méthode de fixation des taxes et du droit d'auteur. La coopération allait se poursuivre notamment dans le cadre d'initiatives portant sur l'innovation, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur. Afin de moderniser le cadre juridique de la propriété industrielle conformément aux recommandations de la Commission européenne et à l'acquis de l'Union européenne (UE), des lois spécifiques sur les marques, les brevets, les marques de service, les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les appellations d'origine avaient été élaborées et, dans certains cas, adoptées. En octobre 2024, en coordination avec l'Académie de l'OMPI, la Direction générale de la propriété industrielle (DGPI) avait organisé une conférence sur les droits de propriété intellectuelle. En novembre 2024, un atelier sur la création d'un bureau de transfert de technologie avait été organisé à Tirana par l'OMPI et la DGPI. L'Albanie avait participé à une formation de l'OMPI sur le système de classification de Nice pour les pays du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et, pendant la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, l'OMPI et la DGPI avaient organisé un atelier sur la propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises à Tirana. Un module en ligne sur le droit de la propriété intellectuelle destiné aux juges et aux procureurs, fourni par l'Académie de l'OMPI, devait être lancé. Dans le cadre du Fonds de reconstruction de l'OMPI, deux des indications géographiques enregistrées du pays bénéficieraient d'une assistance technique, d'activités de promotion, d'efforts de développement d'un portefeuille de propriété intellectuelle et d'une participation à des expositions internationales.

15. La délégation de l'Algérie, parlant au nom de son pays, a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et par elle-même au nom du groupe des pays arabes. L'OMPI devait continuer à intégrer le développement dans sa politique et ses programmes. L'Algérie appuyait le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, notamment en ce qui concernait les initiatives liées au développement, et se félicitait du renouvellement proposé du mandat de l'IGC. La question des limitations et des exceptions relatives au droit d'auteur devrait être abordée par le biais d'un texte juridiquement contraignant. L'OMPI et l'Algérie collaboraient étroitement, notamment par l'intermédiaire du bureau de l'OMPI en Algérie. Parmi les projets figuraient notamment un projet avec l'Académie de l'OMPI portant sur un centre d'éducation et de formation en matière de propriété intellectuelle, d'autres projets sur les incubateurs pour les industries de la création, la propriété intellectuelle et le tourisme, les marques commerciales via des applications mobiles dans la région arabe (pour lequel l'Algérie avait été choisie comme modèle dans la région du Maghreb) et la protection et la commercialisation des produits locaux grâce aux indications géographiques et aux marques collectives. Le Gouvernement avait lancé des initiatives visant à développer un système d'incubateurs d'entreprises pour les jeunes entreprises, à adopter la transformation numérique comme moyen essentiel de protection de la propriété intellectuelle, à créer un organisme regroupant les étudiants inventeurs, à équiper les universités de CATI (il en existait déjà 131), à appliquer une politique modèle en matière de propriété intellectuelle dans le domaine de la recherche scientifique et des services d'aide aux PME, tels que Moubadar'Art et une "initiative pour la réussite" destinée à soutenir les entreprises, et à finaliser la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. L'Algérie avait été élue présidente du Comité technique permanent sur la propriété intellectuelle de la Ligue des États arabes (LEA) et accueillerait une réunion régionale des bureaux du droit d'auteur des pays arabes d'ici la

fin 2025. Elle se tenait prête à accueillir cette année des manifestations régionales similaires dans le domaine de la propriété intellectuelle.

16. La délégation de l'Angola, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'Angola s'efforçait de diversifier son économie et de garantir les droits de propriété intellectuelle, notamment en sensibilisant le public à la propriété intellectuelle. Elle a lancé des activités dans le cadre des mesures d'appui de l'OMPI au reclassement des PMA, mis en œuvre le système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) et lancé le projet de propriété intellectuelle pour l'innovation chez les jeunes en 2024. L'Angola avait adhéré à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et au système du PCT, était sur le point d'adhérer au Traité de Marrakech et s'efforçait d'adhérer au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid), au Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à la Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. L'Angola se félicitait de la décision d'approuver le projet conjoint sur l'autonomisation des jeunes musiciens lusophones à l'ère du streaming musical. Il profitait également de plus en plus des possibilités offertes par l'Académie de l'OMPI. L'OMPI pouvait adopter des stratégies visant à employer du personnel issu d'États sous-représentés et à élargir l'accès aux cours de master, au Programme des jeunes experts de l'OMPI (YEP) et aux stages. L'Angola envisageait d'inscrire des candidats au cours spécialisé de propriété intellectuelle à l'intention des diplomates et des fonctionnaires chargés du commerce (IPDTO) dispensé par l'OMPI. Le parc scientifique et technologique de Luanda était en cours de construction pour promouvoir l'innovation et renforcer le système national de science, de technologie et d'innovation (STI), ce qui aurait un impact positif sur le classement du pays dans l'Indice mondial de l'innovation.

17. La délégation d'Antigua-et-Barbuda s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a félicité l'OMPI pour son soutien administratif et technique essentiel, en particulier le Fonds de reconstruction. Le Fonds avait contribué à l'enregistrement des trois premières marques collectives du pays, pour des produits à base de miel, en 2024 et à la commercialisation de ces produits en 2025. Le Gouvernement avait pris des mesures pour favoriser une culture favorable à la propriété intellectuelle dans tous les ministères et départements. Fin 2024, il avait collaboré avec l'OMPI pour organiser un atelier destiné aux jeunes sur les mangas et le droit d'auteur. D'autres activités étaient prévues pour renforcer le respect de la propriété intellectuelle chez les jeunes. L'OMPI avait soutenu l'Office de la propriété intellectuelle et du commerce d'Antigua-et-Barbuda dans ses efforts pour adopter le dépôt électronique et avait contribué à former le personnel des marques et des brevets à l'utilisation d'IPAS 4.0. Suite au lancement de la dernière version d'eMadrid, le pays améliorait ses procédures de dépôt électronique. À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en avril 2025, l'Office de la propriété intellectuelle et du commerce avait organisé un séminaire en ligne sur le thème de la propriété intellectuelle et de la musique, soulignant l'esprit d'innovation et de créativité de ses habitants.

18. La délégation de l'Argentine a déclaré qu'un système de propriété intellectuelle solide et prévisible était essentiel pour attirer les investissements, faciliter le commerce, renforcer la compétitivité et stimuler l'innovation. Diverses divisions de l'OMPI avaient contribué au développement institutionnel et à l'élaboration des politiques publiques. Toutefois, la gouvernance des activités de coopération de l'OMPI devrait être plus transparente. Des progrès louables avaient été réalisés grâce au programme des CATI et à l'organisation d'un séminaire par l'OMPI et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans les universités. L'Argentine participait au projet d'accélération de WIPO GREEN pour l'Amérique latine depuis sa création en 2019 et, dans ce contexte, elle s'employait actuellement à fournir des solutions technologiques tangibles

aux producteurs de raisins, de poires, de pommes et de fruits rouges. Elle avait également participé activement à des activités de coopération technique, d'assistance en matière de réglementation et de formation des ressources humaines, et accueillait notamment un programme de master en propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI, l'INPI et l'Université de San Andrés.

19. La délégation de l'Arménie a déclaré qu'en partenariat avec l'Académie de l'OMPI, le pays mettait en place un centre national de formation à la propriété intellectuelle. La stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, élaborée avec le soutien de l'OMPI, avait été soumise au bureau du vice-premier ministre. Elle contenait des mesures visant à renforcer l'application de la législation, à sensibiliser le public et à intégrer la propriété intellectuelle dans les cadres politiques nationaux. Le secteur viticole arménien restait une priorité stratégique pour le développement des indications géographiques. L'objectif du projet "La propriété intellectuelle comme moteur d'une industrie viticole arménienne durable", organisé avec l'OMPI, était de renforcer le positionnement mondial du vin arménien au moyen d'indications géographiques et de stratégies de marque. Grâce à une coopération productive avec ses partenaires internationaux, l'Arménie avait également amélioré son classement dans l'Indice mondial de l'innovation en 2024.

20. La délégation de l'Australie s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui illustre comment une collaboration constructive pouvait être bénéfique pour les créateurs. L'Australie maintenait son soutien à l'Ukraine et sa condamnation de l'invasion russe illégale. Les systèmes de propriété intellectuelle étaient universellement bénéfiques et l'Australie continuait d'encourager le développement des droits de propriété intellectuelle. Dans le cadre du Fonds fiduciaire de l'Australie pour la propriété intellectuelle, le pays collaborait avec des partenaires de la région indo-pacifique pour renforcer les capacités en matière de propriété intellectuelle. Le fonds financerait un atelier dans le Pacifique sur l'adhésion au Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, afin de favoriser une meilleure compréhension du traité et de soutenir l'engagement des pays insulaires du Pacifique dans le système de propriété intellectuelle. L'Australie verserait 20 000 dollars australiens au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour soutenir la participation des peuples autochtones et des communautés locales à l'IGC. Les États membres de l'OMPI devraient adhérer au Traité de Marrakech. L'Australie soutenait les travaux de rédaction d'un traité sur les organismes de radiodiffusion et accueillait favorablement le partage d'informations sur l'IA générative (GenAI) et les questions de droit d'auteur.

21. La délégation de l'Autriche s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Danemark et du Japon au nom de l'UE et de ses États membres et du groupe B, respectivement. Elle a déclaré qu'elle appuyait la position de l'UE et de ses États membres concernant l'assistance technique de l'OMPI à l'Ukraine et s'est félicitée de l'issue positive des deux conférences diplomatiques organisées par l'OMPI en 2024. L'Office autrichien des brevets avait célébré son 125<sup>e</sup> anniversaire en mettant l'accent sur la transition verte et numérique. Il réfléchissait à la manière d'aider les universités à transformer leurs inventions en innovations prêtes à être commercialisées, et une étude de 2025 sur l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les universités autrichiennes mettrait en évidence les meilleures pratiques en matière de valeur ajoutée. Il était essentiel de renforcer le lien entre la recherche et l'application afin de libérer tout le potentiel de la science publique en termes d'impact sociétal et économique. Les actifs incorporels constituant de plus en plus l'épine dorsale de l'économie mondiale, les initiatives de l'OMPI, notamment en ce qui concernait le financement de la propriété intellectuelle, étaient louables. Le Gouvernement autrichien avait identifié le cadre du financement garanti par la propriété intellectuelle comme un levier de croissance.

22. La délégation de l'Azerbaïdjan a déclaré que les réformes nationales, telles que reflétées dans la stratégie de développement socioéconomique du pays pour 2022-2026, étaient axées

sur le soutien à l'innovation en matière de propriété intellectuelle, l'encouragement de l'entrepreneuriat de la création et la promotion d'un marché compétitif. La numérisation des procédures administratives par le biais de la plateforme Panah, qui a été intégrée à l'IPAS, était en voie d'achèvement. La plateforme permettrait une communication virtuelle et sans contact entre les déposants et l'office des brevets au sein d'un écosystème unique. Des progrès avaient également été réalisés concernant l'introduction de registres ouverts, la prise en charge des formats 3D, l'analyse avancée des brevets, la réduction des délais d'examen et l'utilisation potentielle de l'IA dans les procédures de demande. L'intensification de l'activité inventive et des brevets jouait un rôle crucial dans le développement de villes et de villages intelligents sur les territoires libérés de l'occupation.

23. La délégation des Bahamas a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Comme de nombreux petits États insulaires en développement, les Bahamas étaient confrontés à des problèmes de capacités et de ressources qui limitaient leur potentiel de développement dans des domaines tels que la protection de la propriété intellectuelle. L'assistance technique de l'OMPI avait permis de modifier la législation primaire et subsidiaire sur les marques, les brevets, le droit d'auteur et les dessins et modèles industriels, ainsi que les applications électroniques aux Bahamas. Avec le soutien de l'OMPI, le pays avait créé un office indépendant de la propriété intellectuelle et adhéré à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, à l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques, au Traité sur le droit des marques, au Traité de Singapour sur le droit des marques et au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. Le Plan d'action pour le développement restait particulièrement important pour les Bahamas et les projets novateurs soutenus par l'OMPI étaient un exemple à suivre pour les États membres. Ses activités de formation et de renforcement des capacités étaient essentielles pour permettre aux pays aux ressources limitées de se conformer aux traités de l'OMPI et d'étendre la protection de la propriété intellectuelle au niveau local.

24. La délégation de Bahreïn a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays arabes et salué l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Bahreïn avait intensifié ses efforts pour modifier et élaborer les lois et réglementations en matière de propriété intellectuelle afin de suivre l'évolution de la technologie et de sa propre économie. Les droits de propriété intellectuelle étaient intégrés dans la stratégie nationale de développement durable du pays. Bahreïn avait signé une série de protocoles d'accord sur l'accélération des procédures de demande de brevet avec l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP), l'Office américain des brevets et des marques (USPTO), l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO). Il promouvait une culture de l'innovation et de la créativité ainsi que la sensibilisation du public à l'importance de la propriété intellectuelle, et encourageait la coopération entre les secteurs public et privé afin de soutenir les créateurs et les innovateurs. À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2025, plusieurs détenteurs de droits de propriété intellectuelle avaient été honorés pour leur rôle dans la promotion de l'innovation et de la créativité. Bahreïn se préparait à adhérer au Traité de Singapour, à l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Divers projets de coopération entre Bahreïn et l'OMPI s'inscrivaient dans le cadre de la vision économique de Bahreïn, anciennement appelée Vision 2030. Il s'agissait notamment de projets concernant les jeunes et la propriété intellectuelle, ainsi que le soutien à la propriété intellectuelle pour les PME. Le projet d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et un certain nombre d'initiatives connexes avaient été menés à bien. L'assistance juridique et l'appui technique fournis par l'OMPI au fil des ans avaient grandement contribué à la mise en

place des services de propriété intellectuelle du pays. Bahreïn était favorable à l'utilisation de l'arabe dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.

25. La délégation du Bangladesh s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Notant le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans la promotion d'une croissance économique durable, la stimulation de l'innovation et la garantie d'un accès équitable aux connaissances et à la technologie, elle a déclaré que le système de la propriété intellectuelle devait également répondre aux besoins, capacités et aspirations uniques et évolutifs des pays en développement en matière de développement. L'OMPI devait continuer à promouvoir la propriété intellectuelle au service du développement, en veillant à ce que le système de propriété intellectuelle comble les fossés technologiques. Le Bangladesh attendait avec impatience que l'ensemble des mesures d'appui de l'OMPI au reclassement des PMA soit mis en œuvre pour lui. L'initiative trilatérale de l'OMPI, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC devrait encore être renforcée afin de garantir que les régimes de propriété intellectuelle soutiennent la production et la distribution équitable de médicaments et de technologies qui sauvent des vies. L'OMPI devrait également intensifier ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités concernant les indications géographiques, les PME dirigées par des femmes et les connaissances en matière de propriété intellectuelle à l'intention des jeunes professionnels, des entrepreneurs et des innovateurs. L'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) avait démontré l'importance du multilatéralisme et de la solidarité entre les États membres de l'OMPI. Cela devait inciter à poursuivre les efforts en vue d'établir un cadre mondial équilibré en matière de propriété intellectuelle. Le Bangladesh s'engageait à œuvrer en faveur d'un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et axé sur le développement, qui favorise une croissance inclusive et contribue à la réalisation des ODD.

26. La délégation du Bélarus a déclaré que la propriété intellectuelle était un instrument puissant pour le développement durable, la croissance économique et les échanges culturels et a salué l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Le pays s'efforçait de créer des conditions propices à l'innovation et à la créativité et de développer la prestation de services de propriété intellectuelle conformément aux normes internationales. Le Gouvernement cherchait à obtenir le statut d'autorité de dépôt internationale pour ses organisations nationales en vertu du Traité de Budapest et prévoyait d'adhérer au Service d'accès numérique (DAS) de l'OMPI pour les documents prioritaires. Le renforcement de la communauté d'experts en propriété intellectuelle était dans l'intérêt de tous les utilisateurs. Malheureusement, certains États membres mettaient en œuvre des politiques destructrices, notamment en imposant des sanctions et en tentant de politiser le travail des organisations internationales. Les politiques discriminatoires visant des nationalités spécifiques étaient inacceptables et érodaient la confiance des déposants dans le système de propriété intellectuelle. La politisation de la propriété intellectuelle devait cesser afin de favoriser le potentiel d'innovation de tous les États membres.

27. La délégation du Belize, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a indiqué qu'elle avait accueilli un atelier national sur l'exploitation de la propriété intellectuelle au service de la croissance nationale, en collaboration avec la Chambre de commerce américano-bélizienne, la Chambre de commerce et d'industrie du Belize et l'Office bélizien de la propriété intellectuelle (BELIPO). Avec le soutien de l'OMPI, le Belize avait organisé un séminaire sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des autorités judiciaires et des organismes chargés de l'application de la loi, afin de renforcer la protection de la propriété intellectuelle par le biais d'une collaboration interinstitutionnelle. Il avait également adhéré au système eMadrid. Avec Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Belize avait participé à un projet de l'OMPI

sur la propriété intellectuelle pour les femmes d'affaires. Le BELIPO avait fait participer le public à des événements nationaux, notamment la tournée en faveur des MPME, des foires commerciales et des événements de sensibilisation à l'université du Belize. Les activités organisées dans le pays à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle comprenaient un spectacle musical, une table ronde sur l'industrie musicale et un webinaire éducatif. Le Belize s'était engagé à élaborer une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et se félicitait de la poursuite de l'assistance technique de l'OMPI.

28. La délégation du Bhoutan a réitéré l'engagement de son pays à renforcer le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement durable, la préservation de la culture et l'innovation. Au cours de l'année précédente, le Bhoutan avait révisé sa législation en matière de propriété intellectuelle, en adoptant un règlement sur les indications géographiques, en proposant d'adhérer à d'autres traités de propriété intellectuelle et en intensifiant la sensibilisation des jeunes et du secteur de la création. Le Bhoutan tenait à s'assurer que les droits de propriété intellectuelle étaient évalués à leur juste valeur et que sa propriété intellectuelle était représentée de manière adéquate dans le monde entier. Il attendait donc avec impatience un soutien supplémentaire de l'OMPI et avait commencé à travailler sur une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle.

29. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, auquel elle avait adhéré en 2025. Il convenait de se concentrer sur l'élaboration d'un système de propriété intellectuelle équilibré et inclusif favorisant le développement, et d'encourager la participation à ces efforts de groupes de population, tels que les peuples autochtones, qui avaient longtemps été exclus et exploités au cours de l'histoire. Le respect, la préservation et la promotion des cultures et des savoirs autochtones étaient des priorités et l'OMPI avait pris des mesures significatives à cet égard. L'État plurinational de Bolivie avait collaboré avec l'OMPI à l'organisation d'ateliers de formation sur la propriété intellectuelle axés sur les savoirs traditionnels à l'intention des fonctionnaires de diverses institutions, en vue de renforcer la réglementation nationale dans ce domaine. Un projet de renforcement des capacités destiné aux organisateurs de festivals culturels sur l'utilisation stratégique des outils de propriété intellectuelle avait été adopté et serait mis en œuvre à l'intention des organisateurs du carnaval d'Oruro. Le Gouvernement continuerait de veiller à ce que la propriété intellectuelle profite à tous, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux petits entrepreneurs.

30. La délégation du Botswana, s'associant à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'elle s'efforçait de développer son système de propriété intellectuelle ainsi que la politique et les lois y afférentes, de renforcer les diverses capacités humaines et de mettre en place des solutions technologiques. L'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) constituait une avancée significative et les États membres auront besoin de programmes de renforcement des capacités pour garantir leur mise en œuvre effective. L'OMPI avait travaillé avec le Botswana sur des projets de propriété intellectuelle qui produiraient des résultats significatifs. Il avait également facilité la fourniture de services en ligne dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui étaient plus conviviaux et plus efficaces, et qui généreraient davantage de recettes. Un soutien avait été accordé à des projets destinés aux PME et aux microentreprises utilisant la propriété intellectuelle dans le domaine des médecines traditionnelles. Les travaux de plusieurs comités de l'OMPI avaient généralement progressé lentement. La délégation a salué les efforts visant à promouvoir les carrières dans le domaine de la propriété intellectuelle, mais l'OMPI devrait faire davantage pour remédier à la sous-représentation des Africains au sein de son personnel.

31. La délégation du Brésil a déclaré que les activités de l'OMPI devraient être alignées sur les ODD. Elle s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Ce dernier était le premier traité administré par l'OMPI à reconnaître la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à l'innovation. Il s'agissait d'une victoire pour le multilatéralisme et la capacité des États membres à forger un consensus. La délégation accueillait favorablement la proposition de renouvellement du mandat de l'IGC. Les États membres devaient s'engager de manière constructive dans les négociations relatives à un traité sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Le Brésil adhérerait bientôt au Traité de Budapest. L'OMPI devait intégrer le Plan d'action pour le développement dans tous ses domaines de travail et dans ceux de ses comités, qui devaient rendre compte de sa mise en œuvre. La répartition géographique des ressources, des programmes et des effectifs, y compris au sein du Secrétariat, devait être améliorée. Le portugais devait être utilisé dans l'ensemble de l'OMPI. Lors du sommet des BRICS qui s'était tenu au Brésil en juillet 2025, les dirigeants avaient souligné la nécessité de protéger les droits des créateurs dans l'environnement numérique. Cela nécessitait une compréhension plus approfondie des implications de l'IA pour la propriété intellectuelle, afin de garantir une rémunération équitable des détenteurs de droits et de répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement. En l'absence de réglementation, l'utilisation de l'IA pouvait conduire à un détournement massif des droits et à une dénaturation des connaissances, du patrimoine et des valeurs culturelles, menaçant ainsi l'intégrité du système de propriété intellectuelle et sapant sa capacité à fonctionner.

32. La délégation du Burkina Faso a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et indiqué qu'elle avait intensifié ses efforts pour valoriser les produits du terroir par des indications géographiques. Des démarches étaient également en cours pour la reconnaissance internationale du chapeau de Saponé, emblème du patrimoine artisanal national. Des réformes structurelles étaient également en cours, concernant notamment la gestion collective des droits et l'extension du réseau de représentations régionales. De plus, la mise en œuvre de la stratégie nationale du Burkina Faso, élaborée avec l'appui de l'OMPI, appelait un renforcement de l'assistance technique et financière, notamment en matière de numérisation, de sensibilisation des petites et moyennes entreprises et des inventeurs locaux. La délégation a également souligné les avancées enregistrées dans le dépôt en ligne des titres de propriété industrielle, malgré le déficit en infrastructure numérique et les ressources humaines limitées. La délégation a salué l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, véritable avancée pour les pays du Sud, ainsi que celle du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. Le Burkina Faso avait quant à lui accueilli en octobre 2024 la Conférence internationale sur la promotion des dessins et modèles.

33. La délégation de Cabo Verde a déclaré que le pays s'efforçait de renforcer son écosystème de propriété intellectuelle en tant qu'outil permettant de favoriser l'innovation, de stimuler la créativité et de stimuler la croissance économique et le développement durable. Cabo Verde, un petit État insulaire en développement, était membre de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il était sur le point de ratifier le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et le protocole de Kampala sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes. Un nouveau code de la propriété industrielle serait approuvé prochainement et deux parcs technologiques avaient été inaugurés pour favoriser l'innovation, la créativité et l'économie numérique. Les principaux domaines d'intérêt pour le pays comprenaient la diffusion de la connaissance de la propriété intellectuelle, son utilisation stratégique par les MPME et les jeunes entrepreneurs, la promotion des indications géographiques, la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique, le développement des industries de la création et le respect des droits de propriété intellectuelle.

Le soutien technique de l'OMPI resterait essentiel pour la mise en œuvre de la politique et de la stratégie nationales du pays en matière de propriété intellectuelle. Cabo Verde appuyait les efforts déployés par la CPLP pour que le portugais soit reconnu comme langue officielle de l'OMPI.

34. La délégation du Cambodge, parlant au nom de son pays, a souscrit aux déclarations faites par les délégations du Pakistan et du Népal au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des PMA, respectivement, ainsi qu'à sa propre déclaration au nom de l'AWGIPC. Au niveau national, le Cambodge avait renforcé son cadre juridique et institutionnel en matière de propriété intellectuelle, modernisé ses services de propriété intellectuelle, sensibilisé le public et intégré la propriété intellectuelle dans son programme de développement économique. Le but de sa politique nationale en matière de propriété intellectuelle 2023-2028 était de faire de la propriété intellectuelle un moteur de la croissance économique, du commerce, de la culture, du tourisme et de l'agriculture, conformément aux objectifs nationaux en matière de transformation numérique et d'innovation. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI pour soutenir le renforcement des capacités, la coopération technique, l'intensification de l'utilisation de la propriété intellectuelle parmi les MPME et les industries de la création, l'amélioration de l'application des droits et l'élargissement de l'accès aux systèmes internationaux de propriété intellectuelle ont été accueillis favorablement. L'Organisation devrait continuer à aider les pays en développement et les PMA à réduire le fossé de l'innovation et à s'intégrer dans l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, et s'efforcer de mettre en place un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement, qui profite à tous grâce au partage des connaissances, au transfert de technologies et à l'innovation. Les nouvelles questions de propriété intellectuelle relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles étaient vitales pour les moyens de subsistance et les identités des populations rurales. En tant que président de l'AWGIPC, le Cambodge s'était engagé à approfondir la collaboration régionale, à harmoniser les systèmes de propriété intellectuelle et à renforcer l'engagement de l'ASEAN auprès de l'OMPI et des partenaires mondiaux. Parmi les priorités figuraient le renforcement des capacités, la numérisation, le développement des actifs de propriété intellectuelle dans la région et le soutien aux écosystèmes d'innovation. Le renforcement de la coopération entre l'ASEAN et l'OMPI contribuerait à la création d'un paysage de la propriété intellectuelle résilient en Asie du Sud-Est, conformément aux plans d'action de l'ASEAN en matière de propriété intellectuelle pour les périodes 2021-2025 et 2026-2030.

35. La délégation du Cameroun a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et a réitéré son soutien à un cadre de gouvernance multilatéral solide pour la propriété intellectuelle. Elle a également appuyé le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, ainsi que le Fonds d'accélération pour le développement qu'il contenait. L'OMPI avait aidé le Cameroun à mettre en place un écosystème de propriété intellectuelle solide, qui contribuerait à la réalisation de ses objectifs de développement et favoriserait l'innovation. Le projet de bibliothèques à l'examen devrait être mis en œuvre rapidement. Le Traité de Marrakech était essentiel pour les politiques d'inclusion et il y avait lieu de se féliciter de l'adoption en 2024 du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Néanmoins, un instrument sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles restait nécessaire. Les négociations textuelles sur l'adoption d'un instrument international sur les limitations et exceptions en matière de droit d'auteur, attendues depuis longtemps, devraient être une priorité immédiate.

36. La délégation du Canada a exhorté les États membres à adopter le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 et a félicité l'OMPI pour le soutien qu'elle avait apporté à l'Ukraine, compte tenu de l'incidence actuelle de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre ce pays. L'Office canadien de la propriété intellectuelle avait lancé son nouveau système informatique pour les brevets et travaillait sur un système similaire pour les

marques, qui comprendrait un examen plus efficace des marques et un soutien accru aux groupes sous-représentés. Le Canada se félicitait de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Il n'avait malheureusement pas été possible de convoquer l'Assemblée de l'Union du PCT lors des assemblées de 2025. Les travaux de l'OMPI devaient se poursuivre dans un esprit de consensus, de respect mutuel et d'engagement constructif par le biais d'un dialogue multilatéral, afin de garantir que l'OMPI restait une instance inclusive permettant de négocier des résultats fondés sur le consensus. Une direction stable avait donné aux innovateurs de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle les outils, l'assistance technique et le soutien nécessaires à leur réussite. Une collaboration continue en vue d'une intégration réfléchie de l'IA et d'autres technologies émergentes dans le système de propriété intellectuelle serait essentielle pour garantir que les États membres soient bien équipés pour l'innovation au XXI<sup>e</sup> siècle.

37. La délégation du Chili a déclaré qu'elle s'associait aux déclarations faites par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Chili était favorable à un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace pour promouvoir la culture, l'innovation et la technologie et pour résoudre des problèmes sociaux, environnementaux et économiques majeurs. Il appuyait la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et notait le travail important réalisé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l'OMPI, l'IGC et le SCCR. Le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), récemment adoptés, venaient compléter les instruments internationaux existants. Les systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle gérés par l'OMPI généraient des avantages substantiels, en particulier pour les États membres et les utilisateurs. Le Chili se félicitait de la coopération et de l'assistance de l'OMPI, notamment par l'intermédiaire de l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI), avec des initiatives telles que l'Académie de l'INAPI, WIPO GREEN, le projet de fil de Magallanes et le réseau latino-américain sur la propriété intellectuelle et la parité hommes-femmes. L'OMPI avait apporté son soutien à la réunion des chefs des offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine qui s'était tenue à Santiago en mai 2025.

38. La délégation de la Colombie a déclaré que les assemblées offraient l'occasion d'aborder des sujets qui intéressaient tous les États membres, tout en tenant compte de la situation et des intérêts des pays du Sud. Les travaux sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles devaient se poursuivre et les liens entre le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et d'autres accords internationaux devaient être explorés. La Colombie entendait promouvoir l'innovation afin de protéger son patrimoine bioculturel tout en favorisant une bioéconomie équilibrée. Les pays en développement et les PMA devaient tirer parti des discussions en cours dans le cadre du SCP, notamment en analysant l'impact des brevets sur la santé publique et la jouissance universelle des droits fondamentaux. Les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre des initiatives et des programmes contribuant à la réalisation des ODD étaient louables. Le Chili restait prêt à mettre en œuvre des projets visant à promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil de renforcement du développement socioéconomique par le biais du tourisme et de la culture. Les États membres devaient s'efforcer de mettre en œuvre la décision prise lors des assemblées de l'OMPI en 2019 concernant l'ouverture d'un bureau extérieur en Colombie.

39. La délégation du Congo s'est associée à la déclaration faite par la Namibie au nom du groupe des pays africains et a salué les efforts déployés par l'OMPI en matière de renforcement des capacités techniques, notamment dans le cadre de la coopération avec le Congo. Elle a ajouté que les institutions compétentes du Congo engageraient très prochainement le processus de ratification du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles.

40. La délégation du Costa Rica s'est félicitée des négociations en cours sur un traité relatif aux organismes de radiodiffusion et des discussions au sein du SCCR sur les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des établissements d'enseignement et de recherche. Il était nécessaire d'analyser le droit d'auteur dans l'environnement numérique et les questions relatives à l'IA. Cette dernière exigeait une réponse juridique équilibrée qui favorise la créativité et offre des possibilités sans porter atteinte aux droits des créateurs et des utilisateurs. Le Costa Rica se félicitait des informations actualisées concernant les bases de données accessibles au public qui divulguent le statut des brevets relatifs aux médicaments et aux vaccins, ainsi que de celles concernant les questions relatives à la confidentialité des communications entre les conseillers en brevets et leurs clients. Les discussions devaient se poursuivre au sein du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) sur les aspects du système des noms de domaine liés aux marques, la proposition de recommandation commune sur la protection des dessins et modèles d'interface utilisateur graphique en tant que dessins et modèles industriels et la protection des marques nationales au niveau international. Le Costa Rica continuerait de promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au profit des PME, des femmes innovatrices et des jeunes entrepreneurs.

41. La délégation de la Côte d'Ivoire a salué la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle encourageait néanmoins l'OMPI à poursuivre et à intensifier ses efforts en faveur du renforcement des capacités des pays en développement, qui devaient avoir un accès équitable à la connaissance et aux technologies. Dans cet esprit, l'OMPI devrait promouvoir des mécanismes inclusifs permettant un accès élargi aux œuvres protégées par le droit d'auteur et aux technologies essentielles. La Côte d'Ivoire poursuivait ses réformes dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, ainsi que la restructuration du Bureau ivoirien du droit d'auteur afin de garantir une rémunération juste et équitable aux créateurs. Concernant la propriété industrielle, la Côte d'Ivoire accordait une place stratégique à l'innovation et à la valorisation des produits du terroir, avec notamment la promotion des indications géographiques et des marques collectives. L'Office ivoirien de la propriété intellectuelle travaillait à renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière d'innovation, à travers des formations ciblées et des ateliers techniques. Le pays bénéficiait de l'appui de l'OMPI pour la mise en œuvre de projets tels que l'élaboration de la politique nationale de la propriété intellectuelle et la labellisation du beurre de karité.

42. La délégation de la Croatie a approuvé la volonté de l'OMPI de rendre la propriété intellectuelle plus conviviale et d'en faire un catalyseur de l'innovation, de la créativité et de la croissance. L'accent mis sur les PME, les innovateurs et les créateurs individuels était tout aussi louable. La Croatie était pour l'amélioration de l'accès au financement par la propriété intellectuelle, et appuyait les travaux de l'Organisation sur les technologies de pointe telles que l'IA, en particulier le Dialogue de l'OMPI. Elle se félicitait du Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique (WILD) pour des services de propriété intellectuelle efficaces et de qualité. L'adoption de deux traités multilatéraux en 2024 avait démontré la puissance de la coopération multilatérale fondée sur des règles. Les États membres pouvaient contribuer à préserver l'ordre mondial fondé sur des règles en soutenant la suspension des activités du bureau de l'OMPI en Fédération de Russie. L'OMPI devait continuer à gérer ses finances avec prudence afin de maintenir ses excellents résultats. La coopération au sein de l'OMPI devait continuer à façonner un avenir dans lequel la propriété intellectuelle favorise la prospérité et la durabilité pour tous.

43. La délégation de Cuba a déclaré que la science, la technologie et l'innovation (STI) devaient être mises au service du développement. Confrontée à des difficultés économiques dues en partie au blocus imposé par les États-Unis d'Amérique, Cuba élaborait une loi sur la science, la technologie et l'innovation, créait de nouveaux parcs scientifiques et technologiques, créait des entreprises technologiques et de haute technologie dans le secteur de la biotechnologie et promouvait une gouvernance fondée sur la science et l'innovation. Elle

améliorait également la gouvernance de son système de STI et ses indicateurs. La gestion de la propriété intellectuelle constituait un outil de développement essentiel. Cuba se félicitait de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), ainsi que de l'accent mis par le Plan d'action pour le développement sur le rôle des femmes dans le développement des connaissances et l'utilisation des droits de propriété intellectuelle. Elle appuyait le renouvellement du mandat de l'IGC et invitait le SCP à poursuivre l'examen des limitations et des exceptions aux droits de propriété industrielle, en publiant des mises à jour périodiques dans des bases de données accessibles au public sur l'état des brevets relatifs aux médicaments et aux vaccins. Il était également nécessaire d'échanger des informations sur l'utilisation de l'IA pour déterminer la brevetabilité des inventions et procéder à l'examen des demandes de brevet.

44. La délégation de Chypre, s'associant aux déclarations faites par les délégations du Japon et du Danemark au nom du groupe B et de l'UE et de ses États membres, respectivement, a déclaré qu'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace était essentiel pour favoriser le développement durable, permettre la diversité culturelle et soutenir la coopération mondiale. Les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer l'inclusivité, soutenir les PME et faciliter la transformation numérique des services de propriété intellectuelle étaient louables. À Chypre, des travaux étaient en cours pour renforcer le cadre national de la propriété intellectuelle afin de promouvoir l'esprit d'entreprise, d'encourager la recherche-développement et de protéger les droits des créateurs et des innovateurs. Chypre était en train de devenir une plaque tournante régionale pour la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat numérique. À mesure que la technologie progressait, les systèmes de propriété intellectuelle devaient rester adaptables, accessibles et équitables. La coopération internationale sur les défis de la propriété intellectuelle était essentielle.

45. La délégation de la République tchèque s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Danemark et de l'Estonie au nom de l'UE et de ses États membres ainsi que du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle a déclaré que la République tchèque continuait de soutenir l'Ukraine face à la guerre d'agression menée contre elle par la Fédération de Russie et condamnait l'action militaire russe, dont les répercussions se faisaient sentir même au-delà des frontières de l'Ukraine. L'OMPI devait continuer à fournir une assistance à l'Ukraine conformément à la décision adoptée par les États membres lors des assemblées de 2024. La République tchèque appuyait l'OMPI dans son rôle de plateforme mondiale pour les services de propriété intellectuelle, l'élaboration des politiques, les échanges d'informations et la coopération internationale, ainsi que dans le renforcement des systèmes de protection de la propriété intellectuelle. Les récentes adhésions à l'Union de Lisbonne, qui avaient permis de doubler le nombre de membres du système de Lisbonne en cinq ans, renforçaient la protection des indications géographiques en vertu de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. La nouvelle plateforme eLisbon avait joué un rôle clé dans l'augmentation du nombre d'adhésions, qui demandait une activité promotionnelle soutenue et ciblée. Le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) allait simplifier et rationaliser les procédures de protection des dessins et modèles industriels et aider les créateurs du monde entier à protéger leurs œuvres. La République tchèque restait déterminée à parvenir à un consensus sur un traité relatif aux organismes de radiodiffusion. Le SCCR devait poursuivre ses discussions sur le droit de suite des artistes. La République tchèque se réjouissait de poursuivre les échanges d'informations sur le droit d'auteur et l'IA dans le cadre des sessions d'information de l'OMPI. Le SCP devait bientôt entamer des discussions techniques sur l'harmonisation du droit matériel des brevets. Les discussions en cours sur l'IA du point de vue de la propriété intellectuelle étaient salutaires, tout comme l'attention accrue portée à la brevetabilité des inventions liées à l'IA. L'assistance technique de l'OMPI par l'intermédiaire du CDIP était la bienvenue, de même que la proposition de renouveler le mandat de l'IGC, pour lequel un programme de travail équilibré et efficace s'imposait. Le Comité consultatif sur l'application des droits constituait à cet égard une plateforme privilégiée pour

échanger les meilleures pratiques en matière d'application et la participation croissante des États membres à ses travaux était un élément positif. L'éducation en matière de propriété intellectuelle et la sensibilisation à la protection et à la commercialisation des droits de propriété intellectuelle revêtaient une importance particulière. La coopération avec l'OMPI en matière de médiation avait renforcé les efforts visant à promouvoir des mécanismes alternatifs de règlement des différends en République tchèque, qui se félicitait de l'assistance technique de l'OMPI et de la participation de cette dernière au 105<sup>e</sup> anniversaire de l'Office tchèque des brevets.

46. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui témoignaient d'un intérêt croissant pour la protection de la propriété intellectuelle. La modernisation du système d'enregistrement international basée sur l'IA s'était accélérée, augmentant le nombre d'utilisateurs. La protection de la propriété intellectuelle favorisait le développement économique et assurait sécurité et prospérité. Pour remplir sa mission de protection de la propriété intellectuelle, l'OMPI devrait mettre en place un système de protection de la propriété intellectuelle solide et éthique. Elle devrait également prendre l'initiative d'élaborer des règles pour le développement et l'utilisation de l'IA, afin de garantir que les résultats de l'activité intellectuelle humaine restent éthiques. La pandémie de COVID-19 avait démontré que la protection des brevets ne devait pas faire obstacle à la protection de la vie humaine. L'OMPI devait donc s'efforcer de combler les lacunes en matière de protection de la propriété intellectuelle entre les pays. Les pays en développement manquaient souvent de protection pour leurs actifs de propriété intellectuelle. Un système équitable de protection de la propriété intellectuelle nécessitait davantage de transferts de technologie et de renforcement des capacités dans les pays en développement. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'intéressait vivement à la protection de la propriété intellectuelle et considérait que la science et la technologie étaient essentielles à la prospérité nationale. Il avait mis en place un mécanisme national d'administration de la propriété intellectuelle et favorisé une relation organique entre les secteurs concernés. Il visait également à intensifier les efforts visant à promouvoir la créativité et à protéger, faire circuler et utiliser les actifs de propriété intellectuelle pour le développement national. Le pays organisait des activités de sensibilisation, des expositions régulières, ainsi que des séminaires et des ateliers sur la propriété intellectuelle. Le Gouvernement s'efforçait d'assurer le développement économique, scientifique, technologique et culturel en améliorant son système de protection de la propriété intellectuelle.

47. La délégation de la République démocratique du Congo a pleinement reconnu le rôle stratégique joué par la propriété intellectuelle dans la transformation des économies, la promotion de la recherche et la valorisation des savoirs locaux. En tant que pays riche en ressources naturelles et en potentiel humain, la République démocratique du Congo entendait faire de la propriété intellectuelle un véritable levier pour la diversification économique, la croissance durable et l'industrialisation. Dans ce contexte, la République démocratique du Congo avait amorcé plusieurs initiatives visant à valoriser le travail des innovateurs nationaux, avec notamment l'organisation de deux forums en 2023 et 2024 et de la troisième édition du Forum du génie scientifique congolais en août 2025. Le Gouvernement accompagnait la protection des innovations locales, des marques, des indications géographiques et du patrimoine culturel. Dans un avenir proche, la République démocratique du Congo allait adhérer au PCT, au Protocole de Madrid et au Traité de La Haye. La délégation a salué le soutien continu apporté par l'OMPI, notamment en ce qui concernait les centres d'appui à la technologie et à l'innovation et les formations en ligne de l'Académie de l'OMPI. Elle a remercié l'OMPI de mettre à disposition un consultant pour un accompagnement technique, aux fins d'asseoir un cadre propice à la propriété intellectuelle dans le pays. La République démocratique du Congo appelait également à un appui en matière de transfert de technologie, d'accès à l'information scientifique et technique et de protection des savoirs traditionnels,

particulièrement dans le domaine de la phytothérapie dont le pays détenait l'une des plus grandes biodiversités au monde. Elle soutenait aussi les discussions sur les questions liées à l'intelligence artificielle, aux ressources génétiques et aux droits des communautés locales.

48. La délégation de la République dominicaine s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Équateur et d'El Salvador au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et en tant que secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres d'Amérique centrale et de la République dominicaine, respectivement. Le système de propriété intellectuelle du pays s'était développé pour stimuler l'innovation et la créativité et pour créer un environnement favorable à l'investissement. Le Ministère de l'industrie, du commerce et des MPME avait pris des mesures visant à renforcer le cadre institutionnel de la propriété intellectuelle, notamment en encourageant l'adoption des meilleures pratiques en matière de communication et de coordination par le Conseil interministériel de la propriété intellectuelle. En conséquence, et pour la deuxième année consécutive, la République dominicaine ne figurait pas sur la liste de surveillance ni sur la liste de surveillance prioritaire du représentant des États-Unis d'Amérique pour le commerce, pour ne pas avoir protégé de manière adéquate et efficace les droits de propriété intellectuelle. L'assistance technique de l'OMPI avait été précieuse à cet égard, et la République dominicaine avait réglé ses obligations financières de longue date envers l'OMPI. Avec l'aide de l'OMPI, le Gouvernement mettait à jour sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle.

49. La délégation de l'Équateur a déclaré qu'elle était déterminée à mettre en place un système de propriété intellectuelle solide et moderne en adéquation avec les ODD. Le Gouvernement équatorien s'efforçait de rendre le pays plus productif, plus compétitif et plus innovant. La propriété intellectuelle n'était pas seulement un outil juridique, mais aussi un pilier stratégique pour promouvoir la créativité, la recherche, l'esprit d'entreprise et la croissance économique. Un système de propriété intellectuelle solide devait trouver un équilibre entre la protection des droits des créateurs et la défense de l'intérêt public. L'innovation devait profiter à l'ensemble de la société et contribuer à combler les lacunes structurelles. L'Équateur s'employait à mettre en place un écosystème d'innovation qui rassemble les universités, les centres de recherche, les entrepreneurs, les PME et les secteurs productifs contribuant au développement national. Il appréciait la coopération technique de l'OMPI et souhaitait améliorer ses capacités institutionnelles, accroître l'accès à la technologie et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir l'innovation locale.

50. La délégation de l'Égypte s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie et de la Namibie, respectivement au nom du groupe des pays arabes et du groupe des pays africains. L'Égypte saluait l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), ainsi que les résultats financiers et administratifs de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 renforcerait la capacité de l'OMPI à mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement et à aider les États membres dans leurs efforts pour atteindre les ODD. La coopération entre l'Égypte et l'OMPI s'était intensifiée depuis le lancement, en 2022, de la stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays et de nombreux programmes et projets de coopération avaient été entrepris. L'Autorité égyptienne de la propriété intellectuelle avait démarré ses activités en 2024 dès la nomination de son directeur. Le personnel de sept offices de propriété intellectuelle était désormais transféré à la nouvelle Autorité et les méthodes et pratiques de travail harmonisées afin de promouvoir une culture institutionnelle commune. L'Autorité établissait des liens avec la communauté de la propriété intellectuelle composée d'innovateurs, d'universitaires, d'hommes d'affaires et de PME, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Elle déployait également des programmes de sensibilisation du public à la propriété intellectuelle et s'efforceraient d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle.

51. La délégation d'El Salvador, parlant au nom de son pays, s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). La propriété intellectuelle constituait un outil puissant pour promouvoir la croissance économique, la créativité et le développement durable. Toutefois, elle exigeait la capacité d'utiliser les outils de propriété intellectuelle de manière stratégique. L'assistance technique et le renforcement des capacités offerts par l'OMPI étaient donc essentiels. Conformément au programme de numérisation du pays, le système national de propriété intellectuelle avait été transformé grâce à une nouvelle législation relative à la propriété intellectuelle et à la création de l'Institut salvadorien de la propriété intellectuelle (ISPI). Les MPME et les étudiants bénéficiaient également d'un soutien sous la forme de remises sur les procédures de propriété intellectuelle. Le pays était devenu une référence régionale en matière de propriété intellectuelle grâce à ses efforts pour automatiser les services et améliorer les délais de réponse. Il avait également renforcé son réseau de CATI ainsi que son École de la propriété intellectuelle. L'OMPI avait apporté son soutien à des projets clés, notamment en matière de stratégie nationale de propriété intellectuelle, de systématisation des données et de mécanismes alternatifs de règlement des litiges du CDIP.

52. La délégation de l'Estonie, parlant au nom de son pays, s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). L'Estonie soutenait les activités de l'OMPI visant à promouvoir l'utilisation intelligente des droits de propriété intellectuelle parmi les PME et les jeunes entreprises et à rendre la propriété intellectuelle plus accessible. Elle souhaitait élargir sa coopération avec l'OMPI. Les technologies en rapide évolution, telles que l'IA, offraient des possibilités et posaient des défis pour le système de propriété intellectuelle. Compte tenu des lacunes réglementaires et des risques associés aux nouveaux outils d'IA, l'Estonie se félicitait de l'engagement proactif de l'OMPI et des discussions visant à définir des cadres équilibrés en matière de propriété intellectuelle à l'ère de l'IA. L'Estonie appuyait l'évolution de l'IA qui offrait des opportunités et était prête à explorer cette technologie avec d'autres États membres. La guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine faisait rage depuis plus de trois ans, causant des dommages sans précédent à l'écosystème national de la propriété intellectuelle en Ukraine. Compte tenu de la violation flagrante du droit international par la Fédération de Russie et du mépris dont elle faisait preuve à l'égard de ses obligations en tant que membre de l'OMPI, les activités du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou étaient une source de profonde préoccupation et d'incompréhension. L'Estonie condamnait la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et appelait au retrait immédiat des forces russes des frontières internationalement reconnues de cette dernière et à la fin rapide de la guerre.

53. La délégation de l'Eswatini a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains. La propriété intellectuelle devait être inclusive et l'Eswatini s'efforçait de déterminer dans quelle mesure elle contribuait au progrès socioéconomique. La délégation a salué les programmes de l'OMPI visant à mesurer la contribution des secteurs du droit d'auteur et de la création à l'économie nationale, à évaluer le retour sur investissement dans les marques et à mesurer la valeur des actifs incorporels et les activités de renforcement des capacités connexes. L'Eswatini était en phase finale d'adhésion au Traité de l'OMPI et à d'autres traités sur la propriété intellectuelle, ce qui permettrait d'aligner la législation nationale sur les meilleures pratiques internationales.

54. La délégation de l'Éthiopie s'est associée aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA, respectivement. Le Gouvernement éthiopien était déterminé à renforcer ses relations avec l'OMPI, à améliorer sa capacité d'innovation, à promouvoir et protéger la propriété intellectuelle et à la mettre à profit pour le développement. Il avait donc ratifié la Convention de Paris et était en train de ratifier le Protocole de Madrid. Les connaissances et les compétences en matière

de propriété intellectuelle étaient essentielles pour les industries innovantes et créatives du pays, notamment les PME, le tourisme et le secteur des sports. L'OMPI avait appuyé les efforts visant à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle, notamment en organisant des manifestations dans le cadre de la Semaine de la propriété intellectuelle et la Conférence sur les indications géographiques, qui s'est tenue à Addis-Abeba. Le Gouvernement attendait avec intérêt la poursuite du soutien de l'OMPI.

55. La délégation de la Finlande, s'associant aux déclarations faites par les délégations du Danemark et du Japon au nom de l'UE et de ses États membres et du groupe B, respectivement, a déclaré que la nécessité de partager les meilleures pratiques était plus urgente que jamais à la lumière de la transformation rapide des industries par l'IA générative et de l'évolution de l'interaction entre les offices de propriété intellectuelle, les déposants et les utilisateurs de la propriété intellectuelle. La Finlande saluait le travail de l'OMPI à cet égard et encourageait les États membres à participer au Forum sur l'échange d'infrastructures d'IA en décembre 2025. Elle recommandait de sensibiliser les parties prenantes à la propriété intellectuelle à la manière dont elles pourraient bénéficier d'un partage plus efficace des données relatives à la propriété industrielle et à l'infrastructure du droit d'auteur. Elle saluait le travail accompli par le SCCR sur un traité relatif aux organismes de radiodiffusion et les progrès réalisés par l'IGC, dont elle appuyait le renouvellement du mandat. Une meilleure communication était nécessaire entre les États membres et les bénéficiaires de tout instrument juridique international visant à protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, afin de garantir la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'IGC.

56. La délégation de la France s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Japon et du Danemark, respectivement au nom du groupe B et de l'Union européenne et de ses États membres. Elle a rappelé que l'OMPI était une organisation essentielle pour renforcer la propriété intellectuelle en tant que catalyseur de la compétitivité des économies. L'adoption par consensus du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles représentait une victoire du multilatéralisme. Le consensus était le principe qui régissait la prise de décisions au sein de l'Organisation et lui apportait légitimité et stabilité. Il était impératif que les systèmes internationaux de propriété intellectuelle soient administrés de manière équitable, pour donner aux plus récents le temps d'atteindre leur plein potentiel. L'OMPI jouait un rôle clef pour soutenir l'économie de la création et la France était attachée aux travaux menés par le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, notamment sur le projet d'un instrument international équilibré pour la protection des organismes de radiodiffusion. La délégation a fait observer que le système de Lisbonne connaissait un intérêt croissant. Les indications géographiques étaient bien plus qu'un droit de propriété intellectuelle et constituaient un levier de développement local de valorisation des savoir-faire et de préservation des ressources. Le système de Lisbonne devait être consolidé dans la durée pour remplir pleinement sa mission. L'OMPI contribuait à la réalisation des objectifs de développement durable au travers de projets concrets d'appui aux PME ou de promotion des innovations vertes, par exemple. La propriété intellectuelle devait continuer de représenter un outil de coopération permettant de construire un environnement durable et inclusif pour toutes et tous.

57. La délégation du Gabon a fait sienne la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. L'OMPI poursuivait ses efforts louables en vue d'une mutualisation des efforts, pour des solutions inclusives dans l'intérêt des États. La délégation a appelé à un multilatéralisme renforcé dans la négociation des traités en cours. Le Gabon allait poursuivre sa collaboration très active avec l'OMPI car il était convaincu de ce que la promotion de la propriété intellectuelle à travers l'innovation, la création et le transfert de technologie demeuraient des piliers nécessaires au développement du tissu industriel des pays africains. Dans le prolongement de la signature en 2021 de l'accord concernant la création d'un Centre

d'appui à la technologie et à l'innovation au Gabon, l'OMPI avait organisé en 2024 une formation sur le CATI, au titre de l'assistance technique. Le Gabon poursuivait également les discussions avec l'OMPI concernant un accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie nationale d'industrialisation, ainsi que sa collaboration avec l'OAPI dans la perspective de l'enregistrement de la première indication géographique gabonaise, à savoir la pierre de Mbigou.

58. La délégation de la Gambie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains. L'appui apporté par l'OMPI à la Gambie avait été opportun et efficace. Il avait notamment consisté à fournir des conseils sur la mise à jour du système IPAS, qui était essentielle pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration de la propriété intellectuelle dans le pays. Au début de l'année 2025, l'OMPI avait organisé en Gambie un atelier sur les brevets, les secrets commerciaux et le système du PCT, qui avait permis d'enrichir les compétences des parties prenantes nationales. Cet atelier avait également aidé les autorités à finaliser le nouveau projet de loi national sur la propriété intellectuelle, qui positionnait la Gambie comme une juridiction plus solide et plus réactive en matière de propriété intellectuelle. La Gambie continuerait à promouvoir la propriété intellectuelle en tant que pilier du développement national et à collaborer avec l'OMPI et ses États membres afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle accessible, dynamique et inclusif.

59. La délégation de la Géorgie a félicité l'OMPI d'offrir des chances égales à toutes les nations; son soutien ayant joué un rôle important dans les réformes de la propriété intellectuelle en Géorgie. En 2024, le pays avait adhéré au Traité de Marrakech et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Un master international en propriété intellectuelle, innovation et entrepreneuriat, sans précédent dans la région, avait été lancé dans le cadre de l'accord de coopération entre le Centre national de propriété intellectuelle de Géorgie (Sakpatenti), l'OMPI et l'Université internationale de Koutaïssi. Un nouveau centre de haute technologie était en construction afin d'accueillir un centre d'éducation et de formation du Sakpatenti et de développer le système national d'innovation. Le Sakpatenti avait préparé des modifications à la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui concernaient les fournisseurs de services intermédiaires, ainsi qu'à la loi sur les dessins et modèles, qui étaient actuellement examinées par le Parlement géorgien. Les travaux de numérisation des services d'archives et de mise à jour du logiciel du système de gestion électronique des dossiers avaient commencé.

60. La délégation de l'Allemagne s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Japon et du Danemark, respectivement au nom du groupe B et de l'UE et de ses États membres, et a réaffirmé sa solidarité avec le peuple ukrainien. Elle a déclaré que la propriété intellectuelle était un instrument essentiel pour relever les défis mondiaux, notamment la transformation numérique, le changement climatique, la santé mondiale et le développement durable. L'OMPI jouait un rôle de premier plan dans la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle positive et les États membres avaient la responsabilité collective de veiller à ce qu'elle puisse continuer à s'acquitter de son mandat essentiel. La poursuite de la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait eu un impact significatif sur l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine. L'OMPI devrait donc élargir sa coopération technique avec l'Ukraine. L'Organisation devrait s'engager dans le débat en cours sur les droits de propriété intellectuelle et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les travaux du SCCR sur l'harmonisation internationale et l'échange de concepts juridiques avaient été importants, en particulier en ce qui concernait l'IA. L'OMPI était l'instance idéale pour traiter les questions et les conflits entre les parties prenantes et les experts en propriété intellectuelle dans le domaine de l'IA, même si ce n'était pas encore dans le but d'adopter des instruments contraignants. Son programme sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe ainsi que les séances d'information sur l'IA organisées par le SCCR étaient des initiatives

bienvenues. Le projet de traité sur la protection des organismes de radiodiffusion constituait une bonne base pour la poursuite des discussions et la convocation d'une conférence diplomatique. L'Allemagne se félicitait de la décision du SCP de continuer à traiter les questions relatives à l'IA. L'OMPI devait fournir un cadre de discussion sur les questions techniques et juridiques découlant de l'interface entre l'IA et la propriété intellectuelle. Il convenait de poursuivre les travaux sur la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition, et la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseillers en brevets. L'Organisation avait accompli un travail louable dans le domaine des brevets et de la santé. Les services de qualité destinés aux innovateurs étaient très demandés à l'échelle mondiale et devaient donc bénéficier de ressources suffisantes, tant sur le plan technologique qu'en termes de personnel qualifié, afin d'être efficaces, fiables et réactifs. Le système du PCT restait performant et les États membres devraient l'utiliser à bon escient. L'Allemagne se félicitait de la proposition de renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027. Il restait beaucoup à faire pour parvenir à un consensus sur un instrument qui tienne compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels et des expressions traditionnelles, tout en préservant le fonctionnement du système international de propriété intellectuelle. L'Allemagne appuyait l'initiative WIPO GREEN et le transfert volontaire des technologies vertes. Avec la conclusion fructueuse de deux conférences diplomatiques en 2024, l'OMPI avait démontré que le multilatéralisme pouvait produire des résultats. Il était essentiel de veiller, grâce à la technologie (y compris l'IA, le cas échéant) et à des effectifs suffisants, à ce que l'OMPI puisse continuer à fournir des services efficaces et de bonne qualité. S'agissant du Plan d'action pour la diversité géographique, si la diversité du personnel était précieuse, les décisions en matière de recrutement devaient rester fondées sur le mérite. L'Office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait poursuivi sa coopération fructueuse avec l'OMPI, d'autres organisations liées à la propriété intellectuelle et les offices nationaux de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concernait WIPO Translate, WIPO DAS et l'étude sur les stratégies de protection des jeunes entreprises allemandes. Le DPMA devait publier une étude sur les stratégies d'innovation utilisées par les jeunes entreprises technologiques en Allemagne. Les résultats permettraient d'adapter les services de propriété intellectuelle aux besoins des PME.

61. La délégation du Ghana s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). La propriété intellectuelle était essentielle à la croissance économique, au progrès technologique et aux réalisations culturelles. Le Ghana poursuivait ses investissements dans son infrastructure nationale de propriété intellectuelle, en sensibilisant le public et en encourageant l'innovation dans tous les secteurs. Le Gouvernement avait lancé un programme visant à enseigner les techniques de codage à au moins un million de jeunes Ghanéens. Les codes sources des programmes d'ordinateur étant protégés par la propriété intellectuelle, le Ghana était tenu de mettre en place des régimes de protection de la propriété intellectuelle suffisants. Le soutien de l'OMPI au programme de codage avait été apprécié. Le Ghana attendait avec intérêt de collaborer avec l'Académie de l'OMPI pour organiser un cours d'été sur la propriété intellectuelle. L'OMPI avait également appuyé des activités de renforcement des capacités locales, telles que la formation au système du PCT à Accra pour les offices de propriété intellectuelle de la sous-région, et des initiatives visant à protéger et à promouvoir le patrimoine culturel. Le Ghana se félicitait de la proposition de Fonds d'accélération pour le développement, qu'il voyait comme un outil permettant de renforcer les efforts régionaux en faveur de l'innovation.

62. La délégation de la Grèce s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Japon et du Danemark au nom du groupe B et de l'UE et de ses États membres, respectivement. Elle s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), ainsi que des résultats financiers positifs de

l'Organisation. Réitérant sa condamnation de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, elle a souligné l'importance du soutien de l'Organisation à l'Ukraine. La Grèce avait mis au point un réseau neuronal d'IA pour faciliter la gestion des demandes de brevet et accélérer la procédure de recherche de brevets. Les dépôts de demandes de brevet et d'enregistrement de dessins et modèles en Grèce avaient récemment diminué, mais le nombre de demandes d'enregistrement de marques avait lui augmenté. Une agence pour l'innovation avait été créée afin de relier la recherche à la production, de faciliter les investissements dans les entreprises innovantes et d'améliorer les performances du pays en matière d'innovation. De nouveaux services étaient accessibles au public, tels que la validation et la liberté d'effectuer des recherches. Diverses activités et programmes éducatifs avaient contribué à sensibiliser le public à l'importance des droits de propriété intellectuelle et à leur respect. Enfin, un système national d'indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels allait être mis en place afin de renforcer l'attractivité des produits locaux. L'Organisation hellénique du droit d'auteur (HCO), qui venait de célébrer son trentième anniversaire par une conférence internationale, avait mis en œuvre des projets visant à améliorer la protection des titulaires de droit d'auteur et de droits connexes. Elle avait également mené des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation dans le cadre de protocoles d'accord avec des universités et d'accords de coopération avec des institutions de recherche et culturelles et l'Académie nationale de la magistrature. Le Comité administratif de lutte contre le piratage en ligne a continué de lutter contre les infractions en ligne et avait rendu 370 décisions visant à bloquer l'accès à plusieurs fournisseurs d'accès à Internet et noms de domaine. La HCO participait au réseau dédié des autorités administratives, créé dans le prolongement de la recommandation de la Commission européenne sur la lutte contre le piratage en ligne d'événements en direct, et a contribué à WIPO ALERT. Enfin, la HCO avait rédigé des modifications législatives visant à simplifier la procédure de notification pour le fonctionnement légal des organisations de gestion collective et à lutter plus efficacement contre les atteintes au droit d'auteur et aux droits connexes.

63. La délégation de la Grenade a déclaré que, conformément à son plan de travail pour 2025 et en collaboration avec la Division juridique de l'OMPI à Madrid, la Grenade avait accueilli une mission chargée d'évaluer son état de préparation à la mise en œuvre du Protocole de Madrid. À l'issue de consultations fructueuses avec les parties prenantes, une politique relative au Protocole de Madrid avait été élaborée et le Conseil des ministres allait l'examiner en vue de son approbation dans les meilleurs délais. En 2024, la Grenade avait mis en œuvre avec succès les systèmes IPAS 4.0 et IPAS Cloud, ce qui avait considérablement fait progresser la numérisation de ses registres de propriété industrielle. Ce processus, avec le soutien de la Communauté des Caraïbes, s'achèverait en 2025. La Grenade souhaitait élaborer le cadre juridique et réglementaire d'un système d'indications géographiques. L'OMPI avait apporté son soutien à la première phase de la commercialisation du cacao, de la noix de muscade et du rhum grenadiens. La Grenade continuait de célébrer la nomination de V'ghn, artiste de soca, en tant que premier jeune ambassadeur de la musique auprès de l'Organisation et premier jeune ambassadeur de la propriété intellectuelle originaire des Caraïbes. Sa nomination avait accru la visibilité de la musique grenadienne à l'échelle internationale et renouvelé la sensibilisation à la propriété intellectuelle et à son importance pour les Grenadiens lambda. La Grenade accueillait une manifestation dans le cadre des assemblées en cours afin de commémorer le cinquantième anniversaire de son indépendance nationale.

64. La délégation du Guatemala s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Équateur et d'El Salvador au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et en tant que secrétariat *pro tempore* du Forum ministériel pour la propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine, respectivement. Elle a déclaré que l'engagement de l'OMPI en faveur d'une coopération internationale inclusive avait permis aux pays en développement d'accéder à des outils efficaces de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle. L'assistance technique, les programmes de formation et les forums de discussion de l'OMPI avaient été essentiels pour le pays. Ce soutien avait aidé le

Guatemala à progresser dans la mise en place d'un système de propriété intellectuelle plus dynamique et plus accessible, adapté aux priorités nationales. La propriété intellectuelle jouait un rôle stratégique dans les industries de la création, en générant des emplois et des revenus. Ces industries constituaient une puissante expression de l'identité et de la diversité culturelles guatémaltèques. Des exemples tels que ceux d'Isabella Springmühl, de Yahaira Tubac, du miel du "pays de l'éternel printemps" et du lancement du satellite Quetzal 1 étaient autant de preuves que le talent guatémaltèque allait de pair avec la propriété intellectuelle. Le Guatemala avait commencé à actualiser sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle avec le soutien de l'OMPI. Cette stratégie devait permettre de coordonner l'élaboration des politiques, de promouvoir l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle dans différents secteurs et de rendre les systèmes de propriété intellectuelle plus accessibles aux entrepreneurs, aux artistes, aux chercheurs, aux femmes, aux jeunes et aux communautés autochtones. L'objectif général était de veiller à ce que l'écosystème de la propriété intellectuelle soit moderne, inclusif et accessible, et qu'il encourage l'innovation, protège la créativité et facilite l'entrée du Guatemala dans l'économie du savoir.

65. La délégation de la Guinée a appuyé les déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal, respectivement au nom du groupe des pays africains et du groupe des pays les moins avancés. Elle a indiqué que les autorités de la Guinée avaient pris des dispositions en vue d'accompagner le développement de la propriété intellectuelle, avec la coopération avec l'OMPI. La délégation a rappelé qu'en mars 2025, une convention tripartite avait été signée entre diverses institutions guinéennes pour intensifier les activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle en faveur des acteurs économiques. La délégation sollicitait l'appui de l'OMPI, notamment pour le renforcement des capacités concernant l'exploitation de l'information technique contenue dans les documents de brevet pour favoriser la création des PME-PMI et des microentreprises innovantes, ainsi que pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, le renforcement des capacités en matière de transfert de technologie et l'introduction de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans le cursus de formation du pays. Elle sollicitait également un appui dans le cadre de l'adhésion de la Guinée à un certain nombre de traités et arrangements de l'OMPI, notamment le Traité de Marrakech, le Traité de Riyad, le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, ainsi que l'Arrangement de Lisbonne.

66. La délégation de la Guinée-Bissau s'est associée aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA, respectivement. Elle a indiqué que le séminaire national organisé en juin 2025 sur la mise en place des CATI et leur développement, suivi de sessions de formation à l'intention des formateurs, avait été bien accueilli en Guinée-Bissau. Les instituts de recherche, les universités, les établissements de formation et les associations de promotion de l'innovation du pays estimaient que ces manifestations contribuaient à la poursuite de leurs activités, notamment en facilitant l'accès à des bases de données spécialisées et à des formations techniques sur les brevets. Les tissus traditionnels "pano de pente" du pays avaient récemment été enregistrés en tant que dessins et modèles industriels auprès de l'OAPI.

67. La délégation du Saint-Siège a déclaré que les systèmes de propriété intellectuelle équilibrés et efficaces de l'Organisation avaient stimulé l'innovation et la créativité, facilité l'échange de connaissances et d'expertise technique entre les pays et au sein de ceux-ci, et contribué à la mise en place de modèles de développement durable. La fiabilité et la résilience des registres de l'OMPI pour les marques, les dessins et modèles industriels et les brevets, qui avaient continué de croître en 2024, démontraient que la coopération internationale pouvait déboucher sur des accords profitables à tous. L'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) était également le résultat de la volonté de favoriser la coopération multilatérale. L'IA soulevait des questions sur la paternité, la qualité d'inventeur et la protection de la créativité humaine. Elle devait être un outil au service du bien-être des êtres humains, et non un moyen de les diminuer ou de les remplacer. En temps de guerre et de violence,

l'innovation et la créativité pouvaient préserver l'essence même de la beauté; embellir le monde revenait à construire la paix. Il n'avait jamais été aussi urgent de devenir des artisans de la paix œuvrant pour le bien commun, et non pour quelques-uns.

68. La délégation du Honduras a déclaré que le pays était déterminé à promouvoir un programme stratégique axé sur le positionnement de la science, de la technologie et de la propriété intellectuelle en tant que moteurs de la transformation productive nationale. Le Honduras a indiqué que son plan national en matière de STI, dont le slogan était "la science pour la liberté, la recherche comme moteur du développement, l'innovation inclusive, les connaissances ancestrales, des avenir durables", avait été coordonné entre les secteurs public, privé, universitaire et gouvernemental. Le Honduras avait donné la priorité au renforcement de la recherche scientifique par le biais de concours nationaux pour le financement de projets de recherche et développement, la formation dans des domaines stratégiques et la mise en valeur des centres régionaux de recherche technologique. Le Secrétariat national à la science, à l'innovation et à la technologie avait pris des initiatives dignes d'intérêt, notamment la création d'un fonds national pour la science, la technologie et l'innovation, qui avait contribué à financer des projets dans les secteurs de l'agriculture durable, de l'énergie et des technologies numériques. L'objectif de ces efforts était de répondre aux besoins nationaux, en particulier dans les zones rurales habitées par les Garifuna, un peuple indigène traditionnellement et historiquement exclu du développement scientifique et technologique. Le Honduras souhaitait mettre en œuvre l'IPAS avec l'appui technique de l'OMPI afin de moderniser l'enregistrement des marques et de renforcer les capacités dans le domaine du droit d'auteur. En outre, le Honduras prévoyait un nouveau système national d'exploitation de la propriété intellectuelle centré sur l'utilisateur pour 2026, et il avait encouragé des projets de tourisme gastronomique par le biais de marques collectives, d'indications géographiques et de programmes d'assistance technique pour les PME. Le système multilatéral devrait être renforcé afin d'éliminer les causes structurelles des inégalités au sein des pays et entre eux. La coopération internationale et les mécanismes multilatéraux ne devaient pas aggraver les inégalités existantes; au contraire, ils devraient servir à promouvoir l'équité, l'inclusion et le bien-être. À cet égard, le Honduras renouvelait son soutien au Plan d'action pour le développement en tant que feuille de route garantissant que la propriété intellectuelle ne génère pas seulement une valeur économique, mais aussi une justice sociale et environnementale. Le Honduras plaidait en faveur du renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, qui était essentielle pour garantir que le système mondial de propriété intellectuelle favorise le développement et une coopération efficace pour tous les pays.

69. La délégation de la Hongrie a félicité l'OMPI pour la qualité des services qu'elle fournit et pour le bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Elle a également pris acte des résultats financiers positifs de l'Organisation et s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). La Hongrie soutenait les efforts visant à adopter un traité sur les organismes de radiodiffusion. Le Gouvernement hongrois appuyait les travaux des comités permanents et des groupes de travail de l'OMPI, ainsi que le renouvellement du mandat de l'IGC. Le financement de la propriété intellectuelle serait essentiel au succès des systèmes de propriété intellectuelle à l'avenir. Il convenait donc d'élaborer et de diffuser à l'échelle nationale et régionale une méthodologie permettant de généraliser l'acceptation du financement fondé sur la propriété intellectuelle. Le rôle de premier plan joué par l'OMPI dans ce domaine était fort utile, tout comme la publication du rapport intitulé "Le parcours des pays du groupe de Visegrad", qui faisait partie de la série "Libérer le financement fondé sur la propriété intellectuelle – Perspectives nationales".

70. La délégation de l'Islande a déclaré que les entreprises de son pays s'intéressaient vivement aux systèmes internationaux de dépôt de propriété intellectuelle et que l'Office islandais de la propriété intellectuelle avait amélioré sa procédure d'examen des marques. Un

accès simplifié aux réseaux mondiaux et aux services de propriété intellectuelle était vital pour les petits pays. L'Islande se félicitait de l'accent mis par l'OMPI sur les inventrices et innovatrices, de ses efforts pour exploiter l'IA afin d'améliorer l'efficacité, de la mise à disposition d'une plateforme permettant aux États membres d'examiner les questions de propriété intellectuelle liées à l'IA et de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Le soutien continu apporté par l'Organisation au secteur de l'innovation et de la création ainsi qu'à la propriété intellectuelle en Ukraine était louable. Le Gouvernement islandais continuait de collaborer activement avec le SCT, en particulier sur la question de la protection des noms de pays en tant que marques. La Grande Chambre de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) avait déjà décidé que le nom de pays "Islande" était descriptif et ne pouvait donc pas être enregistré, et une décision de la Cour de justice de l'Union européenne était en attente. Le champ d'application de l'article 6ter de la Convention de Paris devrait être réexaminé à la lumière de l'évolution des points de vue sur la signification des noms de pays. L'Indice mondial de l'innovation avait aidé les décideurs politiques islandais à fixer des objectifs stratégiques en matière de propriété intellectuelle et à allouer des ressources pour renforcer la compétitivité mondiale. Le Gouvernement islandais était fier qu'une PME islandaise ait été nominée pour les Prix mondiaux de l'OMPI en 2025 et avait célébré la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en avril 2025 avec un événement consacré à la stratégie de marque dans le domaine de la musique et des musiciens et à l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale. Le thème choisi pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2026, la propriété intellectuelle et le sport, était tout aussi inspirant.

71. La délégation de l'Inde a indiqué qu'elle célébrait 50 ans de partenariat avec l'OMPI. Elle s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), notant que ce dernier contribuerait à rendre la protection des dessins et modèles plus accessible et plus efficace pour les MPME, les jeunes entreprises et les créateurs indépendants. La reconnaissance des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans le traité reflétait une approche progressive et inclusive de la protection des dessins et modèles. L'Inde faisait progresser son écosystème de propriété intellectuelle grâce à des réformes juridiques, des améliorations administratives et des politiques innovantes; l'accent mis sur la numérisation et l'optimisation des processus avait permis d'améliorer l'efficacité et de réduire les retards. En conséquence, le nombre de demandes et de délivrances de titres de propriété intellectuelle avait considérablement augmenté en Inde; en 2023-2024, l'office national de la propriété intellectuelle avait délivré plus de 100 000 brevets et, pour la première fois, en 2024, il avait reçu plus de 100 000 demandes de brevet. Le personnel technique chargé de l'examen des demandes de brevet et d'enregistrement de marques avait augmenté de plus de 30% et 50% respectivement. Les États membres devaient travailler de manière constructive et créative pour sortir de l'impasse concernant l'ouverture des bureaux extérieurs de l'OMPI. S'il était important d'évaluer le travail des bureaux extérieurs existants, la décision d'en ouvrir de nouveaux ne devait pas être retardée. Les bureaux extérieurs devraient être considérés comme des investissements stratégiques pour l'avenir de la propriété intellectuelle dans les économies en croissance. La délégation espérait que des progrès significatifs pourraient être réalisés sur toutes les questions en suspens, y compris la finalisation d'un traité équilibré sur la protection des organismes de radiodiffusion.

72. La délégation de l'Indonésie a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Pakistan au nom des pays de l'Asie et du Pacifique et par la délégation du Cambodge au nom de l'AWGIPC. Afin de soutenir les créateurs locaux, de favoriser la collaboration internationale et de renforcer son écosystème national en matière de dessins et modèles, l'Indonésie avait l'intention de signer le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Le Gouvernement donnait la priorité à la transformation numérique, en particulier dans l'écosystème de la propriété intellectuelle; le cadre juridique national était en pleine modernisation avec une nouvelle loi sur les brevets et la législation sur les dessins et modèles

industriels ainsi que sur le droit d'auteur était également en cours d'actualisation. Le Gouvernement étudiait les moyens de fournir aux entreprises et au public un accès plus rapide, plus complet et plus facile aux services de propriété intellectuelle. L'Indonésie aspirait à une coopération fructueuse avec d'autres pays pour renforcer l'écosystème de la propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de l'importance vitale du renforcement des capacités et de l'assistance technique fournis par l'OMPI, notamment en ce qui concernait la commercialisation de la propriété intellectuelle, le développement des PME et la gestion des marques dans le domaine des indications géographiques.

73. La délégation de l'Iran (République islamique d') a déclaré qu'Israël avait mené, le 13 juin 2025, une attaque armée illégale, non provoquée et délibérée contre son pays. Des villes, des zones résidentielles densément peuplées et des infrastructures critiques avaient été visées par un acte d'agression. Ces attaques constituaient une menace directe et à long terme pour les écosystèmes d'innovation et de propriété intellectuelle du pays. L'OMPI et ses États membres devaient condamner cet acte d'agression, qui violait les règles et principes fondamentaux du droit international. Le Centre national de propriété intellectuelle avait pris des mesures pour promouvoir le rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des objectifs économiques et sociaux, notamment en modernisant les lois et règlements pertinents, en adhérant à des traités sur la propriété intellectuelle, en utilisant des modèles innovants pour améliorer les systèmes d'enregistrement des actifs de propriété intellectuelle et en investissant dans les ressources humaines. Le soutien aux inventeurs, aux entrepreneurs, aux producteurs, aux propriétaires d'entreprises, aux sociétés fondées sur la connaissance, aux concepteurs industriels, aux artistes et aux PME était une priorité pour le Centre national de la propriété intellectuelle.

74. La délégation de l'Iraq a souligné qu'elle soutenait pleinement l'OMPI dans ses efforts visant à mettre en place un écosystème mondial équilibré et efficace pour l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise, en tenant compte des besoins de tous les États, en particulier des pays en développement, et en contribuant à la réalisation des ODD. La propriété intellectuelle était devenue un pilier essentiel de la croissance économique, du progrès de la société et de la stimulation de l'investissement dans la connaissance et la technologie. Il était important d'aider les États membres en matière de renforcement des capacités, d'assistance technique et de transfert de technologie. Le Gouvernement iraquien était en train de mettre la dernière main à une législation visant à protéger et à promouvoir les droits de propriété intellectuelle et à faciliter l'acquisition de ces droits par les femmes d'affaires, les PME et les jeunes entreprises. Il s'employait également à mettre en place un système national d'enregistrement des indications géographiques. L'Iraq se réjouissait de bénéficier d'un soutien accru de la part de l'OMPI. Ce soutien comprenait notamment l'appui aux PME dans le cadre des programmes et projets de l'OMPI en faveur de l'entrepreneuriat, ainsi qu'à ses offices de propriété intellectuelle par le renforcement des capacités, en vue également d'aider le pays à entrer dans l'Indice mondial de l'innovation.

75. La délégation d'Israël s'est ralliée à la déclaration faite par la délégation du Japon au nom du groupe B et a signalé que le Gouvernement israélien avait présenté un projet de loi comprenant des modifications substantielles de la loi nationale sur les brevets dans le but de rationaliser les procédures et d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité pour les déposants nationaux et internationaux. Les efforts déployés par l'OMPI pour utiliser les technologies d'IA afin d'améliorer l'efficacité étaient les bienvenus. Israël s'appuyait sur son cadre existant pour améliorer la cohérence, la clarté et les normes professionnelles des examens. Ces mesures reflétaient son engagement à maintenir un système de propriété intellectuelle moderne, solide et axé sur l'innovation, garantissant la protection efficace des actifs dans le domaine de la création.

76. La délégation de l'Italie s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Danemark au nom de l'UE et de ses États membres et par la délégation de l'Ukraine. Elle s'est

félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et a soutenu les efforts visant à finaliser un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. L'adoption d'un tel instrument de lutte contre le piratage devrait avoir pour objectif de renforcer la protection internationale des contenus de propriété intellectuelle des organismes de radiodiffusion et de contribuer ainsi à renforcer le principe de l'exclusivité territoriale. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par l'OMPI pour élargir l'accès aux instruments de propriété intellectuelle afin d'aider les PME et les jeunes entreprises à entrer dans l'économie du savoir. La propriété intellectuelle pouvait générer des avantages économiques, sociaux et culturels considérables et faire progresser la réalisation des ODD à l'échelle mondiale si elle était utilisée de manière stratégique par les gouvernements, les entreprises, les entrepreneurs, les entités à but non lucratif et la communauté intellectuelle et créative. L'Italie félicitait l'Organisation pour ses solides résultats financiers en 2024, soulignant que la planification financière stratégique et les cadres d'établissement de rapports solides aideraient l'OMPI à faire face aux fluctuations économiques et à la raréfaction des ressources financières publiques. Compte tenu du rôle important que jouait le pays dans la promotion et la protection des appellations d'origine et des indications géographiques, l'Italie s'attendait à une augmentation des enregistrements italiens à la suite d'un nouveau règlement de l'UE visant à protéger les produits artisanaux, qui devait entrer en vigueur en 2025. Le modèle économique, social et culturel du pays, fondé sur les indications géographiques, pouvait servir d'exemple à d'autres pays et économies émergentes et en développement sur la manière d'exploiter leurs savoirs traditionnels et de contribuer de manière significative à l'agriculture durable, à la protection de la biodiversité et à un environnement plus sain. L'Italie accueillait donc positivement toute nouvelle adhésion à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève y relatif et, bien qu'elle soit déjà soumise à ce dernier en tant qu'État membre de l'UE, elle avait prévu de le ratifier à titre national.

77. La délégation de la Jamaïque a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), et a salué les réalisations de l'Organisation au cours de l'année écoulée en matière de numérisation, de renforcement des capacités et de gouvernance inclusive. La propriété intellectuelle était un catalyseur de la transformation économique, comme en témoignaient le dynamisme des entrepreneurs du pays et la résonance mondiale de sa musique reggae et dancehall. En avril 2025, la Jamaïque avait célébré la Journée mondiale de la propriété intellectuelle par un événement qui avait permis aux artistes, aux jeunes, aux acteurs de l'industrie et aux décideurs politiques d'explorer le rôle de la propriété intellectuelle dans l'autonomisation des créateurs et la sauvegarde du patrimoine musical et culturel du pays. La nomination du directeur exécutif de l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle à la présidence de la quarante-neuvième session du SCT soulignait l'engagement de la Jamaïque en faveur de l'élaboration de normes mondiales en matière de propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous. La propriété intellectuelle générait des opportunités économiques intrinsèquement liées aux objectifs de développement national du pays et étroitement alignées sur les ODD.

78. La délégation du Japon, parlant au nom de son pays, a déclaré que le pays se concentrait sur le soutien aux PME, aux jeunes entreprises et aux entrepreneurs. L'Office des brevets du Japon (JPO) saluait les initiatives de l'OMPI telles que le Programme mondial d'autonomisation des entrepreneurs et les cliniques de gestion de la propriété intellectuelle. L'office allait renforcer sa collaboration avec l'OMPI pour soutenir les PME dans les pays en développement et continuerait à coopérer dans le cadre d'initiatives mondiales. Compte tenu de l'impact transformateur des technologies de pointe, l'IA notamment, sur les systèmes de propriété intellectuelle, le Japon menait des consultations sur ces technologies. Il partagerait son expérience dans le cadre des discussions appropriées de l'OMPI. La propriété intellectuelle

était essentielle pour relever les défis mondiaux, tels que les changements climatiques, et atteindre les ODD. Le Japon était le pays qui avait fourni le plus grand nombre de partenaires à WIPO GREEN et avait travaillé en étroite collaboration avec l'OMPI pour développer des initiatives, notamment par le biais du Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. En marge de l'Exposition internationale 2025 Osaka, Kansai (Japon), le JPO organiserait un forum international axé sur l'initiative WIPO GREEN et sur les femmes et les jeunes, dans le but de promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle pour relever les défis sociaux. Les progrès accomplis par l'OMPI en matière d'efficacité, de numérisation, de transparence et d'orientation vers le client étaient louables.

79. La délégation de la Jordanie a souligné le rôle de l'OMPI dans le soutien à l'innovation, à la recherche scientifique et à l'excellence mondiale. La Jordanie mettait en œuvre sa vision décennale pour la modernisation économique, intitulée "Libérer le potentiel pour construire l'avenir". Cette vision était un plan ambitieux visant à réaliser la croissance économique, à améliorer la qualité de la vie et à mettre l'accent sur la durabilité en tant qu'élément clé de l'économie future du pays. Elle s'inscrivait dans le droit fil de la vision de l'Organisation, qui consiste à élargir le cercle des bénéficiaires de ses services, programmes et projets. La coopération entre la Jordanie et l'OMPI était profonde et couvrait une multitude de secteurs et de groupes sociaux. Il convenait de s'orienter vers une méthodologie durable afin de garantir un impact durable en formant le personnel local, en consolidant et en transférant les connaissances et en élargissant les partenariats. La Jordanie saluait les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer la représentation géographique au sein de l'Organisation et pour promouvoir la transparence et la responsabilité.

80. La délégation du Kazakhstan s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui simplifierait la protection internationale des dessins et modèles. Alors que la propriété intellectuelle devenait le lien entre l'innovation, la culture, l'éducation et la coopération internationale, il était nécessaire d'actualiser les approches et de renforcer la pertinence pratique des travaux de l'OMPI. Au Kazakhstan, d'importantes réformes institutionnelles avaient été menées, notamment la création d'un comité sur les droits de propriété intellectuelle relevant du Ministère de la justice, qui avait permis de mettre en place un système d'aide plus complet pour les déposants. Un ensemble complet de mesures avait été mis en œuvre pour transformer numériquement le système judiciaire. Une nouvelle plateforme numérique de gestion du droit d'auteur était en cours d'élaboration afin de supprimer les obstacles administratifs et de réduire au minimum les risques de corruption. En janvier 2025, le Président avait signé un projet de loi visant à ratifier le Traité de Marrakech. Des travaux législatifs étaient en cours pour simplifier les procédures d'enregistrement et réduire les délais d'examen. Le Kazakhstan s'employait également au niveau régional. En juin 2025, la deuxième réunion des départements de propriété intellectuelle des pays d'Asie centrale et de la Chine s'était tenue à Astana, sur le thème du renforcement de la coopération, du développement de solutions numériques et de la simplification des procédures transfrontalières. Le Kazakhstan accordait une attention particulière au capital humain. En collaboration avec l'OMPI, il avait mis en place un master en droit de la propriété intellectuelle. La première promotion d'étudiants du programme serait diplômée en juin 2025 avec des diplômes de master valables dans le pays et à l'étranger. S'agissant de la transformation technologique et la propriété intellectuelle, un forum international avait été organisé à Astana pour discuter des enjeux mondiaux et des opportunités liés à l'intelligence artificielle. Le Gouvernement kazakhstanaï était disposé à prendre part aux discussions internationales sur ce sujet, y compris sur les approches relatives à une éventuelle copaternité entre les humains et les algorithmes. La propriété intellectuelle était un instrument important pour le développement durable, l'intégration économique et la coopération internationale, et le Kazakhstan était prêt à soutenir les efforts déployés par l'OMPI pour moderniser le système mondial de propriété intellectuelle d'une manière qui reflétait les intérêts de tous les États membres.

81. La délégation du Kenya, s'associant à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a salué la coopération continue entre l'OMPI et ses offices nationaux de propriété intellectuelle et les praticiens. La propriété intellectuelle pouvait être un puissant catalyseur de croissance et de développement. Le Kenya appréciait vivement les activités de l'OMPI, notamment l'aide apportée à la mise à jour de l'IPAS, à l'amélioration du dépôt en ligne et de l'accès à l'information technologique, ainsi qu'à l'élaboration de la politique et de la stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle du pays. Le soutien apporté aux PME kényanes dans le cadre du programme d'aide aux inventeurs avait été particulièrement apprécié. Le Kenya s'efforçait d'améliorer sa compétitivité, de stimuler l'industrialisation axée sur les exportations et de soutenir la croissance de ses MPME. La propriété intellectuelle jouait un rôle essentiel pour libérer le potentiel de ces dernières et des jeunes entrepreneurs et les aider à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Le Kenya attendait avec impatience de pouvoir continuer à soutenir ses offices de propriété intellectuelle, ses jeunes entrepreneurs et d'autres parties prenantes.

82. La délégation du Koweït a souscrit aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie et du Pakistan au nom du groupe des pays arabes et des pays de l'Asie et du Pacifique, respectivement, et s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Le Koweït avait marqué la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2025 par une réunion des offices de propriété intellectuelle sur la manière de soutenir l'innovation et les inventeurs. Plus tôt dans l'année, il avait accueilli la quinzième Exposition internationale des inventions du Moyen-Orient, qui avait attiré plus de 180 inventeurs de 42 pays, présentant 230 inventions dans divers domaines.

83. La délégation du Kirghizstan a déclaré que le pays était en train de transformer son système national de propriété intellectuelle et de mettre en place un écosystème d'innovation. Le Centre d'innovation Bilim Bishkek, récemment ouvert, soutiendrait les inventeurs d'âge scolaire, les jeunes entreprises, les initiatives dans le domaine de la création et les projets de recherche. Dans le cadre du programme national de développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation, les travaux visant à améliorer la législation et à soutenir les industries et les initiatives dans le secteur de la création s'étaient poursuivis. Les communautés locales avaient été associées aux activités d'innovation et, avec le soutien de l'OMPI, deux cours d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle avaient été traduits en kirghize. En 2024, le nombre de demandes d'enregistrement de marques, de modèles d'utilité et de nouvelles variétés végétales avait considérablement augmenté. Le pays collaborait avec l'OMPI à un projet conjoint visant à mettre en œuvre le modèle de données sur l'économie de la création.

84. La délégation de la République démocratique populaire lao a déclaré qu'en tant que PMA, le pays s'efforçait d'aligner son système national de propriété intellectuelle sur les objectifs de développement et de l'intégrer davantage dans l'économie mondiale. Avec le soutien de l'OMPI, le pays renforçait son cadre institutionnel, révisait sa législation en matière de propriété intellectuelle, modernisait son office de propriété intellectuelle et menait des initiatives de renforcement des capacités afin de promouvoir et de protéger les droits de propriété intellectuelle. L'OMPI avait apporté son soutien aux entreprises et au développement du Laos, notamment dans le cadre de son programme visant à donner aux entrepreneurs locaux, aux PME, aux universités et aux créateurs les moyens de tirer parti de leurs innovations et de leurs expressions culturelles. L'Organisation avait également contribué à l'élaboration de la stratégie du pays en matière de propriété intellectuelle, qui était alignée sur le Plan stratégique 2026-2030 de la Communauté économique de l'ASEAN. Le pays se réjouissait d'approfondir sa coopération avec l'Organisation, en particulier dans les domaines de la transformation numérique, des savoirs traditionnels, du patrimoine culturel et de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement durable.

85. La délégation de la Lettonie a souscrit aux déclarations faites par les délégations de l'Estonie et du Danemark au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'UE et de ses États membres, respectivement. Elle a félicité l'OMPI pour son travail aux côtés des États membres afin de traiter les questions relatives au rôle de l'IA dans la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle, le financement garanti par la propriété intellectuelle et les initiatives centrées sur l'utilisateur. La coopération fructueuse entre l'OMPI et la Lettonie contribuait à autonomiser les utilisateurs de la propriété intellectuelle dans tous les États baltes. Des progrès avaient été réalisés en Lettonie en matière de soutien aux organismes de transfert de technologie, d'amélioration des connaissances en matière de propriété intellectuelle des juges et des agents chargés de l'application de la loi et de formation des futurs professionnels de la propriété intellectuelle. Avec le soutien de l'OMPI, la Lettonie avait lancé des discussions de haut niveau indispensables sur le rôle de la propriété intellectuelle dans l'écosystème national de l'innovation et accueillerait son tout premier camp de jeunes sur la propriété intellectuelle en août 2025. Il convenait de féliciter le Secrétariat de l'OMPI pour son soutien continu au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, qui avaient été dévastés par la guerre injustifiée et brutale menée contre ce pays par la Fédération de Russie. La Lettonie exhortait l'OMPI à continuer de soutenir le redressement à long terme du secteur, dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Le fait qu'un bureau extérieur de l'OMPI soit opérationnel dans un pays qui avait clairement violé la Charte des Nations Unies et le droit international était particulièrement préoccupant.

86. La délégation du Liban a souscrit aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie et du Pakistan au nom du groupe des pays arabes et des pays de l'Asie et du Pacifique, respectivement, et s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Ces dernières années, l'OMPI avait adopté une vision stratégique fondée sur l'ouverture et la transparence. Elle s'était révélée capable de se frayer un chemin à travers les grandes transformations et les défis mondiaux, allant des progrès technologiques à l'évolution de la situation géopolitique, qui avaient entraîné des revers pour le système multilatéral et aggravé l'incertitude économique et financière. Face à des défis émergents et concomitants, le Liban appréciait le soutien apporté par l'OMPI à ses États membres à travers des programmes de coopération technique, ainsi que sa contribution à la création d'un environnement propice à l'innovation et à la créativité, qui reliait la propriété intellectuelle aux efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Le Liban était désireux de renforcer son partenariat stratégique avec l'OMPI et était déterminé à activer la coopération dans des domaines tels que le renforcement des capacités, le développement des PME, la législation et la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle et de l'innovation parmi les juges, les jeunes, les femmes et les entrepreneurs. Il attendait avec impatience l'aide de l'OMPI pour élaborer des politiques nationales modernes et intégrées en collaboration avec l'Office national de la propriété intellectuelle, les ministères concernés et le pouvoir judiciaire. Le Liban exhortait l'OMPI à redoubler d'efforts dans ses programmes et activités afin de placer la propriété intellectuelle au cœur des stratégies et politiques nationales, internationales et multilatérales en faveur d'un développement durable et inclusif.

87. La délégation du Lesotho s'est ralliée à la déclaration faite par la Namibie au nom du groupe des pays africains et a indiqué que l'OMPI avait parrainé la participation du pays à des réunions de comités clés, lui permettant ainsi de contribuer de manière significative aux processus d'élaboration des normes. L'OMPI avait également soutenu un projet de technologie de collecte de l'eau au Lesotho, démontrant ainsi comment l'innovation concrète et axée sur les besoins, soutenue par la propriété intellectuelle, pouvait aider à relever les défis liés à la résilience climatique, aux moyens de subsistance en milieu rural et à la sécurité alimentaire. Avec l'aide de l'OMPI, le Lesotho avait organisé une semaine de la propriété intellectuelle afin de fournir aux instituts de recherche-développement, aux jeunes entrepreneurs et aux entreprises locales dirigées par des femmes les outils nécessaires pour réussir. L'Organisation

aidait actuellement le Lesotho à revoir son cadre législatif en matière de propriété intellectuelle afin de s'assurer qu'il répondait aux défis nationaux et qu'il était conforme aux politiques nationales et aux traités internationaux auxquels le pays était partie. Par ailleurs, l'OMPI et le Lesotho avaient coorganisé un séminaire sous-régional sur les systèmes de Madrid et du PCT afin de libérer le potentiel d'innovation du pays et d'améliorer la compétitivité des PME sur le marché mondial. Le Lesotho demandait instamment à l'OMPI de continuer d'aligner ses programmes et ses décisions budgétaires sur les ODD.

88. La délégation de la Lituanie a souscrit aux déclarations faites par les délégations du Danemark et de l'Estonie au nom de l'UE et de ses États membres et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, respectivement. La Lituanie était déterminée à promouvoir l'innovation grâce à un cadre solide et équilibré en matière de propriété intellectuelle. Au cours de l'année écoulée, elle avait apporté un important soutien aux jeunes entreprises, aux chercheurs et aux PME afin de les aider à gérer plus efficacement la propriété intellectuelle. Grâce à ces efforts, la Lituanie s'était classée parmi les 35 pays les plus innovants du monde dans l'Indice mondial de l'innovation en 2024. Un programme de mentorat géré par le réseau balte des bureaux de transfert de technologie de l'OMPI avait renforcé la coopération entre les universités baltes et les écosystèmes d'innovation. En collaboration avec l'OMPI, la Lituanie avait organisé un événement à l'intention des jeunes entreprises et des experts en propriété intellectuelle afin d'examiner des solutions de gestion des actifs de propriété intellectuelle. Cet événement avait été l'occasion de présenter la publication *Enterprising Ideas* et l'outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle, qui avait été adapté aux entreprises lituaniennes avec le concours de l'OMPI. Au cours de l'été 2025, le premier camp régional de l'OMPI destiné aux étudiants des pays baltes offrirait une formation pratique sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie. Les résultats obtenus par le pays témoignaient de la coopération efficace entre l'OMPI et les institutions lituaniennes. L'Ukraine dépendait de la poursuite du soutien international, notamment en faveur de son écosystème national de propriété intellectuelle, car elle continuait de subir les effets de la guerre totale illégale et injustifiée que lui livrait la Fédération de Russie. La coopération étroite de l'Organisation avec l'Ukraine était précieuse.

89. La délégation de Madagascar s'est associée aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal, respectivement au nom du groupe des pays africains et du groupe des pays les moins avancés. Elle a remercié l'OMPI de son appui en faveur du travail de refonte de la législation mené par le Gouvernement, élément central pour l'industrialisation du pays. Madagascar avait identifié un certain nombre de produits locaux à forte valeur ajoutée et potentialité économique, et entrepris des démarches pour les valoriser et les protéger, notamment au moyen du système des indications géographiques. Des projets étaient aussi prévus en termes d'infrastructure dans le cadre de l'administration de la propriété industrielle et des échanges entre l'OMPI et l'Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI) avaient lieu en vue d'une meilleure exploitation et optimisation des outils actuels.

90. La délégation du Malawi, s'associant à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), en particulier à un moment où le multilatéralisme semblait menacé. Le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés constituait une étape importante vers la création d'un système mondial de propriété intellectuelle plus équilibré, plus inclusif et plus transparent, qui reconnaissait et respectait les contributions des peuples autochtones et des communautés locales. Le Malawi avait été le premier État membre à ratifier le traité, ce qui témoignait de l'importance qu'il attachait à la reconnaissance et à la récompense des détenteurs de savoirs traditionnels, qui avaient trop longtemps été marginalisés par le système de propriété intellectuelle. Le traité contribuerait à mettre la propriété intellectuelle au service de la réalisation des ODD et permettrait aux communautés locales de tirer profit de leurs

connaissances et de leurs ressources, tout en contribuant à l'innovation mondiale. Le Malawi appelait les autres États membres à ratifier le traité et à veiller à ce qu'il entre rapidement en vigueur afin d'apporter des avantages tangibles aux peuples autochtones et des communautés locales. Des efforts devraient être déployés pour mener à bien les négociations sur les instruments restants relatifs à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'Office national de la propriété intellectuelle avait été désigné comme organisme semi-autonome relevant du Ministère de la justice, conformément à la Vision nationale 2063 du Malawi, qui plaçait la créativité, l'innovation et le progrès scientifique au cœur du programme de développement du pays. Le Gouvernement appuyait toutes les initiatives visant à promouvoir l'accès à la connaissance, à protéger les expressions culturelles traditionnelles et à mettre les technologies d'avant-garde au service d'une croissance inclusive. Les programmes de renforcement des capacités étaient particulièrement importants pour permettre aux pays en développement de tirer parti de la propriété intellectuelle en vue d'une transformation économique. Enfin, la sous-représentation des ressortissants africains au sein du personnel de l'OMPI devait être corrigée afin que les travaux de l'Organisation reflètent la diversité de ses membres.

91. La délégation de la Malaisie s'est ralliée aux déclarations faites par les délégations du Pakistan et du Cambodge au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et de l'AWGIPC, respectivement, et a fait observer que la pandémie de COVID-19 et les technologies émergentes avaient conduit à une prise de conscience croissante de la valeur et du rôle de la propriété intellectuelle dans l'évolution du commerce mondial et des soins de santé. La participation du pays aux programmes de l'OMPI avait contribué à la croissance des industries locales grâce aux actifs fondés sur la propriété intellectuelle. Il était à espérer que l'OMPI continuerait à proposer des programmes pratiques axés sur la commercialisation de la propriété intellectuelle. La poursuite des travaux sur le droit d'auteur et les droits connexes, ainsi que sur un traité relatif aux savoirs traditionnels et aux expressions traditionnelles, serait bénéfique pour les États membres et améliorerait le paysage général de la propriété intellectuelle.

92. La délégation du Mali, qui s'est associée aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal, respectivement au nom du groupe des pays africains et du groupe des pays les moins avancés, a remercié l'OMPI de son aide s'agissant de la relecture de la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle et du projet de coaching et de mentorat à l'intention des entrepreneuses. Nonobstant le dynamisme des milieux de la recherche au Mali, leur relation avec le monde des affaires peinait à être clairement définie et entretenue pour tirer le meilleur parti de l'exploitation judicieuse des solutions d'innovation générées localement. Pour inverser cette tendance, la coopération entre le Mali et l'OMPI devait privilégier l'assistance à la mise en place d'un écosystème national d'innovation, en vue de transformer le potentiel de propriété intellectuelle existant en actif tangible et commercialisable. L'OMPI devait aussi poursuivre son accompagnement en faveur des produits du terroir, à travers les indications géographiques et les marques collectives, afin de permettre aux pays les moins avancés de participer pleinement aux échanges commerciaux internationaux de produits locaux à forte valeur ajoutée.

93. La délégation du Mexique a déclaré qu'elle attachait une grande importance au dialogue et à la coopération multilatérale et estimait que l'OMPI devrait mieux refléter l'équilibre entre les intérêts de ses membres. Les progrès réalisés au cours de l'année précédente, notamment l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), avaient démontré que l'Organisation pouvait obtenir des résultats tangibles et renforcer le multilatéralisme. Pour que l'OMPI soit efficace, sa gouvernance et sa vision de l'avenir devaient être inclusives. Le Mexique était déterminé à mettre en place un système de propriété intellectuelle plus équitable et plus inclusif, qui rende les connaissances plus accessibles, en particulier pour les femmes, les jeunes et les communautés historiquement exclues, et avait donc fait de la promotion des STI une priorité nationale. Les États membres avaient le devoir d'œuvrer à l'élaboration d'un instrument international qui protège efficacement les droits des peuples autochtones sur

leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles. Compte tenu des défis posés par l'IA, la propriété intellectuelle devrait protéger les créateurs et garantir un accès équitable aux technologies émergentes. Le Mexique se félicitait des espaces créés par l'OMPI afin d'examiner ces sujets et les mesures qu'elle avait prises pour exploiter le potentiel de développement de l'IA et pour inclure les personnes handicapées dans l'écosystème de la propriété intellectuelle.

94. La délégation de la Mongolie s'est félicitée des résultats financiers positifs de l'Organisation en 2024 et de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). La Mongolie était déterminée à favoriser la croissance des PME, des femmes entrepreneurs et des jeunes innovateurs et, à cette fin, elle avait mis en œuvre des initiatives de renforcement des capacités pour les entreprises et les créateurs locaux. Grâce au programme de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des PME, les PME de Mongolie avaient acquis les connaissances et les outils nécessaires à la gestion et à l'exploitation de leurs actifs de propriété intellectuelle. La Mongolie intégrait la propriété intellectuelle dans les programmes universitaires et faisait participer les jeunes à des concours d'innovation ainsi qu'à des programmes de sensibilisation. Une attention particulière était accordée à l'autonomisation des femmes et des communautés rurales afin qu'elles puissent bénéficier du système de propriété intellectuelle.

95. La délégation du Royaume du Maroc s'est particulièrement réjouie de la toute récente signature d'un memorandum de coopération et de collaboration avec l'OMPI. La délégation a rappelé que le Royaume du Maroc s'était distingué dans le classement 2024 de l'Indice mondial de l'innovation en se hissant à la première place mondiale pour les dessins et modèles industriels et en enregistrant une hausse des dépôts de demande. Conscient des transformations rapides induites par les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, le Royaume du Maroc plaidait pour une réflexion internationale approfondie sur les enjeux juridiques éthiques et politiques associés à ces mutations. À cet égard il serait judicieux que l'OMPI puisse jouer un rôle moteur dans cette réflexion collective, dans un esprit de justice d'équité et de souveraineté numérique. Le Royaume du Maroc réitérait par ailleurs sa conviction que la coopération Sud-Sud, régionale et interrégionale, combinée au renforcement des capacités constituait un pilier fondamental pour permettre aux pays africains et en développement de pleinement bénéficier du système international de la propriété intellectuelle. La délégation a salué les projets conjoints que le Royaume du Maroc menait avec l'OMPI tels que WIPO Connect et le programme de tourisme gastronomique, entre autres.

96. La délégation du Mozambique a déclaré que le système de propriété intellectuelle servait de catalyseur à l'entreprise privée au Mozambique, qui se composait principalement de jeunes entrepreneurs, de coopératives locales et de MPME. Tout en s'efforçant de transformer son économie, le Mozambique s'employait à renforcer son système de propriété intellectuelle. Avec l'aide de l'OMPI, le pays revoyait sa stratégie nationale et élaborait une politique nationale en matière de propriété intellectuelle ainsi que d'autres instruments juridiques. L'IPAS était en cours de mise en œuvre pour numériser les services et un système d'indications géographiques était en cours de déploiement afin de renforcer la valeur des produits locaux. Les distorsions de l'économie mondiale affectaient le commerce et la propriété intellectuelle. Le Mozambique appuyait donc les efforts déployés par l'OMPI pour moderniser le système de propriété intellectuelle, en particulier dans les PMA. Les opportunités créées par les marchés préférentiels, tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), nécessitaient un système de propriété intellectuelle solide, simple, complet et accessible. La propriété intellectuelle resterait essentielle à la transformation économique du pays, caractérisée par une industrialisation fondée sur les technologies de pointe, la promotion des produits locaux et la diversification économique à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La soixantième édition de la Foire internationale de Maputo, qui se tiendrait en août 2025, coïnciderait avec les célébrations marquant le cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays et servirait de vitrine pour ses industries du secteur de la création et ses biens et services. L'assistance technique de

l'OMPI devrait avoir pour objectif la mise en place d'un système mondial de propriété intellectuelle stable et équilibré, qui améliorerait l'environnement des entreprises, attirerait des investissements de meilleure qualité et aurait un impact positif sur les jeunes entrepreneurs et les MPME.

97. La délégation de la Namibie, parlant au nom de son pays, s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). La Namibie a remercié l'OMPI d'avoir soutenu sans relâche les femmes d'affaires du pays et d'avoir fait une différence tangible dans la vie des gens. Elle a également salué le programme de l'Académie de l'OMPI visant à dispenser une formation en matière de propriété intellectuelle aux diplomates namubiens. La Namibie restait déterminée à renforcer son système national de propriété intellectuelle par le biais du renforcement des capacités, de la réforme législative et de l'élaboration de politiques. Avec le soutien précieux de l'OMPI, elle élaborait actuellement une nouvelle politique nationale en matière de propriété intellectuelle afin d'aligner le cadre législatif relatif à la propriété intellectuelle sur son programme de développement national. Toutefois, la Namibie avait également besoin de l'aide de l'Organisation pour mettre en œuvre efficacement cette politique afin qu'elle ait un impact réel et transformateur et qu'elle améliore les conditions de vie et les moyens de subsistance.

98. La délégation du Népal, parlant au nom de son pays, s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom des pays de l'Asie et du Pacifique. L'ensemble des mesures d'appui de l'OMPI au reclassement des PMA restait essentiel pour les pays, tels que le Népal, qui étaient sur la voie de l'obtention du statut de PMA. Un écosystème propice à l'innovation était essentiel pour garantir que le processus de sortie soit harmonieux, irréversible et durable. Les efforts déployés par l'OMPI pour simplifier les mécanismes en vue de faciliter l'accès des pays en développement et des PMA étaient louables. Il convenait d'encourager la coopération régionale et sous-régionale afin d'harmoniser les règles en matière de propriété intellectuelle. L'OMPI devrait poursuivre ses travaux normatifs et analytiques afin d'intégrer les pays en développement et les PMA dans le courant dominant. Le renforcement des systèmes de données, de la coordination intersectorielle, des infrastructures de recherche-développement et des capacités à exploiter les savoirs traditionnels était nécessaire.

99. La délégation de la Nouvelle-Zélande a indiqué que son Gouvernement avait récemment lancé la stratégie "Going for Growth" (En route vers la croissance), qui mettait l'accent sur le développement des talents, la création d'un environnement commercial prévisible favorisant la concurrence, la stimulation du commerce et des investissements mondiaux, la mise à profit des STI et l'investissement dans les infrastructures. Elle intégrait l'équipe des services de soutien aux entreprises au Ministère de l'entreprise, de l'innovation et de l'emploi afin de favoriser, aux côtés de l'Office de la propriété intellectuelle de Nouvelle-Zélande (IPONZ), la collaboration et de libérer le potentiel commercial des secteurs de la recherche et de l'éducation. La Nouvelle-Zélande avait créé un comité Māori chargé des variétés végétales, qui travaillait avec des comités consultatifs Māori sur les marques et les brevets et veillait à ce que les relations de tutelle soient respectées dans le domaine des droits sur les variétés végétales. Le pays avait conclu des accords de procédure accélérée en matière de brevets avec la Chine et l'OEB et examinait actuellement ses échanges avec Singapour et l'Australie. L'IPONZ modernisait son système informatique en vue de lancer une nouvelle fonctionnalité en matière de dessins et modèles et de mettre à niveau tous les domaines de la propriété intellectuelle.

100. La délégation du Niger s'est associée aux déclarations faites par la Namibie au nom du groupe des pays africains et par le Népal au nom des pays les moins avancés. Elle a déclaré que le Niger réaffirmait son soutien à l'arrangement de Lisbonne pour la protection des indications géographiques et demandait au Secrétariat de renforcer le rôle des indications géographiques et des marques collectives en tant que moteur du développement économique, social et culturel. Le Secrétariat devrait également continuer d'aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable et poursuivre ses activités de renforcement

des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle. Grâce au soutien de l'OMPI, le Niger avait organisé en 2025 deux ateliers dans ce domaine en vue de donner aux entreprises les outils pour prendre en compte les actifs de propriété intellectuelle en tant que levier de compétitivité. Par ailleurs, le Niger estimait qu'il fallait capitaliser sur le succès de la conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés pour accélérer les discussions sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles du folklore. Il était grand temps que ce domaine soit consacré et protégé dans le système global de propriété intellectuelle.

101. La délégation du Nigéria a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains. Elle a déclaré que la propriété intellectuelle constituait un levier pour la réforme microéconomique, la croissance du secteur privé et l'intégration régionale, et qu'elle était au cœur de son plan de développement national. L'OMPI avait fourni une aide précieuse au Nigéria pour moderniser son registre du droit d'auteur et sa législation en matière de propriété intellectuelle. Le pays sollicitait un soutien supplémentaire pour la commercialisation de la propriété intellectuelle et la mise en place de pôles de transfert de technologie et d'infrastructures d'innovation pour les PME, les entreprises dirigées par des femmes et les jeunes entrepreneurs. L'application rapide du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés était essentielle pour garantir la reconnaissance et la protection des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles. Le Nigéria avait besoin d'aide pour renforcer la capacité de ses autorités nationales et de ses responsables locaux chargés de mettre en œuvre le traité. L'OMPI devait intensifier la coopération en matière d'innovation dans le domaine de la santé, en particulier dans les domaines de la production locale de vaccins et de la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'en matière d'agriculture, d'indications géographiques, de protection des variétés végétales et de sécurité alimentaire. Cette coopération dépendait d'une bonne gouvernance. Le Nigéria appelait à l'élaboration d'un tableau de bord pour permettre aux États membres de suivre la mise en œuvre du budget en temps réel et de suivre les dépenses de développement et leur impact, en particulier dans les régions qui manquent de ressources. Les conflits et les déplacements de population menaçaient l'innovation et l'accès aux connaissances. L'OMPI devrait élargir les programmes visant à améliorer les moyens de subsistance, à protéger le patrimoine culturel et à assurer l'éducation des populations déplacées. Le Nigéria souhaitait voir une représentation africaine plus forte au sein de la direction de l'OMPI. Il espérait que les discussions au sein du SCCR sur les limitations et les exceptions en faveur de l'éducation et de la recherche se concluraient rapidement, et il appuyait la proposition de renouveler le mandat de l'IGC. Tout instrument juridique international sur les brevets ou les dessins et modèles devrait offrir aux pays en développement une certaine souplesse et une assistance technique solide. Enfin, dans le cadre de la numérisation de son registre de propriété intellectuelle, le Nigéria accueillerait favorablement un soutien de l'Organisation dans les domaines de la gouvernance électronique, de la sécurité des données et de l'intelligence artificielle.

102. La délégation de la Norvège a félicité l'OMPI pour ses efforts visant à améliorer le contrôle par les États membres de son administration et de ses finances et à garantir une gestion financière prudente. La Norvège était déterminée à renforcer les services mondiaux de propriété intellectuelle, dans l'intérêt de leurs utilisateurs et se félicitait de la volonté du Bureau international de simplifier et d'améliorer les services dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. La fluidité des systèmes et la réduction des coûts pour les utilisateurs jouaient un rôle essentiel dans la poursuite et le développement de leur utilisation. Les groupes de travail relevant de ces systèmes continuaient à progresser dans l'amélioration des règlements, des lignes directrices et des pratiques. La Norvège saluait l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et soutenait les travaux du SCCR sur un traité visant à protéger les organismes de radiodiffusion. La prise de décision par consensus était au cœur de la réussite de l'Organisation.

103. La délégation d'Oman s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie et du Pakistan au nom du groupe des pays arabes et des pays de l'Asie et du Pacifique, respectivement. Le soutien apporté par l'OMPI avait contribué à renforcer les services de propriété intellectuelle à Oman. Oman développait son infrastructure numérique, modernisait sa législation, renforçait ses capacités nationales et s'efforçait de sensibiliser à la propriété intellectuelle et d'entretenir une culture de la propriété intellectuelle. Oman avait adhéré à de nombreuses conventions internationales en matière de propriété intellectuelle et mis en œuvre une série de projets, dont le plus important était son projet de soutien aux producteurs d'encens omanais. En collaboration avec l'OMPI, Oman mettait la dernière main à son projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, dont l'objectif consistait à mettre en place un système national durable de propriété intellectuelle. Ce système devrait permettre de protéger la créativité et l'innovation, d'améliorer la compétitivité économique du pays, de favoriser une culture de la propriété intellectuelle et de faire évoluer davantage ce secteur.

104. La délégation du Pakistan, parlant au nom de son pays, a souscrit à la déclaration qu'elle avait faite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. L'attention soutenue de l'OMPI sur le Plan d'action pour le développement et son alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 étaient louables. Le soutien basé sur des projets et axé sur la demande constituait un moyen pratique d'intensifier la sensibilisation à la propriété intellectuelle et de renforcer les écosystèmes pour stimuler l'innovation et la croissance économique. Le Pakistan se félicitait de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et poursuivait ses consultations nationales sur l'adhésion au Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités réalisés par le Pakistan avec l'aide de l'OMPI comprenaient la participation au programme d'aide aux inventeurs, l'achèvement du projet d'instituts de formation à la propriété intellectuelle (IPTI) et la mise en œuvre de réformes en matière de droit d'auteur, telles que le renforcement des organisations de gestion collective du secteur de la musique afin de promouvoir une gestion transparente des droits et la distribution des redevances. La sensibilisation et la défense de la propriété intellectuelle représentaient des priorités pour le Pakistan et les activités de sensibilisation à l'intention des entreprises et des universités avaient été élargies afin d'inculquer aux jeunes générations les valeurs de l'innovation, de l'entreprise et du respect de la législation. Des modules de formation à la propriété intellectuelle avaient été lancés à l'intention des décideurs politiques et des diplomates afin d'améliorer leur compréhension des questions de propriété intellectuelle au niveau mondial. Pour renforcer le respect de la législation, deux tribunaux de propriété intellectuelle supplémentaires avaient vu le jour, portant leur nombre total à sept. L'expansion des bureaux extérieurs de l'OMPI devait être guidée par des évaluations diagnostiques prenant en compte toutes les préoccupations des États membres. La feuille de route du pays comprenait l'adoption d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, l'opérationnalisation de l'IPTI, le lancement d'un master en droit de la propriété intellectuelle et la numérisation complète de l'office national de la propriété intellectuelle.

105. La délégation du Panama s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Équateur et d'El Salvador au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et en tant que secrétariat *pro tempore* du Forum sous-régional des ministres d'Amérique centrale et de la République dominicaine, respectivement. Avec l'aide de l'OMPI, le Panama avait réalisé des progrès considérables dans l'utilisation de l'IPAS pour les marques, ce qui lui permettrait de partager sa base de données sur les marques dans la base de données mondiale de l'OMPI sur les marques. Il se préparait à introduire l'IPAS pour les brevets et prévoyait de proposer le dépôt de brevet en ligne d'ici à la fin 2025. Le Ministère du commerce et de l'industrie soumettrait à l'Assemblée nationale un projet de loi établissant un cadre réglementaire pour le transfert de technologies, l'innovation et la gestion des droits de propriété intellectuelle. Une fois promulguée, la loi prévoyait le renforcement des capacités des universités et des centres de recherche. Le Panama prenait des mesures visant à adapter sa politique de propriété

intellectuelle – élaborée avec le soutien de l'OMPI et des pays d'Amérique centrale – à son contexte national. Il participait au projet "Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique" ainsi qu'à d'autres initiatives visant à exploiter la propriété intellectuelle comme source de financement pour les entrepreneurs et les PME. Dans le cadre d'un protocole d'accord entre le Panama et l'Académie de l'OMPI, qui devait être finalisé prochainement, une formation à la propriété intellectuelle serait dispensée aux juges, leur permettant ainsi de prendre des décisions cohérentes et éclairées sur les questions de propriété intellectuelle.

106. La délégation du Paraguay a indiqué que la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) avait commencé à délivrer des certificats d'enregistrement de marques numériques et avait lancé un système de consultation publique numérique pour faciliter l'accès à l'information sur les registres de propriété industrielle. Grâce à ces mesures, elle avait octroyé un nombre record de marques en 2024 et prévoyait d'en accorder encore davantage en 2025. Le Paraguay était fier d'avoir participé à la toute première manifestation WILD de l'OMPI, qui avait offert aux États membres une occasion précieuse de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Suite à l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), le Paraguay avait pris des mesures pour mettre sa loi sur les dessins et modèles en conformité avec les exigences internationales. La DINAPI avait intensifié ses efforts pour lutter contre la contrefaçon et le piratage au niveau national, en coordination avec d'autres institutions nationales, et dans le cadre d'opérations régionales et internationales. Le Paraguay a remercié les autres États membres de l'avoir désigné comme vice-président du Comité consultatif sur l'application des droits. S'agissant de la promotion et de la diffusion du droit d'auteur et des droits connexes, le Paraguay continuait de créer des espaces de formation et de collaboration pour l'aider à connaître les réalités de ses industries de la création, et accueillera la réunion régionale des chefs des bureaux du droit d'auteur d'Amérique latine en septembre 2025. L'OMPI avait apporté un soutien inestimable dans les domaines du développement et de l'innovation, notamment par l'octroi de bourses de formation aux membres du personnel de la DINAPI et par l'élaboration du plan pilote "Careers in IP" (Carrières dans la propriété intellectuelle) dans le cadre du Plan d'action pour la diversité géographique.

107. La délégation du Pérou a déclaré que l'OMPI avait soutenu des initiatives permettant au système de propriété intellectuelle du pays d'atteindre davantage de personnes, de communautés et de territoires. Un projet avait notamment été conçu pour permettre aux enfants d'Aguaruna de protéger leur identité culturelle. L'OMPI avait apporté son soutien à deux nouveaux projets : l'un à Puno, destiné aux femmes d'affaires qui développaient des marques ayant une identité locale, et l'autre à Chulucanas, qui visait à renforcer une appellation d'origine bénéficiant directement à la communauté. L'OMPI avait contribué à l'incorporation de l'office de propriété intellectuelle du pays en tant qu'office donateur au Service de coopération en matière d'examen (ICE) de l'OMPI, ce qui lui permettrait de collaborer à l'élaboration de rapports techniques avec la République dominicaine et de contribuer ainsi au renforcement des capacités en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Le Pérou progressait dans ses processus internes de ratification du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et avait contribué à l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) en organisant une réunion préparatoire à Paracas.

108. La délégation des Philippines a déclaré que l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) permettrait aux PME de protéger plus facilement leurs dessins et modèles. Les Philippines étaient déterminées à contribuer à la croissance économique régionale en leur qualité de président du groupe de travail du réseau de CATI de l'ASEAN nouvellement créé, et à parachever leur adhésion au Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Les Philippines appuyaient les efforts du SCCR pour finaliser un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, qui était à l'examen depuis 1997. Le SCCR avait réalisé un travail considérable, mais les progrès des TIC avaient entraîné une augmentation du piratage, de l'utilisation de

signaux illégaux et d'une utilisation irresponsable de l'IA. Les mesures de propriété intellectuelle devaient devancer ces évolutions pour garantir une protection adéquate du droit d'auteur.

109. La délégation de la Pologne, s'associant aux déclarations faites par les délégations du Danemark et de l'Estonie au nom de l'UE et de ses États membres et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, respectivement, a félicité l'OMPI pour ses résultats financiers dans un contexte économique et géopolitique difficile. Elle a accueilli favorablement les mesures visant à élargir les activités de l'Organisation à d'autres domaines que sa fonction principale d'enregistrement. La Pologne était intéressée par l'exploration des technologies de pointe, telles que l'IA, et par la brevetabilité des inventions impliquant l'IA. Elle se félicitait de l'attention que l'OMPI continuait d'accorder à ces questions et aux programmes visant à accroître la participation des jeunes et des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle et a salué les initiatives de l'Organisation en faveur des PME, des jeunes entreprises et des entrepreneurs, notamment celles axées sur le financement garanti par la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement polonais restait solidaire de l'Ukraine et soutenait pleinement les efforts déployés pour reconstruire l'infrastructure et les capacités de ce pays en matière de propriété intellectuelle. Il condamnait la guerre injustifiée et non provoquée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

110. La délégation du Portugal, s'alignant sur les déclarations faites par les délégations du Danemark et du Japon au nom de l'UE et de ses États membres et du groupe B, respectivement, a noté que l'objectif du protocole d'accord signé entre l'OMPI et le Portugal en 2022 était de renforcer la propriété intellectuelle et le respect des droits de propriété intellectuelle dans ce pays. Le système de Lisbonne était essentiel pour protéger les appellations d'origine et les indications géographiques au niveau international. La cartographie des indications géographiques au Portugal par l'OMPI contribuerait à préserver les connaissances et les traditions nationales et pourrait servir de modèle à d'autres partenaires. Le Portugal travaillait à la ratification de l'Arrangement de Vienne et de l'Arrangement de Locarno, continuerait de préconiser l'utilisation du portugais à l'OMPI et réaffirmait son soutien à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la vocation européenne de l'Ukraine, ainsi que l'assistance continue de l'Organisation au système ukrainien de propriété intellectuelle. Le Portugal continuerait de contribuer à la mission de l'OMPI qui consistait à promouvoir l'innovation et la créativité et, par conséquent, à favoriser la création d'emplois, à générer de la richesse, à stimuler la croissance économique et à contribuer à la réalisation des ODD.

111. La délégation du Qatar s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie et du Pakistan au nom du groupe des pays arabes et des pays de l'Asie et du Pacifique, respectivement. Elle a déclaré que le travail de l'OMPI avait gagné en importance avec l'évolution remarquable de la technologie. La relation stratégique entre le Qatar et l'OMPI s'était approfondie au cours des cinq dernières années, ainsi qu'en témoignait la Conférence internationale de médiation et d'arbitrage, qui s'était tenue au Qatar en 2024 et qui avait été la première du genre à être organisée conjointement par les deux parties. La deuxième édition de cette conférence était prévue pour septembre 2025. Elle comprendrait des ateliers sur l'arbitrage et la médiation, ainsi que sur la propriété intellectuelle pour les entreprises. La conférence était organisée en collaboration avec plusieurs organismes nationaux. Il s'agissait notamment du Qatar International Court and Dispute Resolution Center (Cour internationale et centre de règlement des différends du Qatar), qui remplissait ainsi les conditions de son protocole d'accord avec l'OMPI, et du Qatar Research, Development and Innovation Council (Conseil du Qatar pour la recherche, le développement et l'innovation). L'un des principaux mandats du Conseil était le transfert de l'expertise internationale au Qatar et sa diffusion parmi les PME. Le Qatar se réjouissait de collaborer plus étroitement avec l'OMPI dans les domaines de la culture, des industries de la création, de la technologie et de l'éducation, d'une manière

qui serve les objectifs de la Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030, à savoir le développement et une économie fondée sur le savoir. L'OMPI avait apporté une contribution inestimable au suivi de l'élaboration de la stratégie nationale et de l'institut de la propriété intellectuelle du pays. Le Qatar appuyait les négociations en cours au sein de divers comités de l'OMPI et l'utilisation de l'arabe dans toutes les activités de l'OMPI, en particulier dans le système de Madrid, ainsi que l'avait proposé le groupe des pays arabes.

112. La délégation de la République de Corée s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et a fait remarquer que l'augmentation constante du nombre de demandes selon le système du PCT montrait que l'incertitude mondiale n'avait pas entravé l'activité et l'innovation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Un écosystème de propriété intellectuelle solide était essentiel pour surmonter les défis économiques, et l'avancement des discussions sur les nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI était opportun à cet égard. L'évolution rapide du numérique remodelait l'écosystème de la propriété intellectuelle et posait de nouveaux défis, notamment la fuite de technologie et la prolifération des produits de contrefaçon. En réponse, la République de Corée intégrait l'IA dans tous les domaines de l'administration de la propriété intellectuelle, engageait des experts du secteur privé pour renforcer les examens et utilisait des outils basés sur l'IA pour renforcer l'application de la législation et détecter les produits de contrefaçon en ligne. Elle avait également publié des lignes directrices sur l'enregistrement du droit d'auteur pour les contenus générés par l'IA et sur la manière d'éviter les litiges. La détermination de l'OMPI, par l'intermédiaire de ses programmes de développement, serait essentielle, car la transition vers l'IA creusait le fossé en matière de propriété intellectuelle entre les pays développés et les pays en développement. Depuis 2004, la République de Corée avait appuyé des initiatives de renforcement des capacités pour les jeunes, les femmes et les PME par l'intermédiaire de son Fonds fiduciaire; l'expansion de ces initiatives serait la bienvenue.

113. La délégation de la République de Moldova, s'associant à la déclaration faite par la délégation de l'Estonie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a réaffirmé son soutien indéfectible à l'Ukraine et s'est félicitée de la poursuite de la coopération entre l'OMPI et les institutions de ce pays. Elle s'est également félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), et s'est dite fière d'avoir contribué au succès de la conférence diplomatique sur cette dernière. La République de Moldova alignait sa législation en matière de propriété intellectuelle sur les normes européennes et internationales dans le cadre de son processus d'adhésion à l'UE, et saluait à cet égard le soutien de l'OMPI. Elle se réjouissait d'accueillir la conférence régionale sur la propriété intellectuelle et les industries de la création en septembre 2025 ainsi que l'exposition INFOINVENT en novembre 2025.

114. La délégation de la Roumanie s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Danemark et de l'Estonie au nom de l'UE et de ses États membres et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, respectivement. La Roumanie se félicitait de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui illustraient l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle était déterminée à renforcer son écosystème national en matière de propriété intellectuelle et prévoyait de lancer davantage d'initiatives visant à sensibiliser les jeunes, les chercheurs et les entrepreneurs à la propriété intellectuelle. Conformément à son programme de numérisation, la Roumanie prévoyait d'investir dans l'amélioration des systèmes et des services d'administration de la propriété intellectuelle afin de soutenir une protection efficace de la propriété intellectuelle. L'OMPI avait contribué à la mise en œuvre de projets locaux visant à protéger et à promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions traditionnelles, ainsi qu'à améliorer l'éducation en matière de propriété intellectuelle afin de favoriser la créativité. La

Roumanie réitérait son souhait d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI à Bucarest, qui serait chargé de promouvoir les services de l'OMPI en Europe centrale et orientale et de contribuer au progrès économique, social et culturel de la région.

115. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle condamnait les mesures illégitimes prises par l'UE à l'égard des déposants et des titulaires de droits de propriété intellectuelle russes. La discrimination fondée sur la nationalité, qui visait des citoyens ordinaires, constituait un précédent dangereux pour l'ensemble de la communauté internationale, qui pourrait entraîner une perte de confiance dans la propriété intellectuelle en tant qu'institution. Les objectifs communs des États membres de l'OMPI – la protection des actifs de propriété intellectuelle, l'accessibilité des services pour les utilisateurs et le fonctionnement stable du système mondial de propriété intellectuelle – ne pouvaient être atteints qu'en équilibrant les intérêts des consommateurs, de la société et de l'État. La propriété intellectuelle jouait un rôle important dans l'économie russe moderne, garantissant l'indépendance technologique de secteurs clés, des avantages concurrentiels et l'attractivité des investissements. Le Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) avait été chargé de transformer la propriété intellectuelle en liquidités. Des instruments fiscaux et financiers avaient donc été mis en place pour accélérer la commercialisation et apporter un soutien global aux PME, aux industries de la création et aux petites entreprises technologiques. Des mesures avaient également été prises pour renforcer les instruments de protection de la propriété intellectuelle et soutenir la mise en œuvre de projets nationaux de leadership technologique. La Fédération de Russie accordait une attention particulière à la délivrance de brevet dans le domaine des technologies de l'information et à l'amélioration de la réglementation en matière de propriété intellectuelle dans l'économie des plateformes et poursuivait sa coopération constructive avec l'OMPI en ce qui concernait le développement du système mondial de propriété intellectuelle. La délégation s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et a noté l'importance de la politique de multilinguisme, y compris l'utilisation de toutes les langues officielles de l'ONU dans les travaux des systèmes de Madrid et de La Haye. La Fédération de Russie restait ouverte à la poursuite d'un dialogue constructif dans l'intérêt des utilisateurs du système international de propriété intellectuelle de tous les pays.

116. La délégation du Rwanda a souscrit aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA, respectivement. Le Rwanda envisageait d'adhérer au Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et au Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, compte tenu de leur incidence potentielle sur son écosystème d'innovation et son développement national. Le Rwanda avait adopté une loi révisée sur la propriété intellectuelle en juillet 2024, en vue d'incorporer dans le droit national des dispositions clés du système du PCT, du Protocole de Madrid et de l'Arrangement de La Haye. Le Gouvernement élaborait actuellement une stratégie quinquennale en matière de propriété intellectuelle, qui mettrait particulièrement l'accent sur l'autonomisation des jeunes entrepreneurs, des entreprises dirigées par des femmes et des jeunes entreprises. Avec le soutien de l'OMPI, le Rwanda avait amélioré son classement dans l'Indice mondial de l'innovation.

117. La délégation de Saint-Kitts-et-Nevis a déclaré que le pays avait rejoint la Trinité-et-Tobago pour figurer parmi les deux premiers États membres de l'OMPI à piloter une étude diagnostique sur la propriété intellectuelle et le sport. Elle s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). L'OMPI avait contribué à améliorer l'efficacité de l'office de propriété intellectuelle du pays, notamment en modernisant son système IPAS. Saint-Kitts-et-Nevis avait accueilli des collègues de la Grenade et de Sainte-Lucie lors d'une formation IPAS en octobre 2024. La délégation a félicité

l'OMPI pour le soutien qu'elle apportait aux jeunes par le biais d'ateliers de dessin de bandes dessinées et de contes, qui nourrissaient leurs talents créatifs et leur permettaient d'apprécier les droits de propriété intellectuelle. Les PME avaient bénéficié des initiatives de l'OMPI axées sur l'IA, la gestion de la propriété intellectuelle et le mentorat. L'assistance technique de l'OMPI avait facilité l'adhésion du pays à l'Arrangement de La Haye en 2024.

118. La délégation du Samoa s'est félicitée de l'adhésion des États fédérés de Micronésie à l'OMPI, de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et de l'importance accordée au développement dans le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027. Le Samoa appuyait le renouvellement du mandat de l'IGC, essentiel à la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et à la conclusion d'un instrument juridique international visant à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles contre l'appropriation illicite et l'exploitation. Le DLT aiderait le Samoa et d'autres pays du Pacifique à préserver leur identité et leurs innovations grâce au partage des informations requises sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles en rapport avec les applications de conception. La Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle pour les pays insulaires du Pacifique, accueillie par les Tonga en 2025, pouvait permettre de renforcer la coordination régionale dans le Pacifique et d'approfondir l'engagement auprès de l'OMPI. Tout devait être mis en œuvre pour que les perspectives, les priorités et les contextes culturels propres au Pacifique soient pris en compte dans le système mondial de propriété intellectuelle. L'adhésion du Samoa aux principaux traités et instruments juridiques administrés par l'OMPI avait facilité l'élaboration de son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle, amélioré son accès aux systèmes internationaux de propriété intellectuelle et renforcé la protection des titulaires de droits. Des contraintes de capacité subsistaient toutefois et un renforcement ciblé des capacités et une assistance technique s'imposaient. Le Samoa se félicitait de l'adhésion de Vanuatu en tant que nouvelle partie à l'Acte de Genève de l'Accord de Lisbonne. L'OMPI et les gouvernements de l'Australie, du Japon, des Philippines, de la République de Corée et de Singapour, entre autres, avaient aidé Samoa à améliorer son écosystème de propriété intellectuelle. Un plan de mise à niveau de l'IPAS vers le nuage rendrait les diagnostics et les mises à jour du système plus abordables. Des cadres supérieurs spécialisés dans la propriété intellectuelle avaient bénéficié de bourses pour participer au cours PatentX de l'OMPI et de la faculté de droit de Harvard. Le Samoa avait bénéficié d'une analyse des lacunes de l'OMPI concernant la loi nationale sur la propriété intellectuelle (2011) et d'une autre concernant le droit d'auteur. Des discussions étaient en cours sur l'adhésion au Traité de Marrakech. Le Samoa avait participé à l'Atelier régional à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle chargés du système de Madrid dans certains pays d'Asie et du Pacifique, accueilli par les Philippines au début de l'année 2025. Le programme de mentorat pour le secteur de la musique qui s'était déroulé à Séoul, en République de Corée, avait incité les musiciens samoans à créer l'Association des musiciens du Samoa. Une organisation de gestion collective serait créée afin de générer des revenus pour les musiciens locaux.

119. La délégation de l'Arabie saoudite s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom des pays de l'Asie et du Pacifique et s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Quelque 151 États membres avaient participé à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion du traité, qui s'était tenue à Riyad en novembre 2024. L'esprit de coopération qui s'était dégagé au cours de la Conférence se reflétait dans le projet final du traité. L'Arabie saoudite avait adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye en janvier 2025. En décembre 2024, l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) avait commencé à fonctionner en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et qu'administration chargée de l'examen préliminaire selon le PCT. En collaboration avec le Centre de conciliation du Ministère de la justice, la SAIP avait mis en place un service de conciliation et de résolution des conflits, qui constituait une alternative à l'amiable aux procédures judiciaires. Le service avait permis de régler de nombreux litiges. Le Fonds fiduciaire saoudien (SAFIT) à l'OMPI avait commencé à opérer

pour aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs efforts de développement. L'Arabie saoudite s'est félicitée de l'adoption par le CDIP de sa proposition visant à consacrer chaque année une journée à l'autonomisation et à la célébration des examinateurs mondiaux de la propriété intellectuelle. Depuis, elle avait présenté une autre proposition concernant l'élaboration de lignes directrices en matière d'éthique pour les examinateurs. L'Arabie saoudite a souligné l'importance d'inclure l'arabe comme langue de travail des systèmes de Madrid et de La Haye. Cela servirait la cause du multilinguisme et permettrait aux pays arabes de mettre en œuvre ces systèmes de manière plus efficace.

120. La délégation de la Serbie a déclaré que, compte tenu de l'importance croissante des droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, il était essentiel d'encourager l'éducation à la propriété intellectuelle et de renforcer les agences chargées de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. La mise en place d'un système de propriété intellectuelle efficace et fonctionnel était complexe et coûteuse; les pays devaient élaborer leurs systèmes nationaux de propriété intellectuelle en fonction de leurs besoins et de leurs capacités propres. Avec le soutien de l'OMPI, la Serbie élaborait une stratégie de propriété intellectuelle destinée à relever les principaux défis en matière de protection de la propriété intellectuelle. L'assistance précieuse de l'OMPI avait notamment porté sur l'organisation de la prochaine célébration du 105<sup>e</sup> anniversaire de l'Office serbe de la propriété intellectuelle.

121. La délégation des Seychelles a déclaré que, avec le soutien de l'OMPI, le pays mettait la dernière main à un examen approfondi de son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle afin de moderniser et de renforcer l'application et l'administration de la loi et de l'aligner sur les meilleures pratiques. La loi sur la propriété industrielle avait été révisée pour tenir compte du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), en vue de l'adhésion potentielle du pays à ces traités. Compte tenu de leurs ressources et capacités limitées, les Seychelles espéraient poursuivre leur collaboration avec l'OMPI et d'autres organisations partenaires. Une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle était en cours d'élaboration avec le soutien de l'ARIPO.

122. La délégation de la Sierra Leone s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), notant que le fait de parvenir à un accord par consensus à un moment où l'incertitude régnait à l'échelle mondiale démontrait la valeur et la résilience du multilatéralisme. La Sierra Leone signerait et mettrait en œuvre les deux traités dans le cadre de ses efforts visant à protéger les savoirs traditionnels, à soutenir la gouvernance de la biodiversité et à développer les secteurs de la conception et de la création. La Sierra Leone considérait la propriété intellectuelle comme un outil juridique et un catalyseur de l'innovation, de la création d'emplois et de la transformation socioéconomique. Le lancement de la boîte à outils pour l'obtention d'un diplôme par les PMA dans le domaine du droit des brevets et des technologies était un fait positif et les efforts de l'OMPI pour aligner le soutien sur les besoins des États membres étaient louables. L'attention accrue portée par l'OMPI aux femmes d'affaires et aux revendications concernant les produits traditionnels était encourageante. La Sierra Leone donnait la priorité au soutien des jeunes, des femmes, des PME et des détenteurs de savoirs autochtones. Elle s'engagerait dans la plateforme évolutive de l'OMPI, qui comprenait des outils de diagnostic de la propriété intellectuelle pour les PME et un renforcement personnalisé des capacités, afin d'amplifier l'impact de ses stratégies d'innovation. La Sierra Leone appuyait la vision inclusive et le programme de transformation de l'Organisation.

123. La délégation de Singapour s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Cambodge et du Pakistan au nom de l'AWGIPC et des pays de l'Asie et du Pacifique, respectivement. Elle s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété

intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui prouvaient que l'OMPI restait en mesure d'obtenir des résultats concrets fondés sur le consensus. Les finances saines de l'Organisation avaient facilité la mise en œuvre de programmes visant à améliorer l'accessibilité de la propriété intellectuelle, tels que le PSMT 2022-2026, qui fournissait une feuille de route pour l'exécution de programmes en faveur des femmes, des jeunes et des MPME. L'OMPI continuait à remplir son mandat au service des innovateurs et des créateurs, ainsi que l'illustre le nombre constant de demandes de brevet et de marques déposées, indépendamment de la conjoncture économique mondiale défavorable. L'expansion significative du soutien de l'OMPI aux États membres en développement et les moins avancés était remarquable. Singapour se félicitait de son partenariat avec l'OMPI et le Bureau à Singapour du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI pour mettre en œuvre le programme de médiation OMPI-ASEAN et les ateliers de gestion de la propriété intellectuelle.

124. La délégation de la Slovaquie s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Estonie et du Danemark au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et de l'UE et de ses États membres, respectivement. Elle a déclaré qu'elle attachait une grande importance à l'amélioration des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, ainsi que d'autres services aux utilisateurs. Des efforts soutenus et ciblés étaient nécessaires pour augmenter le nombre de membres et d'inscriptions au système de Lisbonne. La Slovaquie appuyait les efforts visant à renforcer les résultats de l'Arrangement de Lisbonne et de son Acte de Genève, et à créer des opportunités commerciales découlant de la promotion et de la protection plus larges des indications géographiques, qui continuaient d'être un domaine d'intérêt essentiel. La Slovaquie accueillait positivement la recommandation de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027 et appuyait les efforts visant à conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, qui devrait être adapté aux réalités technologiques. Elle se félicitait également des progrès réalisés par divers comités de l'OMPI et du dialogue inclusif et constructif sur des sujets complexes, tels que les discussions en cours sur l'intelligence artificielle du point de vue de la propriété intellectuelle. Toutefois, les États membres auraient tout intérêt à partager régulièrement leurs connaissances et leurs informations sur l'utilisation de l'IA dans les procédures d'examen de la propriété intellectuelle au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle. La Slovaquie soutenait le travail du Comité consultatif sur l'application des droits et saluait l'engagement croissant des États membres de toutes les régions dans ses activités. La Slovaquie félicitait l'Organisation pour sa réactivité face aux défis mondiaux, notamment le changement climatique, les progrès technologiques et la demande croissante d'une participation équitable à l'économie du savoir. La Slovaquie était reconnaissante à l'OMPI de l'aide qu'elle lui avait apportée et se réjouissait à la perspective d'approfondir la coopération. En 2024, l'Organisation avait contribué à la mise en œuvre de l'initiative "PCT for Visegrad 4" ("Le PCT pour les 4 de Visegrad", République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie) avec les universités de la région, qui s'était révélée être une expérience enrichissante et productive.

125. La délégation de la Slovénie s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Danemark et de l'Estonie au nom de l'UE et de ses États membres, et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, respectivement. La Slovénie accueillait favorablement le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, en particulier l'accent mis sur les PME, les jeunes, les femmes et la durabilité. Les efforts déployés pour renforcer le système de Lisbonne étaient louables. La conclusion fructueuse de deux conférences diplomatiques en 2024, et en particulier l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), constituait un réel progrès dans la coopération internationale en matière de dessins et modèles. L'année précédente, la Slovénie avait adopté sa première stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, élaborée avec le soutien de l'OMPI; un an plus tard, elle avait adopté le plan d'action qui l'accompagnait. La Slovénie avait également reçu l'aide de l'OMPI pour accueillir une conférence internationale sur l'importance des indications géographiques et des marques collectives pour le tourisme durable, l'identité locale et le

développement régional. Quelque 230 personnes originaires de 15 pays y avaient participé. La Slovénie avait publié des éditions nationales de l'outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI et du Guide de la propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises, et a récemment accueilli un événement de trois jours dédié à l'évaluation de la propriété intellectuelle, qui était une priorité essentielle pour le pays. La Slovénie saluait la coopération à cet égard et se félicitait de la poursuite du dialogue sur le financement de la propriété intellectuelle et du plan d'action visant à soutenir les progrès en matière de financement des actifs incorporels. Compte tenu des perspectives économiques et géopolitiques incertaines, l'OMPI devrait continuer à relever les nouveaux défis et à exploiter le pouvoir de la propriété intellectuelle pour favoriser la créativité, l'innovation et la croissance inclusive.

126. La délégation de l'Afrique du Sud a déclaré que l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) était une démonstration des valeurs fondamentales et de l'éthique de l'OMPI et témoignait de l'efficacité du multilatéralisme et de la prise de décision fondée sur le consensus. Cet esprit devait continuer à prévaloir dans les travaux des comités de l'OMPI, notamment en ce qui concernait les négociations sur un traité relatif aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Le Gouvernement sud-africain saluait l'implication des peuples autochtones et des communautés locales dans le système de propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concernait la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. L'innovation, la créativité et les progrès technologiques remodelaient les sociétés à une vitesse sans précédent. Le système mondial de propriété intellectuelle devait non seulement récompenser l'invention et la créativité, mais aussi favoriser le développement humain, l'équité et la résilience. L'Afrique du Sud croyait en un système de propriété intellectuelle équilibré et axé sur le développement, qui reconnaissait à la fois la nécessité de la protection et celle de l'accès. Elle estimait nécessaire de renforcer le Plan d'action pour le développement et de veiller à ce que la propriété intellectuelle contribue à la réalisation des ODD. La propriété intellectuelle devait être un catalyseur et non un obstacle à la santé publique, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, au développement industriel et à la résilience climatique. L'Afrique du Sud félicitait l'OMPI pour son soutien au renforcement des capacités et son assistance technique adaptés aux besoins nationaux et régionaux. Des travaux étaient en cours pour rendre opérationnel le Protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en matière de propriété intellectuelle et la coopération régionale dans ce domaine serait essentielle à cet égard. L'OMPI et ses partenaires devraient soutenir la vision africaine de l'intégration régionale, de la croissance fondée sur l'innovation et de la prospérité partagée.

127. La délégation de l'Espagne, s'associant aux déclarations faites par les délégations du Japon et du Danemark au nom du groupe B et de l'UE et de ses États membres, respectivement, s'est déclarée fermement attachée au multilatéralisme. La coopération internationale était essentielle pour que la propriété intellectuelle reste un moteur majeur de l'innovation, de la créativité et du développement durable. L'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) démontrait que, grâce à la bonne volonté et à l'engagement, il était possible de parvenir à des accords qui améliorent l'harmonisation, l'efficacité et la sécurité juridique pour tous. Il était à espérer que ce succès servirait d'exemple dans d'autres domaines, tels que le droit d'auteur. Les systèmes internationaux de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI constituaient la pierre angulaire d'un écosystème mondial qui permettait aux innovateurs, aux entreprises et aux créateurs de protéger leurs actifs incorporels et d'en tirer profit par-delà les frontières. La baisse prévue du nombre de demandes pour l'exercice biennal 2026-2027 était inquiétante et soulignait la nécessité de continuer à adapter les systèmes de propriété intellectuelle à l'évolution rapide des circonstances et de les rendre plus inclusifs et accessibles, en particulier pour les PME, les femmes, les jeunes et les groupes confrontés à des obstacles à l'entrée sur le marché. L'OMPI devait travailler dans un esprit de dialogue et sur la base d'un consensus, en particulier lors de l'adoption du programme de travail et budget pour 2026-2027. L'Espagne remerciait l'OMPI pour sa collaboration constante,

en particulier en ce qui concerne le Fonds fiduciaire de l'Espagne, qui avait permis de renforcer l'engagement du pays à l'égard de l'Organisation et de ses objectifs.

128. La délégation de Sri Lanka, s'associant à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom des pays de l'Asie et du Pacifique, a déclaré que le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) constituait une étape importante dans la rationalisation de l'enregistrement des dessins et modèles au niveau mondial. En 2025, Sri Lanka avait signé un protocole d'accord avec l'OMPI afin d'améliorer les services de propriété intellectuelle par la numérisation, la modernisation des systèmes et le renforcement des capacités. La numérisation des documents de propriété intellectuelle permettrait d'améliorer les services tels que le dépôt et la recherche en ligne. La ratification du protocole de Madrid progressait. Dans le domaine du droit d'auteur, un système d'enregistrement et de dépôt volontaire était mis en place et les organisations de gestion collective étaient renforcées afin de mieux servir les détenteurs de droits. La législation relative à l'enregistrement des indications géographiques, qui renforçait la protection des produits sri-lankais, avait été promulguée. Sri Lanka continuerait à encourager l'innovation, à étendre son réseau de CATI et à travailler avec l'OMPI pour améliorer son classement dans l'Indice mondial de l'innovation. Le pays élaborait une politique nationale et un cadre juridique pour les savoirs traditionnels.

129. La délégation du Soudan s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie et de la Namibie au nom du groupe des pays arabes et du groupe des pays africains, respectivement. Elle a déclaré que la propriété intellectuelle jouait un rôle essentiel dans le développement de l'économie et la protection des produits locaux, en renforçant la compétitivité des exportations de produits agricoles et animaux et de l'artisanat soudanais. Le Soudan avait commencé à élaborer une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. Il bénéficiait également d'un projet sur les indications géographiques pour les produits locaux de haute qualité, et d'autres sur la création d'un centre national de formation à la propriété intellectuelle et de CATI. Tous ces efforts avaient été compromis par la guerre menée par une milice terroriste hors-la-loi, soutenue par un parrain régional, contre l'État soudanais et son peuple. Des ressources précieuses avaient également été détruites au cours des combats. La milice avait commis des actes terroristes et subversifs à grande échelle, notamment le déplacement forcé de populations autochtones et de communautés agricoles, ainsi que le vandalisme et la destruction de centres de recherche. Les membres des classes instruites et professionnelles du pays avaient été contraints de fuir le pays, ce qui avait porté un coup sévère au secteur de la créativité et de l'innovation. Le Soudan se félicitait des efforts déployés par l'OMPI pour contribuer à la réalisation des ODD et de la proposition de Fonds d'accélération pour le développement. Il espérait que l'aide à la reconstruction du secteur de l'innovation et de la créativité du pays, qui avait été durement touché par la guerre, figurerait parmi les priorités futures de l'Organisation. L'OMPI devrait redoubler d'efforts pour établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies afin de coordonner les ressources et de renforcer la coopération entre les acteurs du développement et de l'aide humanitaire, compte tenu notamment de la crise de financement à laquelle étaient confrontées les organisations humanitaires. L'assistance technique devait être adaptée aux spécificités de chaque pays, sans imposer de modèles uniformes. Le Soudan attendait avec intérêt les résultats concrets du projet visant à soutenir les pays touchés par des crises et exhortait l'Organisation à accorder une attention particulière à la situation au Soudan.

130. La délégation de la Suède a souscrit aux déclarations faites par les délégations du Japon et du Danemark au nom du groupe B et de l'UE et de ses États membres, respectivement. Un système de propriété intellectuelle performant était essentiel dans une économie fondée sur la connaissance. Seules la rencontre, la collaboration et l'innovation entre esprits créatifs et novateurs, indépendamment du genre, de l'origine sociale et ethnique, des capacités physiques, des convictions religieuses ou de l'orientation sexuelle, permettaient de réaliser pleinement le potentiel. L'OMPI et les États membres devraient poursuivre leurs efforts en

faveur des femmes inventrices et innovatrices. L'OMPI devrait par ailleurs revenir à la tenue des réunions des assemblées en automne.

131. La délégation de la Suisse a déclaré qu'elle considérait le bon développement des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne comme une priorité et qu'il était crucial d'allouer aux quatre systèmes les moyens financiers et humains nécessaires pour qu'ils puissent répondre aux demandes de leurs utilisateurs et leur fournir des services de haute qualité. La délégation restait confiante quant à la capacité des États membres d'arriver à se mettre d'accord durant ces assemblées, et par consensus, sur le programme et budget pour 2026-2027. L'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle étant une autre de ses priorités, la Suisse demandait à l'OMPI d'intensifier son travail dans ce domaine. La délégation se réjouissait de pouvoir célébrer le dixième anniversaire de l'Acte de Genève concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international durant les assemblées. Elle a en outre indiqué que la Suisse signerait courant juillet le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles.

132. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré qu'elle représentait une nouvelle Syrie, exempte de sanctions et de mesures coercitives. Le soutien ferme de l'OMPI était déterminant dans les efforts de reconstruction du pays. La délégation s'est associée aux déclarations faites par les délégations de l'Algérie et du Pakistan au nom du groupe des pays arabes et des pays de l'Asie et du Pacifique, respectivement, et s'est félicitée de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). Le pays traversait une période de transformation historique et s'efforçait de reconstruire son système juridique, économique et institutionnel, dans lequel une économie libre et la protection des droits de propriété intellectuelle soutiendraient la croissance économique et encourageraient l'innovation, l'investissement et le développement durable. Dans le cadre d'une feuille de route sur la propriété intellectuelle destinée à transformer le pays en une économie numérique, le Gouvernement prévoyait d'adopter une nouvelle loi sur les marques et les brevets qui simplifierait les procédures d'enregistrement et encouragerait les PME à déposer des brevets locaux et internationaux; de mener des campagnes de sensibilisation à l'intention des hommes d'affaires et des investisseurs; d'élaborer des programmes d'études sur la protection de la propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts techniques; de mettre en place une infrastructure pour les systèmes d'enregistrement électronique; de protéger le patrimoine et l'identité nationaux; de créer des tribunaux spécialisés dans la propriété intellectuelle; et de former des juges à la gestion des affaires de propriété intellectuelle numérique. La Syrie soutiendrait également les femmes actives dans l'artisanat traditionnel, les femmes d'affaires et les femmes propriétaires de PME. Les institutions du pays bénéficieraient d'un renforcement des capacités dans des domaines tels que l'IA, la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie numérique, l'application des droits et la lutte contre la contrefaçon. Le Gouvernement préparait également une stratégie nationale de protection de la propriété intellectuelle commerciale et industrielle. Les premiers signes de réussite se manifestaient par une augmentation de 50% du nombre de demandes d'enregistrement de marques au cours des deux mois précédents par rapport à la même période en 2024. La protection de la propriété intellectuelle n'était pas seulement une obligation internationale, mais aussi un investissement dans l'économie du pays et la prospérité de sa population, un moyen de s'intégrer dans l'économie mondiale et un outil pour parvenir à la justice économique. Avec l'aide de l'OMPI, la nouvelle Syrie allait créer un modèle susceptible d'inspirer d'autres pays sortant d'une crise.

133. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom de son pays, s'est félicitée de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et a fait remarquer que le pays améliorerait sa législation nationale en matière de propriété intellectuelle avec l'aide de l'OMPI. L'office national des brevets avait élaboré une loi sur la protection juridique des indications géographiques et le pays était prêt à adhérer à l'Arrangement de Lisbonne. La numérisation

était une priorité pour l'office des brevets afin de réduire les délais d'enregistrement et d'améliorer la qualité du service. Des CATI étaient mis en place dans le cadre du protocole d'accord que le pays avait signé avec l'OMPI. L'enseignement de la propriété intellectuelle avait été une priorité ces dernières années. L'Académie de l'OMPI avait apporté un soutien essentiel, notamment en traduisant en tadjik le matériel d'enseignement à distance. Le Tadjikistan espérait développer sa coopération avec l'OMPI pour ce qui était de la mise en œuvre du système du PCT et de l'IPAS.

134. La délégation de la Thaïlande a déclaré que le Gouvernement de son pays avait adopté une politique nationale de *soft power*, conformément à sa croyance dans le potentiel de transformation des industries de la création. Pour garantir le succès dans ce domaine, la Thaïlande s'était dotée d'une stratégie globale visant à renforcer son écosystème de propriété intellectuelle, qui comprenait la modernisation de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle conformément aux meilleures pratiques internationales, le développement d'infrastructures numériques pour l'administration et le respect des droits de propriété intellectuelle, et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités. La Thaïlande saluait le rôle de l'OMPI dans la promotion de la coopération mondiale en matière de propriété intellectuelle, la promotion de l'innovation, l'autonomisation des MPME et le renforcement du système de propriété intellectuelle dans le monde entier. Elle appuyait fermement les efforts déployés par l'Organisation pour aligner ses travaux sur son Plan d'action pour le développement et encourageait les États membres à conclure les négociations initiales sur un instrument relatif aux savoirs traditionnels et aux expressions traditionnelles.

135. La délégation du Timor-Leste a déclaré que le pays était en train de mettre en place son premier office national de la propriété intellectuelle, qui était conçu d'emblée selon une approche numérique. L'office de la propriété intellectuelle reprendrait les meilleures pratiques mondiales, exploiterait les outils numériques modernes et fournirait des services accessibles, efficaces et transparents pour permettre aux jeunes entrepreneurs, aux artisans traditionnels, aux chercheurs et aux petites entreprises d'exploiter la propriété intellectuelle à des fins de croissance et d'inclusion. Le Timor-Leste collaborait avec l'OMPI et des partenaires internationaux afin de se doter de bases législatives, institutionnelles et techniques solides dans le domaine de la propriété intellectuelle. Une assistance technique était nécessaire pour numériser et automatiser les services de propriété intellectuelle, développer les ressources humaines, former les examinateurs et adhérer aux traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. L'utilisation du Plan d'action pour le développement pour aligner le système de la propriété intellectuelle sur les besoins des États membres était appréciée. Le Timor-Leste se félicitait de l'approfondissement de la coopération avec l'OMPI, la Communauté des pays de langue portugaise, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres groupements régionaux.

136. La délégation du Togo a souscrit aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal, respectivement au nom du groupe des pays africains et du groupe des pays les moins avancés. Le Togo était reconnaissant de l'accompagnement et de l'appui de l'OMPI en matière d'intégration de la propriété intellectuelle au développement national en général. Le pays avait fait de la propriété intellectuelle une question transversale de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 pour le développement et avait récemment enregistré sa première indication géographique. La délégation a appelé à l'intensification de la coopération internationale, afin de permettre aux pays les moins avancés de tirer le meilleur parti des différents systèmes de propriété intellectuelle.

137. La délégation de la Trinité-et-Tobago a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a indiqué que l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago s'était associé à l'OMPI, au KIPO et à l'Université des Indes occidentales pour organiser le troisième concours de technologies appropriées en 2025. Plusieurs projets présentés lors du concours étaient sur le point d'être

mis en œuvre au niveau national. Le pays avait également accueilli un atelier de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la politique de la concurrence destiné aux agences de concurrence des Caraïbes. Le *steelpan* – le seul instrument de musique inventé au cours du XX<sup>e</sup> siècle – avait été enregistré en tant qu'indication géographique et la Trinité-et-Tobago envisageait d'enregistrer d'autres produits, dont le cacao Trinitario. Par l'intermédiaire de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), 11 variétés de cacao étaient à l'examen. La loi sur le droit d'auteur était en cours de modification afin d'étendre la durée de protection du droit d'auteur et des droits connexes de 50 à 70 ans et d'inclure des réglementations pour les organisations de gestion collective. Les organisations de gestion collective nationales avaient utilisé avec succès les services de médiation de l'OMPI, ce qui avait grandement profité aux artistes de *soca*, de calypso et de chutney. La Trinité-et-Tobago prévoyait d'adhérer à l'accord de La Haye et au Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT). La stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, élaborée avec le soutien de l'OMPI, avait été mise à jour et la stratégie en matière de propriété intellectuelle et de sport, la première du genre dans les Caraïbes, avait été lancée conjointement avec Saint-Kitts-et-Nevis. Le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) garantirait une protection plus efficace et plus abordable pour les créateurs de carnaval du pays. Le pays restait déterminé à conclure un traité protégeant les organismes de radiodiffusion. Il commencerait à travailler sur le modèle de données sur l'économie de la création afin d'évaluer les atouts, les défis et l'impact des industries de la création. Il avait également introduit la propriété intellectuelle dans le programme d'enseignement par l'intermédiaire du Centre national de formation à la propriété intellectuelle et du Consortium pour des livres accessibles (ABC), qui avait rendu le programme accessible aux personnes souffrant de déficiences visuelles. Le pays poursuivait sa collaboration avec les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales pour les examens de brevets.

138. La délégation de la Tunisie a souscrit à la déclaration faite par la Namibie au nom du groupe des pays africains, ainsi qu'à celle faite par l'Algérie au nom du groupe des pays arabes. La Tunisie n'avait ménagé aucun effort pour adapter sa législation en matière de propriété intellectuelle aux plus hauts standards internationaux. En 2024, elle avait signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, qu'elle programmait de ratifier tous deux traités en 2026. En 2025, le Directeur général avait effectué une visite en Tunisie pour une série d'échanges sur des questions émergentes liées à la propriété intellectuelle. À cette occasion, des programmes d'assistance concrets en faveur du pays avaient été convenus, comme notamment l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, l'encouragement de la femme rurale et des jeunes à l'innovation et à la valorisation de leurs efforts créatifs ou encore la modernisation de l'académie tunisienne de la propriété intellectuelle.

139. La délégation de la Türkiye a déclaré que le pays avait mis en place des réformes globales visant à renforcer son innovation et son paysage en matière de propriété intellectuelle. L'Office turc des brevets et des marques et la Direction générale du droit d'auteur avaient œuvré pour améliorer l'accessibilité, commercialiser les droits de propriété intellectuelle, soutenir les jeunes entreprises, les PME et les organisations de gestion collective, et intégrer la propriété intellectuelle dans des stratégies nationales plus larges. Ces efforts avaient permis au pays de se classer au premier rang pour les marques et les dessins et modèles industriels par origine, et au seizième rang pour les productions créatives dans l'Indice mondial de l'innovation 2024. La Türkiye se félicitait de l'aide apportée par l'OMPI à des projets visant à commercialiser la propriété intellectuelle dans les milieux universitaires, à protéger les marques et les indications géographiques et à encourager l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pour autonomiser les PME, les organisations de gestion collective et les entrepreneurs. La Türkiye avait continué à bénéficier du soutien de l'Académie de l'OMPI pour des projets tels que le programme conjoint de master en droit de l'Université d'Ankara et de l'Académie nationale de la propriété intellectuelle. Le pays était disposé à partager son expérience, à

s'engager dans un dialogue constructif et à œuvrer en faveur d'un système mondial de propriété intellectuelle plus équilibré, transparent et tourné vers l'avenir. La délégation a attiré l'attention sur la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Elle a condamné Israël pour sa stratégie délibérée de déstabilisation de la région et s'est prononcée fermement en faveur d'une paix juste et durable.

140. La délégation de l'Ouganda, s'alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Namibie au nom du groupe des pays africains, a réaffirmé son engagement en faveur d'un système de propriété intellectuelle favorisant l'équité, l'accès et l'innovation. Étant donné que la propriété intellectuelle ne serait jamais épuisée, elle offrait l'espoir que les pays du Sud puissent sortir de la pauvreté. Les pays en développement devaient être représentés efficacement dans les structures de gouvernance et les processus normatifs de l'OMPI afin de garantir que les résultats reflètent les aspirations des pays du Sud. L'Afrique ne demandait pas l'aumône, mais plutôt un coup de main. Reconnaisant le soutien apporté par les programmes d'aide au développement, l'Ouganda appelait à un renforcement du financement et de l'assistance technique, en particulier pour la création d'écosystèmes d'innovation, le soutien aux PME, le renforcement de l'éducation en matière de propriété intellectuelle, la facilitation du transfert de technologies et l'autonomisation des créateurs locaux. L'Afrique devait être en mesure de participer de manière significative aux discussions mondiales sur les technologies émergentes, telles que l'IA et la biotechnologie, ainsi que sur le commerce numérique. L'Afrique avait besoin du soutien de l'OMPI en matière de renforcement des capacités pour pouvoir jouer un rôle actif dans l'élaboration des futurs cadres de propriété intellectuelle. Dans l'esprit de ne laisser personne de côté, l'Ouganda saluait les initiatives de l'OMPI visant à intégrer les communautés rurales dans l'économie mondiale, notamment par l'utilisation d'indications géographiques. Le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda était en passe de devenir un centre d'excellence en matière de propriété intellectuelle et un pionnier en Afrique. La force de l'Afrique résidait dans l'agriculture, qui employait la majeure partie de la population. L'Afrique était une source d'aliments biologiques, qui allaient directement de la ferme à l'assiette. Le soutien de l'OMPI au système de Lisbonne et aux indications géographiques permettait aux agriculteurs et aux producteurs d'Afrique de bénéficier de la valeur que générait la propriété intellectuelle.

141. La délégation de l'Ukraine a déclaré que la guerre d'agression non provoquée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine perturbait l'écosystème international de la propriété intellectuelle et remettait en cause les principes fondamentaux du droit international. L'ampleur des destructions était stupéfiante. Selon une évaluation de l'ONU, 524 milliards de dollars É.-U. seraient nécessaires pour le redressement et la reconstruction du pays. Depuis 2022, plus de 2 200 sites culturels avaient été endommagés ou détruits, des centaines d'artistes tués et des millions de pièces d'archives et de musées volées ou détruites. Le mois précédent, la cathédrale Sainte-Sophie de Kyïv, classée au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avait été endommagée lors d'une attaque russe. La Fédération de Russie s'était engagée dans une politique d'effacement de l'identité culturelle de l'Ukraine par le biais d'un vol systématique de propriété intellectuelle. La délégation a cité à titre d'exemple flagrant l'appropriation illicite par la Russie de l'indication géographique ukrainienne *cerise Melitopol*, déjà dénoncée lors de précédentes assemblées de l'OMPI. De nombreux autres États membres avaient eux aussi été victimes de vols de propriété intellectuelle soutenus et commis par la Fédération de Russie, ce qui portait atteinte à l'intégrité du système mondial de la propriété intellectuelle et au mandat même de l'OMPI. Un pays qui mettait en œuvre de telles politiques ne méritait pas de siéger aux assemblées ni d'avoir le privilège d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI. L'Ukraine avait continué à travailler sur son système national de propriété intellectuelle et avait réalisé de nombreuses réformes liées à la propriété intellectuelle malgré la guerre. Le Gouvernement remerciait l'OMPI pour son aide dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et de projets destinés aux institutions et communautés ukrainiennes concernées. Le Bureau international devrait se concentrer sur l'assistance visant à atténuer les effets de la guerre et à favoriser le

redressement. L'Ukraine se battait non seulement pour sa souveraineté, mais aussi pour les valeurs fondamentales de liberté, de culture et de créativité. La propriété intellectuelle n'était pas seulement une question technique, mais un pilier de l'identité, de l'innovation et de la résilience. Le soutien de l'Organisation permettait de protéger ce que la Fédération de Russie cherchait à effacer. L'OMPI et ses États membres devaient rester fermes, agir avec détermination et veiller à ce que la propriété intellectuelle continue à servir le développement, et non la destruction.

142. La délégation des Émirats arabes unis a déclaré que le pays continuait à se développer en tant qu'environnement propice à la créativité, à l'innovation et à la protection des droits de propriété intellectuelle. Le Ministère de l'économie et du tourisme avait lancé un système national intégré visant à rationaliser les services de propriété intellectuelle. En mai 2025, plus de 385 000 marques avaient été enregistrées. Les demandes de brevets et de certificats d'utilité avaient enregistré près de 20% d'augmentation entre janvier et mai 2025, par rapport à la même période de l'année précédente, et plus de 1 200 demandes de dessins et modèles industriels avaient été reçues en 2024. Le Gouvernement avait récemment lancé une nouvelle voie de propriété intellectuelle verte, avec une période d'examen moyenne de six mois, afin d'accélérer l'enregistrement des brevets relatifs aux technologies durables. L'idée stratégique sous-jacente était d'encourager les innovateurs et les inventeurs à développer une propriété intellectuelle qui soutiendrait la transition vers une économie verte. Les Émirats arabes unis s'efforçaient d'adhérer à l'Arrangement de Lisbonne, au Traité de Budapest et à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets. Dans ce contexte, le pays se félicitait de l'adoption du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) et espérait que les négociations sur les autres traités proposés progresseraient. Un projet sur l'innovation dans les universités était actuellement mené avec l'Académie de l'OMPI. Un programme de formation avait été lancé en collaboration avec l'Emirates Intellectual Property Association (EIPA) pour former des agents de marques qualifiés et accrédités au centre de formation à la propriété intellectuelle de Dhahi Khalfan. Les Émirats arabes unis avaient lancé leur stratégie nationale pour les industries culturelles et de la création, dont l'objectif était de porter la contribution de ce secteur vital à l'économie à 5% du produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2031. Un système d'enregistrement des produits liés à une localisation géographique spécifique avait été lancé et quatre produits retenus dans le plan pour la phase initiale. Il convenait de féliciter l'OMPI pour ses efforts visant à rester à la pointe des progrès technologiques tels que l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, que les Émirats arabes unis soutiennent pleinement.

143. La délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déclaré que les systèmes du PCT, de La Haye et de Madrid offraient aux entreprises du Royaume-Uni une protection mondiale de la propriété intellectuelle d'un bon rapport coût-efficacité. La gestion financière responsable et prudente de l'OMPI était digne d'éloges. L'Assemblée générale de l'OMPI devait examiner des questions difficiles, notamment le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027, et les délégations devaient s'efforcer de parvenir à un consensus. L'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), que le Royaume-Uni signerait prochainement, et du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés était la preuve que le multilatéralisme et la propriété intellectuelle pouvaient apporter des progrès significatifs. Le Royaume-Uni appuyait un système de propriété intellectuelle plus inclusif, en particulier des programmes pour les femmes, les jeunes et les groupes sous-représentés. L'élargissement de l'initiative WIPO GREEN et la reconnaissance croissante du rôle de la propriété intellectuelle dans la lutte contre les changements climatiques étaient des évolutions positives. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait signé un protocole d'accord avec WIPO GREEN en 2024 et en avait depuis rejoint le conseil d'administration dans le but de renforcer la collaboration. Le travail accompli par l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe était une bonne chose et la coopération dans ce domaine devait être renforcée avec les partenaires

basés à Genève et les initiatives mondiales dans ce domaine. L'Ukraine faisait preuve d'une résilience admirable face aux attaques sans précédent de la Fédération de Russie qui touchaient sa population et ses industries de la création. Le rapport du Secrétariat sur l'assistance au secteur de l'innovation et de la créativité de ce pays était donc accueilli favorablement, tout comme le soutien actuel de l'OMPI.

144. La délégation de la République-Unie de Tanzanie a souscrit aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA, respectivement. Des systèmes de propriété intellectuelle inclusifs, équitables et réactifs s'imposaient pour relever les défis particuliers auxquels étaient confrontés les pays en développement et les PMA. L'OMPI devait continuer à renforcer les initiatives de renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'utilisation des flexibilités prévues par les accords internationaux en matière de propriété intellectuelle afin de garantir que les systèmes soutenaient le développement durable. La République-Unie de Tanzanie avait été sélectionnée pour trois projets clés : l'atelier de gestion de la propriété intellectuelle pour les PME et les jeunes entreprises, qui s'était achevé en mai 2025; la création du centre de propriété intellectuelle de l'Afrique de l'Est de l'OMPI et de l'ARIPO et d'un centre de formation de l'OMPI, dont l'accord de coopération devrait être signé lors des assemblées actuelles; et une étude de l'OMPI sur la contribution des industries fondées sur le droit d'auteur à l'économie. Au cours de l'année précédente, l'OMPI avait aidé le pays à renforcer ses capacités institutionnelles, à moderniser l'administration de la propriété intellectuelle et à promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Elle avait poursuivi l'amélioration de ses services de propriété intellectuelle et leur application grâce à des réformes juridiques, au renforcement des capacités, à des campagnes de sensibilisation et à des mécanismes de protection plus stricts.

145. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que les travaux de l'OMPI devaient être guidés par son mandat, qui consistait à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. L'amélioration et la rationalisation des services de dépôt et d'enregistrement internationaux administrés par l'OMPI devaient se poursuivre afin de permettre aux déposants de bénéficier d'une protection simple et économique. Le système du PCT, par exemple, ne pouvait pas rester efficace si l'on y ajoutait des exigences sans rapport avec la brevetabilité des inventions, comme les exigences relatives à la divulgation des savoirs traditionnels et des ressources génétiques. Tous les systèmes d'enregistrement devaient être solvables et financièrement autonomes. Les déposants auprès du système du PCT et du système de Madrid ne devraient pas avoir à payer des taxes pour financer d'autres systèmes qui n'étaient ni solvables ni même proches de la viabilité financière. La propriété intellectuelle était la clé de la prospérité économique dans tous les pays; les mandats des comités de l'OMPI devaient donc contribuer à favoriser et à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Ainsi que l'avait déclaré le Président des États-Unis d'Amérique, M. Trump, dans sa proclamation de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2025, la promotion et la protection de la propriété intellectuelle permettaient aux musiciens, aux écrivains, aux auteurs, aux scientifiques et aux inventeurs de se concentrer sur ce qu'ils faisaient le mieux.

146. La délégation de l'Uruguay s'est associée à la déclaration faite par la délégation de l'Équateur au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a déclaré qu'elle poursuivait le renforcement de son système de propriété intellectuelle par le biais d'une approche réglementaire institutionnelle et inclusive. Elle avait récemment officialisé son adhésion au système du PCT et travaillait en étroite collaboration avec l'OMPI pour le mettre en œuvre, facilitant ainsi l'accès à la protection internationale de la propriété intellectuelle. L'Uruguay prônait une vision globale de l'inclusion, de l'équité et du développement territorial, en particulier en ce qui concerne le rôle moteur des femmes et des PME dans l'innovation et l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle devait favoriser le développement, et l'Uruguay s'était donc associé à l'OMPI pour promouvoir la sensibilisation et la formation afin de créer une culture de la propriété intellectuelle dans l'ensemble de la société.

147. La délégation de l'Ouzbékistan a félicité l'OMPI pour l'attention croissante qu'elle portait aux technologies émergentes, notamment l'IA, les technologies de pointe et la transformation numérique. L'OMPI avait mené de manière exemplaire les discussions sur les interactions entre la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle, et elle avait également apporté un soutien remarquable aux innovateurs et aux décideurs politiques dans ces domaines complexes. Des initiatives bienvenues avaient été prises pour encourager l'esprit d'entreprise axé sur l'innovation et renforcer les jeunes entreprises et les PME, en particulier dans les économies en développement et en transition, grâce à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement ouzbek avait pris des mesures pour moderniser son système de propriété intellectuelle et créer un environnement abordable pour les innovateurs, les entrepreneurs, les instituts de recherche et les industries de la création. L'Ouzbékistan était devenu partie à la Convention de Rome, à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et au Traité de Singapour, et se préparait à adhérer à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. La récente visite du Directeur général en Ouzbékistan avait renforcé l'engagement du pays à renforcer son système de propriété intellectuelle et à approfondir les liens avec la communauté internationale de la propriété intellectuelle. Les partenaires de développement de l'OMPI et les autres États membres avaient aidé l'Ouzbékistan à mettre en place une infrastructure de propriété intellectuelle efficace, transparente et propice à l'innovation. L'OMPI jouait un rôle de premier plan dans la promotion de la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance inclusive, du développement durable et du progrès technologique. Grâce à une action collective, l'OMPI et ses États membres pouvaient façonner un système de propriété intellectuelle répondant aux défis et aux possibilités de l'époque.

148. La délégation de Vanuatu a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom des pays de l'Asie et du Pacifique et a félicité l'OMPI pour les efforts qu'elle déployait afin de faire progresser son Plan d'action pour le développement. En tant que petit État insulaire en développement, Vanuatu était confronté à des défis, tels que les changements climatiques, eux-mêmes étroitement liés au programme de l'innovation. L'assistance de l'OMPI, en particulier sur les indications géographiques et l'accord de Lisbonne, avait entraîné une réforme législative destinée à améliorer le régime de propriété intellectuelle du pays. Une nouvelle législation sur les indications géographiques était en cours d'élaboration. En juin 2025, le Conseil des ministres de Vanuatu avait commencé à envisager la ratification de l'Arrangement de Lisbonne, de l'Arrangement de La Haye et du Protocole de Madrid.

149. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a déclaré qu'au cours de l'année précédente, elle avait dénoncé l'application de 930 mesures unilatérales et coercitives à l'encontre du pays. Ce chiffre s'élevait aujourd'hui à 1 038, révélant la cruauté de ceux qui cherchaient à stopper le développement du Venezuela. Cependant, loin d'être réprimées, les idées continuaient d'émerger au Venezuela, même dans les conditions les plus difficiles. Ces conditions avaient renforcé la détermination des Vénézuéliens et du Gouvernement. Dans ce contexte, la propriété intellectuelle n'était plus un domaine technique isolé, mais un outil stratégique permettant de relancer l'économie, la société et la culture. En 2025, à la suite d'un débat national, le Gouvernement avait lancé son plan national pour 2025-2031, qui contenait des propositions pour sept transformations importantes. C'était dans ce cadre de transformation que la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, actuellement en cours d'élaboration, prenait forme. Il s'agissait d'un effort collectif qui associait la méthodologie technique de l'OMPI à la force créative du pays. La participation du public à l'élaboration de la stratégie avait été sans précédent, montrant la détermination des peuples à construire un modèle de propriété intellectuelle profondément souverain. La capacité institutionnelle s'améliorait de jour en jour, comme le montrait le fait que le pays avait amélioré ses performances pour tous les indicateurs d'enregistrement en 2024 par rapport à l'année précédente. Cela témoignait de la confiance renouvelée du secteur productif dans le système de propriété intellectuelle. Chaque indicateur représentait un projet qui assurait des moyens de subsistance, un lieu qui se relevait ou une communauté qui prospérait. Chaque indicateur représentait une personne réelle et une histoire qui défiait les ténèbres du blocus. La

République bolivarienne du Venezuela adhérait à la vision de l'OMPI selon laquelle la propriété intellectuelle était un outil permettant de promouvoir l'inclusion et la solidarité, de faire tomber les barrières et de favoriser le développement humain, l'innovation et le bien-être. La propriété intellectuelle pouvait également appuyer la reprise économique du pays. Là où il y avait de l'inventivité, il y avait de l'espoir pour un avenir digne, juste et souverain.

150. La délégation du Viet Nam s'est associée aux déclarations faites par les délégations du Pakistan et du Cambodge au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et de l'AWGIPC. Elle a déclaré que l'OMPI était essentielle pour relier les pays et les parties prenantes dans leurs efforts visant à améliorer les systèmes de protection, de gestion, d'utilisation et de commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. Le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et la transformation numérique constituaient des catalyseurs essentiels du développement national. La propriété intellectuelle apportait une base stratégique pour ce développement et les efforts visant à s'intégrer davantage dans l'économie numérique mondiale. Le Viet Nam s'efforçait d'accélérer la transformation numérique de son système de propriété intellectuelle, de développer un marché dynamique de la propriété intellectuelle, de renforcer les capacités d'application, de promouvoir la sensibilisation du public et de renforcer les capacités en matière de propriété intellectuelle.

151. La délégation de la Zambie, s'associant aux déclarations faites par les délégations de la Namibie et du Népal, respectivement au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA, a déclaré qu'elle se félicitait de l'attention renouvelée portée par l'OMPI au Plan d'action pour le développement et de la proposition de créer le Fonds d'accélération pour le développement, dont l'objectif était de catalyser l'innovation inclusive dans l'ensemble des pays du Sud. Grâce au Fonds fiduciaire mondial du Japon, la Zambie avait achevé la numérisation de ses dossiers de propriété intellectuelle. L'OMPI jugeait positif un projet de suivi de la saisie des données, prévu pour la fin de l'année 2025, afin de garantir la numérisation des documents existants. La Zambie se félicitait d'avoir été sélectionnée pour le projet CDIP de l'Académie de l'OMPI sur le renforcement de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les institutions artistiques et créatives, qui s'inscrivait dans le cadre des efforts nationaux visant à doter les jeunes créateurs de connaissances en matière de propriété intellectuelle et de compétences entrepreneuriales. L'inclusion de la Zambie dans le projet de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour l'innovation chez les jeunes avait produit des résultats tangibles, notamment la délivrance d'une douzaine de brevets aux participants. La Zambie se félicitait de sa participation au projet IP Club de l'OMPI et de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), qui favorisait la prise de conscience et le respect de la propriété intellectuelle chez les écoliers.

152. La délégation du Zimbabwe a salué l'adoption de la déclaration de Riyad, que le Gouvernement zimbabwéen avait signée. Il s'employait également à adhérer à l'Arrangement de La Haye et à l'Acte de Genève y afférent dans le cadre de sa stratégie de réforme de la propriété intellectuelle. Ces instruments concordaient étroitement avec le programme national de développement du pays et l'engagement du Gouvernement à améliorer l'écosystème de la propriété intellectuelle. Le Zimbabwe avait eu l'honneur d'accueillir, conjointement avec l'OMPI, le Colloque mondial sur les indications géographiques 2025 aux chutes Victoria. Le soutien du Fonds fiduciaire mondial du Japon avait permis à l'Office de la propriété intellectuelle du Zimbabwe de vérifier les dossiers de marques et de commencer la saisie électronique des dossiers de brevets. Ces avancées étaient essentielles à la vision de transformation de l'Office de la propriété intellectuelle en une institution solide, moderne et efficace. La mise en œuvre en cours du programme de mentorat et d'accompagnement des PME de l'OMPI, qui permettait aux entrepreneurs du Zimbabwe de mieux comprendre le système de la propriété intellectuelle et d'en tirer parti, était tout aussi bienvenue. Le Zimbabwe continuait de bénéficier des programmes universitaires de l'OMPI, en particulier du programme de master en propriété intellectuelle dispensé conjointement avec l'ARIPO et l'Université africaine, qui avait produit parmi les meilleurs professionnels de la propriété intellectuelle du pays. Le programme de

bourses du système de Madrid avait également contribué de manière significative au développement professionnel du personnel de l'office de propriété intellectuelle. Il convenait de féliciter l'OMPI pour son engagement sans faille en faveur de la promotion de la propriété intellectuelle en Afrique et dans le monde entier.

153. La délégation de la Fédération de Russie, exerçant son droit de réponse, a déclaré qu'elle rejetait catégoriquement les tentatives visant à politiser artificiellement les travaux de l'OMPI. De telles tentatives ne pouvaient être interprétées que comme un manque de respect, de la mauvaise foi et une indifférence à l'égard de l'ordre du jour urgent et pertinent des réunions des assemblées de l'OMPI et du règlement intérieur de l'Organisation. Par ailleurs, ces déclarations étaient fondées sur de fausses accusations qui n'avaient rien à voir avec la réalité. La délégation n'accepterait pas une image aussi déformée de la situation en Ukraine. La Fédération de Russie agissait en pleine conformité avec le droit international. Elle s'acquittait toujours de ses obligations internationales et restait un partenaire fiable. Parallèlement, elle était disposée à utiliser tous les moyens possibles pour défendre les intérêts et les droits de ses citoyens. Les insinuations de l'UE et de ses États membres, qui légiféraient et mettaient en œuvre des mesures discriminatoires concernant l'enregistrement et la protection des droits sur les marques, les dessins industriels, les indications géographiques et les appellations d'origine pour les produits des déposants et des détenteurs de droit d'auteur russes, étaient inacceptables. Les États qui pratiquaient ouvertement une discrimination fondée sur la nationalité et la langue n'avaient aucun droit moral de faire la leçon aux autres États membres, et encore moins une base juridique pour le faire. De telles mesures étaient inadmissibles et indignes des États membres de l'OMPI. La Fédération de Russie exhortait de nouveau tous les États membres à respecter le mandat de l'OMPI, à engager un dialogue constructif et à éviter de politiser ses travaux. Elle demandait également au Secrétariat et au président, qui étaient chargés de veiller au respect du règlement intérieur, de lui apporter leur soutien à cet égard.

154. La délégation d'Israël, exerçant son droit de réponse, a déclaré que la République islamique d'Iran avait longtemps trompé la communauté internationale, tout en faisant progresser son programme nucléaire et en mettant au point des missiles balistiques. L'utilisation de ces missiles contre l'Institut scientifique Weizmann, à Rehovot, avait causé des dommages irréparables au monde entier. Des laboratoires, des équipements et des échantillons de tissus avaient été détruits, des animaux de laboratoire tués et des avancées uniques dans le domaine de la recherche scientifique retardées. La délégation de la République islamique d'Iran devait expliquer comment elle comptait remplacer les recherches de pointe sur les changements climatiques et le cancer effectuées dans les bâtiments les plus endommagés. La République islamique d'Iran aurait plus à offrir au monde que la haine et la destruction, si sa culture n'avait pas été détournée par les islamistes, détruisant toute possibilité de développement intellectuel et scientifique qui contribuerait à promouvoir la paix et la santé des sociétés et de l'humanité.

155. La délégation de l'Iran (République islamique d'), exerçant son droit de réponse, a déclaré que la déclaration faite par la délégation d'Israël était sans fondement, trompeuse et hypocrite. L'attaque illégale et non provoquée du régime israélien contre la République islamique d'Iran le 13 juin 2025 avait été, à tous égards, un acte d'agression qui ne pouvait en aucun cas être justifié au regard du droit international. Elle avait eu un impact irréparable et durable, sapant l'innovation, la créativité et le système de propriété intellectuelle du pays. L'acte d'agression odieux et répréhensible du régime israélien constituait une grave violation de la souveraineté de la République islamique d'Iran et avait coûté la vie à d'éminents scientifiques, innovateurs, professeurs d'université et autres détenteurs et responsables de la propriété intellectuelle iraniens. Il s'agissait d'une violation flagrante de la Convention instituant l'OMPI, et de son article 3 notamment. La République islamique d'Iran et son peuple étaient déterminés à défendre leur patrie. Le pays restait attaché aux règles et principes fondamentaux du droit international; les opérations défensives qu'il avait menées en réponse à l'usage illégal de la force par le régime israélien l'avaient été dans l'exercice de son droit à l'autodéfense, tel

qu'inscrit dans la Charte des Nations Unies, et en pleine conformité avec les principes de nécessité et de proportionnalité du droit international. La guerre d'agression du régime israélien avait ébranlé tout le tissu de l'ordre juridique international fondé sur les Nations Unies, y compris les piliers sur lesquels le système international de propriété intellectuelle avait été construit : le respect mutuel entre les États, l'égalité souveraine et la promotion de la créativité et de l'innovation par le biais d'une coopération pacifique. Il était essentiel que le monde, y compris les États membres et les mécanismes des Nations Unies, mette fin à l'impunité du régime israélien et défende la Charte de l'ONU et le droit international.

156. La délégation du Danemark, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a félicité l'OMPI pour ses travaux visant à rendre la propriété intellectuelle plus conviviale et s'est réjouie des nouvelles activités axées sur les besoins des utilisateurs de la propriété intellectuelle. L'UE et ses États membres étaient favorables à la conclusion rapide d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Ils étaient prêts à s'engager de manière constructive dans la poursuite des travaux de l'IGC sur la base de son mandat renouvelé pour l'exercice biennal 2026-2027, comme cela avait été recommandé par consensus. Ils joindraient leurs efforts pour renforcer l'Arrangement de Lisbonne et son Acte de Genève et créeraient de nouvelles opportunités commerciales découlant d'une promotion et d'une protection plus larges des indications géographiques. L'OMPI, qui jouait un rôle important dans les efforts déployés pour atteindre les ODD, devrait continuer à développer ses projets et ses activités sur la transition énergétique et climatique, en particulier par l'intermédiaire de WIPO GREEN, et sur le développement par la propriété intellectuelle, notamment en renforçant l'autonomie des femmes et des jeunes. Les discussions en cours sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle constituaient une priorité majeure. L'assistance de l'OMPI à l'Ukraine s'était avérée des plus précieuses. La guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait eu pour effet de diviser les pays plutôt que de les rapprocher dans le cadre des efforts multilatéraux collectifs encouragés par l'OMPI. L'UE et ses États membres maintenaient leur soutien indéfectible et leur solidarité à l'égard de l'Ukraine.

157. Le représentant de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a déclaré que l'OAPI poursuivait ses actions visant à développer un écosystème propice à la protection et à la valorisation de la propriété intellectuelle dans ses États membres et aligné sur les objectifs de développement des États et sur les standards internationaux. Les initiatives engagées à l'OAPI avec l'appui des partenaires contribuaient à soutenir le financement de la valorisation de la propriété intellectuelle utilisée par les PME, les start-up et les producteurs de produits de qualité pour une meilleure création de la valeur pour le développement économique des États.

158. Le représentant de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) a déclaré que, avec le soutien de l'OMPI, les États membres de l'ARIPO avaient mis en œuvre des initiatives clés, notamment une session régionale de formation des formateurs en Afrique de l'Est, une session relative au réseau de CATI et la Conférence des chefs des offices de propriété intellectuelle des États membres de l'ARIPO. Le Colloque mondial sur les indications géographiques 2025, qui avait eu lieu au Zimbabwe, avait permis de faire progresser les efforts visant à tirer parti des indications géographiques pour le développement durable en Afrique. Les initiatives de l'OMPI, telles que les clubs scolaires de propriété intellectuelle, avaient contribué à l'émergence d'une nouvelle génération qui appréhendait et appréciait la propriété intellectuelle. L'ARIPO se félicitait de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT).

159. Le représentant de l'Office eurasiatique des brevets a déclaré que, dans le contexte géopolitique actuel, il était plus important que jamais de revenir à un dialogue constructif afin de créer les meilleures conditions possibles pour les inventeurs et les créateurs du monde entier. Pour la première fois depuis 2009, le programme de travail et budget proposé par l'OMPI contenait des dispositions relatives à une réduction des recettes. La politique ne devait pas

être un obstacle à l'attractivité du système de propriété intellectuelle ni à la confiance des déposants. Les obstacles artificiels, tels que les mesures discriminatoires à l'encontre de certains pays, les difficultés à payer les contributions et à faire respecter les droits, pouvaient être surmontés grâce à la volonté politique et au dialogue. Il convenait de faire preuve d'une souplesse maximale afin de garantir que les déposants des territoires touchés ne perdent pas leurs droits. La légitimité des mesures prises par les offices des brevets dans de telles situations était dictée par la force majeure. Tous les offices des brevets devaient travailler de manière constructive dans le cadre des projets internationaux établis. Un programme d'accélération des brevets eurasiens avait été lancé, dont tous les candidats étaient invités à faire pleinement usage.

160. La représentante de la Ligue des États arabes (LEA) a salué les efforts déployés par l'OMPI pour transformer la propriété intellectuelle en activité économique et innovante et contribuer ainsi à la réalisation des ODD et à l'amélioration des conditions de vie de millions de personnes à travers le monde. Son soutien aux pays de la région arabe, en particulier, était très apprécié. Depuis 2000, la LEA et l'OMPI collaboraient de manière fructueuse sur des questions liées à la propriété intellectuelle dans le cadre de leur protocole d'accord, qui avait été actualisé en 2018, dans l'intérêt de la région arabe. L'inclusion de l'arabe comme langue de travail du système de Madrid et d'autres traités administrés par l'OMPI permettrait aux pays arabes de bénéficier davantage du système mondial de propriété intellectuelle. Des travaux étaient en cours avec l'OMPI pour établir une plateforme d'enregistrement électronique de la propriété intellectuelle arabe et le projet avait été présenté au comité technique permanent de la Ligue sur la propriété intellectuelle en mai 2025. Le comité avait pour mandat de coordonner la position de la région sur les aspects de développement de la propriété intellectuelle dans les pays arabes. La LEA continuait de collaborer avec la Division des pays arabes de l'OMPI à la mise en œuvre d'activités conjointes dans le cadre de leur plan annuel. En 2025, ces activités comprenaient un webinaire organisé en juin à l'intention des fonctionnaires judiciaires sur le respect des droits de propriété intellectuelle, une séance d'information sur les projets de l'OMPI menés dans la région et une réunion de suivi sur le projet visant à établir un réseau de CATI.

161. Le représentant de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a déclaré que les droits de propriété intellectuelle, en particulier les brevets, étaient essentiels à l'innovation et au développement scientifique. Le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que le renforcement des capacités, le financement et le transfert de technologie, étaient essentiels pour atteindre les ODD et le Programme d'action OCI-2025. L'OCI condamnait l'effacement du patrimoine culturel de la Palestine par Israël et a appelé la communauté internationale à honorer ses responsabilités morales et légales à l'égard du peuple palestinien.

162. Le représentant de l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG) a déclaré que la propriété intellectuelle était essentielle pour encourager les personnes talentueuses à innover et à créer. L'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) en Arabie saoudite soulignait l'importance qu'accordaient les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe à la protection des droits de propriété intellectuelle. L'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe tenait à approfondir la coopération en vue de stimuler et de protéger l'activité inventive dans ces pays et de s'engager dans des efforts conjoints avec l'OMPI et ses États membres.

163. Le représentant de Centre Sud a déclaré qu'en ce qui concernait la réalisation des ODD et du Pacte pour l'avenir, il fallait des politiques nationales et un régime international qui soutiennent les efforts de développement plutôt que de les compromettre. Les gouvernements devaient préserver l'équilibre de la législation en matière de propriété intellectuelle, comprendre son interaction avec divers objectifs et intérêts politiques et conserver une marge de manœuvre nationale pour mettre en œuvre les traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. Le Plan d'action pour le développement devrait être intégré dans le cadre d'un mécanisme de coordination efficace. L'OMPI devrait s'efforcer d'assurer une représentation équitable des

groupes de pays en développement, en particulier au sein du Comité de coordination et du PBC. Le programme de travail et budget proposé pour 2026-2027 établissait des liens clairs avec les ODD et la proposition relative au Fonds d'accélération pour le développement était bienvenue. Les États membres étaient encouragés à ratifier le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et à faire progresser les négociations textuelles sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les limitations et exceptions au droit d'auteur pour l'éducation, les bibliothèques et les personnes handicapées.

164. Le représentant du Consortium for Common Food Names (CCFN) a déclaré que le CCFN avait été créé avec le soutien d'industries et d'agriculteurs du monde entier en réponse au manque de transparence et de respect des lois sur la propriété intellectuelle de la Commission européenne, comme en témoignaient ses négociations musclées et à huis clos avec de nombreux États membres de l'OMPI. Ces actions de l'UE avaient bénéficié à une poignée de producteurs, mais portaient préjudice à des millions de consommateurs, à des milliers de petites et moyennes exploitations agricoles ainsi qu'à de nombreux petits fabricants et exportateurs, principalement dans les pays en développement. Le CCFN appuyait les indications géographiques et la question de savoir si elles pouvaient coexister avec les noms communs ne devrait pas être débattue. De nombreux pays moins développés continuaient à débattre des indications géographiques lors des assemblées sans fournir de preuves des avantages économiques potentiels pour leurs propres agriculteurs ou consommateurs. De même, les pays non membres de l'UE n'ont pas évoqué leurs difficultés à enregistrer, maintenir ou faire respecter les indications géographiques dans l'UE. L'OMPI devrait exprimer sa désapprobation face à la campagne déloyale et agressive menée par l'UE visant à interdire l'utilisation des noms communs.

165. La représentante de l'Association européenne de fournisseurs commerciaux d'information en matière de brevets (PatCom) a déclaré qu'en tant qu'association de fournisseurs d'informations commerciales en matière de brevets, cette dernière s'engageait à assurer la fourniture intégrale de données primaires sur les brevets de la plus haute qualité. Ses membres apportaient une valeur vitale à ces données afin d'aider les scientifiques et les professionnels de la propriété intellectuelle avec des solutions de recherche, d'analyse et de flux de travail. La PatCom attendait avec intérêt des discussions bilatérales qui auraient lieu pendant les assemblées afin d'optimiser sa mission.

166. Le représentant du Global Expert Network on Copyright User Rights (User Rights Network) a déclaré que le réseau était composé de plus de 100 universitaires spécialistes du droit d'auteur provenant d'une cinquantaine de pays et qu'il était présidé par le Program on Information Justice and IP de l'American University, à Washington. Le réseau souhaitait s'assurer que les travaux de l'OMPI reflétaient la nécessité de maintenir un équilibre entre les droits des auteurs et l'intérêt public général, en particulier l'éducation, la recherche et l'accès à l'information, ainsi que les normes contenues dans les accords et la politique de l'OMPI en matière de droit d'auteur sur la place intégrale dans le système du droit d'auteur des limitations et des exceptions pour l'enseignement et la recherche. Il a salué les efforts déployés par le SCCR pour s'orienter vers un programme de travail visant à élaborer des instruments juridiques internationaux sur les limitations et les exceptions. Le rapport du SCCR sur ce sujet devrait réaffirmer spécifiquement ce programme de travail et le mandat qu'il avait reçu de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2012 à cet égard. Le réseau avait récemment rédigé un modèle d'instrument sur les limitations et les exceptions, basé sur les processus et les lignes directrices adoptés par l'Assemblée générale et le SCCR. Il espérait publier la version finale sous peu. Le réseau prévoyait de publier des études, des vidéos et des rapports sur les limitations et exceptions en matière de droit d'auteur sur [infojustice.org](http://infojustice.org), et d'ouvrir le Centre sur la gouvernance de la connaissance à l'Institut universitaire de hautes études de Genève en septembre 2025. Le Centre coordonnerait les efforts de formation, de recherche et

d'assistance technique afin de promouvoir l'intérêt du public pour la politique en matière de propriété intellectuelle.

167. La représentante de l'Escuela Latinoamericano de Propiedad Intelectual (ELAPI) a déclaré que des points de vue de plus en plus divergents sur la propriété intellectuelle étaient en train d'émerger. L'ELAPI menait des actions visant à assurer la protection continue et la jouissance future des créations humaines. Elle préconisait un système de propriété intellectuelle solide, au service du développement durable, de la diversité créative et du progrès de l'Amérique latine. Elle s'efforçait de faire en sorte que les jeunes générations comprennent comment les droits de propriété intellectuelle pouvaient leur offrir une vie meilleure et de leur donner les moyens d'utiliser, de respecter et de promouvoir ces droits. L'ELAPI était disposée à travailler avec toutes les parties concernées, en particulier le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pour atteindre ses objectifs.

168. Le représentant de l'Inter-American Association of Industrial Property (ASIPI) a déclaré que celle-ci s'était engagée à renforcer le système de propriété intellectuelle en tant que moteur du développement économique, social et durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. La collaboration entre les secteurs public et privé était importante pour promouvoir l'innovation et la compétitivité. Les études de l'OMPI et de l'ASIPI démontraient que la propriété intellectuelle était un pilier stratégique du développement. Toutefois, les niveaux d'innovation dans la région restaient faibles en raison de lacunes structurelles qui entravaient la transformation des connaissances en valeur. Les États devraient renforcer les cadres réglementaires, les institutions et les politiques publiques qui leur permettaient d'exploiter leur potentiel créatif.

169. La représentante de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) a déclaré que l'AIPPI était une organisation politiquement neutre, sans but lucratif, qui représentait 9 000 membres dans quelque 110 pays. L'AIPPI attachait beaucoup d'importance à sa longue collaboration à l'élaboration d'un système de propriété intellectuelle équilibré, efficace et harmonisé à l'échelle mondiale. L'association reflétait les points de vue des entreprises de toutes tailles, des innovateurs et des créateurs. L'OMPI jouait un rôle essentiel en veillant à ce que les cadres de propriété intellectuelle restent inclusifs et adaptés à l'avenir. L'AIPPI soutiendrait l'OMPI dans ses efforts pour s'assurer que la propriété intellectuelle restait le moteur du développement économique et culturel dans le monde entier.

170. La représentante de l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) a salué les précieuses initiatives de l'OMPI axées sur l'engagement des jeunes. L'AIJA représentait plus de 6 000 avocats dans une centaine de pays. Ses membres avaient une expérience pratique variée en matière de propriété intellectuelle, de technologie et d'innovation, et étaient désireux de s'informer sur les initiatives essentielles de l'OMPI et d'y contribuer. L'AIJA avait intégré le bien-être et la méditation dans ses activités afin de promouvoir une culture de la santé et du bien-être parmi ses membres. L'OMPI devrait également envisager d'introduire une brève période de méditation pendant les longues sessions des assemblées, ce qui favoriserait le bien-être conformément à l'ODD 3 et donnerait l'exemple d'un soutien global à l'innovation et à la santé.

171. Le représentant de la Chambre de commerce internationale (CCI) a déclaré que la Commission mondiale de la propriété intellectuelle de la CCI réunissait des dirigeants d'entreprise et des experts pour élaborer la politique en matière de propriété intellectuelle et veiller à ce que les systèmes de propriété intellectuelle soient une force positive pour la société. Tous les États membres avaient des points de vue différents sur l'innovation, la propriété intellectuelle et sur qui devaient être les bénéficiaires des avancées dans le domaine des arts et des sciences, en fonction de leurs propres industries, arts, cultures et infrastructures d'innovation. Le succès économique reposant sur la certitude, il était important de veiller à ce que les règles restent équitables et cohérentes afin de produire des résultats prévisibles.

172. Le représentant du Comité international pour les Peuples Autochtones des Amériques (Incomindios) a déclaré que l'Alaska et Hawaï s'opposaient à l'affirmation trompeuse des États-Unis d'Amérique selon laquelle, conformément à l'article 73 de la Charte des Nations Unies, ils avaient informé l'Alaska et Hawaï, pays sous occupation étrangère, de l'application territoriale de la Convention universelle sur le droit d'auteur. En outre, des représentants de l'Alaska et d'Hawaï auraient dû être inclus dans la délégation des États-Unis d'Amérique aux assemblées. Selon l'ancienne sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, l'Alaska et Hawaï avaient le droit de siéger en tant qu'États observateurs. L'obligation de donner effet aux chapitres XI, XII et XIII de la Charte devait être incluse dans les processus d'élaboration des normes de l'OMPI. Ne pas le faire reviendrait à nier le droit de participation de l'Alaska et d'Hawaï.

173. La représentante de l'Association internationale des médicaments génériques et biosimilaires (IGBA) a déclaré qu'une concurrence saine dépendait de règles claires et équitables, qui garantissaient qu'après une période définie de protection par brevet pour les médicaments innovants, la concurrence pouvait entrer sur le marché, élargissant ainsi l'accès à des traitements rentables et susceptibles de sauver des vies. Lorsque ces conditions étaient modifiées ou détournées par des tactiques visant à retarder la concurrence, le système s'en trouvait perturbé, l'innovation ralentie et l'accès limité, les systèmes de soins de santé en devant en supporter la charge. Malheureusement, l'altération de ces conditions était de plus en plus fréquente. La mauvaise qualité des brevets et les procédures d'octroi inappropriées permettaient à des brevets non innovants d'accorder une protection indue. En outre, certains acteurs du marché abusaient de leur position de force, créant des obstacles artificiels qui entravaient la concurrence, perturbaient le bon fonctionnement des systèmes de soins de santé et, en fin de compte, empêchaient les patients d'avoir accès à des médicaments vitaux. Il était urgent de mettre en place une collaboration mondiale afin de maintenir un équilibre entre l'innovation et l'accès aux médicaments. Un secteur hors brevet florissant ne constituait pas une menace pour l'innovation, mais était au contraire essentiel à sa pérennité et à sa viabilité.

174. La représentante de l'International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC) a déclaré que les données quantitatives de la propriété intellectuelle connue, telles que la recherche-développement, les marques, les bases de données logicielles et les actifs organisationnels, pouvaient servir à calculer la valeur des actifs incorporels des entreprises à l'échelle mondiale. Les secrets commerciaux, cependant, ne pouvaient pas être facilement quantifiés, même s'ils étaient essentiels au commerce mondial et que leur valeur économique était susceptible d'être considérable. L'IIPCC disposait d'une solution exclusive qui permettait d'enregistrer des secrets commerciaux sans en divulguer le contenu. Une valeur commerciale significative pourrait être créée si les droits de propriété intellectuelle sur les secrets commerciaux étaient quantifiables, transparents et certains. Les États membres étaient invités à se joindre à l'IIPCC pour étudier comment l'enregistrement des secrets commerciaux pouvait contribuer au développement économique national. L'IIPCC continuerait à travailler avec l'OMPI pour renforcer la protection des secrets d'affaires et espérait collaborer à l'élaboration d'un système d'enregistrement des secrets d'affaires efficace, quantifiable et transparent qui contribuait au bien-être économique.

175. Le représentant de MALOCA *Internationale* s'est dit préoccupé par certains aspects des processus de l'OMPI qui s'écartaient des principes établis au cours du cycle de Doha, notamment en ce qui concernait la transparence et la participation effective. Le fait que le droit des peuples autochtones à une consultation libre, préalable et informée n'ait pas été pleinement respecté lors de la Conférence diplomatique de 2024 pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles était extrêmement troublant. Ce droit était essentiel pour assurer leur véritable participation. Des espaces tels que le groupe de travail autochtone de l'IGC étaient précieux. Cependant, dans sa forme actuelle, le groupe de travail autochtone constituait un forum conjoint des peuples autochtones et des États, ce qui diluait la voix des premiers. Les propositions d'exceptions et de limitations au traité sur la protection des

organismes de radiodiffusion, actuellement à l'examen, représentaient une autre source d'inquiétude, car elles porteraient atteinte aux droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones. Davantage d'acteurs non étatiques devaient être impliqués dans le suivi des activités de WIPO GREEN.

176. Le représentant de l'Organisation pour un réseau international des indications géographiques (ORIGIN) s'est félicité que de nombreuses délégations aient mentionné les indications géographiques comme une priorité stratégique pour le développement inclusif, confirmant ainsi l'intérêt mondial croissant pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel. Les indications géographiques constituaient un outil formidable pour les producteurs primaires, souvent pénalisés dans les dynamiques de négociation avec les détaillants, afin d'obtenir une rémunération équitable pour leurs produits. En outre, les indications géographiques n'étant pas délocalisables, elles permettaient de maintenir des emplois dans des zones défavorisées et contribuaient à la préservation des traditions locales et des identités culturelles. Le système de Lisbonne avait donc reçu le soutien total de la communauté mondiale des indications géographiques. L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne continuait à attirer de nouvelles parties contractantes. Il s'agissait d'un instrument international moderne et souple destiné à protéger les indications géographiques et les appellations d'origine dans les juridictions étrangères, au bénéfice des producteurs et des PME. Les indications géographiques étaient de plus en plus la cible du "cybersquattage", qui consistait à exploiter leur réputation à des fins trompeuses ou frauduleuses sur l'Internet. Les indications géographiques devaient donc être considérées comme des droits légitimes dans le cadre des principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). ORIGIN était convaincue que le rapport initial de l'équipe de projet OMPI-ICA chargée de l'examen des principes UDRP tiendrait compte de ce point de vue.

177. Le représentant du Third World Network Berhad (TWN) a déclaré que les fabricants investissaient de plus en plus dans les actifs incorporels, en particulier la propriété intellectuelle. Cette évolution contribuait à l'émergence d'un modèle de production sans usine, dans lequel les entreprises qui concevaient et commercialisaient les produits ne possédaient ni ne contrôlaient plus le processus de production. Par conséquent, ceux qui investissaient dans les actifs incorporels captaient la majeure partie de la valeur générée par les biens et les services, principalement grâce à l'acquisition et à l'application des droits de propriété intellectuelle. Cette tendance posait de sérieux problèmes aux entreprises des pays en développement, les enfermant dans des segments de faible valeur des chaînes de valeur mondiales et aggravant les inégalités en ralentissant la diffusion des technologies. Selon le rapport 2025 sur la technologie et l'innovation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), deux pays dominaient les deux tiers des brevets mondiaux sur les technologies de pointe, y compris l'industrie 4.0 et les innovations respectueuses du climat. Les États membres devaient donc examiner l'impact de la propriété intellectuelle sur l'accès aux technologies de pointe dans le secteur manufacturier des pays en développement. Ils devraient également encourager le recours aux exceptions et aux limitations comme moyen de contribuer à la réalisation des ODD.

178. Le représentant de l'All-China Patent Agents Association (ACPAA) a déclaré que l'ACPAA comptait plus de 28 000 conseils en brevets et 4 000 agences de brevets parmi ses membres. L'ACPAA s'était engagée à mettre en place une plateforme collaborative et à partager des informations sur les dernières évolutions internationales. Elle visait à promouvoir l'essor de la profession d'agent en brevets et à fournir des services de haute qualité, tels que des formations professionnelles et des échanges universitaires. En encourageant une participation active à la coopération mondiale en matière de propriété intellectuelle, l'ACPAA permettait à ses membres de mieux servir les communautés innovantes du monde entier et exploitait la puissance de la Chine pour développer la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. La Chine était devenue l'un des principaux utilisateurs des systèmes de Madrid et de La Haye. L'OMPI devait continuer à optimiser les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et inclure le chinois comme

langue de travail dans les systèmes de Madrid et de La Haye. Cela permettrait de stimuler les deux systèmes et d'améliorer la protection des marques et l'innovation en matière de design dans le monde entier.

179. Le représentant de l'American Arab Intellectual Property Association (AAIPA) a déclaré que l'Association appréciait l'accent mis sur l'éducation, les droits des personnes handicapées, l'autonomisation des groupes vulnérables et la recherche scientifique. Dans tous ces domaines, la propriété intellectuelle devait être mobilisée en tant que catalyseur, contribuant ainsi à protéger les droits, à stimuler l'innovation et à garantir un accès équitable aux connaissances. L'Association avait publié un ouvrage éducatif novateur sur la propriété intellectuelle destiné aux enfants et lancé des programmes de formation sur la propriété intellectuelle pour les enfants âgés de 8 à 16 ans. Elle exhortait l'OMPI et ses États membres à collaborer avec elle afin de sensibiliser les générations futures à leurs droits et à leurs capacités créatives, de leur donner confiance en leurs propres idées et de leur garantir que celles-ci sont protégées par la loi.

180. La représentante de la Bahrain Intellectual Property Society (BIPS) a déclaré que la BIPS s'efforçait de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle par le biais d'initiatives de grande qualité, de partenariats avec des institutions officielles et privées et de programmes de formation dispensés en collaboration avec l'Académie royale de police. Elle proposait également des consultations gratuites pour les particuliers. La BIPS et l'EIPA organisaient la deuxième édition de la Conférence du CCG, qui aurait lieu en octobre 2025, et avaient convenu d'organiser l'événement chaque année pendant les quatre prochaines années. La BIPS préparait également la quatrième conférence arabe sur la propriété intellectuelle, qui se tiendrait en septembre 2025 et qui était organisée par l'Organisation arabe pour le développement administratif (ARADO) de la LEA.

181. Le représentant du Brand Owners' Protection Group (Gulf BPG) a déclaré que 6 000 administrations et organismes chargés de l'application de la loi avaient participé à quelque 230 sessions de formation et ateliers sur les droits de propriété intellectuelle organisés par le groupe dans les pays du CCG et dans l'ensemble du Moyen-Orient au cours des quatre dernières années. Parmi les conférences et manifestations qu'il avait organisées figuraient un laboratoire sur la propriété intellectuelle et un marathon sur la propriété intellectuelle. Ses campagnes de sensibilisation comprenaient notamment un tribunal fictif pour les écoles. Parmi les initiatives stratégiques menées avec le Ministère de l'économie des Émirats arabes unis figuraient une initiative destinée à l'Office de la propriété intellectuelle visant à intégrer les techniques d'IA dans ses activités quotidiennes, une autre destinée aux jeunes entreprises et aux PME sur la protection des droits de propriété intellectuelle, ainsi que des campagnes nationales de sensibilisation. En Arabie saoudite, la SAIP avait fait un bond en avant dans son partenariat avec le secteur privé en tant que consultant pour le développement de systèmes de propriété intellectuelle, la normalisation des procédures et la sensibilisation.

182. Le représentant du Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT) a indiqué qu'en octobre 2024, le CCPIT et l'AIPPI avaient accueilli conjointement le Congrès mondial de l'AIPPI 2024. Le mois suivant, le CCPIT avait organisé la deuxième édition de l'Exposition internationale sur la chaîne d'approvisionnement en Chine. La troisième édition était prévue pour la fin de l'année 2025. En tant que représentant de la communauté des affaires en Chine, le CCPIT appuyait le multilinguisme et appelait à une inclusion plus rapide du chinois et d'autres langues en tant que langues de travail officielles dans les systèmes de Madrid et de La Haye.

183. La représentante de l'Egyptian Council for Innovation, Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP) a déclaré que le Conseil avait concentré ses efforts sur la sensibilisation et la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle en Égypte par le biais d'une session de formation intitulée "Utilisez vos idées et protégez vos créations". Le Conseil s'était associé au

Service d'information de l'État égyptien et à la Bibliothèque du Caire pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2025 par un séminaire intitulé "La musique : le langage de l'esprit". Il avait participé à une conférence de la LEA et à la cérémonie d'ouverture d'une convention internationale pour les créateurs d'arts plastiques, et avait sélectionné 100 personnalités arabes qu'elle estimait avoir été les plus influentes en 2024. Le Conseil disposait d'un certificat de marque et travaillait en étroite collaboration avec l'EIPA et la BIPS.

184. Le représentant de l'Emirates Intellectual Property Association (EIPA) a déclaré que son association attachait une grande importance à sa collaboration avec l'Académie de l'OMPI dans le cadre de divers programmes, notamment un programme de formation des formateurs destiné à permettre à un groupe de spécialistes de sensibiliser à la propriété intellectuelle, et un autre destiné aux agents chargés de l'application de la loi et portant sur la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle au niveau international et sur le développement d'une culture de la propriété intellectuelle. L'EIPA et la BIPS organisaient la deuxième édition de la Conférence du CCG, qui se tiendrait en octobre 2025. L'Association organisait également la quatrième conférence arabe sur la propriété intellectuelle en septembre 2025, conjointement avec l'ARADO, à l'université de Sharjah. Elle avait organisé une conférence internationale avec INTERPOL en 2024.

185. Le représentant de l'Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA) a déclaré que la coopération entre les Émirats arabes unis et l'OMPI avait joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la législation et du cadre réglementaire du pays en matière de droit d'auteur, faisant de ce pays une référence mondiale pour la protection du droit d'auteur et la promotion de la créativité. Protéger les droits des créateurs et veiller à ce que leurs œuvres atteignent leur public sans atteinte était un impératif moral. Le partenariat avec l'OMPI était crucial pour parvenir à un environnement de la création plus juste et plus durable. L'économie de la création constituait un moteur essentiel de la croissance culturelle et économique qui façonnerait un avenir riche en innovations.

186. Le représentant de l'Emirates Science Club a déclaré qu'il était déterminé à contribuer à la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les Émirats arabes unis. Le Club participait activement aux dialogues nationaux organisés par le Ministère de l'Économie et organisait périodiquement des ateliers sur les brevets et la propriété intellectuelle. En 2024, le Club avait fait des brevets son principal objectif stratégique, ce qui s'était traduit par l'enregistrement de 18 actifs de propriété intellectuelle.

187. Le représentant de l'Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR) a déclaré que la GRUR était une association apolitique, sans but lucratif, qui œuvrait à l'avancement universitaire et au développement de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Elle apportait son aide aux organes législatifs et aux autorités chargés des questions relatives au droit de la propriété intellectuelle, soumettait des contributions à l'OMPI sur des questions liées à la propriété intellectuelle, participait aux travaux des différents organes de l'OMPI et à ses conférences diplomatiques, et publiait quatre revues de premier plan en Allemagne consacrées au droit de la propriété intellectuelle, dont l'une était exclusivement consacrée aux questions de droit international et transnational de la propriété intellectuelle. Avec quelque 5 000 membres originaires de 60 pays, la GRUR n'était pas un simple groupe de réflexion allemand, mais impliquait un large éventail de professionnels de la propriété intellectuelle du monde entier : avocats, conseils en brevets, juges, universitaires et représentants d'autorités publiques et d'organisations internationales. La GRUR se consacrait à la protection de la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international et appuyait fermement les travaux de l'OMPI.

188. La représentante de Health and Environment Program s'est dite très satisfaite de l'adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs

traditionnels associés et a déclaré qu'il s'agissait maintenant d'empêcher que ce succès ne soit annihilé par sa refonte complète, dans le but d'empêcher son application.

189. La représentante de l'Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPJSJ), faisant remarquer qu'aucun État membre des Nations Unies n'était en passe de réaliser l'ensemble des ODD d'ici à 2030, a félicité l'OMPI pour les efforts qu'elle avait déployés à cet égard. Les États membres de l'OMPI devraient résister aux pressions exercées contre les ODD, renouveler leur engagement à l'égard du Plan d'action pour le développement et étudier les moyens d'intégrer les initiatives du CDIP dans les travaux d'autres comités de l'OMPI. Une plus grande transparence et une plus grande responsabilité étaient nécessaires dans les travaux sur les ODD dans le cadre du Plan d'action pour le développement, et il fallait également que les rapports soient davantage axés sur les résultats. Les États membres devaient accélérer les mesures prises dans le cadre du plan d'action de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes et mettre en œuvre des stratégies nationales pour étudier les obstacles structurels et les préjugés intersectionnels liés au genre qui étaient ancrés dans les systèmes nationaux de propriété intellectuelle. Ces travaux pourraient également être intégrés dans les travaux d'autres comités de l'OMPI. L'OMPI devrait collaborer plus étroitement avec la Commission de la condition de la femme de l'ONU sur toutes les questions relatives aux femmes et à la propriété intellectuelle. À ce jour, aucun État membre des Nations Unies n'était en passe d'atteindre l'égalité des sexes d'ici à 2030. Les lois sur la propriété intellectuelle devaient faire partie de la solution à ce défi mondial. Une approche féministe intersectionnelle devrait être intégrée dans les projets de collecte de données. Cependant, se concentrer uniquement sur le genre ne permettrait pas de démanteler les systèmes patriarcaux de propriété, de gouvernance et de pouvoir. Les projets de collecte de données de l'OMPI devaient inclure les droits de propriété intellectuelle non enregistrables et les inventeurs et auteurs de tous genres, y compris les personnes transgenres et non binaires.

190. Le représentant de l'Intellectual Property Protection Association (IPPA), une organisation à but non lucratif basée en Arabie saoudite, s'est félicité de l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui constituait une étape importante dans le soutien aux artisans. L'association proposait toute une gamme de services de conseil en matière de propriété intellectuelle, de programmes de formation et d'ateliers, ainsi que des programmes d'investissement social, à l'intention des jeunes et des créateurs talentueux, des indépendants, des artisans, des institutions et des petites et microentreprises, en vue d'inculquer à la société une culture de la protection de la propriété intellectuelle. Dans le cadre de l'Année de l'artisanat 2025 en Arabie saoudite, l'association menait un projet de sensibilisation et de formation à la propriété intellectuelle à l'intention des artisans. Elle avait également fait pression pour que le secteur à but non lucratif soit soutenu et que des programmes de durabilité et d'investissement social soient mis en place pour les artisans. L'association avait contribué à la mise en place d'un conseil consultatif pour les associations de propriété intellectuelle dans les États du CCG afin de mener des activités consultatives et législatives et de sensibiliser à des défis tels que les atteintes aux plateformes, le piratage et l'IA. Son objectif était d'être un partenaire stratégique alors que le pays s'efforçait de construire une économie de la connaissance et de faire prendre conscience de la valeur des actifs immatériels, en encourageant la coopération entre différents secteurs, en exploitant les ressources pour améliorer le flux des investissements et en libérant les jeunes talents créatifs conformément au programme Vision 2030. En 2025, l'Association avait marqué la Journée mondiale de la propriété intellectuelle par un programme musical. Elle avait également mis en place une plateforme nationale de volontariat et se réjouissait de travailler plus étroitement avec l'OMPI pour échanger des expériences et les meilleures pratiques internationales en matière de propriété intellectuelle.

191. Le représentant de l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) a déclaré que la JIPA était honorée d'organiser, en collaboration avec l'OMPI, une table ronde sectorielle sur les investissements incorporels. Les flux de biens et de services devenant de plus en plus

complexes, des cadres et une coopération solides étaient essentiels pour garantir la fiabilité des produits et des marchés. L'appui de l'OMPI et les plateformes de collaboration mondiale constituaient une base essentielle dans ce contexte et la JIPA continuerait à travailler avec l'OMPI pour promouvoir une croissance inclusive grâce à la propriété intellectuelle.

192. Le représentant de Knowledge Ecology International (KEI) a déclaré que, bien que le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT) aient été conclus, les pays étaient divisés dans d'autres domaines ou ne souhaitaient pas conclure d'accords contraignants dans un contexte d'évolution rapide des technologies et des modèles commerciaux. L'OMPI ayant déjà publié des lois types sur différents droits de propriété intellectuelle, le Secrétariat devrait fournir un document sur l'historique de l'élaboration des lois types et leur impact.

193. Le Secrétariat, parlant au nom du Directeur général, a remercié les délégations et les observateurs pour la richesse de leurs commentaires, qui ont donné au Secrétariat des indications claires sur la manière de poursuivre ses travaux.

[Fin de l'annexe et du document]